MÉMOIRES HISTORIQUES ET POLITIQUES DU RÈGNE DE LOUIS 16., DEPUIS…

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET POLITIQUES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI.

On trouve aux mêmes adresses l'Ouvrage suivant, publié par le même Auteur.

OEuvres complettes de Louis de Saint-Simon, pour servir à l'histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du duc d'Orléans et de Louis XV; avec des notes, des explications et des additions, à la fin de chaque volume, extraites des correspondances et des porte-feuilles de l'auteur et de plusieurs princes et seigneurs ses contemporains; 13 vol. in-8.°, avec le portrait de l'auteur. 1791. 39 fr. pour Paris, et 50 fr. francs de port par toute la république.

— Le même ouvrage sur papier commun. 24 fr. pour Paris et 33 fr. franc de port.

Les divers extraits des manuscrits du duc de Saint-Simon, que l'ancien gouvernement a successivement permis de publier sous les titres de : *Pièces intéressantes et peu connues; Galerie de l'ancienne cour; Mémoires de Saint-Simon, et Supplément aux-dits Mémoires*, n'ont offert au public que des pièces informes sur lesquels la censure avait exercé toute sa rigueur. C'est à la liberté de la presse qu'on doit la publication des Œuvres complettes du duc de Saint-Simon. Cette édition renferme non-seulement les véritables Mémoires de Saint-Simon dans toute leur intégrité, mais encore d'autres pièces originales qui éclairent le tableau singulièrement piquant et vrai que l'auteur a fait des cours de Louis XIV, de la régence et de Louis XV.


40


43


52


55


64


67 A. 67 B.

MÉMOIRES
HISTORIQUES ET POLITIQUES
DU RÈGNE
DE LOUIS XVI,
DEPUIS SON MARIAGE JUSQU'A SA MORT.

Ouvrage composé sur des pièces authentiques fournies à l'auteur, avant la révolution, par plusieurs ministres et hommes d'état; et sur les pièces justificatives recueillies, après le 10 août, dans les cabinets de Louis XVI, à Versailles, et au château des Tuileries.

Par JEAN-LOUIS SOULAVIE (l'aîné), correspondant de l'ancienne Académie des Inscriptions et de celles des Antiquités de Hesse-Cassel et Pétersbourg. Ancien associé de celles de Nismes, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Pau, Dijon, Orléans, Montauban, Angers, Arras, Metz, Larochelle, Châlons-sur-Marne, etc.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Quai Voltaire, n.° 2; et à STRASBOURG, Grand'Rue, n.° 15.

AN X. (1801.)

On remarque dans les nations une espèce de retour spontané vers la faiblesse et l'obscurité, quand au mépris des avertissemens sans cesse réitérés du danger qui les menace, nous les voyons se laisser subjuguer dans un siècle par des puissanses qui, dans le siècle précédent n'auraient osé entrer en concurrence avec elles, et par des forces qu'elles ont plus d'une fois méprisées et terrassées.

ADAM FERGUSON, Tome I. de la traduction française de BERGIER, page 206.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE SUR LE RÈGNE DE LOUIS XVI,

DEPUIS

SON AVÈNEMENT A LA COURONNE EN 1774, JUSQU'A SA MORT EN 1793.

SOMMAIRE.

Enumération historique et chronologique des évènemens principaux qui ont accéléré la décadence de l'autorité en France, avant le règne de Louis XVI. *Tableau de la marche des mœurs nationales. Détermination des époques principales du règne de Louis* XVI *qui ont préparé la révolution.*

PREMIÈRE ÉPOQUE. *Rappel du comte de Maurepas, au ministère, exilé par Louis* XV.

SECONDE ÉPOQUE. *Rappel de la magistrature exilée, à ses fonctions.*

TROISIÈME ÉPOQUE. *Administration de MM. de Malesherbes, Turgot et Saint-Germain.*

QUATRIÈME ÉPOQUE. *La guerre et l'indépendance de l'Amérique.*

CINQUIÈME ÉPOQUE. *Premier ministère de M. Necker.*

SIXIÈME ÉPOQUE. *La naissance d'un Dauphin, la mort de M. de Maurepas, et l'influence de la reine.*

SEPTIÈME ÉPOQUE. *Second ministère de M. Necker: chûte de l'ancienne monarchie.*

HUITIÈME ÉPOQUE. *La monarchie constitutionelle.*

NEUVIÈME ET DERNIÈRE ÉPOQUE. *La république française, et la mort de Louis XVI.*

LE premier volume des Mémoires de Louis XVI a traité de l'état de la

France, depuis le mariage de ce prince jusqu'à la mort de Louis XV. Je vais commencer l'histoire du règne du roi et la conduire jusqu'à sa mort. Ce règne fixera beaucoup les regards de la postérité : elle voudra trouver, dans l'histoire de ce prince, les causes d'une révolution qu'elle ne pourra comparer à aucun évènement.

Je me garderai bien de fixer le nombre de ces causes : leur choix et leur classification est encore un ouvrage litigieux, qui ne peut être que le résultat de beaucoup de réflexions impartiales, dans un tems où tout le monde méconnait son ouvrage; dans un tems où personne ne veut être solidaire sur cet objet, ni envers ses concitoyens, ni envers la postérité. Je me contenterai de dire aujourd'hui, en peu de mots, ce que j'ai appris et observé dans l'ancienne société, sur la déca-

dence des institutions de la monarchie et sur la tendance générale des esprits vers une révolution avant le règne de Louis XVI. Ensuite je déterminerai, dans ce discours préliminaire, les époques le plus remarquables du règne de ce prince.

Enumération historique et chronologique des évènemens principaux qui ont accéléré la décadence de l'autorité en France, avant le règne de Louis XVI. *Tableau de la marche des mœurs nationales.*

J'ai montré dans les mémoires historiques, que Buisson a publiés, sous le titre de *Mémoires de Richelieu*, la première brèche faite à l'état, vers la fin du règne de Louis XIV. Ce prince, mal entouré dans sa vieillesse, cessa de donner lui-même aux affaires générales, l'impulsion de son carac-

tère. Gouverné par un confesseur, qui était dirigé lui-même par les intérêts secrets et les passions de sa compagnie ; égaré par les séductions et les mysticités de madame de Maintenon, qui avait osé concevoir l'étrange projet d'être couronnée ; ce grand monarque, dans des momens de faiblesse et d'oubli de lui-même, sacrifia les jansénistes et les protestans à la haine du jésuite et à l'ambition de cette femme célèbre. Là commença le déclin de l'autorité royale, si solide, si imposante, pendant le long règne de Louis XIV. L'unité du gouvernement finit par une Bulle passionnée et par un édit injuste. Louis XIV était puissant et révéré, quand il était le souverain pacificateur et le frein des factions intérieures. Il était alors le monarque universel des français, le protecteur et le père de tous les talens, l'admi-

nistrateur général de toutes les forces et le directeur de toutes les volontés. Dans un moment d'oubli de lui même, il se priva des lumières et de l'activité des protestans, très-nombreux dans le royaume, et occupés de commerce, d'industrie, de manufactures, qui avaient tant contribué à la richesse de l'état. Il cessa de protéger l'émulation littéraire des jansénistes qui avaient été, sur-tout dans la société de Port-Royal, un ornement de son règne. Il fit plus, il persécuta les jansénistes et les protestans, et il s'oublia au point de les persécuter par des lois, et dans une circonstance où la paix la plus profonde régnait dans l'état. Les français, dès ce moment-là, se trouvèrent divisés par *la loi* et *par le fait* en catholiques et en protestans; en persécuteurs et en persécutés; en jansénistes et en courtisans. Avant la

loi et la bulle qui produisirent ces ravages, les deux partis identifiés et confondus, travaillaient comme de concert; le jansénisme, à éclairer la nation par des ouvrages que la postérité a conservés; le protestantisme, à enrichir la France par le commerce et les arts. Le roi, en tourmentant ces deux partis non conformistes, mais soumis à sa puissance, les constitua en opposition ouverte à côté du gouvernement. Les suites des deux erreurs en politique montrent l'influence énergique d'une loi injuste et d'une bulle malfaisante sur l'esprit des français. La loi désolant cent mille artistes protestans, leur fit abandonner ce beau ciel que nous aimons si passionément; ils offrirent les beaux-arts du siècle de Louis XIV à nos voisins et à nos ennemis naturels, dont ils changèrent les métiers grossiers en manufactures.

La bulle produisit également des effets funestes. Une diversion dans la marche de l'esprit humain en fut le premier résultat. Aux ouvrages d'utilité publique, sortis de Port-Royal et des jésuites avant la persécution, succédèrent ces livres haineux, ces livres innombrables de controverse et de querelles théologiques ; et la bulle commença, en France, ces disputes interminables entre la cour et les parlemens qui ont frappé dans leur aveuglement, en 1788, des coups si funestes à la puissance de l'état.

Au règne de Louis XIV succèda la régence de Philippe d'Orléans, remarquable par ses folies, ses immoralités et ses orgies. La famille royale, brillante, nombreuse et soigneusement élevée dans les principes, le ton et l'esprit de Louis XIV, avait disparu, à l'exception d'un enfant de cinq ans

et de deux princes légitimés. La nation, sous Philippe, fut privée d'une cour pompeuse, d'un ton régulateur, et passa tout-à-coup du caractère décent qui avait dominé sous Louis XIV, à l'égoïsme et au libertinage de la régence. L'esprit agioteur s'introduisit dans toutes les classes de la société, et s'éleva du comptoir de l'artisan jusques dans la pairie, jusques dans le cabinet du duc de la Force. C'est ce même esprit que nous voyons dénaturer aujourd'hui l'ancienne générosité et les affections des français : mais le vertueux cardinal de Fleury, préservé de la corruption dominante et partisan des beaux usages, des mœurs et des graces naturelles que les français avaient porté sous le règne antérieur au plus haut point de délicatesse, obtint heureusement la confiance exclusive du jeune Louis XV. Le long

ministère de ce prélat donna le tems de façonner une génération toute entière, et de rétablir à la cour et dans la capitale ses mœurs honnêtes, proscrites par les manières libres et par l'exemple du régent, de ses filles, de *ses roués,* de l'abbé Dubois, de Law et des célèbres courtisannes du tems. Ce sage ministre réussit à plier les français aux convenances, aux règles et à l'ordre qui régnaient auparavant. En peu de tems on vit reparaître, avec un nouvel éclat, le bon ton et l'ancienne galanterie, jadis l'ornement et le maintien de l'autorité royale.

Louis XV, à la mort du cardinal de Fleury, était l'idole de la nation. Il avait obtenu le titre de *bien-aimé* sans opposition. L'esprit de la monarchie s'étant rétabli à cette époque dans sa splendeur et sa pureté primordiale, on appelait ce tems-là *les belles années* du règne du roi, dont j'ai pu-

blié les anecdotes dans les mémoires précités : anecdotes que je tiens de plusieurs personnages distingués qui, élevés dans la cour de Louis XIV, avaient observé et bien connu celle de son successeur, auprès duquel ils avaient occupé les premiers emplois. Ils avaient le talent de généraliser leurs idées, et racontaient avec plaisir les évènemens principaux de leur tems, ainsi que je les ai rapportés. Je parle du cardinal de Luynes, et sur-tout du maréchal de Richelieu. Le premier avait été élevé à la cour de Louis XIV avec ses arrière-petits-fils ; et le second, sous les yeux de madame de Maintenon. Mais vers le milieu du siècle la philosophie moderne changea de nouveau le génie national. Les français, légers, aimables, confians envers leur gouvernement, amateurs exclusifs jusqu'alors de la belle littérature

et des arts, deviennent tout-à-coup raisonneurs. Ils entreprennent d'approfondir la religion, les principes constitutifs de l'état et de l'administration. Ils s'apperçoivent, pour la première fois, que des abus fourmillaient dans le gouvernement de leur pays ; ils désirent et demandent de toutes parts des réformations. Les anglais, dont on ne prononçait le nom à la cour, depuis la mort de Charles I et l'expulsion des Stuarts, qu'avec mépris, deviennent un peuple curieux, et passent depuis pour *des hommes*. Les idées, les mœurs, les écrits des anglais, furent plus goûtés en France, au préjudice de l'autorité absolue. Une grisette, honorée d'un mariage avec M. le Normand-d'Étioles, devient la maîtresse de Louis XV, et se donne le ton de protectrice des arts et de la philosophie.

L'esprit du tems n'avait permis d'accorder le titre de favorite des rois, qu'à des femmes remarquables par leur ton dans la société et par leur naissance. Le roi, en appelant près de lui M.me le Normand, depuis madame de Pompadour, se rapprochait trop des mœurs de la régence. Un étranger dans la même circonstance, le duc de Choiseul, vient décomposer le système diplomatique de la maison de Bourbon à l'égard des puissances étrangères. Dans l'intérieur, il dénature encore le système de la cour, relativement à la magistrature. Le caractère de ce ministre était de tout détériorer en France; Choiseul s'unit à madame de Pompadour pour soutenir la philosophie dans son berceau, au préjudice des opinions qui protégeaient les institutions anciennes. La guerre honteuse de sept ans avilit le génie mili-

taire des français. Le duc de Choiseul, madame de Pompadour et les parlemens, si intéressés à maintenir les générations futures dans la soumission à la forme du gouvernement établi, frappent la compagnie de Jésus, établie à l'époque remarquable de la restauration des monarchies modernes pour répandre exclusivement dans le cœur de la jeunesse, les principes qui en étaient l'appui. La génération qui s'élève est privée, dès 1762, de l'éducation des jésuites, dirigée vers le culte des rois et l'amour du beau, et passionnément opposée à la doctrine des innovations philosophiques. L'influence des écrits de Voltaire et de la doctrine de Rousseau, sur l'esprit de la génération qui a conduit la révolution française, succède à l'influence de la doctrine des jésuites sur les générations antécédentes. L'é-

ducation générale n'a plus d'ensemble. D'un côté, l'incrédulité ; de l'autre, le mépris des règles de l'ancienne décence sociale succèdent au respect pour ces opinions morales et religieuses. Louis XV, l'abbé Terray, le prince de Soubise, le duc de la Vrillière, les deux Richelieu, etc., etc., contribuent à répandre la dépravation. La galanterie française se change de nouveau en libertinage. Louis XV, dans ses vieux ans, accepte une favorite sortie de la classe la plus ordurière des femmes prostituées. La France perd son crédit au dehors. Dans l'intérieur, la cour et les parlemens s'abandonnent à des débats scandaleux. Le désordre dans les finances est à son comble ; et le règne de Louis XV finit comme il avait commencé. Le régent avait introduit en France l'immoralité ; Louis XV la rétablit. Dans

cette décadence générale, l'esprit se repose par intervalles : il observe avec délices, quelques sociétés de la capitale, préservées de la mauvaise compagnie et de la dépravation des principes, telle, par exemple, la cour du duc d'Orléans, (je parle du père de **M.** Egalité). Le premier prince du sang terminait sa carrière dans le sein des arts et des plaisirs décens, quand le roi terminait la *sienne* dans le sein du vice. Et telle était alors dans la monarchie l'influence des femmes sur les esprits, qu'une femme prostituée, parvenue à la couche du roi, dégradait le monarque si profondément, que la royauté en était avilie ; tandis qu'une autre femme éclairée et vertueuse, madame de Montesson, devenue l'épouse secrette du duc d'Orléans, rétablissait au Palais-Royal la décence, le goût, les lettres

lettres, les arts et le bon ton de la cour de Louis XIV, que feu madame d'Orléans, née Conti, en avait banni.

Ainsi l'égoïsme et le ton impur du tems de la régence, dominaient à la cour de Louis XV, vers les approches de sa mort; mais avec cette différence que la France, sous le timide et vertueux Fleury, se rétablit elle-même en peu de tems dans sa situation antérieure; tandis que sous Louis XVI, quoique le monarque fut toujours vertueux et exemplaire dans ses mœurs, la France au lieu de revenir à elle-même, se précipite dans une révolution : avec la différence encore que, sous le régent, et pendant tout le règne de Louis XV, la bourgeoisie conserve ses mœurs que perdent la cour, les riches, les nobles du bon ton, et les grands; tandis que pendant la révolution, la petite bourgeoisie qui se saisit

des places et des emplois, se démoralise à son tour et laisse aux vieux restes de l'ancienne noblesse, les tristes honneurs de la sévérité et du jansénisme. Telle fut la marche de la morale publique et la décadence de l'autorité, depuis la fin du XVII.e siècle jusqu'à la mort de Louis XV. C'est avec une génération formée de tous les vices d'une monarchie tombant en décadence, que les révolutionnaires ont tenté de fabriquer une démocratie.

Détermination des époques principales du règne de Louis XVI *qui ont préparé la révolution.*

Quelque rapide qu'ait été la décadence de l'autorité de Louis XVI, quelque précipités qu'aient été les

évènemens qui ont conduit la monarchie à sa fin, la nature dans cette catastrophe a suivi une méthode et des nuances que l'historien doit étudier et peindre. Il ne s'agit pas ici d'un incendie qui dévaste dans un clin-d'œil une immense possession. L'énergie du pouvoir monarchique, avant le règne du roi, avait déjà décliné dans l'intérieur; et la maison de Bourbon, qui avait accoutumé de longue-main toutes les nations à sa prépondérance, ne jouissait plus chez l'étranger de l'ancienne influence attachée à son nom.

Louis XVI, pendant quinze ans de règne et d'erreurs, accéléra cet état de décadence par diverses opérations importantes, qui deviennent autant d'époques mémorables dans notre histoire. Créé roi des français, après la chûte de ses bastilles et de

son pouvoir militaire, il laissa dépérir encore le nouveau gouvernement confié à ses soins, que nous nommons *monarchie constitutionelle.* Il vit le domaine inaliénable de sa couronne, changé en domaine national, et la république française succéder à l'héritage de ses pères. Il vit finir en sa personne cette longue succession de princes et de rois qui se perdent dans la nuit des tems. Abandonné des royalistes de l'ancien régime, abandonné des royalistes constitutionels, on le voit devenir l'objet de la pitié de l'Europe et l'objet de la calomnie ou de la risée des français.

Louis XVI s'entendit successivement appeler *duc de Berry* dès sa naissance.

Dauphin de France à la mort de son père.

Roi de France et de Navarre à la mort de Louis XV.

Louis le bienfaisant avant la révolution.

Restaurateur de la liberté au mois d'août 1789, par décret de l'assemblée constituante.

Roi des Français par la constitution de 1791.

Monsieur Véto par la minorité de l'assemblée législative, au mois de juin 1792.

Louis Capet, *Louis le traître* et *Louis le dernier*, au mois d'août de la même année, et depuis par la convention nationale. Cette série de titres annonce la nature de ses différentes situations; elle rappelle ces sobriquets que donnaient les francs à leurs rois pendant l'anarchie primordiale. Louis XVI entendit le peuple de Paris lui donner ces dernières dénominations à

la fin de la seconde législature, et dans le moment de crise pendant lequel, réfugié dans la loge du logographe, l'assemblée législative lui destinait l'hôtel de la Justice ou le palais du Luxembourg, avec un traitement de cinq cents mille livres, tandis que la commune de Paris, animée par le duc d'Orléans, lui préparait la tour du Temple.

L'histoire du règne de ce prince est un tissu d'évènemens extraordinaires qui, sous les différentes dénominations de *liberté*, de *réforme des abus*, de *perfectionnement*, de *mœurs publiques*, d'*humanité* et de *patriotisme*, le dépouillent peu-à-peu de sa puissance. On voit la révolution émaner du conseil royal, des actes du parlement, de l'administration des finances, des vices du sacerdoce, de la vie pu-

blique et privée des hommes d'état, et sur-tout des productions audacieuses de la république des lettres, toutes indicatives d'une révolution. Semblable à cette multitude de sources et de ruisseaux qui descendent des hautes montagnes, s'enflent des sources et des ruisseaux voisins, et forment des rivières, des torrens et des fleuves qu'aucune force n'est plus capable d'arrêter, la révolution, sous le règne de ce prince, grossit par l'addition de plusieurs évènemens féconds en nouveaux résultats ; ce qui nous a obligé d'établir, dans le corps de cet ouvrage et à chaque changement de scène, une classification naturelle des faits qui ont été les signes de nos révolutions, ou les ont préparées.

Parmi les causes déterminantes de la révolution française, sous le règne

de Louis XVI, neuf principales mériteront l'attention des générations futures..... La rentrée dans le ministère d'un ministre exilé par Louis XV, de M. de Maurepas, qui renversa ce que ce prince avait édifié pour soutenir l'autorité royale, et le rappel d'un parlement vindicatif et turbulent à la place d'une magistrature soumise, parurent, aux bons esprits, des signes avant-coureurs des plus grands changemens dans la monarchie.... Une philosophie inquiète et novatrice introduite dans des administrations qui jusqu'alors l'avaient persécutée, confirma bientôt ces craintes spéculatives.. Elles furent bien plus motivées quand on vit le gouvernement, sous prétexte d'abaisser la puissance maritime de l'Angleterre, envoyer l'élite de la jeunesse de la cour apprendre en Amérique l'art funeste de révolutionner,

l'art de détrôner les rois et de créer une république aux dépens de Georges III. Et quelle ne fut pas la rumeur des observateurs de cette série de fautes subversives de l'ordre alors établi en France, lorsqu'on vit le gouvernement et l'opposition s'identifier sous M. Turgot et sous M. Necker. Avant le ministère de ces deux hommes célèbres, la cour taxait de mutinerie, de fronde et de cabales, les opinions, les écrits, la conduite des français qui s'écartaient du culte des rois et du dévoument à l'état. Sous Turgot, au contraire, et sur-tout sous M. Necker, les systêmes novateurs obtiennent, dans l'administration, dans les préambules des lois et dans les écrits officiels les beaux noms d'OPINION RÉGNANTE, d'ESPRIT PUBLIC, d'OPPOSITION..... Ce mot OPPOSITION était consacré en France à peindre l'état hostile de la

minorité du parlement d'Angleterre contre la cour, contre le ministère, contre la chambre haute et contre la chambre des communes; et M. Necker, en adoptant les principes de l'opposition en France, l'ennoblit, la rendit officielle, concourut avec elle à dénaturer le caractère du gouvernement et l'appela à son secours.

La cour, elle-même, pendant cette décadence, ou plutôt pendant les réformes introduites par le génie du tems, (pour me servir des expressions et du ton qui dominaient dans les sociétés et dans les écrits les plus distingués,) la cour elle-même travaillait aveuglément de son côté à sa propre destruction. La monarchie, dans ses époques d'énergie et d'autorité, avait été le point central de tous les cultes et de toutes les affections; toute la génération semblait occupée du roi.

Sous Louis XVI, au contraire, l'état ne paraît s'occuper qu'à cultiver avec soin la génération présente. La cour était d'ailleurs toute composée d'une jeunesse inexpérimentée, avide de plaisirs et de nouveautés, et ne pouvait souffrir la gêne de l'étiquette des règnes antécédens. Le cérémonial de Versailles, inventé par la réflexion et l'expérience, ne la garantissait plus des regards indiscrets de la multitude, ni des recherches et des critiques dangereuses des malveillans. La pompe royale était devenue un objet de gêne, et depuis, de plaisanterie et de dérision. La cour, séduite par l'idée du beau idéal administratif des ministres philosophes, croyait avancer vers la perfection, en adoptant les nouveautés que la monarchie mieux instruite sur ses intérêts, avait si sévèrement repoussées jusqu'alors. Dé-

veloppons en détail la suite de ces idées, et divisons d'une manière méthodique nos observations générales, en suivant la marche et la nature du génie innovateur de la liberté qu'on voit peu-à-peu avilir et renverser l'édifice de nos anciennes institutions politiques.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Rappel du comte de Maurepas à l'administration.

Le rappel du comte de Maurepas à la cour, l'esprit et la direction qu'il donna aux affaires générales, est, sous le règne de Louis XVI, la première des époques remarquables et fécondes en évènemens imprévus.

Louis XV, quoique enfermé dans un sérail, et nul dans le gouvernement, tenait cependant de ses ancêtres l'a-

mour du pouvoir militaire et absolu. Il avait reçu de Louis XIV, par le canal de la maison de Noailles, divers mémoires très-réfléchis, qui lui indiquaient l'art de conserver à sa famille la soumission des peuples, et de prévenir les causes générales de la dissolution des états. Pendant cinquante-neuf ans Louis XV avait observé lui-même tout ce qui était naturel et motivé à cet égard dans les craintes de ses ayeux. *Je vois bien comment va la machine*, disait-il peu d'années avant sa mort, *mais j'ignore ce qu'après moi elle deviendra, et comment Berry s'en tirera*. Maupeou et Terray appelés à son conseil, le trouvant tout disposé à approuver des coups d'état pour affermir son autorité qui commençait à décliner, travaillèrent avec succès, vers la fin de son règne, à étouffer en France toute idée de li-

berté, par la ruine des parlemens.

Le comte de Maurepas, en rétablissant la magistrature disgraciée, en appelant au gouvernement la philosophie proscrite, et en substituant Turgot et Necker à Terray, et Malesherbes à Lavrillière et à Maupeou, travailla dans un sens tout opposé. Peu inquiet des évènemens futurs, peu capable de les appercevoir et de les prévenir, Maurepas, en haine de la mémoire du roi qui l'avait retenu pendant vingt-six ans dans la disgrace ou l'exil, détruisit ce que ce prince avait établi en faveur de l'autorité royale, et reconstitua, au profit de la liberté, ce que le roi avait renversé en faveur du despotisme. Son ressentiment long-tems étouffé et concentré éclata sous Louis XVI par des coups d'état contraires à ceux qui avaient été portés sous Louis XV, et ces coups qu'il

croyait diriger contre les établissemens de Louis XV étaient autant d'assauts livrés à la monarchie. La toute-puissance de la couronne était détruite par la main du principal ministre.

SECONDE ÉPOQUE.

Rappel de la magistrature exilée.

Le comte de Maurepas, en rappelant à ses fonctions la magistrature exilée comme lui, par Louis XV, ne voyait pas qu'il rétablissait légalement à côté du roi un parti d'opposition. La singulière légèreté de son esprit, le goût des nouveautés et des opérations contraires aux circonstances et aux causes de son exil, ne lui permirent pas de reconnaître qu'au moment où l'opposition devient légale et officielle dans une monarchie mili-

taire, la nature du gouvernement se décompose, et les débats politiques succèdent au bon plaisir du roi et à sa volonté absolue. Les vaines conditions qu'il imposa en reconstituant la magistrature, pour prévenir ou neutraliser ses anciennes violences contre la volonté souveraine, renforcèrent dans cette compagnie le désir concentré d'éluder ces entraves, et lui donnèrent une importance qu'elle n'avait jamais eue dans l'état. Vindicative de son naturel, développant beaucoup de suite et de moyens dans ses ressentimens, oubliant le bienfait du rappel, se ressouvenant sans cesse de l'exil et du dépouillement injuste de ses emplois, cette magistrature inquiète et turbulente se vengea depuis au détriment de l'autorité royale et au détriment de sa propre autorité. Nous verrons ses membres les plus intègres

intègres devenir les précurseurs d'une révolution implacable, dont ils furent les premières victimes, comme ils en avaient été les premiers auteurs.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Ministère de Turgot et de Malesherbes.

Le ministère de Malesherbes et de Turgot est la troisième époque du règne de Louis XVI.

Avant que M. de Maurepas eut appelé ces deux hommes vertueux et philosophes auprès du trône, le gouvernement retenait dans des prisons obscures tout français qui osait manifester des principes dangereux à la forme du gouvernement. Voltaire, plusieurs fois embastillé ou exilé, obligé de fuir sa patrie et de passer sa vieillesse sur l'extrême frontière; Diderot jeté dans les prisons d'état de Vincennes;

la Sorbonne censurant Buffon, et jouissant des vives inquiétudes qu'elle lui donnait; Helvétius perdant ses emplois à la cour; Raynal et Rousseau frappés des coups des parlemens et décrétés de prise-de-corps, étaient, sous le jeune roi, des preuves vivantes de l'esprit du gouvernement sous le règne de Louis XV.

La monarchie, dans cette circonstance, avait déjà éloigné du gouvernement tout citoyen doué de mœurs pures et simples. Une probité austère, étrangère aux mœurs du tems, était déplacée dans une cour presque toute prostituée : c'est dans ce moment là qu'on vit paraître à Versailles Malesherbes et Turgot, qui travaillèrent passionnément au progrès de la liberté naissante, qui donnèrent de l'importance à la philosophie, jusqu'alors bannie du gouvernement, et protégè-

rent plusieurs sortes d'institutions de bienfaisance et d'humanité qui n'avaient jamais eu qu'une valeur secondaire en France. Malesherbes porta le zèle patriotique jusqu'à visiter les prisons d'état; il flétrit la Bastille d'une épithète honteuse; il témoigna sa compassion pour les individus que les précautions du gouvernement y tenaient enfermés, et déplora hautement la condition des français. On sent quel effet produisaient les nouveaux principes du ministère à cet égard. Turgot, de son côté, donnait au génie national une direction particulière vers la liberté en la protégeant; souvent il dépassait les limites, préparant des innovations très-étrangères à l'ancien système du gouvernement.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Ecrits et administration de Necker.

M. NECKER, dont le ministère forme la quatrième époque du règne du roi, travailla avec bien plus de hardiesse et de succès suivant le même plan. Malesherbes et Turgot avaient favorisé ce qu'ils appelaient l'*opinion régnante* : Necker connut et apprécia le génie révolutionnaire de l'OPPOSITION, et l'ennoblit en France, en l'appelant l'*opinion publique*. Il crut trouver dans ce mot le frein des abus du pouvoir, et la stabilité de son élévation, et cette *opinion publique* devint le premier levier d'une révolution. Citoyen d'un petit état démocratique, qui depuis des siècles avait aboli le culte romain, la noblesse et le prince, il se trouva, à la cour, si étranger aux in-

térêts des deux premières classes des français, nées conservatrices de l'ancien gouvernement, qu'elles furent sans cesse, à son égard, dans une perpétuelle contradiction.

Avant le règne de Louis XVI l'état dirigeait encore avec autorité les mouvemens de l'opposition ; il réprimait ses écarts et la traitait comme une rebelle, susceptible d'amendement. M. Necker voulut, dans son système, que cette opposition, sous la dénomination d'*opinion publique*, réformât elle-même le gouvernement, et ce fut-là le premier mouvement de la désorganisation sociale. Avant le règne de Louis XVI, le peuple éloigné de la connaissance des affaires publiques, était condamné, comme dans tous les états le plus solidement constitués, à l'obéissance passive ; et tous les écrits de M. Necker démontrèrent, au contraire,

que ce ministre voulait que le peuple jugeât les opérations du gouvernement, et que son jugement fût la source de son crédit. Depuis des siècles le despotisme avait aboli, dans plusieurs provinces, l'administration des pays d'état et par l'établissement des administrations provinciales, M. Necker nous donna l'ambition de prendre part aux affaires du gouvernement. Chacune de ses nouvelles institutions dénaturait insensiblement, le caractère et les principes de l'ancienne *constitution.*

Le protestantisme odieux à la religion dominante et à la monarchie, à cause de ses affinités avec la liberté républicaine, avait été exclu des emplois, des dignités et des fonctions administratives : la cour persistait encore à le fouler aux pieds avec beaucoup d'injustice; mais aujourd'hui,

indirectement honoré de l'élévation au ministère d'un protestant, au mépris des usages, des lois et de l'esprit antérieur du gouvernement, il commençait à concevoir l'espérance de recréer une nouvelle administration, et de l'organiser à son profit, aux dépens de la marâtre qui l'opprimait avec tant de suite et de rigueurs. Louis XIV et Louis XV avaient persisté à refuser aux baptêmes et aux mariages des protestans un caractère légitime pour tenir ce parti dans la sujétion; mais sous Louis XVI, l'état commence à rougir de cette partie de sa législation, et, voulant devenir plus humain et plus juste, il démolit peu-à-peu l'édifice de ses anciennes institutions, et en altère le génie.

Déjà on connaissait en France, au commencement du premier ministère de M. Necker, une grande variété de

principes et de systêmes sur l'administration des finances, qui se réduisaient définitivement à deux partis et à deux systêmes opposés. Il est nécessaire, dans l'histoire du roi, de les observer soigneusement.

Le premier parti, fort des économistes, voulait subvenir aux dépenses d'un grand état agricole, tel que la France, avec le produit de l'agriculture. M. Turgot était le chef de cette doctrine, et d'un parti novateur et puissant qu'elle avait formé dans l'état.

Le second parti, non moins actif, était soutenu par des banquiers, la plupart anglomanes, qui vous disaient sans cesse qu'il fallait *diplomatiser la finance* et avoir recours, dans les besoins de l'état, au virement des parties, au papier, aux emprunts, au crédit. M. Necker, à la tête de ces banquiers et d'une notable portion de gens de

lettres, était le chef de ce parti-là. Dans le besoin extraordinaire d'argent que produisit la déclaration de guerre contre l'Angleterre, M. Necker, déjà opposé au système de Turgot, montrait une répugnance décidée pour l'impôt sur les terres, préconisant la doctrine des anglais sur le crédit, le virement des parties, et sur l'emprunt. Cette anglomanie donna à M. Necker la plus grande considération.

C'est dans l'opposition constante de ces deux partis, et dans leurs débats si animés et si éclatans, que l'histoire trouve les éternelles fluctuations du système des finances sous Louis XVI, *quant à la recette*; et l'impossibilité absolue d'établir, durant ce règne, un plan définitif de recette, résultant de la nature d'une nation agricole et commerçante, telle que la France.

Aussitôt en effet que Turgot ou

Calonne, parvenaient au ministère et développaient leurs principes sur l'administration des finances, suivant les anciennes règles de la *recette*, on voyait éclater contre ce genre d'administration les écrits et les attaques des partisans du crédit et des emprunts, et ces derniers réussissaient toujours à renverser avec tumulte le système précédent.

Quand, au contraire, le système anglo-génevois rétabli en crédit et en autorité, exécutait ses plans, proposait des emprunts, ou agiotait en grand, le système des anciens financiers français, en opposition et en souffrance, portait à son tour des coups meurtriers qui renversaient le système de M. Necker.

De là cette foule d'écrits de M. Necker ou de son parti, contre Turgot en place, contre Calonne, contre Mon-

tesquiou, contre notre ancienne finance, dont la recette, sous la maison de Bourbon, avait fourni aux dépenses de la puissance la plus magnifique de l'Europe, détrôné l'Autriche en Espagne, à Naples, dans les deux Bourgognes, en Toscane et en Alsace, etc., alimenté les arts les plus coûteux à l'époque de leur perfectionnement et et de leur éclat.

De là, en sens opposé, les écrits de Turgot, de Condorcet, de Calonne, de Mirabeau et des anciens financiers, formant à leur tour l'opposition contre M. Necker, renversant avec fracas cet administrateur ou ses compatriotes génevois, qui lui succédèrent dans la direction des finances.

La France administrée suivant l'ancien esprit de la recette, avait supporté depuis des siècles, les dépenses de la nation la plus guerrière et la plus

somptueuse de l'Europe. Administrée, au contraire, suivant l'esprit des anglais, elle se trouva écrasée en quelques années, du poids des emprunts et des intérêts que les anciens impôts étaient devenus incapables de couvrir ; et c'est à l'époque importante du *maximum* de l'intérêt, et du *maximum* de l'emprunt et de l'impôt, que commencent les révolutions et les grandes banqueroutes nationales. Développons ici sommairement le désordre organisé dans l'administration de nos finances. La source de nos maux se trouve dans le jeu singulier et nouveau d'une administration française, tourmentée par une opposition génevoise qui elle-même se change, par l'effet de ses poursuites, en administration. Analysons ce mécanisme nouveau et cruel qui élève et abaisse successivement deux systêmes opposés en finance, et

qui met en jeu les différens partis de la révolution, avec lesquels il s'identifie et s'amalgame.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

L'ADMINISTRATION.	L'OPPOSITION.
Turgot.	Necker, *genevois.*
Necker, 1.er *ministère.*	Calonne, FRANÇAIS.
Calonne.	Necker, *genevois.*
Necker, 2.e *ministère.*	Montesquiou, FRANÇAIS.
Montesquiou, *principal administrateur du comité des finances.*	Clavières, *genevois.*
Clavières. 1.er *ministère.*	TOUTE LA FRANCE, *excepté les girondins.*
Clavières. 2.e *ministère.*	Cambon, FRANÇAIS.
Cambon, *principal administrateur du comité des finances.*	Johanot, *genevois*, *etc.*
Johanot, *principal administrateur du comité des finances.*	

Ainsi, les annales de l'administration des finances de France, nous offrent depuis la première année du règne du roi, jusqu'en 1794, la succession de cinq principaux ministères, ou administrations françaises, contrariées par les écrits, l'opposition, les intrigues d'un parti anglo-génevois qui réussit à renverser Turgot, à étouffer le système des *recettes* de Calonne, instituer en France le fléau des assignats, et à en diriger la banqueroute, etc., etc. Ce tableau anarchique d'une administration française de nos finances, assaillie par trois nouvelles doctrines anglo-génevoises; ce tableau des administrations opposées qui succombent sous les coups de leurs rivales, et se relèvent plusieurs fois, pour retomber encore, n'est-il pas la preuve des forces inépuisables de la France, qui résiste à toutes sortes de

systêmes destructeurs introduits par l'étranger?

Sans doute, l'Angleterre possède une doctrine particulière pour ses finances; mais cette doctrine dépend de la nature de cet état, plus insulaire et maritime qu'agricole. L'Angleterre, comme puissance commerçante, est la première puissance Européenne. Comme puissance agricole, elle est dans le deuxième ou troisième rang. L'extraordinaire des dépenses de l'Angleterre en tems de guerre, est fourni par son crédit et son industrie; l'impôt y est à son maximum. A la mort de Louis XV, l'extraordinaire des guerres ne pouvait se tirer que de l'impôt ou des emprunts, basés sur l'impôt. La doctrine contraire a jeté les finances dans le dédale de la révolution d'où elle n'est pas encore dégagée.

Et cependant un homme de probité ne peut accuser M. Necker, ni de perversité envers notre patrie, ni de connivence avec l'Angleterre, ni avec ses concitoyens ses successeurs, agitateurs de la France qui nous ont désolé. M. Necker avait un plan. L'Angleterre plus libre que la France; l'Angleterre forte de son crédit et de sa constitution, avait attiré ses regards. Il désirait que la France se gouvernât comme l'Angleterre; et il ne réfléchissait pas que le gouvernement anglais était le résultat d'une transaction nationale passée après des guerres civiles effroyables. Il voulait nous donner ce résultat anglais, sans ses préliminaires, et ces préliminaires affreux n'ont pas encore obtenu en France le résultat, projeté par M. Necker.

CINQUIÈME

CINQUIÈME ÉPOQUE.

La liberté de l'Amérique.

TANDIS que l'esprit de l'administration se dénaturait en France, sous le premier ministère de M. Necker, le frivole Maurepas déterminait le monarque à soutenir, malgré ses dispositions personnelles, les américains insurgés contre leur métropole.

C'était dans la monarchie française un spectacle bien étrange, que l'ardeur de tant de jeunes seigneurs s'arrachant aux délices d'une jeune cour toute voluptueuse, pour voler au-delà des mers, portant du secours à un peuple républicain et roturier, soulevé et armé contre la puissance royale. Cette croisade philosophique qui caractérise le génie du tems, et

l'incapacité du conseil, était plus étrangère à l'esprit de la monarchie, que l'expédition de Saint-Louis, en Orient, que notre XVIII.me siècle a couvert de tant de ridicules. Le conseil d'état de Louis XVI, plongé dans une espèce de léthargie, ne prévit jamais que ses efforts en faveur de la liberté des insurgés, la chûte de l'autorité de George III à Philadelphie, et l'art de soulever les peuples, pratiqué par des courtisans sous les ordres de Louis XVI, dégraderait l'autorité en France. Il ne compta pour rien les ressentimens futurs d'une puissance justement offensée et toujours réfléchie dans ses vengeances : il méprisa les représentations du cri général des bons esprits, et ne fut sensible qu'aux éloges des philosophes et des amis des nouveautés, qui louaient l'expédition des français en Amérique. J'ai vu Francklin de-

venir un objet de culte. Cette guerre eut des suites le plus funestes à la monarchie. On voit le jeune Lafayette, les Beauharnais, les Noailles, les Berthier, les Lameth, et les autres chevaliers de l'expédition américaine, partir de Versailles avec les prétentions et les droits de leur naissance, et retourner parmi nous convertis et édifiés des mœurs simples de Philadelphie, et du beau idéal, en morale, qu'un peuple républicain et vertueux introduisait dans son gouvernement. On les vit, à leur retour, mécontens de l'autorité militaire et des principes arbitraires de la cour de France, révoltés des abus de l'ancien régime, et disposés à faire dans leur patrie, contre Louis XVI, une révolution égale à celle qu'ils venaient de consommer en Amérique, contre George III. Ils avaient exposé leur tête pour

détrôner un roi et créer à ses dépens une république. Six ans après ils méprisèrent la cour de France et leurs propres privilèges, pour s'identifier avec le peuple qu'ils suscitèrent contre la puissance du roi; ils enseignèrent au peuple l'art des révolutions; ils s'emparèrent du titre de *fondateurs de la liberté*; ils commencèrent une interminable révolution, tant les écrits des philosophes, les récits des expéditions américaines et les écrits sur la théorie des gouvernemens avaient préparé les esprits en France à des révolutions, et changé en peu d'années le caractère et le génie des français. Quelle leçon pour les administrateurs d'un tel empire! Et quelle serait désormais la destinée de notre patrie, si la marche des esprits et des mœurs demeurait sans régulateur et sans boussole!

SIXIÈME ÉPOQUE.

La naissance du premier dauphin, et l'influence de la reine sur les affaires d'état.

La naissance du premier dauphin est la sixième époque remarquable du règne de Louis XVI.

La nullité du caractère du roi, la naissance d'un successeur à la couronne, et la mort de Maurepas, qui avait écarté la reine de la connaissance des affaires majeures, concoururent à donner à cette princesse des influences dangereuses sur le gouvernement.

Les royalistes de l'ancien régime, qui, avant la révolution, avaient beaucoup trop calomnié ou médit de Marie-Antoinette, l'ont depuis exaltée

au point d'en faire une princesse accomplie, une héroïne.

Les royalistes constitutionels, surtout les Orléanistes, trouvant en elle le centre des oppositions à leurs premières innovations révolutionnaires, la livrèrent dès 1789, aux insultes des journaux et des pamphlets, et aux violences de la populace des fauxbourgs.

Les jacobins les plus *robustes* qui l'ont si grossièrement poursuivie, ne parlent d'elle encore qu'avec injustice ou avec fureur.

Pour juger tout-à-la-fois la reine et les trois partis qui l'ont si mal jugée, l'équité de l'histoire demande qu'on partage sa vie en quatre époques où elle se montre sous des aspects bien différens.

La première époque commence à son arrivée en France, et finit à la

mort de Louis XV. Marie-Antoinette, durant ce tems-là, est l'idole de la France, qui trouve dans la jeune archiduchesse dauphine, le contraste des mœurs dissolues du vieux roi. Ce prince et madame Dubarry, sans se gêner, blessaient toutes les règles de la bienséance. Le passage de la nouvelle favorite, d'une maison de débauche dans l'appartement de la vertueuse reine Leczinska; le scandale d'un mariage faux et simulé avec Dubarry; l'éclat d'un libertinage public que cette alliance ne pouvait couvrir, et le caractère des français imitateurs perpétuels de leur gouvernement, corrompirent une génération entière. Le dauphin et son épouse, menant au contraire à la cour une vie retirée, exemplaire et modeste, dans l'âge des plaisirs et de la frivolité, devenaient l'espoir des français. On voyait avec

délices ce jeune prince, accompagné de la dauphine, s'éloignant fréquemment de la cour, se promenant dans des lieux écartés, visitant des chaumières, et exerçant à l'envi des actes de bienfaisance et d'humanité, dans des conjonctures où la nullité et l'insouciance du vieux roi étaient devenues le proverbe du tems.

L'amour des français pour Marie-Antoinette continue encore après la seconde époque de sa vie, qui commence à l'avènement de son époux à la couronne, et finit à la naissance du premier dauphin. Dans cet intervalle, la reine évite de choisir les ministres, de disposer de celui des finances, et de se compromettre sur les affaires d'état. Occupée des modes, des divertissemens et des plaisirs de son age, elle semble se borner à la demande de quelques graces secon-

daires ; elle met peu d'éclat dans les protections qu'elle accorde.

Mais tout change de face lorsque la naissance du dauphin et la mort de M. de Maurepas, en commençant la troisième époque de sa vie, lui donnent une nouvelle autorité en France. Alors elle se ressouvient et de l'affront des duchesses dans le bal de son mariage, et de l'opposition des princes du sang aux prétentions de l'archiduc son frère, voyageur en France. Elle éloigne de sa maison des dames distinguées par leur rang, par le crédit de leurs familles et par leur attachement aux bons usages de la maison de Bourbon. Le cérémonial français, l'une des sources de la majesté du trône, devient l'objet de ses perpétuelles railleries ; elle le désorganise et le livre à la risée des grands. Elle confie l'éducation de ses enfans

à des femmes sans crédit et sans considération à la cour, où elles excitent les clameurs des familles qu'elle dépouille. Plus elle s'élève et prend de l'autorité, et plus aussi les tantes du roi, Monsieur et ses deux belles-sœurs s'étudient à la contrarier et à la faire haïr. C'est de la cour de Versailles, et des palais des princes du sang, que partent les premiers cris contre elle. Les sœurs du feu dauphin, tendrement attachées à la mémoire de ce prince, voient en elle l'éternel asile du parti de Choiseul, qui leur a ravi le frère si tendrement chéri. Du château de Bellevue et de Meudon, retraite des princes mécontens, depuis les bouderies du fils unique de Louis XIV, l'opinion se répand qu'une autrichienne occupe la place d'une reine de France. La famille royale l'accuse de vouloir s'élever au-dessus de la

maison de Bourbon, et de vouloir établir des princes lorrains au niveau des princes du sang; on l'accuse de vouloir abaisser les grands de l'état, et de relever de la poussière, aux dépends du trésor public, ses favoris des deux sexes, et la maison de Polignac.

Dans ces circonstances, la reine bravant les orages qui la menacent, les plaintes et les cris volent de Versailles et de Bellevue dans la capitale: ils passent de là dans la bourgeoisie et dans le peuple. Le ton leste que la reine conserve dans la décadence de son crédit diminue chaque jour l'affection respectueuse que lui avait témoigné toute la France. Marie-Antoinette n'est plus alors cette dauphine jeune, belle, et idolâtrée quand elle n'était occupée que de vains amusemens: elle n'est plus aux yeux des filles de Louis XV, qui se croyaient

échappées au poison de Choiseul, qu'une archiduchesse ennemie des français, arrivée de Vienne pour gouverner la France.

La malveillance envers la reine, n'était point encore sans remède, avant le voyage en France de son frère Joseph II. Mais lorsqu'on eut répandu qu'elle était moins l'épouse de Louis XVI et la mère d'un dauphin, qu'une autrichienne qui détestait la France; lorsque la nation fut persuadée qu'elle était toujours archiduchesse dans le cœur, toujours fille de Marie-Thérèse, et toujours la sœur d'un empereur jaloux de la puissance et de l'industrie des français; lorsque Monsieur eut publié ses caricatures contre les rapacités de Calonne réputé le caissier de la reine; la fierté française qui n'a jamais pardonné un traité honteux, ni une alliance impo-

litique à aucun de ses rois, ni à leurs ministres, se changea contre elle en aigreur et en haine incurable. Le ressentiment, dès cette époque, alla sans cesse en empirant : il se porta au point de manifester par des propos et par des écrits, des doutes sur la légitimité de l'héritier présomptif de la couronne ; propos qu'elle ne voulut jamais réfuter par une conduite plus réservée. Dans sa politique, Louis XIV avait établi sa demeure habituelle loin de la capitale, pour affaiblir les dangers de la familiarité ; la reine, au contraire, acheta Saint-Cloud, et se raprocha de Paris lorsque l'affluence des grands diminuait à Versailles. Des pamphlets attaquaient sa vie privée avec méchanceté, et elle affectait des retraites périodiques, à Trianon, qu'on ne regardait plus que comme un lieu suspect. Bientôt on

lui attribua le choix des ministres détestés, et la direction des affaires qui ne réussirent point. On lui reprocha le premier renvoi de M. Necker, les voyages de ses frères pour tromper la vigilance de M. de Vergennes, et vider le trésor royal. On parla de l'acquisition de Saint-Cloud, des orgies de Trianon, de la terrasse de Versailles et des *nocturnales* du parc. On cita le comte d'Artois, le duc de Coigny, le beau Dillon, le comte de Fersen, des euduques, des gardes-du-corps, et des plaisirs de telle nature, que l'histoire n'en parle que dans les époques les plus dépravées des nations. Rien ne fut capable de tempérer la malignité publique qui dépréciait chaque jour la majesté royale.

Dans l'étrange procédure du collier, la reine fut avilie au point, qu'elle ne se releva plus de la situation où

cette affaire la précipita; la nation, indignée, trouva les noms des plus fameux aventuriers, les noms de plusieurs escrocs, les noms des femmes d'une réputation équivoque, les noms même de plusieurs femmes de mauvaise vie, accolés à celui d'une reine de France. Les mémoires d'un Bette-d'Etienville et d'une d'Oliva, les romans de Cagliostro et de madame de Lamothe, nous montraient chaque jour une compagnie de filoux ou de faussaires, jouant des rôles suivis et savans, dans la plus sale des procédures. Quelle occasion pour les ennemis de la France et de Marie-Antoinette! Ils la dénoncèrent à l'Europe, comme l'héroïne secrète de la procédure.

Dans ces circonstances décisives pour la majesté du trône, la cour ajoutait chaque jour de nouvelles impru-

dences aux antérieures ; dans son incapacité et son aveuglement, elle commit la faute étrange et incompréhensible d'augmenter la curiosité publique, en soumettant cette affaire aux formes et aux débats d'un parlement déjà inquiet et mécontent, qui ne pouvait y trouver qu'un aliment à l'ambition et à l'importance qu'il affectait dans de semblables occasions. Il marqua d'un fer rouge la dame de Lamothe qui se disait issue du sang royal, et absout le cardinal qui avait oublié la décence de son état. La reine qui avait résolu de le perdre par un jugement, eut l'imprudence de le vouloir dans un tems où l'ancienne autorité royale était si discréditée que la flétrissure des jugemens n'était plus en sa disposition.

Quand la dame de Lamothe fut condamnée et le cardinal renvoyé absous

absous et exilé, on crut cette malheureuse affaire assoupie ou terminée. La cour ne l'avait pas finie. Aux orages d'un procès, qui occasionna en France tant de vives émotions, succédèrent les craintes pusillanimes que la reine témoigna des écrits du comte de Lamothe. Du fond de sa retraite il menaçait Marie-Antoinette de publier les secrets de la procédure; et c'est avec un tel homme que la reine effrayée traita indirectement, en lui accordant et une somme d'argent et la liberté de son épouse. Celle-ci de son côté n'eut pas plutôt touché à la terre de la liberté, qu'elle menaça la reine à son tour, de prouver au public, que dans l'affaire du collier, il s'agissait de ce dont on ne parlait pas dans la procédure; et qu'il ne s'agissait pas de ce dont on avait parlé. D'un précipice la cour se jetait dans un autre; il fallut

donc traiter encore avec la dame de Lamothe ; et lerésultat des deux négociations avec le mari contumax flétri, avec sa femme marquée de la main du bourreau, fut la funeste opinion répandue en France et en Europe, que la reine avait influé sur le jugement et disposé du collier, (1)

(1) Le seul profit que la cour retira des négociations, fut l'introduction en France de l'édition de la vie de la dame de Lamothe, payée fort chèrà Londres, et brûlée à Paris, pendant la révolution, dans un moment d'émotion publique et de frayeur de la reine. Toute l'édition fut réduite en cendres dans un four, à l'exception de deux volumes que conserva Laporte, intendant de la liste civile, et que le comité de sûreté générale fit réimprimer l'an I.er de la république. Pendant la détention de Marie-Antoinette au Temple, le député Legendre, si connu par son éloquence sauvage, proposa un jour, dans la société des jacobins, de déchirer le corps de Louis XVI et d'envoyer ses membres aux départemens. C'est à-peu-près dans cette même circonstance que ce boucher fit passer à la reine, prisonnière au Temple, un exemplaire de l'édition française des mémoires de la dame de Lamothe. Georges III peut bien reprocher à Louis XVI d'avoir soulevé

Quelques bons esprits voyant cette succession d'évènemens qui tenaient tous les uns aux autres, avaient jugé, dès 1788, qu'une retraite de la reine au Val-de Grace, pouvait rendre à la cour son ancien crédit et appaiser les mécontens. Dès la première assemblée des notables, il fut remis un mémoire à Louis XVI, où il était dit que Marie-Antoinette n'avait plus d'amis que son époux et quelques seigneurs incapables de lui conserver les respects de la nation. On représentait au roi qu'elle était alors évidemment odieuse à Monsieur, à Mesdames tantes, à toute la famille royale, à l'exception de M.[me] Elisabeth

la France et l'Europe pour soustraire l'Amérique à sa puissance; mais Georges III ne peut lui reprocher d'avoir accordé un asile en France à des anglais échappés à des prisons et à des supplices, travaillant à le déshonorer et à le précipiter du trône des Stuarts, par des écrits tels que ceux de Morande, de la comtesse de Lamothe, ou de son mari.

et du comte d'Artois. On citait les princes du sang, les grands de l'état et le public qui lui attribuaient hautement et à l'envi les malheurs des tems, et le déficit résultant de la distraction de nos deniers au profit de sa maison. On proposait au roi de la sacrifier, en la renvoyant à Vienne, comme le seul et dernier remède aux maux que cette haine nationale préparait à l'état. On l'assurait qu'elle emporterait avec elle toutes les malédictions du public et que l'autorité royale serait, par le fait seul, totalement et subitement allégée et restaurée ; cette opinion, qui pouvait sauver l'ancienne France, partait en secret du château de Belle-vue. Mais la bonté de Louis XVI s'opposant à cette mesure, la révolution qui ne tarda pas à éclater, sur-tout contre la reine, lui suscita les patriotes, nouvelle sorte d'ennemis, dérivée de la classe du

peuple qu'elle fut encore moins en état de dompter. Marie-Antoinette, à cette époque, n'a plus, en France, qu'un seul ami qui lui reste fidèle avant et pendant la révolution. La probité et la constance de cet ami, qui se dévoua en grande partie pour elle, seront d'un grand poids près de la postérité pour l'apprécier, parce que d'ailleurs cet ami la connut à fonds pendant plus de vingt années : je parle de Louis XVI.

Quant aux mécontens de l'ancien régime, qui les premiers avaient animé l'opinion contre elle, une partie, en émigrant, porta chez l'étranger de vifs regrets d'avoir livré cette princesse aux premiers ressentimens des français; une seconde partie également repentante mais timide et faible resta en France et retourna à elle. La reine oublia qu'elle avait été offensée ; mais il resta un parti intraitable et violent,

composé de gens de qualité, dont la haine pour la reine avait été un titre d'élection à l'assemblée constituante. Ce parti devint le noyau de l'insurrection du 6 octobre, et s'unit au duc d'Orléans. Le roi avait déclaré qu'il ne sacrifierait pas Marie-Antoinette, et cette princesse assura dans toutes les scènes de la révolution, qu'elle partagerait avec lui sa destinée. Les deux époux, en supportant avec patience les déchaînemens de la populace et des fauxbourgs, devaient succomber aux coups réunis du premier prince du sang, de l'Angleterre, des constituans, des jacobins de 1789, des girondins, des cordeliers et des montagnards, si unis; si humains entr'eux dès 1788 quand il fallut avilir avec méthode et détruire la cour, et si furieux, si jaloux, ou sanguinaires quand ils se partagèrent l'autorité et la dépouille.

Nous l'avons tous observée cette tactique révolutionnaire et savante qui anéantit l'ancienne autorité par intervalles méthodiques. La tactique n'eut pour but d'abord que la convocation des états-généraux pour détruire des abus, et elle enfanta une assemblée nationale avec l'étrange constitution de 1789. Bientôt se manifesta le projet d'une déchéance du roi, et le changement de la dynastie. Le 10 août et la république en furent le résultat. Dans toutes ces catastrophes, Marie-Antoinette attire tous les regards de l'humanité. On la trouve seule dans son parti avec de la fermeté, avec un grand caractère; et quand on voit la reine de France, la fille de tant de Césars, la fille de la célèbre Marie-Thérèse, assaillie et tourmentée de la sorte sans aucun relâche, détenue aux Tuileries, à la loge du logotachi-

graphe, au Temple et à la conciergerie, dans le cachot impur destiné à punir les assassins et dédaignant d'adoucir son sort, sa situation tient tous les sentimens en état de souffrance. Les poëtes en avaient fait une divinité à son arrivée en France. En 1793, les jacobins en font une furie, une Messaline, une Frédégonde; et cette princesse, après avoir enduré avec patience, même avec grandeur et magnanimité la nouvelle espèce d'insulte que chaque époque de la révolution ajoutait aux antérieures, ne trouva que l'échafaud pour terme et pour soulagement de ses infortunes. La sentence de mort qu'elle entendit avec tant de sang-froid et d'indifférence, parut être pour elle un instrument de bonheur et de délivrance.

Les tems historiques de Marie-Antoinette sont arrivés : l'époque est

venue de la citer, avec ses juges, à l'inexorable tribunal de l'histoire; la postérité est commencée pour la victime et pour les hommes qui l'ont immolée. L'histoire, sans doute, pardonnera beaucoup de fautes à sa jeunesse, et quelques-unes à son inexpérience; mais elle jugera avec sévérité cette série de partis qui la livrèrent successivement aux insultes de la multitude. Elle citera ses belles-sœurs, ses tantes, et Monsieur lui-même, qui les premiers donnèrent l'exemple des plaintes et des railleries. Elle jugera les grands de l'état qui continuèrent sur le même ton, et qui transportèrent graduellement les haines de la famille royale, jusques dans la bourgeoisie et dans le peuple. Elle jugera l'ancien régime qui légua son ressentiment à la révolution, et qui fit de la reine le jouet des Orléanistes, des démocrates de la

constituante, des girondins, des révolutionnaires du 10 août qui la précipitèrent enfin dans le Temple, et des jacobins de 1793 qui la conduisirent à l'échafaud.

La reine, née princesse autrichienne, et destinée par Marie-Thérèse à cimenter l'alliance conclue entre les deux maisons de Bourbon et d'Autriche, alliance réputée par les bons esprits, contraire à nos intérêts et à ceux des puissances secondaires de l'Europe, avait en France et en Europe des ennemis secrets, actifs et vigilans, que cette princesse n'eut point l'adresse de déjouer, ni la force de réprimer. Gardienne à Versailles des intérêts de sa maison, au préjudice de tant et de si grands intérêts contraires; traversant les vues et les plans de la Prusse, des anglais et des puissances subalternes de l'Italie et

de l'empire, tous offensés d'un traité qu'on appelait *monstrueux*, dans le parlement d'Angleterre ; la reine, eût-elle été un modèle de perfection, se trouvait odieuse en France, à tous ces intérêts diplomatiques. Le parti autrichien, avait despotiquement dominé à Versailles, tant que le duc de Choiseul avait conduit les intérêts de l'archiduchesse dauphine. Ce ministre avait même acheté le dévouement des grands par des pensions ruineuses : mais depuis l'exil de ce ministre, les auteurs et les partisans de l'alliance avaient sans cesse éprouvé des défaites par l'adresse du duc d'Aiguillon, successeur du duc de Choiseul, et par la politique silencieuse, mais toujours anti-autrichienne du comte de Vergennes, qui n'eut jamais d'autre énergie dans le caractère que l'opposition constante et secrète qu'il inspira au

roi, contre l'activité de l'ambition de Joseph II et de la reine. De là les succès et les défaites qui ont conduit cette princesse à sa perte : développons les sommairement.

Les mêmes orages que vous avez vus dans le département des finances de France, par l'élévation et la chûte de cette singulière succession de ministères français, contrariés par des oppositions anglo-génevoises, et par cette série de ministères anglo-génevois, traversés par des oppositions éclatantes de notre ancienne finance ; ces mêmes orages, dis-je, existaient depuis des siècles dans le département des affaires étrangères ; mais avec la différence que l'Angleterre qui s'était adjugé le maniement de nos finances, semblait respecter le droit que s'était arrogé l'Autriche de s'immiscer dans le département des affaires étrangères.

Ainsi, la première nation de l'Europe, la France, était le jouet de deux grandes puissances qui s'étaient adroitement introduites, par leurs agens, dans l'administration de nos principaux départemens. Et telle était la conduite de ces deux puissances rivales de la France, que dans les tems de paix elles gouvernaient en secret nos principales administrations, autant qu'il était en elles. Ainsi l'on verra dans le premier chapitre de cet ouvrage, la maison d'Autriche excitant des troubles en France sous les derniers Valois, et sous les premiers Bourbons. Elle paraît silencieuse et impuissante sous le règne de Louis XIV. Si des principes autrichiens pénètrent dans le cabinet du règent, une opposition de princes et de seigneurs français conspire contre lui, et le ministère devient de nouveau anti-autri-

chien, jusqu'à ce que les intrigues de Choiseul renversent le système français, pour établir le système autrichien à la tête du département de la politique. Si le père de Louis XVI lutte contre Choiseul, le système autrichien en péril, le sacrifie aux intérêts de Marie-Thérèse. L'opposition française conduite par le dauphin et par la maison de Richelieu, héritière de la haine du cardinal contre la maison d'Autriche, triomphe toutes fois du duc de Choiseul et de la jeune archiduchesse dauphine. Une maîtresse l'avait établi, une autre maîtresse le renverse. Choiseul est exilé, et d'Aiguillon prend sa place. La dauphine en souffrance, est obligée de rester observatrice silencieuse et soumise; mais, victorieuse à son tour, et devenue reine de France, elle exile madame Dubarry, et renvoie

le duc d'Aiguillon. Le rappel du duc de Choiseul manquait à ce triomphe, les mânes du dauphin l'éloignent de nouveau. Une main invisible le replonge sans cesse dans la solitude de Chanteloup : elle l'y fixe : elle le condamne à y finir ses jours dans une sorte de désespoir ; et M. de Vergennes en respectant le traité, contient la reine et l'empereur dans les bornes de l'alliance qu'ils s'efforcent sans cesse d'étendre et d'expliquer à leur manière.

Dans cette antique lutte, entre la France et l'Autriche, les plus grands intérêts sont en mouvement. Les deux premières puissances Européennes intriguent alternativement jusques dans le cabinet de nos rois. D'une part on observe nos souverains héritiers de la diplomatie de leur famille, contrariés par madame de Pompadour, par le

duc de Choiseul et par Marie-Antoinette, dévoués aux intérêts de la maison d'Autriche. D'autre part, on voit l'adroite Marie-Thérèse qui domine dans le cabinet de Versailles, et souffre de l'opposition du dauphin de France, père de Louis XVI, de madame Dubarry et du duc d'Aiguillon, défenseur du système de son grand oncle.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces débats, c'est l'opposition de madame de Pompadour, qui renversait les ministres de l'ancienne diplomatie française en faveur de la maison d'Autriche ; tandis que l'opposition d'une autre maîtresse, de madame Dubarry, renverse le ministère autrichien et lui oppose le duc d'Aiguillon.

On apprécie maintenant le rôle de Marie-Antoinette, qui se trouve placée par

par sa mère, au milieu de tous les mouvemens de la haute politique Européenne. Les mêmes intérêts qui avaient dirigé une conjuration française contre le système autrichien et fédératif du régent pèsent sur elle.

Sous un régent devenu autrichien par principes, le duc de Richelieu, l'un des conjurés est mis à la bastille pour avoir défendu le système de son grand oncle contre les folies de l'abbé Dubois et du régent.

Sous Louis XV, le duc d'Aiguillon engagé dans la même cause encourt le danger de perdre la tête et l'honneur, par les procédures que le duc de Choiseul lui suscite secrètement.

Sous Louis XVI, on voit d'Aiguillon fils devenir dans l'assemblée constituante, l'un des chefs du parti soulevé contre la reine, et contre le traité d'alliance. Enfin pendant l'émigration le

jeune Richelieu dernier rejeton de la famille se refugie, non en Autriche où restent de vieux ressentimens, mais près de Catherine II qui l'adopte.

Ne soyons donc pas surpris si la reine de France destinée par sa mère à devenir à Versailles la gardienne d'un traité, et la base d'un édifice diplomatique qu'a renversé la révolution, a dû souffrir des coups portés à une alliance qui est le pivot et le point central des affaires Européennes; ni si la *monstruosité* du traité, ainsi caractérisé par les anglais, par la Suède et le Dannemarck, par les puissances subalternes allemandes et italiques, par les suisses, par la Prusse et par toutes les nations obligées depuis 1756 de se mésallier ou de s'allier contre leurs intérêts en cherchant des amis hors de leur système naturel

fédératif, a traversé si puissamment le bonheur de la reine.

On a lieu d'espérer que dans un moment où la tolérance et les opinions libérales du gouvernement rappellent tant de français dans le sein de leur patrie, on n'oubliera pas le jeune Richelieu. Je l'ai vu en 1788 et 1789, l'ami de la liberté telle que la désiraient alors les esprits justes ; il est l'héritier d'une famille qui ne se vendit jamais aux puissances ennemies de la France. Il a de l'esprit et du patriotisme. Il est le neveu d'un homme à qui, pour me servir des expressions de Montesquieu, la France doit, d'avoir connu sa force et les moyens de la développer au dehors. Je déclare en face de l'Europe, qu'instruit de mon dessein de publier sous le titre de *Mémoires de Richelieu* un ouvrage qui démontrât les abus de l'ancien régime, il s'inté-

ressa à sa publication et la seconda. Il est passé au service d'une puissance neutre, il n'a jamais porté les armes contre notre patrie.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

Ministère de Calonne et les notables.

Pour alimenter les goûts dépravés et ruineux de la reine et de la cour, Calonne, magistrat inconsidéré, immoral et privé de toute estime publique, avait été appelé dans les circonstances les plus critiques à l'administration des finances. Au lieu d'ordonner des réformes sévères, ce ministre devint à la cour le complaisant et le banquier de la reine et des favoris. Il réduisit la France à l'alternative d'une révolution ou d'une réforme absolue des dilapidations à laquelle le ministre ne voulut jamais réellement se résoudre.

Pour pallier la détresse de ce département et pour alimenter le luxe progressif de la cour, ce ministre imagina d'imposer également le clergé et la noblesse jusqu'alors privilégiés à cet égard, et de créer une assemblée de notables pour en obtenir l'assentiment. Cette sanction avait été refusée dans tous les tems par les cours souveraines : le seul projet avait précipité tous les ministres de leurs places : et à l'époque de 1787, la famille royale était réduite à un tel état de discrédit que les grands du royaume, le haut clergé et les principaux membres de la magistrature dont Calonne composa cette assemblée, se liguèrent pour refuser avec éclat tous les moyens imaginés pour satisfaire à l'avidité de la cour. Vainement le ministre fut-il abandonné du roi, disgracié, dépouillé de ses dignités et remplacé. En créant les

notables, Calonne avait inspiré à la noblesse, au clergé et aux parlemens l'ambition de se mêler des affaires d'état, au préjudice de l'ancienne autorité administrative et absolue du monarque. La magistrature souffrit donc avec constance l'exil et la perte de ses offices, plutôt que de retomber sous l'autorité de la cour. Dans cet état de détresse, le roi abandonné des notables, du clergé, des pays d'état et des parlemens, fut réduit à rappeler M. Necker qu'il avait exilé et qui le précipita dans de plus grands embarras. Les notables avaient privé le roi de tout impôt; le parlement et l'assemblée nationale le privèrent du droit d'en établir.

HUITIÈME ÉPOQUE.

Second ministère de M. Necker. En changeant la minorité en majorité il renverse la monarchie française.

A l'époque du discrédit qu'éprouvaient nos anciennes institutions, il ne manquait pas en Europe ni en France des observateurs paisibles de la décadence de l'autorité. Il n'est pas une opération, un écrit, un préambule d'édit du premier ministère de M. Necker que les amis de l'ancien régime n'eussent attaqué par les plus sages observations. Un profond ressentiment, une incorrigibilité décidée de la part du ministre génevois furent les résultats de cette lutte. M. Necker fut assailli par le clergé : il conjura cet orage en négociant avec sa minorité dévote et zelée et avec sa minorité

irreligieuse. Il fut assailli par la haute noblesse, et l'on sait quelle part il lui accorda dans l'organisation de sa restauration politique. Il fut assailli par les courtisans; ils furent dissipés par les mesures révolutionnaires de 1788 et 1789. Il fut assailli par les anciens corps de finance, en les abolissant, il dénatura le crédit de la monarchie et le fonda sur celui des banquiers. Odieux à l'ancien régime qu'il dégrada, la postérité ne peut voir dans M. Necker que l'ennemi des formes et de l'esprit de l'ancienne France: l'instituteur, non d'une monarchie constitutionnelle mais d'une révolution; le fléau enfin de la maison de Bourbon, dont le dernier rejeton lui avait confié ses destinées. Un cardinal avait fondé la puissance royale, un protestant la renversa. Il commença pendant son premier ministère, à la détruire en dénaturant les principes

de l'administration ; il la renversa sous son second ministère, en dénaturant l'état et la condition relative des personnes et des rangs ; ce qui fut le terme de l'ancienne hiérarchie et le commencement de la révolution. M. Necker nous la donna en changeant la minorité du tiers-état en majorité nationale, par la réunion des ordres et le doublement du tiers-état, au mépris des avis officiels des notables.

En effet, M. de Calonne, électeur des notables, avait déjà organisé dans leur assemblée une opposition éclatante. Dès ce moment là on vit avec délices à côté du trône, une insurrection patriotique des princes, des pays d'état, de la haute noblesse et de la magistrature contre le plus pacifique des monarques. L'inexpérience nationale ne permettait pas de juger la nature de cette première tentative

contre l'autorité royale et absolue. Cependant on ne parlait encore ni de la puissance ni des droits du tiers-état. L'opposition formée des gens de cour et des premiers ordres de la magistrature, parut même se contenir à l'égard du roi, dans les limites du respect et dans la simple défensive de leurs droits. Et lors même qu'elle refusait à Louis XVI les subsides qu'il demandait pour payer les pensions scandaleuses et les traitemens dont la cour grevait le trésor royal, elle observait à son égard des formes respectueuses, qui éloignèrent toute idée des désastres ultérieurs de la monarchie.

M. Necker en organisant les états-généraux constitua une puissance d'un nouveau genre. Il fit du tiers et des ecclésiastiques du second ordre, par une révolution vraiment génevoise, la force motrice de l'état. La première de nos

révolutions dès ce moment-là, fut consommée dans la monarchie ; et la puissance absolue du roi succomba à la première opération de ce nouveau gouvernement.

NEUVIÈME ÉPOQUE.

La monarchie constitutionelle.

CEPENDANT M. Necker en organisant les états-généraux, semblait avoir créé un composé de noblesse, de clergé et de tiers comme en 1714. Les trois portions intégrantes de l'ancienne monarchie, paraissaient intactes suivant cette mesure. La constitution monarchique était néanmoins toute fictive à cause de la majorité relative des votans. Le nombre, l'autorité et la force étaient dans le tiers-état. La partie obéissante et soumise se trouva par là investie de l'au-

torité et de la puissance. La distinction en trois ordres fut tellement fictive, que cette assemblée ne tarda point à dénaturer les états-généraux en dégradant les deux premiers ordres qui en constituaient la majorité, et en s'instituant en assemblée nationale. Une égalité toute républicaine succédant dès ce moment dans l'assemblée nationale à la hiérarchie monarchique, la noblesse et le clergé n'existant plus, la royauté et le peuple se trouvèrent tête-à-tête et sur le même pied. Dans leurs débats, ils furent privés des pouvoirs intermédiaires, chargés par état, dans les autres nations Européennes de les concilier ou de les séparer officiellement dans leurs querelles.

L'assemblée suivante formée d'élémens homogènes et toute dégagée de la noblesse et du clergé ne pouvant plus

contenir les mouvemens révolutionnaires imprimés dans les quatre-vingt-dix-huit-centièmes de la nation que les écrivains du tems avaient soulevés, l'opposition à la cour devint si puissante et si hostile que les sanglans débats avant-coureurs du 10 août ne durèrent que dix mois. En dix mois nous vîmes périr cette monarchie éphémère qu'on appelait plaisamment *la monarchie des feuillans.* Elle essuyait chaque jour les insultes des républicains et des royalistes.

DIXIÈME ÉPOQUE.

La république et la mort de Louis XVI.

Tel fut le résultat des innovations successives des Maurepas, des Necker, des Malesherbes, des Turgot, etc. Voilà

où nous conduisit la faiblesse de la cour, de la noblesse et du roi. La nullité des anciennes opinions religieuses ou politiques, conservatrices de l'autorité royale, et l'importance des opinions révolutionnaires et philosophiques, avaient si fort ébranlé le culte des dieux et des rois, que Louis XVI l'ennemi secret des nouvelles institutions, privé de la puissance du clergé et de la noblesse, appuis nécessaires de sa maison, succomba au coup de main d'une poignée de jeunes marseillais, qui arrivèrent du fond de la France pour le détrôner et le renfermer dans la tour du Temple. La convention assemblée dans cette circonstance trouvant en lui l'ennemi naturel de la république, osa le condamner à perdre la tête sur un échafaud, et attira sur elle les res-

sentimens de l'Europe, de l'histoire et de la postérité.

Alors fut consommée la vengeance de l'implacable Angleterre, si profondément courroucée contre Louis XVI, sur tout depuis la publication de *l'exposé de la conduite de la France à l'égard de l'Angleterre, pendant l'insurrection de l'Amérique.* Le cabinet de Versailles dans cet ouvrage reprochait bien inutilement à l'Angleterre les tragédies de Marie-Stuart, celle de Charles I, et la dégradation du roi Jacques. Louis observait encore bien imprudemment à Georges III qu'une possession légitime pouvait se gagner ou se perdre par une révolution, et que la maison de Hanovre en était un exemple : en effet, ce prince infortuné, après avoir parcouru le dédale d'une révolution, se voyait lui-même condamné

à la mort; sa famille proscrite était privée de la couronne : et la république, malheureuse dans son sein, mais fière terrible et puissante au-dehors, succédait à l'ancienne monarchie.

ÉTAT

ÉTAT

DE LA MAISON DE BOURBON ET DES PRINCES DE L'EUROPE CONTEMPORAINS DE LOUIS XVI.

Pour servir à l'intelligence de ces mémoires.

MAISON ROYALE EN FRANCE.

LOUIS XVI, né duc de Berry, le 23 août 1754, dauphin de France le 20 décembre 1763, marié le 16 mai 1770, à Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne archiduchesse d'Autriche; roi de France et de Navarre le 10 mai 1774. Sacré à Rheims le 11 juin 1775; dit *le Bienfaisant* avant la révolution; dit *roi des français* suivant la constitution de 1790, et *restaurateur de la liberté*, par décret de l'assemblée constituante. Emprisonné au temple le 13 août 1792. Décapité le 21 janvier 1793 (l'an 1er de la république) par décret de la convention nationale.

MARIE-ANTOINETTE-JOSEPHE-JEANNE de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, fille de François de Lorraine, Ier empereur et de Marie-Thérèse, sœur des empereurs Joseph II et Léopold, née le 2 novembre 1755, reine de France le 16 mai 1770, emprisonnée au temple avec son époux en 1792, décapitée le 16 octobre 1793.

LOUIS-JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER, dauphin de France, né le 22 octobre 1781, mort à Meudon le 4 juin 1789.

LOUIS-CHARLES, né le 27 mars 1785, titré *duc de Normandie* et *dauphin de France* à la mort de son frère. Titré *prince royal* par l'assemblée constituante. Enfermé au Temple avec son père et mort dans cette prison le 9 juin 1795.

MARIE-THERÈSE-CHARLOTTE de France, titrée *madame Royale*, née le 29 décembre 1778, emprisonnée avec son père au Temple, mise en liberté et échangée l'an 4 de la république, contre les ambassadeurs de France, et les commissaires de la convention (Maret, Semonville etc., Camus, Drouet, Bancal, Quinette, Lamarque et le général Beurnonville.)

SOPHIE-HÉLÈNE-BÉATRIX, née le 29 juillet 1786, morte l'année suivante.

Maison de Monsieur.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER de France, *comte de Provence* (titré MONSIEUR.), né le 17 novembre 1755, marié le 14 mai 1771 *à Marie-*

Joséphine Louise de Savoie; (émigré au mois de juin 1791.)

Maison du comte d'Artois.

CHARLES-PHILIPPE de France, *comte d'Artois*, né le 9 octobre 1757, marié à *Marie-Thérèse de Savoie*, le 16 novembre 1773; (émigré au mois de juillet 1789, avec son épouse.)

LE DUC D'ANGOULÊME, fils de M. le comte d'Artois, né le 6 aout 1775. Grand prieur de France en 1776, (émigré avec son père en 1789.)

CHARLES-FERDINAND titré *duc de Berry*, fils de M. le comte d'Artois, né en 1778, (émigré avec son père en 1789.)

Sœurs de Louis XVI.

MARIE-ADELAIDE-CLOTILDE-XAVIÈRE de France, sœur de Louis XVI, fille du feu Dauphin, née le 23 septembre 1759, reine de Sardaigne.

ÉLISABETH-PHILIPPE-MARIE-HELÈNE de France, née le 3 mai 1764, emprisonnée au Temple avec son frère, décapitée par jugement du tribunal révolutionnaire, le 10 mai 1794, (21 floréal, an II de la république.)

Tantes de Louis XVI.

MARIE-ADELAIDE de France, fille de Louis XV et tante de Louis XVI, née le 23 mars 1732, morte en Italie.

VICTOIRE-LOUISE-MARIE-THERÈSE de France, tante de Louis XVI, née le 11 mai 1733, morte le 23 décembre 1787.

SOPHIE-PHILIPPINE-ELISABETH-JUSTINE de France, tante de Louis XVI, née le 27 juillet 1734.

LOUISE-MARIE de France, tante de Louis XVI, née le 15 juillet 1737. *Religieuse carmelite à St.-Cloud*, le 1er octobre 1771, élue supérieure en 1773, morte en 1788.

LOUIS *fils naturel de Louis* XV ; appelé avec l'agrément de Louis XVI, l'*abbé de Bourbon*, mort à Rome.

BRANCHE D'ORLÉANS.

LOUIS-PHILIPPE, duc d'Orléans, né le 12 mai 1725, marié le 17 décembre 1743 à Louise-Henriette de Bourbon-Conty, veuf le 9 février 1759, épouse en secondes noces avec l'agrément du roi, sans publication, *madame la comtesse de Montesson*, veuve du seigneur de ce nom. Il meurt à Paris, le 18 novem. 1785.

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH *duc de Chartres*, né le 13 avril 1747, titré *duc d'Orléans* à la mort de son père, appelé PHILIPPE EGALITÉ par arrêté de la commune de Paris, après le 10 août. Epouse mademoiselle de Penthièvre le 5 avril 1769, est nommé député à l'assemblée constituante et à la convention nationale, meurt sur un échafaud le 6 novembre 1793, l'an II de la république.

LOUIS-PHILIPPE, titré *duc de Chartres*; fils de Philippe d'Orléans (Egalité), né en 1773, appelé sous le régime révolutionnaire, *le citoyen Egalité fils*, émigré avec Dumouriez l'an Ier de la république.

ANTOINE-PHILIPPE titré *duc de Montpensier* né en 1775, appelé *le citoyen Montpensier* pendant le gouvernement révolutionnaire.

N........ titré COMTE DE BEAU JOLOIS, né en 1779, appelé *le citoyen Beaujolois* sous le gouvernement révolutionnaire.

N........ *mademoiselle de Chartres* née en 1777.

N...... DE SAINT-ALBIN, fils de Louis-Philippe d'Orléans et de madame de Villemomble.

N..... DE SAINT-FAR, fils du même prince et de madame de Villemomble.

BRANCHE DE CONDE.

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON (titré *prince de Condé*), né en 1736, marié en 1753 à mademoiselle de Rohan-Soubise, veuf en 1760, émigré en 1789.

LOUIS-HENRI-JOSEPH DE BOURBON-CONDÉ (titré *duc de Bourbon*), fils du prince de Condé, né en 1756, marié à mademoiselle d'Orléans en 1750, émigré avec son père.

LOUIS, duc d'Enghien, né le 2 août 1772.

LOUISE-ADÉLAIDE de Bourbon-Condé (titrée *Mademoiselle*), née en 1757.

LOUISE-ELISABETH de Bourbon-Condé, née en 1693, veuve en 1727 de l'ancien prince de Conty.

BRANCHE DE CONTY.

LOUIS-FRANÇOIS de Bourbon, *prince de Conty*, né en 1717, veuf en 1736 de Louise-Diane d'Orléans, grand prince de France en 1749, mort en 1775.

LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH de Bourbon-Conty,

titré *comte de la Marche*, titré à la mort de son père *prince de Conty*, appelé sous la république *le citoyen Conty*; déporté par le directoire de la république française après le 18 *fructidor*; épouse en 1759 mademoiselle d'Est, émigrée en 1789 sans enfans.

LIGNÉE LÉGITIMÉE DE LOUIS XIV.

Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, né en 1701.

Louis-Jean-Marie, titré *duc de Penthièvre*, né en 1725, veuf en 1754 de mademoiselle d'Est, mort en 1792.

Marie-Therèse-Louise de Carignan, née princesse de Savoie, veuve en 1768 du prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre, emprisonnée à la force après le 10 août et massacrée le 2 septembre 1792.

MAISON DE BOURBON RÉGNANT EN ESPAGNE.

Charles III (*dom Carlos*), roi d'Espagne, né en 1716, roi de Naples en 1734, marié en 1738 à Marie-Amélie de Saxe, roi d'Espagne en 1759, veuf en 1760, mort le 4 décembre 1788.

CHARLES IV, né le 11 novembre 1748, marié en 1765 à Louise-Marie-Thérèse de Parme, née en 1751, roi d'Espagne en 1788 le 4 décembre.

FERDINAND-MARIE, né le 14 octobre 1784.

CHARLES-MARIE-ISIDORE, second fils du roi, né en 1788.

CHARLOTTE JOACHIM, née en 1775, mariée en 1785 à dom Jean de Portugal.

MARIE AMÉLIE, née en 1779, } infantes.
MARIE LOUISE, née en 1782, }

CHARLES-CLÉMENT-ANTOINE DE PADOUE, JANVIER PASCAL, JOSEPH, FRANÇOIS D'ASSISE, FRANÇOIS DE PAULE, LOUIS-VINCENT-FERRIER RAPHAEL, INFANT né en 1771.

GABRIEL - ANTOINE - FRANÇOIS XAVIER, JEAN - NEPOMUCENE - JOJEPH - SERAPHIN-PASCAL SAUVEUR, INFANT né en 1752.

ANTOINE-PASCAL-FRANÇOIS - JEAN- NEPOMUCENE ANIELLO, RAYMONT SYLVESTRE, INFANT D'ESPAGNE, né en 1755.

MARIE JOSEPHE, infante d'Espagne, née en 1744.

MARIE LOUISE, infante, grande duchesse de Toscane, née en 1745.

Dom LOUIS-ANTOINE JACQUES, frère du roi Charles, infant d'Espagne, né en 1727.

MAISON DE BOURBON REGNANT A NAPLES.

FERDINAND IV, infant d'Espagne, né en 1751, roi de Naples et des Deux-Siciles en 1759, marié en 1768 à l'archiduchesse d'Autriche Charlotte Louise, sœur de l'épouse de Louis XVI, née en 1752.

FRANÇOIS-JANVIER-JOSEPH, né en 1777. CHARLES-JANVIER-FRANÇOIS né en 1780.	Princes de Naples.

MARIE THERÈSE, née en 1772. LOUISE MARIE, née en 1773. MARIE-ANNE-JOSEPHINE, née en 1775. MARIE-CHRISTINE, née en 1779. MARIE-AMÉLIE, née en 1782. MARIE-ANTOINETTE, née en 1784.	Princesses de Naples.

MAISON DE BOURBON REGNANT A PARME.

Don FERDINAND, infant d'Espagne, né en 1751, duc de Parme, marié en 1769 à Marie Amélie, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'épouse de Louis XVI, née en 1746.

CAROLINE-MARIE-THÉRÈSE, née en 1770, princesse de Parme.

LOUISE-MARIE-THERÈSE de Parme, mariée au prince des Asturies en 1765. (1)

PAPES.

CLEMENT XIV, *Ganganelly*, né en 1705, couronné pape le 4 juin 1769, mort le 22 septembre 1774.

PIE VI, *Braschi*, élu pape le 15 février 1775, dépouillé de ses états par le directoire, et mort en France, à Valence, le 22 septembre 1799.

EMPEREURS ET MAISON D'AUTRICHE.

MARIE THÉRÈSE, impératrice douairière, reine de Hongrie et de Bohême, veuve en 1765 de François I de Lorraine, héritière des possessions autrichiennes, mère de l'épouse de Louis XVI, meurt le 29 novembre 1780.

JOSEPH II de Lorraine, son fils, empereur, veuf d'Isabelle de Parme en 1763, remarié

(1) Il résulte de cet état de la maison de Bourbon, qu'il y avait en France quinze princes vivans de cette maison; et huit en Espagne, à Naples et à Parme, à l'époque où la France fut déclarée *République*.

en 1765 à M. J. A. de Bavière, veuf de nouveau en 1767, empereur le 18 août 1765, meurt sans postérité le 20 février 1790.

PIERRE-LÉOPOLD-JOSEPH, né en 1743, fils de François de Lorraine, empereur, et de Marie Thérèse, grand duc de Toscane en 1765, roi de Hongrie et de Bohême le 20 février 1790, mort le 1.er mars 1792.

FRANÇOIS II, proclamé empereur à Francfort le 3 juillet 1790.

RUSSIE.

CATHERINE II, née en 1729, mariée le 1.er septembre 1745 à Pierre III, empereur de Russie, déclarée impératrice le jour de la révolution 28 juin 1762, veuve le 23 juillet suivant, couronnée à Moscou le 3 octobre 1762, morte le 17 novembre 1795.

PAUL PETROWITZ, grand duc, né le 1.er octobre 1754, empereur de toutes les Russies, en 1795.

PORTE-OTTOMANE.

ABDHUL-AHMED, né en 1725, proclamé grand sultan en 1774, meurt subitement le 7 avril 1789.

SELIM III, empereur actuel, né le 24 décembre 1761.

ANGLETERRE.

Georges III, né en 1738, proclamé roi d'Angleterre en 1760, marié en 1761, à Sophie-Charlotte de Mecklenbourg-Strelitz.

PRUSSE.

Frédéric II dit *le Grand*, né en 1712, marié en 1733, à Elisabeth de Brunswick-Wolfenbüttel, roi de Prusse en 1740, mort sans lignée, le 17 août 1786.

Frédéric-Guillaume II, neveu de Frédéric II, né en 1744, prince royal de Prusse à la mort de son père en 1786, roi de prusse en 1786, mort à Potsdam, le 16 novembre 1797.

Frédéric-Guillaume III, son fils, lui succède.

SUÈDE.

Gustave III, roi de Suède en 1771, marié en 1766, à Sophie Magdeleine de Dannemarc, assassiné par Ankarstroom en 1792.

Charles prince de Suède, *régent du royaume*, né en 1748.

Gustave-Adolphe, proclamé roi de Suède à l'âge de 12 ans, en 1792.

DANEMARC.

CHRISTIAN VII, né en 1749, roi en 1766, marié en 1766 à Caroline-Mathilde d'Angleterre, sœur du roi Georges III.

MAISON DE SAVOIE.

VICTOR-AMÉDÉE-MARIE, né en 1726, roi de Sardaigne le 20 février 1773, marié en 1750 à Marie-Antoinette, infante d'Espagne, mort le 14 octobre 1796.

CHARLES-EMMANUEL, roi de Sardaigne, marié à la sœur de Louis XVI, dépouillé de ses états par le Directoire de la république française.

PORTUGAL.

JOSEPH I, de Bragance, né en 1714, marié à Marie-Anne-Victoire, d'Espagne, mort le 24 février 1777.

MARIE, reine de Portugal, née en 1734, mariée à Pierre son oncle en 1760, reine de Portugal en 1777, veuve en 1786.

POLOGNE.

STANISLAS-AUGUSTE. Poniatowski II, né en 1732, élu roi de Pologne en 1764, mort

en 1798, détrôné par la Russie, l'Autriche et la Prusse.

PROVINCES-UNIES.

GUILLAUME, né en 1748; Stathouder, en 1751, marié à F. S. G, princesse de Prusse, détrôné par la république française.

Maison de Bavière.

MAXIMILIEN-JOSEPH, électeur, duc, fils de Charles VII, empereur, électeur en 1745, mort (*sans postérité*) le 30 décembre 1777.

CHARLES-THÉODORE, né en 1724, électeur Palatin en 1743, devient électeur, duc de Bavière, le 30 décembre 1777.

HESSE-CASSEL.

FRÉDÉRIC-LANDGRAVE, de Hesse-Cassel, né en 1720, marié à Marie d'Angleterre en 1740; veuf et remarié en 1773 à Philippe de Brandebourg; mort le 31 octobre 1785.

GUILLAUME IX, né le 3 juin 1743, succède à son père le 31 octobre 1785, marié le 1.er septembre 1764, à Wilhelmine-Caroline, fille de Frédéric V, roi de Danemarc, née le 10 juillet 1747.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Caractère de la dynastie des Bourbons, depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI, ce qu'elle fit pour la civilisation de l'espèce humaine. — Elle déplace les lumières exclusivement possédées par la noblesse et le clergé. — Elle instruit la masse de la nation. — Bonté et valeur militaire de ses princes. — Faiblesse de leur caractère. — Tableau de la marche de la civilisation depuis Henri IV jusqu'à la révolution. — Fierté et énergie de cette maison à l'égard des grandes puissances de l'Europe. — Religion et piété de ses princes.

L'HISTOIRE est le juge suprême et définitif des peuples et des rois. *Je serais bien injuste envers la maison de Bourbon*, disais-je en

1793 dans le tome VII des Mémoires de Richelieu, page 166, *si, développant aux yeux du public ce qu'on a reproché de vices et de défauts à ses princes, je passais sous silence leurs qualités louables.*

Il y avait dans le sang de cette maison une bonté de caractère qui lui était comme innée et qui se démentit rarement. Elle ne souilla point notre histoire nationale des actes de férocité reprochés à la maison de Valois et à tant d'autres maisons couronnées de l'Europe. Les persécutions exercées contre les protestans sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, furent l'ouvrage de leurs ministres, plutôt qu'un effet des ordres directs de ces deux princes qui en ignoraient les détails.

La maison de Bourbon n'a pas cessé d'accélérer la marche de l'esprit humain vers la civilisation. Sa politique silencieuse et perpétuellement observatrice, changea peu-à-peu le caractère national encore dur et agreste sous le grand Henri. Elle réussit dans cette opération en humanisant le clergé et en polissant la noblesse qui gouvernaient alors les affaires d'état; elle y réussit sur-tout en donnant de la considération à la bourgeoisie, aux artistes et aux commerçans; en honorant les sciences et les

les lettres, en appelant dans les bureaux la partie du peuple la plus instruite, et en l'imitant dans l'administration de l'état.

Cette communication des lumières à la masse de la nation et la métamorphose lente et insensible d'un peuple ignorant, en un autre peuple commerçant, industrieux et éclairé, fut la première opération de la maison de Bourbon contraire aux les intérêts de l'ancienne constitution. Cette faute fut agravée par l'abolition graduée des prérogatives de la noblesse, conservatrices depuis des siècles des anciennes formes de gouvernement. Une bourgeoisie créée dans la masse du peuple, ou plutôt une noblesse de fait opposée par jalousie et par intérêt à la noblesse établie, en fut le résultat.

En déplaçant les lumières, en les transmettant à la masse de la nation ; en créant de toutes parts des collèges ; en multipliant les institutions scientifiques et littéraires ; en faisant refluer les connaissances humaines jusques dans le menu peuple, la maison de Bourbon donna à la société une nouvelle existence, et opéra le perfectionnement de la multitude ; elle dépouilla la noblesse et le clergé de la possession exclusive des talens, elle établit dans l'état une noblesse artificielle. La lutte sourde et intestine déclarée

entre la noblesse de rang et cette noblesse artificielle a favorisé depuis la guerre ouverte et sanglante de 1789.

Cette lutte devait avoir lieu en France, lorsque le gouvernement perdant l'autorité régulatrice des évènemens et des révolutions, se laisserait dominer par l'opinion qu'il ne créerait pas. Les résultats définitifs de cette guerre intestine ne sont pas encore connus; mais ils dépendent absolument aujourd'hui de la sagesse ou des erreurs du gouvernement, de sa prévoyance ou de ses irréflexions, comme la révolution a dépendu des erreurs et de l'imprévoyance des deux derniers rois de la maison de Bourbon.

On a observé avec justice que le courage dans le danger était une des qualités des princes de cette maison. La valeur de Henri IV est devenue un proverbe. Son fils grimpait sur les rochers pour atteindre le roi des Alpes, ou sur les montagnes des Cévennes, pour réduire des rebelles. Louis XIV qui aima le plus la guerre, fut peut-être le moins guerrier personnellement. Son fils, le grand Dauphin, si nul de caractère à la cour, affrontait la mort dans la conduite des sièges que son père lui confia. Louis XV observait les boulets traverser les tentes. On ne connaît d'autre

courage dans Louis XVI, que celui qu'il montra le 20 *juin* et le 21 *janvier* à la vue des instrumens de la mort.

Cette sorte de courage était compatible dans les derniers rois, avec la plus étrange faiblesse de caractère. Ces princes avaient une singulière défiance de leurs lumières personnelles. Leur abandon à leurs ministres, ou à leurs maîtresses, ou à leurs favoris, leur attrait pour les plaisirs sont d'autres espèces de faiblesse auxquelles l'histoire attribuera la chûte de leur puissance. A l'exception de Henri IV qui, seul gouverna la France pendant toute sa vie, la plupart de ces derniers vices ont flétri tous les Bourbons. Louis XIII se croyait inhabile à gouverner ses états abandonnés à Richelieu. Le règne de Louis XIV doit être partagé en deux tems. Jusques à un âge avancé, ce prince gouverna par lui-même; mais, dans ses vieux ans, madame de Maintenon et son confesseur le gouvernèrent absolument. Le règne de Louis XV doit être partagé de même en deux portions: le cardinal précepteur le commença: des maîtresses le terminèrent. Le dernier règne peut encore être partagé en deux: M. de Maurepas et M. de Vergennes commencèrent ce règne: Marie-Antoinette le termina. On

doit enfin partager en deux parties l'histoire de la race des Bourbons, qui a duré près de deux siècles. Elle a travaillé pendant tout le dix-septième siècle à former son autorité ; elle a travaillé pendant tout le dix-huitième à la perdre.

Ce n'est pas que les princes de la maison de Bourbon aient manqué de talens ni de lumières. Henri IV avait l'œil du génie et de l'avenir.

Louis XIV, si ignorant dans les détails de l'administration, avait le talent de connaître les hommes capables de gouverner, de commander, d'administrer, et sur-tout la volonté de les défendre, et de les soutenir.

Louis XV avait le jugement très-sain, un esprit droit, l'art de prédire et de distinguer entre dix avis le meilleur.

Louis XVI avait plus que son aïeul, des talens bien perdus et bien enfouis dans son cabinet ; et encore bien ignorés du public.

Ce n'est pas la faculté de l'ame *qui conçoit et qui juge*, qui a manqué aux princes de la maison de Bourbon ; mais celle *qui veut et qui ordonne ou exécute.*

Louis XIII en fut privé tant qu'il vécut ; il avait confié sa volonté à Richelieu.

Louis XIV, après l'avoir conservée jusqu'en 1685, l'abandonna à madame de Maintenon,

à son confesseur et à ses enfans légitimés qui, victorieux des anciennes maîtresses, des princes du sang et des jansénistes leurs rivaux, subjuguèrent le plus impérieux des rois, à un tel point, qu'on l'entendait s'écrier avec douleur dans ses vieux jours : *Ah ! quand j'étois roi !*

Louis XV n'eut jamais un moment de volonté personnelle : dans son conseil il ne développa presque jamais d'autre caractère que celui d'opinant ou de simple observateur. Il fallut l'effrayer et lui montrer les images de la mort, le portrait de Charles I. pour obtenir en 1771, le châtiment si connu de la magistrature.

Louis XVI, enfin, était le prince le plus défiant de ses propres lumières. Il était si dépourvu de caractère qu'il avait peur d'avoir une volonté personnelle.

Le défaut absolu de volonté fut ainsi dans la maison de Bourbon le défaut dominant, et c'est ce défaut qui l'a conduite aux révolutions de 1789 et de 1792.

Tous ces princes de la maison de Bourbon, sont remarquables par leur amour pour la religion de l'état, et par leur haine, souvent même par leur fanatisme, contre les sectes dissidentes.

Des personnes très-sensées doutent encore si Henri IV fut réellement converti, lui qui plaça son abjuration à l'époque où elle ne fut plus dangereuse à ses intérêts et au moment précis où elle devait lui adjuger une couronne.

Mais Louis XIII et Louis XIV voulant maintenir en France l'unité de culte et détruire les sectes, non conformistes, soumirent leurs sujets armés et soulevés. Louis XV fut constamment un prince religieux et Louis XVI, à la mort, choisit pour confesseur un homme dont la nuance des opinions religieuses lui parut la plus éloignée des innovations révolutionnaires.

Et cependant cette timidité de caractère n'existait dans les Bourbons qu'à l'égard de leurs sujets. Les rois de France, sans exception, ont été tous passionnés, haineux vindicatifs, ou superbes, à l'égard des puissances étrangères qui ont tenté d'abaisser en Europe leur rang et leur ton.

La haine des rois de la maison de Bourbon contre la maison d'Autriche, vainement tempérée par des mariages sous Louis XIII et sous Louis XIV, ne cessa qu'à l'époque du traité de 1756. Louis XVI, le moins haineux des rois, avait à l'égard de la maison d'Autriche tous les sentimens de rivalité et de défiance

qu'il avait hérité de son père et de ses ancêtres. Nous démontrerons dans ces mémoires qu'il y avait deux princes, dans Louis XVI, l'époux de Marie-Antoinette et l'ennemi secret de la cour de Vienne.

La haine contre l'Angleterre que la politique injuste et audacieuse de Louis XIV envenima, lorsque cette nation voulut se créer un roi protestant, n'a jamais été éteinte. Nous en payons cher les résultats, dans le moment où j'écris.

Ainsi, la dynastie des Bourbons se montrera dans l'histoire comme une maison occupée pendant deux siècles de l'attrait des plaisirs et des arts, travaillant sans discontinuation à civiliser et à éclairer la nation, développant les passions ordinaires des hommes, contre les rois et les nations étrangères rivales de leur puissance, et condamnée par la faiblesse de ses derniers princes, en 1789, à perdre la première monarchie du monde. En 1589, un seul rejeton par son courage, son génie et ses vertus, étouffant les factions, s'empara du trône. En 1789, Louis XVI a perdu avec lui les droits de vingt-deux mâles qui existaient alors dans cette maison. Le chapitre qui suit en indique les causes physiques.

CHAPITRE II.

Histoire naturelle de la maison de Bourbon. — Causes physiques de la débilité d'ame et de caractère des derniers individus de cette dynastie. — Ses alliances exclusives avec son propre sang, et avec trois ou quatre familles du Midi de l'Europe, occasionnent sa dégénération. — Du caractère énergique et vigilant des fondateurs des nations. — Du caractère nul et vicié des derniers rejetons des familles royales qui s'éteignent ou sont renversées de leur trône.

Un grand phénomène est arrivé sous nos yeux en France. La maison royale la plus puissante et la plus considérée de toutes celles qui règnent en Europe est précipitée du trône de Henri VI dans un court espace de tems. La nature a-t-elle coopéré à cette catastrophe ? Cette question, dans une circonstance où l'on écrit sur la perfectibilté des moralités humaines est bien digne de l'histoire. Je vais la résoudre.

Lorsque Louis XVI monta sur le trône, il y

avait en France cinq familles du sang royal et quatorze princesses.

Outre la maison royale et celles d'Orléans, de Condé, de Conty et de Penthièvre, il y avait encore en Europe trois familles sorties de la maison de Bourbon, qui régnaient en Espagne, à Naples et à Parme, et dans lesquelles on comptait six princes. La maison de Bourbon dans aucun tems n'avait paru aussi florissante ni aussi nombreuse. La succession à la couronne et la stabilité du gouvernement n'avaient jamais eu autant de garanties du côté de la nature.

Il n'en était pas ainsi du côté des talens conservateurs des monarchies que devaient avoir ces princes. Les tems héroïques de la maison de Bourbon s'étaient écoulés; le sang de Henri IV avait perdu les qualités qui créent les monarchies, les défendent et terminent les révolutions. Le double préjugé des familles royales et catholiques européennes de ne s'allier par des mariages qu'avec leurs égales et avec des princes catholiques, avait forcé la maison de Bourbon à renoncer à tout mariage avec des maisons protestantes, et à s'allier exclusivement avec les maisons de Médicis, d'Autriche, de Savoie et de Bourbon. Le sang de la dynastie qui régnait

sur les français était réputé si sacré qu'un mélange avec celui de la noblesse du royaume l'eût souillé dans l'idée des peuples ; les Bourbons étaient obligés d'avoir recours à des mariages avec des autrichiennes, des saxonnes, etc. pour conserver avec dignité la race ; gêne unique et singulière dans l'histoire physique de l'homme, et réprouvée par la nature, qui assujettissait la famille à de grands inconvéniens. En effet, ce que la maison gagnait en considération résultant des mariages contractés avec ses égales, elle devait le perdre en caractère et en qualités ; elle devait dégénérer de la vertu de ses aïeux, premiers fondateurs de leur puissance. Une espèce de vieillesse de la famille, une apathie dans les caractères, une nullité presque absolue de grandes passions et de sentimens devant être le résultat des générations multipliées et formées avec le même sang.

En effet, pour conserver les espèces végétales et animales dans la vigueur et la jeunesse, pour prévenir un état de vétusté dans les races, la nature a ordonné que le mélange des familles fût le moyen préservatif de cette décadence. Elle a voulu que la greffe dans le règne végétal fût le principe conservateur de la bonté et de la beauté des espèces. Elle a enseigné aux peuples

policés et éclairés de proscrire les mariages des parens trop proches. Elle est gênée et en souffrance lorsque plusieurs générations se reproduisent avec le même sang. La nature est au contraire avivée, reproduite et régénérée à chaque nouvelle conception par l'introduction dans les races d'un principe prolifique étranger et nouveau. Elle veut que la conception d'un individu répare, par l'agrégation nouvelle de molécules vivifiantes, les principes vitaux viciés, qu'elle renouvelle et rafraîchisse les vieux, et forme une nouvelle individualité physique et morale, d'où résulte la recomposition des caractères. Les animaux domestiques dégénéreraient dans moins d'un siècle si on ne les croisait pas; le mélange des races éloignées au contraire les perfectionne, leur donne la vivacité, la vigueur, les graces et la beauté des formes.

Dans l'espèce humaine cette doctrine est confirmée par mille observations. Nous connaissons des familles dans lesquelles non-seulement des maux physiques, tels que la goutte, la phtysie et autres maladies paraissent se fixer et passer des pères aux enfans. Nous savons que le germe de plusieurs infirmités morales, telles que la folie, l'imbécillité, les tics, les manies et autres vices moraux circule dans le sang de plu-

sieurs familles connues. M. Turgot se *dépêchait*, suivant ses expressions, de régénérer le département de la finance, parce que, disait-il, *de tems immémorial ses ancêtres mouraient de la goutte à l'âge de cinquante ans.* L'histoire des maladies héréditaires est connue. Tant que ces maladies durent, la race est sans cesse en danger de s'éteindre. Ses individus mènent une vie cacochime; mais lorsqu'un nouveau sang apporte aux générations un rafraîchissement restaurateur, la race se rétablit et se revivifie.

La greffe et la transmigration des graines dans les végétaux, le croisement dans les animaux maintiennent donc et ennoblissent les espèces. Les copulations multipliées avec le même sang sont au contraire des principes de dépérissement et de destruction. La difficulté de se croiser était depuis deux siècles le vice radical de la maison de Bourbon.

Où trouvez-vous dans la race ce ton de caractère, cette fermeté d'ame, cette impétuosité de volonté éclairée par le génie qui animaient Henri IV, le chef et le fondateur de la puissance de cette maison? Voyez comme à chaque génération la force de caractère diminue depuis le vainqueur de la ligue, lorsque le roi dompta le

peuple, jusqu'au 6 octobre, où le peuple dompta son roi.

Des héros avaient commencé la maison de Médicis, et ses derniers princes à l'époque de son extinction ne seront pas connus de l'histoire. Voyez le cardinal d'Yorck terminer humblement à Rome les destinées des Stuarts. Voyez comment finirent à Vienne les derniers mâles de la maison des Habsbourg dans la personne de l'insignifiant Charles VI; lisez l'histoire de la maison de Vallois et celle de Charlemagne; approfondissez le caractère des derniers rejetons qui terminent ces différentes races; voyez combien de maisons souveraines en Europe s'usent aujourd'hui en s'éloignant du vœu de la nature, comme les derniers rejetons de ces dynasties dont l'histoire nous a conservé la décrépitude; tandis que la nature se conserve, se perpétue dans le peuple, dans sa jeunesse et sa vigueur par le croisement perpétuel des familles; voyez enfin dans notre propre histoire combien de familles du sang royal se sont éteintes depuis Hugues Capet. Prenez la généalogie de la maison de Bourbon par Desormeaux; prenez les autres généalogies plus amples de la même famille, vous trouverez la pièce justificative de cette vérité; méditez sur la table chro-

nologique des créations des familles ducales du royaume. Toutes celles qui existaient avant Henri III sont éteintes. Toutes celles qui existaient en 1572, époque de l'érection de la maison de Crussol en pairie, ne sont plus ; car en 1789 la maison de Crussol était restée la plus ancienne. La postéromanie et les soins les plus détaillés pour conserver ces familles ne devaient-ils pas concourir à la conservation de ces races privilégiées? Soins inutiles et perdus. La masse du peuple seule se conserve par ses mœurs et par la circulation perpétuelle du sang des français d'une race dans une autre ; en sorte que notre population est composée à-peu-près de quatre millions cinq cent mille familles qui descendent de leur père sans extinction des mâles, offrant à la génération actuelle et développant dans la révolution la bravoure française et gauloise, et conservant à la nation l'éclat, l'énergie et la force des fondateurs de la nation.

Je pourrais confirmer ces observations par le tableau relatif de la jeunesse ou de la vétusté des différens peuples qui occupent le globe, et montrer dans le nord l'espèce humaine s'abâtardir et la durée de la vie humaine décroître par l'effet de la rigueur du climat et de l'état isolé des peuplades qui l'habitent, et avec les-

quelles les peuples voisins refusent de s'allier. Je montrerais la grande famille chinoise isolée depuis des milliers d'années, et portant sur le front de ses individus les preuves d'une dégénération qui se développe en grand; ces peuplades et tant d'autres sont depuis des siècles dans un état de dégénération qui provient sur-tout de leurs mœurs isolées et des préjugés qui les empêchent de se croiser avec d'autres peuples, tandis que dans les contrées de la Grèce les lois, les mœurs et sur-tout la position géographique des habitans ayant permis des mélanges continuels, il en est résulté les plus belles races de l'espèce humaine quant au physique, et les plus intéressantes quant au moral, tant que les lumières éclairèrent les gouvernemens de cette heureuse contrée.

Enfin le perfectionnement des races est bien plus visible dans le mélange du sang des nègres avec le sang européen, soit pour les formes, soit pour les moralités: d'où il résulte bien évidemment que le premier principe de la dégénération du sang des Bourbons provient de sa circulation dans les mêmes vaisseaux. Les préjugés de sa dignité et de sa religion ne lui ayant permis ni de s'allier avec les princes protestans, ni de choisir de jeunes françaises parmi le peuple pour conserver à la dynastie sa jeunesse et sa vigueur.

CHAPITRE III.

Portrait et caractère de Louis XVI. — Opposition de son caractère à celui de ses prédécesseurs. — Leur faste et sa simplicité. — Leur amour de la flatterie et sa modestie — Leurs efforts pour détruire toute liberté en France, et ses premières concessions pour la rétablir. — Culte de la royauté par les peuples sous les rois précédens. — Culte du peuple et de l'humanité par Louis XVI.

IL résulte des chapitres précédens que le caractère des rois de la maison de Bourbon paraît composé des mêmes élémens. De là l'uniformité des évènemens politiques dans l'intérieur de l'état, qui se maintient toujours monarchique et toujours militaire depuis la ligue jusqu'à la révolution.

Sous Louis XVI au contraire l'état devient démocratique, et il tient ce caractère en partie des mœurs du monarque. Indiquons ici comment le caractère du roi y contribua.

Depuis Henri IV, prince incomparable, qui connut

connut seul le grand art d'associer la popularité au droit de l'épée, comme il le disait à Gabrielle, les rois avaient absolument ignoré l'art de se rapprocher du peuple.

Dans les circonstances difficiles où Henri IV eût voulu négocier, Louis XIII et Louis XIV gouvernaient par la force. La soumission était si bien le devoir de tous les français, que depuis le premier prince du sang jusqu'à l'humble laboureur, tous étaient occupés de la gloire du monarque.

Sous Louis XVI au contraire la déviation des anciens principes est telle que c'est le roi lui-même et son ministère qui suivent avec exactitude les impulsions et les désirs populaires.

Ce n'est plus le peuple qui paraît s'occuper de la gloire du roi, c'est le roi qui paraît uniquement s'occuper du bien-être des peuples.

Sous les rois qui précédèrent Louis XVI, le monarque était l'objet du culte des français. Sous Louis XVI les français deviennent l'objet du culte du monarque. L'humanité se montre comme principe moteur des évènemens ; la royauté lui est dévouée et soumise ; le mot *humanité* dépouille peu-à-peu la puissance de son énergie et de ses prérogatives, et les mœurs populaires de Louis XVI font de tels progrès,

suivant ces principes, que l'esprit monarchique en est dénaturé.

Louis XIV avait occupé plusieurs générations de sa personne. La république des lettres ne semblait exister que pour sa gloire; il n'est pas une capitale de province qui n'eût érigé des statues en son honneur. Louis XVI au contraire décerne des statues aux français illustres. Louis XIV ne cessa de récompenser la flatterie des poètes, et Louis XVI défendit la publication d'un ouvrage intitulé : *Panégyrique de Louis* XVI, composé par un homme-de-lettres, qui avait reçu de lui une gratification.

Louis XIV avait déchiré la préface de l'histoire numismatique de son règne, parce qu'elle renfermait l'éloge du graveur et du dessinateur à côté de l'éloge du roi. Et Louis XVI se fit apporter l'approbation du susdit panégyrique avec le privilège qu'il déchira.

Sous ses prédécesseurs les français étaient embastillés en masse. Les protestans remplissaient les prisons d'état sous Louis XIV; les jansénistes les remplirent sous Louis XV; mais le roi Louis XVI fit ouvrir ces prisons, et en 1789 on y trouva onze prisonniers qu'il avait voulu soustraire aux supplices.

L'esprit aristocratique des anciens rois avait

fait du servage une prérogative des grands et un devoir des peuples. Le roi donna l'exemple de l'abolir dans ses domaines.

Henri IV, Louis XIII, Louis XIV avaient scandaleusement violé les règles de la pudeur; Louis XV porta la témérité contre les mœurs et les lois du mariage jusqu'à l'indécence et l'inceste : il fit plus, il apprit aux libertins de son tems à choisir des maîtresses dans des lieux de prostitution; et les courtisans instruits assuraient en 1789 que Louis XVI n'avait jamais aimé que son épouse.

L'humanité avant son règne souffrait du supplice de la torture et le roi l'abolit. Elle souffrait de l'institution vexatoire des corvées, et les corvées disparurent. Jadis le soin des pauvres et des prisonniers étaient le devoir et l'occupation de la magistrature et du sacerdoce; et la sollicitude du roi pénétra jusques dans les hôpitaux et les prisons pour adoucir le sort de l'humanité souffrante. Cette affaire religieuse devint une affaire d'état.

Depuis Henri IV les chaumières n'avaient point été visitées par nos têtes couronnées; un esprit d'humanité y conduisit Louis XVI. Il appelait *de bonnes fortunes* la découverte d'une famille vertueuse et indigente qu'il soulageait.

Avant Louis XVI les rois avaient aboli dans les administrations des provinces, les formes démocratiques et substitué des intendans absolus; Louis XVI abaissa ces intendans et rétablit les administrations provinciales.

Les aïeux du roi s'étaient alliés avec des rois malheureux et détrônés par les peuples; et Louis qui en détrôna un en Amérique, signa la première de ses alliances avec un peuple-roi qu'il venait de rendre indépendant et républicain.

Tous nos rois considéraient les états-généraux comme des assemblées rivales de l'autorité des rois: et Louis XVI, malgré sa cour, les convoqua.

La dernière opération de Louis XV avait été la destruction des parlemens et le gain d'un procès que les rois soutenaient depuis deux siècles, contre la magistrature; et la première opération de Louis XVI fut de relever la magistrature renversée et de lui accorder le gain de la procédure.

Dans le concours des opérations que lui proposaient ses ministres, Louis XVI choisissait les plus populaires. Il convoqua les notables sur la proposition de Calonne; il convoqua les états-généraux sur celle de Loménie; il doubla le tiers-état sur celle de Necker. Enfin dépouillé

peu-à-peu de sa puissance, il prit en 1789 la cocarde dans l'hôtel de ville avec le peuple en insurrection contre lui.

Le culte des rois n'existait donc plus en France dès le moment que Louis XVI monta sur le trône. Le culte des peuples par le roi succéda à l'autre sentiment.

CHAPITRE IV.

Suite du caractère de Louis XVI. — *Son enfance. — Opposition de ses mœurs à celles de la cour. — Son amour pour Marie-Antoinette. — Sa vie intérieure dans les petits appartemens de Versailles. — Description de ses appartemens secrets. — Caractère de son esprit. — Variété et étendue de ses connaissances. — Nullité de sa volonté. — Ses occupations secrètes. — Ses livres de compte. — Ouvrages de sa composition. — Étranges prédictions de M. Turgot faites à Louis* XVI.

Le dauphin de France, fils de Louis XV, avait présidé pendant plusieurs années à l'éducation de ses trois fils, du duc de Berry, depuis Louis XVI, du comte de Provence et du comte d'Artois.

Ce dernier eut un caractère enjoué dès l'enfance. Il était né vif, léger, indépendant et sensible au plaisir. Son frère le comte de Provence n'avait pas un caractère aussi bien déterminé; mais le duc de *Berry* avait un maintien aus-

tère, sérieux, réservé et souvent brusque, sans goût pour le jeu, les spectacles et les plaisirs bruyans; véridique et jamais menteur, s'occupant à copier, et dans la suite à composer des cartes de géographie et à limer du fer.

Monsieur le dauphin avait témoigné à cet enfant un sentiment de prédilection qui excita la jalousie des autres. Madame Adélaïde qui l'aimait tendrement lui disait en plaisantant pour vaincre sa timidité: *Parle donc à ton aise Berry, crie, gronde, fais du tintamare comme ton frère d'Artois, casse et brise mes porcelaines et fais parler de toi.* Le jeune duc de Berry tous les jours plus silencieux ne pouvait sortir de son caractère.

Le dauphin son père lui avait donné pour gouverenur le duc de la Vauguyon, et pour précepteur Cœtlosquet, ancien évêque de Limoges. Ce dernier était un homme probe, intègre, d'un caractère doux et simple, mais faible jusqu'à la pusillanimité. Quant au duc de la Vauguyon, il était moins pur que le prélat, quoique homme de probité. Il avait une grande connaissance du monde et de l'intérieur de la cour, un caractère dissimulé et assez de lumières, quoiqu'on ait souvent publié l'opinion contraire, pour faire des trois princes, des hommes d'état, si la nature

leur avait donné une ame capable d'en profiter. Il fit tout pour les instruire, et s'il ne réussit pas à leur donner un grand caractère, c'est qu'il trouva dans le sang et la nature une invincible opposition. M. le duc de la Vauguyon était à la cour un homme de parti, livré aux jésuites, à l'archevêque de Paris, à madame de Marsan et à tous les dévots de la cour; c'est à lui que l'histoire doit attribuer d'avoir donné au roi sa répugnance pour le duc de Choiseul.

Les principes de cette éducation furent en général opposés à l'esprit qui dominait alors à la cour de France. Louis XV toujours plus dissolu à mesure qu'il s'avançait en âge, ne parut pas goûter la sévérité des instituteurs. La Vauguyon citant ses services voulut entrer dans l'administration des affaires d'état, et demanda la place de président du conseil des finances. Le roi lui répondit au bas de sa lettre: *Vous m'avez bien servi, je vous ai bien récompensé, la place que vous me demandez dans le gouvernement est inutile*, TOUT-A-FAIT; c'était l'expression du monarque.

Madame Adélaïde, quand le duc de Berry fut devenu dauphin, tenta aussi d'introduire le jeune prince dans le conseil pour qu'il fut élevé

dans la connaissance des affaires. Louis XV s'y opposa, et cependant on l'entendait dire très-souvent : *Je voudrais bien savoir comment s'en tirera Berry*, c'était ainsi qu'il l'appelait. Ce jeune prince lui fit plusieurs fois différentes questions sur des affaires d'état. Le roi lui imposait silence laconiquement.

La timidité, la bienfaisance et la modestie furent les trois premiers sentimens que manifesta le duc de Berry lorsqu'il fut devenu dauphin de France. Il repoussait la flatterie, il écoutait les plaintes des malheureux, il désirait en connaître les détails, il se plaisait à observer les ouvriers qui travaillaient au château ou dans les jardins ; il mettait la main à l'œuvre pour les aider, pour soulever avec eux une pierre lourde, ou une poutre embarrassante. A force de limer et de forger, il devint habile ouvrier en serrurerie. La dauphine en le voyant avec ses mains noires, ne l'appelait que *son dieu Vulcain*. Pourquoi lui a-t-on fait un crime de cette innocente occupation ? Louis XV ne faisait-il pas la cuisine? ne tournait-il pas avec goût l'ivoire et le buis, dans ses petits appartemens ?

A la mort de Louis XV la France était si lasse de son règne qu'on entendit appeler de

toutes parts Louis XVI son petit-fils, *Louis le désiré.* C'était le surnom que le ressentiment et la malignité voulurent lui donner. Mais ce qui restait de l'ancienne cour n'applaudit pas à ce titre. On lui opposa celui de *Louis le Bienfaisant*, et cette qualification fut généralement employée dans les ouvrages de poésie, dans les complimens officiels et dans les conversations particulières.

On se rappela que ce jeune prince avait dit lui-même, dans le sein des dérèglemens de l'ancienne cour, qu'il voulait être appelé *Louis le Sévère.* Cette dénomination parut trop étrangère au caractère national qui n'est ni endurant dans sa frivolité, ni janséniste dans ses mœurs.

Louis XVI était sévère et défiant envers les seigneurs de sa cour. Il n'aimait pas les grands. Il ne montra aucun goût pour les plaisirs bruyans, pour le bal, pour le jeu, les spectacles, le faste et encore moins pour le libertinage. Il n'avait aucun attrait pour l'autorité royale qui fut sans cesse un fardeau pour lui; il était cependant très-attaché à la gloire de sa maison : il craignait sans cesse d'entreprendre quelque affaire capable d'en ternir l'éclat; il se pénétra des instructions de son père contre les vues de la maison d'Autriche

et les principes du duc de Choiseul, et sa vie ne fut qu'une lutte perpétuelle et secrète bien combinée avec le comte de Vergennes contre l'ambition de son épouse. Les espions de Louis XVI établis dans le ministère de la cour de Vienne, dénoncèrent toujours cette princesse comme autrichienne de caractère et de principes, dans le château de Versailles; et néanmoins il vivait avec elle en bon mari; mais en roi de France, toujours vigilant sur les vues de la maison d'Autriche et toujours attentif à les déjouer. Nous en fournirons les preuves.

Lorsque Louis XVI monta sur le trône, il avait 19 ans, huit mois et demi; il était marié depuis quatre ans. Il n'avait aucun penchant pour la galanterie; il évitait la fréquentation des femmes séduisantes : tous les français disaient de lui : *Il est pourtant de la maison de Bourbon, et il le prouvera, comme les autres, à l'âge de 40 ans, lorsque la reine l'ennuiera* : il était timide avec les femmes; peu capable de leur plaire; manquant des graces nécessaires pour y parvenir, et n'aimant que Marie-Antoinette, son épouse.

La seule passion que Louis XVI ait jamais développé, fut celle de la chasse. Elle l'occupait tellement, qu'en montant dans ses petits appar-

temens, après le 10 août, à Versailles, j'ai vu sur l'escalier six tableaux où l'on trouvait les états de toutes ses chasses, soit quand il était dauphin, soit quand il fut roi. On y voyait le nombre, l'espèce et la qualité du gibier qu'il avait tué à chaque partie de chasse, avec des récapitulations pour chaque mois, chaque saison et chaque année de son règne.

L'intérieur de ses petits appartemens était ainsi distribué. Un salon orné de dorures, offrait en évidence les gravures de son règne qui lui avaient été dédiées; les dessins des canaux qu'il avait fait creuser; le relief de celui de Bourgogne; les plans des cônes et des travaux de Cherbourg.

La salle supérieure renfermait son magasin de cartes géographiques, ses sphères, ses globes et son laboratoire de géographie. On y voyait les desseins de cartes qu'il avait commencées et ceux des cartes qu'il avait finies. Il était habile dans l'art de les laver. Sa mémoire géographique était prodigieuse.

Au-dessus était la salle du tour et des menuiseries, meublée d'instrumens ingénieux sur l'art de travailler le bois; il en avoit hérité de Louis XV, et il s'occupait lui-même avec Duret de les conserver propres et luisans.

Au-dessus était la bibliothèque des livres publiés sous son règne. La bibliothèque de Louis XV, les heures et les livres manuscrits d'Anne de Bretagne, de François Ier., des derniers Vallois, de Louis XIV, de Louis XV et du Dauphin, formaient la grande bibliothèque héréditaire du château. Louis XVI avait placé séparément et dans deux cabinets qui se communiquaient, les ouvrages de son tems. On y distinguait une collection complette des éditions de Didot, en vélin, dont chaque volume était renfermé dans un étui de maroquin. Il se glorifiait de voir l'art de l'imprimerie porté à son plus haut point de perfection, sous son règne, par les frères Didot. Il avait beaucoup d'ouvrages anglais, entr'autres, les débats du parlement britannique, en un grand nombre de volumes in-folio (c'est le Moniteur de l'Angleterre, dont la collection est si précieuse et si rare). On voyait à côté une histoire manuscrite de tous les projets de descente dans cette île, notamment celui du comte de Broglie, et d'autres plans analogues.

Une des armoires de ce cabinet était pleine de cartons contenant des papiers relatifs à la maison d'Autriche, avec cette étiquette, écrite de sa main : *Papiers secrets de ma famille*

sur la maison d'Autriche. Papiers de ma famille sur les maisons de Stuart et d'Hanovre.

Dans une armoire voisine étaient renfermés des papiers relatifs à la Russie. La méchanceté la plus rafinée a publié, contre Catherine II, contre Paul Ier. des ouvrages satyriques, vendus en France pour des histoires. Louis XVI avait recueilli et cacheté de son petit sceau les anecdotes scandaleuses de Catherine II, ainsi que l'ouvrage de Rulhières (dont il avait une copie) pour s'assurer que la vie secrète et libertine de cette princesse, qui attirait la curiosité de ses contemporains, ne serait point manifestée par son moyen.

Au-dessus de la bibliothèque particulière du roi, on trouvait une forge, deux enclumes, mille outils en fer, différentes serrures ordinaires, mais finies et parfaites; des serrures à secret, des serrures ornées en cuivre doré. C'est là que l'infâme Gamin, qui depuis accusa le roi d'avoir voulu l'empoisonner, et fut payé de sa calomnie par une pension de 1200 liv., lui avait appris l'art du serrurier. Gamin, malgré sa grossièreté, avait conduit le roi à se laisser traiter comme un apprentif l'est dans un attelier par son maître. Ce Gamin, devenu notre guide par ordre du département et de la

municipalité de Versailles, ne se plaignait pas cependant de Louis XVI au mois de décembre 1792. Il avait été le confident de ce prince pour une infinité de commissions importantes; le roi lui avait envoyé, de Paris, le *livre rouge* dans un paquet, et la partie de ce livre rouge cachetée pendant l'assemblée constituante l'était encore en 1793. Gamin la cacha dans un lieu du château, inaccessible aux recherches de tout le monde, où nous la trouvâmes. Ce fut de-dessous des tablettes d'une armoire secrète qu'il la retira sous nos yeux. Cette anecdote persuaderait que Louis XVI esperait de retourner dans son château.

Gamin, en apprenant son métier à Louis XVI, avait pris avec lui un ton d'autorité et de maître. *Le roi était bon, tolérant, timide, curieux, ami du sommeil,* me disait Gamin; *il aimait avec passion la serrurerie, et se cachait de la reine et de la cour pour limer et forger avec moi. Pour porter son enclume et le mien à l'insu de tout le monde, il nous fallut user de mille stratagémes dont l'histoire ne finirait pas.*

Au-dessus des forges et des enclumes du roi et de Gamin, était un belvedère établi sur une plâte-forme couverte de plomb. Là, assis

sur un fauteuil, et les yeux aidés d'un immense télescope, le roi observait ce qui se passait dans les cours de Versailles, dans l'avenue de Paris et dans les jardins du voisinage. Il avait pris en amitié Duret, qui le servait dans l'intérieur, affilait ses outils, nétoyait l'enclume, collait ses cartes, préparait ses lunettes et ses télescopes au point fixe de la vue du roi, qui était myope. Ce bon Duret et tous les domestiques de l'intérieur, ne parlent de leur maître qu'avec regret, avec attendrissement et avec les larmes aux yeux. Tandis que la terreur ou l'espoir d'une pension gagna Gamin pour accuser ce prince d'un crime dont il était incapable.

Le roi était né d'une santé faible et délicate, mais dès l'âge de 24 ans, il eut un tempérament très-robuste. A la cour, on citait de lui des tours de force qu'il tenait de sa mère, issue de la maison de Saxe, si célèbre par ses robustes générations.

Il y avait deux hommes dans Louis XVI, l'homme *qui connaît* et l'homme *qui veut.* La première de ces qualités était très-étendue et très-variée. Le roi savait à fond l'histoire de sa famille et celle des premières maisons de France. C'est lui qui composa les instructions

tions pour le voyage autour du monde, de M. de la Pérouse, que le ministre crût dressées par plusieurs membres de l'académie des sciences.

Il avait dans la mémoire une infinité de noms et de localités. Il se ressouvenait à merveille des quantités et des nombres. On lui présentait, un jour, un compte rendu, dans lequel le ministre avait mis au rang de la dépense un article inséré dans le compte de l'année précédente. *Voilà un double emploi,* dit le roi, *rapportez-moi le compte déjà rendu l'année dernière, je vous montrerai qu'il s'y trouve.*

Quand le roi possédait parfaitement une affaire de détail, et lorsqu'il voyait la justice lésée, il était dur jusqu'à la brutalité. Une injustice criante le faisait sortir de son caractère; alors il voulait être obéi sur-le-champ pour être sûr de l'être et pour prévenir une négligence à cet égard.

Mais dans les grandes affaires d'état, le roi *qui veut*, *qui ordonne*, ne se trouvait nulle part. Louis XVI était sur le trône ce que sont dans la société ces tempéramens faibles que la nature a rendus même incapables d'une opinion. Dans sa pusillanimité, il donnait sa confiance à un ministre, et quoiqu'il connût

dans la variété des avis de son conseil celui qui était le meilleur, jamais il n'eut la force de dire: *c'est l'avis d'un tel que je préfère.* Là fut la source des malheurs de l'état.

Devenu roi de France, il avait mis sa confiance dans M. de Maurepas. M. de Vergennes succéda à ce ministre; et malheureusement son épouse fut, depuis ce tems-là, la personne qui eut le plus de part à sa confiance. Malheureusement aussi, cette confiance fut-elle trop partagée depuis 1782.

Le roi en régnant sur un peuple que les vices de la cour de Louis XV avaient profondément corrompu, né avec des vertus et une ame pure, se trouva en France, en opposition avec la nature entière. Quelques traits de sévérité et de justice firent trembler Maurepas au point que ce ministre ne le contrariait que rarement, parce que le roi n'avait de volonté bien décidée que pour les affaires d'équité. Dans cette circonstance, la raison d'état devait être long-tems débattue pour obtenir du prince un assentiment contraire. Depuis long-tems, sans père, sans mère, sans oncle pour en recevoir des avis; environné dans son intérieur, au commencement de son règne, de Pézay,

d'Oigny, d'Angivillers, Thiery, ne connaissant les hommes que dans les livres; aimant d'être instruit, il le recherchait au point qu'il fit placer une boîte au château pour recevoir les lettres de tout homme qui voudrait lui écrire. Cette démarche éveillant la jalousie et les craintes de ses ministres, ils remplirent la boîte de libelles et de mémoires minutieux qui procurèrent la suppression de la boîte redoutable, où le roi ne trouvait d'ailleurs, que des détails qu'il lui était impossible d'approfondir.

Le jeune prince ne témoignait aucune affection pour les femmes, et si jamais il fut amoureux, ce fut de Marie-Antoinette, qui avait toute l'adresse de son sexe pour s'en prévaloir, et prendre sur son esprit la plus grande influence. Le roi toutes fois se défia d'elle dans tout ce qui avait rapport à la politique extérieure, et tant que le comte de Vergennes vécut, elle fut éloignée de la connaissance des affaires de cette nature. Jamais elle ne pénétra dans le cabinet où le roi avait caché les papiers de sa maison contre la cour de Vienne.

Le roi ayant acquis le château de Rambouillet, du duc de Penthièvre, se plut à y faire divers embellissemens. J'ai vu un

registre tout écrit de sa main, qui prouve des connaissances infinies de détail. Dans ses comptes, il insérait des articles d'un écu et de quinze sous. Les chiffres et les caractères de son écriture, quand il voulait écrire bien lisiblement, sont mignons et très-jolis; les lettres sont bien formées; mais le plus souvent il écrivait fort mal. Il épargnait le papier à un tel point, qu'il en sous-divisait une feuille en huit, en six et en quatre morceaux, suivant la longueur de ce qu'il avait à écrire. Il paraissait regreter en écrivant, de perdre du papier; vers les approches de la fin de sa page, il serrait les lettres, évitait les interlignes. Les derniers mots touchaient la fin et la coupure du papier, il semblait avoir du regret de commencer une autre page. Il avait un esprit méthodique et analytique; il divisait ses compositions en chapitres et sections: il avait extrait des œuvres de Nicole et de Fénélon, ses auteurs chéris, trois à quatre cent phrases concises et sententieuses; il les avait classées par ordre de matières et il en avait formé un second ouvrage dans le goût et suivant les formes de Montesquieu: il avait donné pour titre général à ce traité: *De la monarchie tempérée*, avec des chapitres intitulés: *De la personne du prince.*

De l'autorité des corps dans l'état. Du caractère de l'exécution de la monarchie, etc., etc. S'il avait pu exécuter tout ce qu'il avait apperçu de beau et de grand dans Fénélon, Louis XVI eût été un monarque accompli. La France eût été une monarchie puissante.

Le roi acceptait de ses ministres les discours qu'ils lui présentaient pour les prononcer dans des occasions d'éclat; mais il les corrigeait, il y mettait des nuances, il effaçait, il ajoutait et communiquait quelquesfois l'ouvrage à son épouse. Dans ce travail, on voit qu'il recherchait le mot propre, et qu'il le trouvait. Le mot du ministre, effacé par le roi, était par fois inconvenant, provenant de la passion du ministre; mais le mot du roi était toujours le mot naturel. On eût dit qu'il fallait être roi pour le trouver, tant il paraissait convenable. Il a souvent composé lui-même, trois fois, et plus souvent, ses fameuses réponses aux parlemens qu'il exilait. Mais dans ses lettres familières, il était négligé, et toujours incorrect.

La simplicité de l'expression était le caractère du style du roi; le style figuré de M. Necker, ne lui plaisait pas. Les sarcasmes de Maurepas, le blessaient. Dans cette foule de vues qui se trouvent dans un carton rempli de projets, on

lit de sa main : *cela ne vaut rien* ; dans d'autres, il prévoyait l'avenir. L'infortune ! il avait prévu dans ses notices, que si tel malheur arrivait, la monarchie était perdue : et le lendemain, il consentait dans son conseil, l'opération qu'il avait condamné la veille, et qui le rapprochait du précipice.

On ignore dans la société, qu'il renvoya M. Turgot, M. de Malesherbes, M. de St.-Germain, deux fois M. Necker, M. Calonne et M. de Loménie, parce qu'il s'apperçut que les plans de ces différens personnages tendaient à renverser la monarchie : il appréciait parfaitement leurs opérations dans ses méditations particulières. Je démontre, dans cet ouvrage, que pendant l'aveuglement incompréhensible de ces ministres, le roi seul, reconnut de loin les destinées et la ruine de la France. Il avait un esprit de prévoyance dont furent dépourvus les ministres précités, auteurs principaux de ses malheurs. Ils se jouaient avant l'évènement, des craintes et des représentations des bons observateurs du tems, comme leurs amis se jouent aujourd'hui des observateurs qui en analysent les effets et en assignent les causes. Mais tel était le naturel du roi, que la volonté ne put

jamais prendre un caractère dans ce prince indolent.

M. Turgot qui avait beaucoup de roideur et de dépit dans le caractère, piqué du refus du roi d'accepter ses réformes, écrivit plusieurs lettres à Louis XVI, dans lesquelles il cite les effets de la faiblesse de tels et tels rois. J'en ai vu une dans laquelle il dit à Louis XVI : *que la destinée de Charles* Ier. *ou de Charles* IX, *est celle des Monarques gouvernés par des courtisans*....... Louis XVI remit cette lettre sous une enveveloppe cachetée du petit sceau royal, grand comme une centime, avec cette suscription de sa main : *Lettre de M. Turgot.* Enfin, pour mieux apprécier et connaître Louis XVI, je remarquerai qu'il avait traduit de l'anglais, langue qui lui était très-familière, la défense du roi Richard III, accusé de crimes dont il était innocent.

Dans ses livres de compte des dépenses de Rambouillet, j'ai trouvé un chapitre des économies projetées du roi. *Je retirerai tant de la vente de ce bois de charpente devenu inutile*, dit-il, dans un chapitre. Dans un autre il dit encore : *les décombres doivent être vendus, par approximation, une telle somme*, et la somme totale est de cent louis,

qu'il destine à payer les frais d'une telle avenue.

Le comte d'Artois, habitué à jouer gros jeu, voulait entraîner son frère à cette passion. *Voulez-vous parier mille louis doubles*, lui dit un jour le comte d'Artois? *Je veux bien jouer avec vous*, répond le roi, *mais je ne joue qu'un écu; vous êtes trop riche pour jouer avec moi.* Il ne pouvait souffrir qu'on jouât gros jeu à sa cour.

Une autre fois, M. d'Angivillers, pendant un des voyages du roi, fit réparer une des pièces obscures des petits appartemens. Cette réparations coûta trente mille francs. Le roi, de retour, instruit de la dépense, fit retentir tout le château de cris et de plaintes contre M. d'Angivillers. *J'aurais rendu trente familles heureuses*, disait Louis XVI.

L'écriteau et l'inscription RESURREXIT, placé aux pieds de la statue de Henri IV, à l'avènement de Louis XVI à la couronne, le flatta infiniment. *Le beau mot que celui-là*, disait-il, *s'il était vrai. Tacite, lui-même, n'aurait rien écrit, ni de si laconique, ni de si beau.*

La mémoire de Henri IV était extrêmement chère au roi; c'est sur le règne de ce grand

prince qu'il ambitionnait de se modeler. L'année suivante le parti qui souleva le peuple pour la cherté des blés, enlevant l'écriteau RESURREXIT de la statue de Henri IV, le plaça sous celle de Louis XV, alors détesté. Louis XVI qui le sût, se retira dans ses petits appartemens où il fut surpris avec la fièvre, et en pleurs, sans que ce jour-là on pût le déterminer, ni à dîner, ni à se promener, ni à souper. On peut juger par ce trait quels supplices il endura au commencement de la révolution, lorsqu'il fut accusé de ne pas aimer le peuple français.

Le roi était religieux dès sa tendre enfance: il tenait ses principes à cet égard de son père et de ses deux instituteurs; mais M. Turgot lui inspira d'abord une grande répugnance pour les prêtres et ensuite beaucoup d'impartialité sur les anciennes contestations de l'église, et beaucoup de tolérance en fait de religion.

Au commencement de la révolution, lorsqu'il vit la monarchie et sa personne en dangers, il retourna à toutes ses affections religieuses. Devenu prisonnier aux Tuilleries, il devint comme une espèce d'illuminé, accélérant la perte de sa couronne pour conserver intactes les décisions de Pie VI, sur la constitution civile du clergé. C'est dans ce sens que les

prêtres réfractaires à cette loi, le considèrent, comme le premier martyr de leur cause et de la discipline de l'église romaine, que Louis XIV, dans ses fameuses propositions du clergé de France, avait soumise à sa politique et réprimé dans ses états (1).

Je me suis long-tems occupé de l'étude particulière de ce prince ; ses papiers du château de Versailles, ceux qui furent apportés au comité de sûreté-générale par le peuple vainqueur dans la journée du 10 août; ceux de ses appartemens, au château des Thuilleries, sont analysés dans ces mémoires. Je dois à la vérité et à la postérité de dire que je n'ai pas vu un seul papier de ce prince qui ne prouvât son zèle pour l'avantage ou la gloire de la nation.

---

(1) J'ai trouvé néanmoins dans son cabinet le livre d'un allemand, qu'il avait fait traduire, et qui lui était dédié. Cet ouvrage était l'Apologie du mariage des prêtres. En voici le titre original :

Georgii Calixti theologi quondam Helmstadiensis et abbatis regiolo thariensis.

DE CONJUGIO CLERICORUM LIBER.

Quo et libertas hujus conjugii, adversus pontificias leges, hildebrandinam hæresim, baronium, bellarminum, et socios, ex jure divino et humano vindicatur ; et præcipue quidquid unquàm in ecclesiâ tentatum, gestumque est ad hanc libertatem, vel conservandam, vel infringendam, ac denique abrogandam, ex historiâ fontibus ordine suo accurate narratur.

Emendatius edidit in capita sua, divisum indicibus locupletatum, additâ præfatione et appendice.

Henr. Phil. Conr. Henke.

Theolog. D. et prof. publ. ord.

HELMSTADII.

Typis et impensis joann. henr. Kuehnlin.

Augustissimo et potentissimo, invictissimo que *principi.*

LUDOVICO XVI.

Galliarum, Franciæ, et Navarræ, et reliqua.

PATRI PATRIÆ;

Providentissimo regi.

Ac domino exoptatissimo.

CHAPITRE V.

Portrait, caractère et anecdotes de Marie-Antoinette. — Elle était à peine arrivée en France qu'elle est témoin de la chûte de son parti et de ses adhérens. — Première source de ses mécontentemens en France. — Anecdote sur les prétentions de Marie-Thérèse sur le cérémonial et l'étiquette de la cour de France. — Sur les belles-sœurs de la reine. — Sur mesdames, tantes *du roi. — Divisions entre les six* princesses.

MARIE-ANTOINETTE, dès son arrivée en France, éprouva des contradictions que les femmes oublient difficilement. Obligée, par les règles de la bienséance, de les dévorer secrètement dès sa plus tendre jeunesse, cette dure situation la rendit fausse et dissimulée. Marie-Thérèse connaissait bien la cour de Versailles; cependant elle commit la faute de faire demander diplomatiquement, par M. de Mercy, son ambassadeur, que mademoiselle de Lorraine, sa parente, et le prince de Lambesc, eussent un rang après les princes du sang de la

maison de Bourbon, dans les fêtes du mariage de sa fille avec le dauphin de France.

Louis XV, pour plaire à la dauphine, qui le désirait, et à Marie-Thérèse, qui le demandait, crut devoir en faire une affaire d'état. Il connaissait la jalousie des grands de sa cour relativement à leurs droits d'étiquette, et il leur demanda, en vertu de la soumission et de l'attachement qu'ils lui devaient et qu'ils lui avaient témoigné, ainsi qu'à ses prédécesseurs, de ne point le contrarier dans cette circonstance. Il témoignait le désir de marquer à l'impératrice sa reconnaissance du présent qu'elle faisait de sa fille à la France, et il avait recours au langage de l'amitié et invoquait ce sentiment, dans cette circonstance, pour obtenir cette condescendance des grands de l'état.

La docilité des grands depuis quelques années avait changé à l'égard de Louis XV, et le roi ne calcula point les obstacles que les ducs devaient élever contre cette nouvelle prétention. Les femmes de la cour, dont Louis XV devait attendre le plus de soumission et de déférence, jouèrent un rôle opiniâtre et fier; opposant une résistance, qui fut invincible, à la demande formelle du roi de laisser danser mademoiselle de Lorraine immédiatement après les princesses

du sang ; leur fermeté alla jusqu'à se priver du bal plutôt que de se laisser dépouiller du droit de danser les premières. Madame de Bouillon, parmi toutes ces dames, se distingua par l'éclat de ses refus et de ses observations. Louis XV en parut si offensé, que cette dame ne parut plus à la cour. La dauphine, de son côté, en eut un tel dépit, qu'elle se procura une copie des lettres que Louis XV avait écrites aux pairs : elle la renferma dans sa cassette, et y ajouta ces trois mots : *Je m'en souviendrai*. Cependant, pour terminer la fête, mademoiselle de Lorraine accepta de danser avec la duchesse de Duras, que sa place retenait à la cour. Ce moyen terme diminua le scandale des dames, des refus et des observations, et tempéra l'éclat de la retraite et du retour à Paris des dames titrées qui avaient refusé de danser au mariage de la jeune princesse.

L'archiduchesse-dauphine, élevée dans les principes que la maison impériale était la première maison du monde, voyant de simples duchesses contester à sa famille le rang après nos princes, et le contester le jour même de son mariage, en conçut un vif ressentiment. Madame de Noailles eut beau lui dire, avec respect et laconisme, que l'étiquette était sévère.

et inexorable à la cour de France ; la dauphine dès ce moment la tourna en dérision, bien résolue d'exclure de sa maison le plus qu'elle pourrait, des dames titrées, pour n'être plus servie par des dames sujetes à des prétentions de cette nature. De petites vengeances et des tracasseries que nous avons à citer dans le cours de ces mémoires, prennent leur source à cette journée, que la reine n'oublia jamais. Elle ne pardonna plus aux dames titrées d'avoir soutenu, ce jour-là, leur préséance sur des princesses de sa maison. Elle se permit, plusieurs fois depuis, des railleries sanglantes contre la noblesse française et même contre la noblesse de cour, élevée par le crédit et l'intrigue, à la place de la noblesse véritable, qui végétait, disait-elle, dans nos provinces. Ce langage la priva des hommages de beaucoup de courtisans.

Les quatre premières années que Marie-Antoinette vécut en France, sont les seules heureuses de sa vie. La jeune dauphine avait une figure angélique : la blancheur de son teint était éclatante ; ses couleurs étaient vives et solides ; ses traits étaient réguliers, sa taille svelte, mais ses yeux étaient sujets à des fluxions, quoique beaux et agréables. Elle avait la lippe autrichienne. Elle était caressante, enjouée,

attentive à plaire, et bien instruite par sa mère de ce qu'elle avait à faire pour être aimé de la cour, si elle avait voulu suivre ses leçons. Les chaires, les académies, les sociétés les plus brillantes, les journaux, les almanachs des Muses lui prodigaient la louange. La flatterie avait encore en France les formes et le ton du beau règne de Louis XIV.

Marie-Antoinette avait été élevée par sa mère pour être un jour reine de France. Elle avait connu, à Vienne, nos modes, notre ton, notre cérémonial; mais elle était à peine arrivée à Versailles, qu'elle commença à s'affranchir de tout ce qu'ils avaient de gênant. Elle allait à pied, éloignant son écuyer, accompagnée d'une ou de deux dames de sa cour; elle invitait ses beaux-frères et belles-sœurs à dîner, à souper et allait manger chez eux sans conséquence. Elle était bonne, humaine, compatissante et souvent délicate dans ses bienfaits. Un cerf blessé à la chasse du roi, frappa de son bois un pauvre paysan; la dauphine vole à son secours, prend sa femme dans sa voiture, la comble de caresses et lui accorde une pension.

Marie-Antoinette encourageait et protégeait les musiciens. Elle savait le latin, l'allemand, l'italien

l'italien, et avait bientôt appris à parler notre langue; le prince Louis, depuis cardinal de Rohan, interrogé sur le caractère de Marie-Antoinette, pendant son ambassade à Vienne, avait envoyé d'elle un portrait très-peu flatteur; l'original de la lettre, déchifrée, fut mis depuis sous les yeux de cette princesse. Elle ne lui pardonna pas.

La dauphine, avec ce caractère, eut beaucoup à souffrir en France. Elle y était à peine arrivée, qu'elle fût obligée de contraindre ses goûts et ses sentimens. L'impératrice, sa mère, lui avait recommandé le duc de Choiseul comme l'auteur et le négociateur de son mariage. Peu de mois après que ce mariage fut consommé, elle fut témoin de la chûte de ce ministre, poursuivi par la faction anti-autrichienne des Richelieu et de madame Dubarry, et elle vit s'élever, sous ses yeux, le duc d'Aiguillon, chef de l'autre parti. Elle fut obligée, de plus, d'assister au lit de justice, tenu à Versailles, où Louis XV voulut qu'on lui préparât une lanterne, d'où elle observait le triomphe du parti contraire à l'Autriche. On s'apperçut de son dépit. Elle fut témoin de toutes les humiliations de la magistrature, principal appui du duc de Choiseul, et de l'abolition

définitive d'un tribunal qui avait conduit le duc d'Aiguillon jusques à la hâche du bourreau, et préparé un jugement et un supplice analogues à celui du général Lally, assassiné par les ordres du duc de Choiseul. Elle vit d'Aiguillon, ennemi de ce duc, devenir principal ministre de confiance et succéder aux emplois dont les Choiseuls avaient été dépouillés. Elle fut obligée de dévorer tous ces affronts, et d'assister en silence à la catastrophe qui semblait renverser à la cour de France les fondemens de la faction autrichienne, révolution qui la tenait isolée et abandonnée à elle-même, dans une cour où régnait madame Dubarry, instrument principal de ces disgraces. Elle fut obligée de se contraindre avec un tel soin, qu'elle fut avertie que c'était à son arrivée en France que le duc de Choiseul devait attribuer sa disgrace, parce qu'on avait effrayé le vieux roi, en lui faisant accroire que Choiseul, empoisonneur du feu dauphin, pour éviter un règne anti-autrichien en France, dirigeait aujourd'hui ses coups secrets contre les jours de Louis XV pour accélérer le règne d'un jeune roi sans expérience et pour gouverner dans son jeune âge, fort de la puissante influence de l'Autriche, une espèce

de régence. *Le roi*, disait-on à Marie-Antoinette, *s'est déterminé à sacrifier le duc de Choiseul, pour finir ses jours, en paix, dans les bras de madame Dubarry, si intéressée à veiller à leur conservation et à se délivrer des dangers d'un ministre à qui on était parvenu de donner la réputation d'un homme capable de tout faire, à la cour de France, pour la gouverner au profit de Marie-Thérèse et de sa propre ambition.*

Cette situation singulière de Marie-Antoinette, à Versailles, lui avait été prédite à Vienne, avant son départ. Elle devait tout faire à la cour, suivant ses instructions, pour en prévenir les malheurs. Mais elle n'avait ni les talens ni le caractère nécessaire à déjouer les intrigues si bien ourdies des Richelieu, depuis si longtems habitués à les conduire. Elle avait vu, avant son arrivée à Versailles, le duc de Choiseul, qui avait été à sa rencontre, et qui l'avait instruite de la disposition momentanée de la cour. En y arrivant, elle témoigna qu'elle trouvait madame Dubarry infiniment belle et intéressante... *Quelles sont donc les fonctions de madame Dubarry à la cour*, dit-elle un jour à madame de Noailles, comme si elle les avait ignorées? Madame de Noailles, chargée

de son instruction, lui répondit que madame Dubarry était à la cour pour plaire au roi, et pour l'amuser. *Dans ce cas là*, dit la dauphine, *je veux être sa rivale*. Toute la cour répéta la repartie, sans la prendre pour une ingénuité. Malheureusement le ton de plaisanterie ne dura pas. D'un côté, la cour de Vienne apperçut, dans l'exil du duc de Choiseul, l'importance du coup porté à sa faction et aux plans qu'elle avait formés sur l'alliance de Versailles. D'autre part, Marie-Antoinette, dauphine, endura difficilement le ton qu'avait sur elle, à la cour, la favorite du vieux roi; les fêtes de la cour paraissaient données pour madame Dubarry, la dauphine forcée à la timidité, à la réserve, ne lui pardonna pas; l'enfermer dans un couvent, comme nous le verrons, fut depuis le premier acte de son autorité et de son influence, le jour même que son époux succéda à son aïeul.

Les bons esprits, observateurs de la position délicate de Marie-Antoinette, trouvèrent, dans les rapports relatifs des deux factions, les destinées futures de la France. Les amateurs de prophéties et quelques superstitieux en portèrent le même jugement; au moment où la dauphine entrant pour la première fois dans les cours du château de Versailles, mit le pied

dans la cour de marbre, un violent coup de tonnerre ébranla le château ; *présage de malheur*, s'écria le maréchal de Richelieu, *suivant les opinions de ceux de notre âge.* Il ne se trompait pas. La haine de l'opposition à la cour durant tout le règne de Louis XVI, et les furies de la révolution se dirigèrent depuis principalement contre Marie-Antoinette. Qu'on approfondisse ces mémoires. Ils démontrent, que les dissentions entre la faction française de d'Aiguillon et la faction autrichienne de Choiseul en furent les principales sources ; les cotteries opposées de la dauphine et de la favorite n'annonçaient pas des évènemens calmes et heureux.

La beauté éblouissante et le crédit de madame Dubarry, sans cesse environnée d'une cour brillante et des seigneurs en place, augmentant chaque jour sa jalousie secrète, et la dauphine étant obligée, par ordre même de son époux, de souffrir cette éclipse humiliante ; instruite à chaque courrier par sa mère ; souvent indocile ; instruite encore par l'abbé de Vermont, le père du mensonge et de la dissimulation, le terme de cette existence devait s'annoncer par des ressentimens éclatans.

Le jeune dauphin ne voyait pas avec moins de dépit la nullité dans laquelle il était retenu

par le vieux roi. Il souffrait à la vue du faste et des dilapidations ruineuses de madame Dubarry. La favorite, de son côté, portait l'inconséquence au point d'exiger du roi des présens, des toilettes d'or et des maisons de campagne d'un goût nouveau, et dont la dauphine était privée.

Odieux à la favorite, les jeunes époux vivaient à la cour dans ces circonstances pénibles d'une manière exemplaire et retirée, cherchant chacun des deux ce qui pouvait plaire à l'autre. La dauphine commença dès ce tems-là à s'attacher son époux; elle sut si bien l'environner, l'approfondir et connaître le faible de son caractère, qu'elle résolut d'exercer, suivant les instructions de sa mère, tout l'empire du sexe et de la beauté sur son esprit. Aspirant dès son jeune âge à gouverner un jour en son nom, une caresse, un bon mot, un sentiment affectueux témoigné à propos, étaient les ressources qu'elle employait pour s'assujétir ce jeune prince. Les refus et les concessions de ses faveurs placés à propos furent ses moyens pour se l'attacher; et nous avons vu le roi dans ses dernières années la craindre, lui obéir et l'aimer.

La reine n'avait ni assez de moyens dans l'esprit, ni assez de ressources dans son carac-

tère, pour soutenir sans inconvéniens les systêmes politiques qu'elle se permit de développer à la cour de France. Oubliant que les français ne s'étaient pas soumis à un empire féminin depuis la minorité de Louis XIV, et que l'autorité d'une femme, à cette époque, comme sous Marie et sous Catherine de Médicis, avait été une autorité contestée et sujette à des révolutions, elle voulut jouer un rôle, et ce rôle fut constamment traversé par les oppositions de ses tantes et de ses belles-sœurs, qui aigrirent son caractère, et devinrent les premières sources de ses malheurs. D'abord mesdames tantes ne virent pas de sang-froid qu'après avoir fait les honneurs de la cour depuis la mort de la reine, Marie-Antoinette vint les priver de cette prérogative et les réléguât à Bellevue ou à Meudon dans le rang des vieilles dames retirées. Ses belles-sœurs avaient des griefs d'une autre nature. Madame se ressouvenait avec amertume que le duc de Choiseul, par le choix d'une archiduchesse, l'avait éloignée du trône de France, auquel, par un mariage avec le jeune dauphin, elle avait d'abord été destinée. On disait à la cour que si M. de Choiseul eût été renvoyé deux ans plutôt, Madame était reine de France. La reine d'ailleurs avait contre la maison de

Savoie une rancune qu'on ne doit pas oublier. Le roi de Sardaigne, à la paix de 1748, avait obtenu des places-fortes et une portion du territoire d'une province en Italie aux dépens de la cour de Vienne.

La reine traitait avec toute la hauteur d'une archiduchesse et d'une reine de France ses deux belles-sœurs. Celles-ci répliquaient souvent par des propos d'une hauteur supérieure à la sienne, mettant de niveau la maison de Savoie et la maison de Lorraine. Ainsi Marie-Antoinette en s'éloignant des habitudes des reines de France qui, sous Louis XV et sous Louis XVI, s'étaient distinguées par la piété, par les réserves et par leur nullité dans les affaires d'état, voulut bien encourir les risques de la lutte qui se déclara entr'elle et ses belles-sœurs; entr'elle et les tantes du roi; entr'elle et madame Louise, qui du fond de son cloître s'intéressait encore à la gloire de sa maison.

Mesdames tantes étaient excellentes françaises; leur ressentiment avait anéanti toutes les réserves de la politique; elles tenaient avec courage des propos terribles sur les mœurs de la jeune cour, dont elles observaient le dépérissement insensible. Plus la jeune reine était belle, aimable, séduisante, hardie, téméraire, futile dans ses goûts, frivole dans ses désirs, ambi-

tieuse de dominer et jalouse de son titre d'archiduchesse qu'elle mettait en avant dans toutes les circonstances et jusques sur les notices de la cour, et plus aussi elles étaient fières, affectant les grands tons des belles années du règne de Louis XV. Croira-t-on que les cinq princesses, les trois tantes et les deux belles-sœurs se détestèrent si passionnément qu'elles divulguèrent à l'envi les détails de la vie privée de la reine ? Ce que l'une avançait, une autre princesse le confirmait. Une troisième rendait les anecdotes incontestables.

La reine de son côté porta le ressentiment vindicatif au point de jeter les premiers soupçons sur les mœurs de Madame et sur celles de la comtesse d'Artois. Les perfidies allèrent si loin que les observateurs impartiaux de ces intrigues accusèrent Marie-Antoinette d'avoir dirigé les amans et même le garde-du-corps qui livrèrent au public madame d'Artois en spectacle vers les dernières années de la monarchie.

Aussi la reine trouvant de toutes parts des contradictions invincibles et le refus des respects accoutumés et dûs à la majesté royale, devint chaque jour de plus en plus étrangère à la France. On s'apperçut bientôt de son caractère moqueur. Alors au lieu de diriger vers elle tous

les applaudissemens, elle prit un ton de contradiction, qui multipliait chaque jour ses ennemis. Ses persiflages perpétuels, dégénérant quelquefois en injures, augmentèrent les mécontentemens. Elle crut que tout était permis à sa grande naissance, et à son rang actuel. Ne calculant point sur le caractère des français naturellement peu endurant, le ressentiment des grands, qui occupaient des charges, se manifesta. Il se forma un noyau d'opposition qui ne l'épargna pas et qui l'obligea elle-même de se composer une société intime ; et comme cette compagnie fut mal choisie, étant formée par une jeune princesse volage, inconséquente, occupée de parures et de ses plaisirs, la portion la plus pure de la cour, qui ne s'y trouvait pas comprise, accusa ses mœurs et ses habitudes. Il se forma un sentiment d'inimitié profonde entre la cour d'élite de la reine et plusieurs grands de l'état, ou personnages en charge dans sa maison, et cette haine primitive fut si énergique et si profonde, qu'on vît depuis les plus notables constituans, sortir du sein de la cour et jouer le premier rôle dans la révolution en 1789.

Elle était à peine devenue reine de France, qu'elle imagina la mode des grandes plumes.

Quand elle passait avec ses dames en cérémonie dans la galerie, on n'y voyait plus qu'une forêt de plumes élevées d'un pied et demi de haut, et jouant librement au-dessus des têtes. Mesdames tantes, qui ne pouvaient se résoudre à prendre ces modes extravagantes ni à se modeler chaque jour sur la reine, appelaient ses plumes un *ornement de chevaux*. Il est vrai que les usages des grandes écuries ne changeant pas tous les jours, les huit chevaux blancs de Louis XVI, sortant un jour de fête, avaient la tête ornée de ces plumes, comme au tems de Louis XIV. *N'avais-je pas raison de le dire, il y a cinq ans*, disait madame Adélaïde venant à Paris, rendre graces à Sainte Géneviève d'un nouvel enfant, *que les plumes étaient les ornemens des chevaux? Les voilà comme nous, à la mode.*

Au mois de janvier 1775, la reine porta plus loin le goût des plumes. Elle imagina ces superbes coîffures qui représentaient des jardins à l'anglaise, des montagnes, des parterres, des forêts. Le roi, simple dans ses goûts, ne lui parlait qu'avec timidité de ces singuliers ornemens. Mais au commencement de l'année 1776, il lui donna la moitié des diamans qu'il avait étant dauphin, et lui dit *de s'en tenir à cette*

parure qui ne coûterait plus rien. Cette tournure des avis du roi, ne la changea pas, et la fureur pour les plumes devint telle, qu'une seule coûtait jusqu'à la somme de cinquante louis. *Vos charmes*, cependant, ajoutait Louis XVI, *n'ont pas besoin de parure.*

Marie-Thérèse se joignit au roi pour ôter à la reine le goût des futilités qu'elle développait de si bonne heure. La reine lui envoya son portrait orné de grandes et belles plumes; Marie-Thérèse le renvoya avec un billet qui porte: « *J'aurais accepté bien volontiers le portrait de la reine de France; mais il ne m'est pas permis de recevoir celui qui ne me représente qu'une comédienne.* » Rien ne put changer dans Marie-Antoinette l'attrait pour ces ridicules parures.

CHAPITRE VI.

Portrait de Monsieur et du comte d'Artois, frère de Louis XVI. — Opposition de leur caractère, de leur esprit et de leurs actions. — Tableau de la lutte qui s'établit parmi les trois frères, dès 1774, sur la liberté et le despotisme.

On a vu dans Louis XVI un Prince populaire, simple dans ses goûts, sévère dans ses principes, réservé dans ses mœurs, et très-attaché à son épouse. Je ne crois pas avoir manqué à mes devoirs d'historien, dans le portrait que j'ai fait de ce prince.

Je serais coupable aux yeux de la postérité, si le principe des malheurs de ses deux frères, influait sur les jugemens que je vais porter sur ces illustres infortunés. Mon ouvrage serait sans caractère, si je tranchais les difficultés par un silence de politique. Je publierais un ouvrage de parti, si j'écrivais sur Monsieur, ce qu'en écrivent les jacobins. Je passerais pour un agitateur, si dans le sein du repos dont je jouis comme tous les français, et si dans le

calme que je dois à mon gouvernement, j'écrivais le panégyrique d'un prince qui a manifesté beaucoup de défauts. Dans cette perplexité, j'ai consulté ma conscience à cet égard, et je crois publier ce que pense la majorité des français.

Monsieur, titré *comte de Provence*, dès sa naissance, appelé MONSIEUR, suivant l'étiquette, dès l'avènement de son frère aîné à la couronne, avait montré à la cour, toutes les réserves de l'héritier présomptif de la monarchie. Le règne d'un frère qui, depuis plusieurs années n'avait point eu d'enfant, avait nécessité cette grande circonspection. Monsieur vivait ordinairement fort retiré, s'occupant de littérature et des notes historiques sur les évènemens de la cour, qui se passaient sous ses yeux. Ce prince est le seul historien que je connaisse dans l'intérieur de la cour de Louis XVI. Il avait de l'esprit et une grande variété de connaissances. Il envoyait en secret, à différens journaux, et sur-tout à celui de Paris, des pièces fugitives anonymes, pour sonder le public sur tel objet d'histoire ou de littérature. Décent dans ses mœurs; attaché à son épouse, il ne témoigna que fort tard l'amitié qu'on lui connaît encore pour madame la comtesse de Balby.

La doctrine politique de Monsieur doit spécialement attirer notre attention. Le mémoire que nous publierons de lui, pour la défense des parlemens établis par M. de Maupeou, annonce qu'il était partisan de l'autorité militaire, qui, depuis des siècles était la force et la ressource de sa maison. Il connaissait aussi l'énergie et la constance de l'opposition établie en France contre une puissance de cette sorte, et il avait peint dans un autre mémoire très-curieux les dangers de la monarchie si les anciens parlemens anéantis, exilés, humiliés et vindicatifs étaient rétablis. Ce prince a vu ses prophéties s'accomplir en 1788 et en 1789. Je pars de ce fait, qui est de notoriété publique pour constater que Monsieur a dans le caractère, une versatilité qui l'exclut de la classe ordinaire des hommes d'état, et de la classe, sur-tout, de ces hommes extraordinaires appelés par la nature, à créer des empires, ou à relever ceux qui sont arrivés à leur terme de décadence.

En effet, Monsieur avait manifesté au commencement du règne de son frère, qu'il était sectateur du système du despotisme; et il aida à la fin de ce règne, à en accélérer la chûte,

en professant les principes démocratiques destructeurs de la monarchie.

En 1775, il n'avait cessé de traverser les opérations de M. Turgot et depuis, celles du premier ministère de M. Necker. Les ouvrages les plus solides et les mieux raisonnés contre les agitations démocratiques de ces deux ministres, étaient partis de sa maison. Cromot et Bourboulon n'avaient cessé d'inquiéter les premières opérations du ministre génevois. Quel fût donc notre étonnement, en voyant Monsieur, en 1788, s'unir au mois de décembre à ce même ministre et à la minorité de la seconde assemblée des notables, pour y déterminer Louis XVI à doubler les envoyés du tiers aux états-généraux, et pour renforcer les opinions et le parti démocratiques. Monsieur prêta depuis un serment civique et vint s'asseoir à côté, *et plus bas* que Bailly, au point de dégrader, par ce burlesque cérémonial, honni dans le tems des royalistes et sifflé des démocrates, les idées que toutes les nations de l'Europe s'étaient faites de la majesté royale dans les monarchies tempérées, et les notions reçues de la dignité particulière de la maison de Bourbon, relativement aux autorités subalternes de l'Empire.

Monsieur nous montra enfin une troisième nuance

nuance en passant dans les Pays-bas, lorsqu'il délaissa cette singulière monarchie constitutionnelle de 1791 ; que, certes, il avait tant de raisons d'abandonner à ses destinées.

Il y a donc dans le naturel de Monsieur une variété de sensations, et dans son esprit une succession d'idées politiques opposées, flottantes, indécises et incohérentes qui déterminent sa conduite, et privent ce prince de la stabilité de principes nécessaires à un chef de parti pour se maintenir avec succès et avec dignité, et c'est précisément à un prince de ce caractère, que tous les partis qui ont gouverné la France, ont refusé de confier leur destinée, depuis que la nation a opposé un si grand caractère aux potentats armés contre elle, et qu'elle a reconnu la nécessité de sortir de l'état d'humiliation, où nous tenait l'Autriche depuis 1756, l'Angleterre depuis 1763, et trente potentats coalisés depuis 1792. La maison de Bourbon a été renversée quand la France a rougi de ses traités et de ses alliances. Le premier besoin pour un peuple sensible, fier, ingénieux, brave et environné des anglais et des autrichiens, c'est d'exister avec dignité et dans son état naturel d'indépendance.

Monsieur avait hérité du dauphin, son père,

du systême diplomatique de sa maison. Il fut constamment en état d'opposition ouverte avec Marie-Antoinette, sa belle-sœur. Il la considéra sans cesse, comme le fléau, et la source des calamités de la France. Il n'a point demandé un asyle pendant ses malheurs aux branches régnantes de son sang, ni à la maison d'Autriche, ni à la Grande-Bretagne. Il était l'ennemi naturel de l'Angleterre, et il en combattit sans cesse les funestes opinions introduites en France. Il la regardait comme une puissance astucieuse, qui méditait sur nous les malheurs auxquels les romains vouèrent la république de Carthage. Dans sa critique de Turgot il indique cette puissance insulaire, comme la cause de la *dépravation de nos anciens principes* et de nos coutumes nationales. Dans sa vie errante et fugitive, on le voit s'établir dans un état peu remarqué en Europe pour s'enfuir encore plus loin ; mais toujours chez une autre puissance subalterne quand un sort contraire continue à le poursuivre. Insulter dans l'histoire à un prince aussi illustre par ses malheurs, serait le comble de la cruauté et de l'injustice. Monsieur est dans la classe des infortunés célèbres que la postérité doit citer.

En 1780, il était l'héritier présomptif de la

première couronne de l'Europe, et l'an 9, de la république, sa condition est telle que la faculté d'exister sur la terre, est devenue une grace qu'il est obligé de négocier et d'obtenir à chaque nouvelle victoire de nos troupes, ou à chaque nouveau traité de la république.

Les caricatures satyriques en prose du 1.er avril 1776, contre M. Turgot, et les caricatures gravées contre M. de Calonne, ouvrages des mécontentemens de Monsieur et de son imagination créatrice, indiquent dans ce prince un caractère porté à la satyre; il s'indigne des dilapidations de Calonne et des opinions naissantes de la démocratie. Le mémoire du premier avril offre l'état le plus circonstancié et le plus vrai que nous ayons de la cour et du ministère en 1776: on y trouve une suite de portraits vrais des principaux acteurs. Le roi y est peint tel que la nature l'avait formé. Les mœurs de la cour, le déclin de l'autorité, les progrès des innovations démocratiques y sont dessinés de main de maître, et très-laconiquement.

L'ambition de Monsieur était obscure, souterraine, indécise et flottante suivant les évènemens. Il paraissait peu attentif à se mêler des affaires d'administration; il intrigait moins que la reine pour obtenir des emplois, élever

ses favoris et se former un parti dans l'état. Il ne contribuait pas au choix des ministres; il gémissait en silence des malheurs de l'état; on ne lui attribuait aucun de ceux qu'on reprochait à la reine et au comte d'Artois. Il avait dans ses finances un esprit d'ordre et de modération. Il était enclin à l'économie et à la sévérité, plutôt qu'à la libéralité et aux divertissemens, étant depuis long-tems dans l'intention d'établir une maison opulente.

Monsieur paraît devenir chaque jour moins intéressant aux nations gouvernées par des princes de sa maison : en France il est oublié, ou délaissé, ou très-indifférent, ou poursuivi par les différens, partis suivant les différens degrés des passions que nos troubles ont développé. Cette singulière situation de Monsieur serait le présage de sa destinée, s'il n'existait en France des opinions libérales, et des personnes sages et amies de la république, qui trouvant en Europe vingt-deux princes de la maison de Bourbon, vivant en 1801, sont persuadées qu'il est des intérêts et de la dignité de la France de pourvoir aux besoins des princes errans de cette famille, et de ne pas souffrir qu'elle tienne son existence des puissances jalouses de la paix intérieure et de la prospérité future de notre pays.

L'Angleterre dépouilla les restes de la maison de Stuart que la France et le pape secoururent dans son état de misère et d'abandon.

La France plus délicate et plus généreuse ne permettra pas que la branche aînée des Bourbons subsiste des bienfaits de l'Autriche ou de l'Angleterre.

Le comte d'Artois, second frère du roi, avait reçu de la nature un caractère bien différent de celui de Monsieur. Elle lui avait donné un tempérament porté aux plaisirs et à de mauvaises inclinations très-précoces qui rendirent sa jeunesse extrêmement orageuse. Dès l'âge tendre on racontait de lui des anecdotes, et quelquefois des scènes scandaleuses qui lui méritèrent de bonne heure les blâmes du public. Tout ce qui avait des mœurs et de l'attachement à la maison de Bourbon, en avait conçu de vives inquiétudes, parce que rien ne put ramener ce jeune prince de ses premiers égaremens.

M. le comte d'Artois était d'un caractère vif, enjoué, satyrique, moqueur, osé et pétulant. Sa chronique particulière n'est ni flatteuse, ni comparable à la galanterie des belles époques de la monarchie. Il paraissait être tout ce que le roi n'était pas, et autant le jeune monarque

avait mis de réserves, de vertus et de modestie dans sa conduite, autant celle du comte d'Artois paraissait libre et audacieuse.

On eût dit au premier abord, du caractère du roi et de Monsieur, que ces deux princes devaient avoir des plans d'une politique saine et fixe.

On eût dit au contraire du caractère du comte d'Artois, qu'il devait avoir une politique indécise et versatile; mais telles étaient les destinées de cette maison infortunée, que les deux aînés qui se montrèrent à nos yeux avec plus de sagesse et de moralités dans leur conduite, professèrent une politique perpétuellement versatile, tandis que le plus jeune des frères, immoral, léger et présomptueux, manifesta définitivement dans les dernières années de la monarchie, l'inflexibilité militaire des principes de la puissance absolue et la fermeté des opinions qui en sont la base.

Dans l'affaire des parlemens, le comte d'Artois opinait en 1774, avec le roi pour le régime de la liberté et pour le retour des magistrats exilés et persécutés; et alors Monsieur s'opposait à leur retour.

Mais en 1788, monsieur le comte d'Artois refusa de concourir avec Louis XVI et avec

Monsieur à l'établissement de la liberté. Il évita de louvoyer avec Necker, avec Loménie, avec les parlemens, avec les constituans, comme Louis XVI, ou comme Monsieur.

Deux phrases font le portrait du roi, de Monsieur et du comte d'Artois. *Le plus jeune des frères eut dans sa politique ultérieure la stabilité que le roi et Monsieur montraient dans leurs moralités; et il avait dans sa conduite la légèreté et l'inconséquence qu'on doit reprocher à leurs opinions politiques.* Nous avons tous vu le comte d'Artois entrer dans le monde avec des opinions de liberté qu'il manifesta dans l'affaire du retour des parlemens en 1775..... En 1789 nous l'avons vu sortir de France, pour ne pas employer un autre mot, avec les opinions du despotisme.

Nous avons vu au contraire Monsieur entrer dans le monde à la même époque, avec les opinions du despotisme, et prononcer ensuite en 1791 des sermens civiques.

Qu'on juge des dangers de la puissance et de la majesté royale que le vieux Louis XV venait de transmettre à la jeunesse de trois princes aussi inexpérimentés. Où trouver pendant les quinze années du règne de Louis XVI des appuis de l'autorité peu-à-peu déclinante, quand

ses deux premiers états, les deux frères du roi, la détruisaient de deux manières : quand l'un commençait sa carrière par l'abolition de toute liberté et la finissait en établissant la démocratie ; quand l'autre la commençait en protégeant la liberté naissante et la terminait dans les convulsions expirantes de l'autorité militaire anéantie le 14 juillet ; quand enfin l'aîné des trois, indécis et flottant, détachait lui-même chaque jour une fleur de sa couronne sur la demande des Maurepas, Malesherbes, Turgot, Saint-Germain, Necker et Calonne. C'est l'histoire de ces étranges soustractions de l'autorité publique concentrée dans la personne de Louis XVI que j'ai à traiter. Bientôt je vais dire ce que fit la maison d'Orléans pour l'inquiéter et la détruire.

La reine, instrument aveugle et passif des intérêts de la cour de Vienne, jouait le même rôle. Amie, dès 1774, de la liberté, elle n'a pas peu contribué à accélérer parmi nous la dissolution sociale. Ennemie des parlemens soumis ; dévouée à la cause des parlemens exilés, sa puissance finit en France quand elle professe en 1789, les sentimens opposés, ceux du despotisme. Telle était donc la position de Louis XVI depuis son avènement à la couronne

jusqu'à l'époque de l'ouverture des états-généraux, qu'il trouva constamment dans la reine et dans ses frères, unis ou séparés, deux opinions contraires. En suivant les principes de son épouse et du comte d'Artois, pour rétablir une magistrature sujète à des indocilités et à des insurrections, il posait les bases d'une révolution. En suivant, en 1788, les systêmes de Monsieur, il donnait à cette révolution un caractère qui l'année suivante en détermina, le 14 juillet, la première explosion.

CHAPITRE VII.

Portrait et anecdotes de la maison d'Orléans. — Portrait du duc d'Orléans, père d'Égalité. — Portrait de son épouse. — Il est épris d'amour pour madame de Montesson. — Sa jalousie. — Portrait de madame de Montesson. — Il l'épouse secrètement. — Raisons de la cour de France pour refuser la permission d'un mariage solennel. — Portrait du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, et depuis encore Philippe Égalité. *— Ses orgies. — Son immoralité. — Ses bâtimens du Palais Royal. — Portrait de son épouse, de madame de Sillery, — Considérations sur la conduite de la maison d'Orléans à l'égard de la cour de France.*

LOUIS-PHILIPPE, duc d'Orléans, petit fils du régent et pére du célèbre révolutionnaire de ce nom, était né à Versailles en 1725. Il fut marié en 1743 à Louise-Henriette de Conty, dont il devint veuf en 1759. Il avait été éperduement amoureux de sa femme, et récipro-

quement, pendant les deux premières années de son mariage. De toutes parts on citait des anecdotes singulières des sentimens que les deux époux-amans se témoignaient, à la cour, en visite dans le lit même de leurs amis, dans les jardins.

A ces galanteries conjugales, succéda bientôt la vie scandaleuse que madame d'Orléans porta jusqu'au cinisme des anciénnes impératrices; elle se livra sans honte et sans choix aux seigneurs de la cour et de la ville, et parcourut tous les rangs de notre hiérarchie depuis le prince du sang jusqu'à son cocher *Lefranc*; se donnant sans en rougir la réputation de la messaline de son siècle, et se vantant de l'avoir méritée. Fatiguée de demander des plaisirs à des hommes connus, elle porta la luxure jusqu'à descendre le soir dans l'ancien jardin du Palais Royal sollicitant des jouissances anonymes.

A mesure que madame d'Orléans oubliait de plus en plus la dignité de son nom, son mari devenait encore plus décent dans ses habitudes, et plus modéré dans ses plaisirs. Aimant les femmes comme un prince de la maison de Bourbon, détaché de son épouse, il contracta des liaisons avec madame de Ville-

momble, à laquelle il donna la terre de ce nom; située près du château du Rincy. Madame de Brossard, messieurs de Saint-Albin et de Saint-Far furent les fruits de ces liaisons. M. de Saint-Far porte sur sa figure les traits de la maison de Bourbon. Il a les manières de son père, le ton de la grande compagnie du tems de la monarchie, l'amour de la liberté attaché à la maison d'Orléans, et on disait de lui et de son frère qu'ils étaient les derniers de la maison d'Orléans. C'est tout ce qui reste en France de la maison de Bourbon; les deux frères ayant soutenu avec courage les scènes de la révolution.

Le duc d'Orléans, leur père, était décent dans ses amours; c'était le dernier des princes de la maison de Bourbon qui avait conservé le ton de la bonne galanterie du tems de Louis XIV. Parvenu à l'âge de maturité, une femme célèbre le fixa. C'était la belle marquise de Montesson, née *de la Haye*. On citait les agrémens de sa figure, sa voix mélodieuse, son esprit orné d'une grande variété de connaissances, ses manières décentes, les charmes de sa conversation et ses poésies, qui n'ont jamais été vendues et dont elle n'a laissé imprimer que quelques volumes pour ses amis.

On cita bientôt l'attachement du duc d'Orléans pour madame de Montesson, qui ne fut pas insensible; mais fière comme dans le siècle passé, elle ne voulait ni rebuter un prince qui pouvait faire son bonheur et qu'elle pouvait rendre heureux, ni rougir de l'attachement des Bourbons si souvent éphémère. L'amour et l'estime augmentaient chaque jour en raison du ton et de la réserve des deux amans; ils parlaient tous les deux le langage de leurs passions au concert, lorsque madame de Montesson accompagnait du clavecin une voix divine qui exprimait en musique tous ses sentimens.

Le comte de Guines vint traverser les jouissances de l'espoir et la marche des amours du duc l'Orléans. Admis à faire de la musique avec madame de Montesson, il affectait pour elle dans le monde une passion qu'il n'avait pas, et se proposait de tirer parti de l'hypocrisie de son amour, en conduisant avec adresse le duc d'Orléans aux situations les plus fâcheuses, à tous les tourmens de la alousie. De Guines n'épargna rien pour persuader le public que s'il n'était déjà heureux, il le deviendrait bientôt. Le prince désolé en porta des plaintes au duc de Choiseul, alors

tout puissant et intimément lié avec les Orléans, lui témoignant, comme à un ami fécond en ressources, les vives sollicitudes que lui donnaient les concerts du comte de Guines et ses assiduités auprès de madame de Montesson. C'était où de Guines voulait amener le prince. Choiseul promptement décidé dans les grandes comme dans les petites affaires, assura le duc d'Orléans qu'il ne tarderait pas à lui donner satisfaction. *Je veux vous débarasser incessamment des inquiétudes que vous donne le comte de Guines*, lui dit-il; *mais vous le connaissez mal si vous croyez avoir à redouter un rival de cette nature. Je vous accorde que M. de Guines est réfléchi et fécond en moyens pour arriver à son but; mais il n'a rien pour plaire à madame de Montesson: il est devenu impuissant et ne peut ni sous cet aspect ni sous aucun autre, devenir le rival du premier prince du sang de la maison de Bourbon. J'en fais cependant un ambassadeur à Londres, et son départ ne tardera pas.*

Un rival d'une autre espèce contraria bientôt les espérances du duc d'Orléans. Son fils, (M. Égalité) se mit sur les rangs et affecta de plaire à madame de Montesson. Le duc de

Chartres n'avait point alors ce visage *de roué* que nous lui avons vu après ses courses à cheval, ses voyages, son libertinage effréné et ses agitations révolutionnaires. Il était jeune, bien fait de sa personne, galant et aimable quand il le voulait; mais madame de Montesson, sérieuse et sensible aux hommages du père, faisait des hommages du fils l'objet de ses plaisanteries. Le corrupteur du prince de Lamballe n'était pas fait pour plaire à madame de Montesson.

La cour et la capitale étaient instruites des tourmens du duc d'Orléans et des rigueurs de madame de Montesson. Ce prince, conduit par l'amour, ne voyait jamais ni le roi ni le duc de Choiseul qu'il ne renouvelât la demande d'épouser madame de Montesson. Mais le roi s'était fait une règle de politique qui fut suivie pendant tout son règne, et qui ne permettait pas de légitimer ses enfans naturels ni ceux des princes. Par les mêmes principes il refusait à la noblesse du royaume la permission de contracter des mariages avec des princes du sang. Les débats interminables entre les princes légitimes et les princes légitimés par Louis XIV; les intrigues dangereuses du grand dauphin et de madame de Maintenon, étaient les derniers

exemples qu'on citait pour motiver les refus dont le roi et ses ministres accablaient M. le duc d'Orléans. Le sang royal de la maison de Bourbon était encore réputé divin; son mélange paraissait un crime politique. Du côté de Henri IV, prince béarnais, la maison de Bourbon se trouvait alliée, dans le midi, à plusieurs maisons d'une noblesse subalterne. La maison de Bourbon méconnaissait ces alliances, et il suffisait qu'un gentil-homme peu connu eût tenté de les faire valoir pour être exclu des graces de la cour.

Le ministère était d'ailleurs si satisfait de tenir les Orléans dans la dépendance, que Louis XV refusa avec constance de faire de madame de Montesson la première princesse du sang par un mariage solennel; obligeant le duc d'Orléans de se contenter d'un mariage secret que le roi permit verbalement sous la condition spéciale que ce mariage, quoique légitime comme union conjugale, n'aurait aucun des caractères de ceux des princes du sang et ne serait pas publié.

Madame de Montesson ne voulait ni jouer le rôle forcé de première princesse du sang, ni soutenir avec les princesses des hostilités d'étiquette qui n'étaient pas dans son caractère.

Déjà

Déjà habituée à l'observation des règles de la décence avec M. le duc d'Orléans, elle parut contente de l'épouser comme madame de Maintenon avait épousé Louis XIV. L'archevêque de Paris, instruit de l'agrément du roi, accorda aux deux époux les trois dispenses de la publication des bancs. Le chevalier de Durfort, premier gentilhomme de la chambre du prince, en survivance du comte de Pons, et Perigny, l'ami du prince, furent les témoins du mariage, béni par l'abbé Poupart, curé de St.-Eustache, en présence de M. de Beaumont, archevêque de Paris. Le jour du mariage le duc d'Orléans avait à Villers-Cotteret une cour très-nombreuse. La veille et le matin de la cérémonie, il avait dit à M. de Valençay et à ses plus intimes qu'il touchait enfin à l'époque et au moment d'une sorte de bonheur qui n'avait que le seul désagrément de n'être pas connu. Le matin du jour qu'il reçut à Paris la bénédiction nuptiale, il dit : *Je laisse la compagnie, je reviendrai tard ; je ne reviendrai pas seul, mais bien avec une personne avec laquelle vous partagerez l'attachement que vous portez à mes intérêts et à ma personne.*

Le château fut pendant toute la journée

dans la plus grande attente. M. d'Orléans, sans proférer le mot de *mariage*, avait laissé la clef des secrets de la journée. Le soir à six heures on le vit rentrer au salon de compagnie, qui était très-nombreux, tenant par la main madame de Montesson, sur laquelle se réunirent tous les regards. La modestie était le plus beau de ses ornemens. Toute la compagnie fut touchée du premier instant d'embarras. Le marquis de Valençay alla vers elle, et la traitant avec les manières et les égards dûs à une princesse du sang, il fit les honneurs de la maison en homme initié dans les mystères de la matinée. L'heure du coucher arriva.

Il était d'usage, chez le roi et dans la maison des princes, que le seigneur le plus qualifié recevant du valet-de-chambre la chemise, la présentait au prince quand il se couchait. A la cour le premier prince du sang avait la prérogative de la donner au roi. Chez lui il la recevait du premier chambellan.

Il est dit, dans la lettre de madame de Sevigné, du 17 janvier 1680, que, *dans les mariages de la famille royale, les nouveaux époux étaient couchés, et leurs chemises étaient données par le roi et par la reine. Quand Louis XIV eut donné la chemise au prince*

de Conty et la reine à la princesse, le roi l'embrassa tendrement quand elle fut au lit et la pria de ne rien contester à M. le prince de Conty, mais d'être obéissante et douce.

Au mariage du duc d'Orléans, la cérémonie de la chemise eut lieu de cette sorte; d'abord un moment d'embarras la précéda; le duc d'Orléans et le marquis de Valençay temporisèrent quelque tems, d'un côté avant de la demander, et de l'autre avant de la recevoir; Il y avait dans M. d'Orléans l'aimable retenue d'un homme modéré dans les jouissances les plus pures. Valençay enfin la présenta au prince qui, en se dépouillant de celle de la journée, jusqu'à la ceinture, offrit à toute la compagnie le spectacle d'une épilation complette suivant les règles de la plus brillante galanterie du tems. Les princes et les grands ne consommaient des mariages ou ne recevaient les premières faveurs d'une maîtresse qu'après cette opération préalable. La nouvelle du fait passa dans le moment de la chambre dans le reste du palais, et l'on ne douta plus du mariage du duc d'Orléans avec madame de Montesson, contrarié par tant d'intérêts et d'incidens.

Le duc d'Orléans vécut depuis son mariage

avec la plus grande intimité et confiance avec son épouse. Elle lui rendait extérieurement les honneurs qui étaient dûs suivant l'usage au premier prince du sang. Elle l'appelait *monseigneur* en public, et parlait avec respect aux princesses du sang, leur accordant le pas et les préséances d'usage en entrant ou en sortant et pendant leurs visites dans les grands appartemens du palais royal. Elle conservait le nom de veuve de M. de Montesson ; mais elle était appelée de son mari *madame de Montesson*, ou simplement *madame*, et quelquefois *ma femme*, suivant les circonstances. Il l'appelait de cette manière lorsqu'il était avec ses amis. Le soir en quittant la compagnie on lui entendit dire souvent *ma femme, irons-nous bientôt nous coucher?* Son caractère excellent fit longtems le bonheur de ce prince et son propre bonheur ; elle s'occupait de musique et des chasses, dont elle partageait les plaisirs avec le prince; elle avait un théâtre dans l'hôtel de la chaussée d'Antin, où elle jouait avec lui. Le duc d'Orléans, né bon homme et naïf, réussissait dans les rôles de paysan, et madame de Montesson dans ceux de bergère ou d'amante. Feue madame d'Orléans avait prostitué cette maison au point que les dames n'y venaient

qu'avec des réserves étudiées et suivies. Madame de Montesson y rétablit le bon ton, la dignité, les plaisirs délicats, le goût des arts, du bel esprit, et souvent la gaité et la bonhomie.

Dans un tems de perversité universelle et dans un siècle où la cour de France ne connaissait plus ni sa dignité, ni son rang, madame de Montesson avait monté celle du duc d'Orléans au ton des mœurs du règne de Louis XIV, choisissant dans la noblesse titrée ou dans la plus qualifiée ce qu'il y avait de plus distingué pour la délicatesse et les talens. Elle éloignait de sa cour tout ce qui se mêlait d'intrigues dangereuses, de politique, d'érudition, d'économie et de dévotion affichée. Elle forma une cour choisie, qui soutint plusieurs années la maison d'Orléans dans un état de dignité et de splendeur, et fit oublier la conduite de feue madame d'Orléans. Elle fit de son palais et de la campagne de Sainte-Assise, le séjour des arts agréables, des passions douces et paisibles. La fortune immense du premier prince du sang lui en fournit les moyens abondamment.

Le plus beau rôle qu'ait jamais joué madame de Montesson fut celui de neutraliser par les seules armes de la sagesse, de la prudence et de la dissimulation les méchancetés du duc de

Chartres. Opposant des bienfaits à sa jalousie, elle engagea M. d'Orléans, plusieurs années avant sa mort, à céder à son fils le palais royal, et à se conserver une espèce de pension. Le fils, si connu par son avarice, fut toutefois insensible à ce bienfait qu'il devait à madame de Montesson. Né pour les plaisirs d'un goût grossier ou atroce, il ne pouvait souffrir l'union de son père à une femme qui lui assurait l'estime des français, alors si sensibles à la popularité que ce prince manifestait jusques dans les liens du mariage. Le fils dénaturé porta la cruauté depuis jusqu'à empêcher la publication de l'oraison funèbre de son père, dans laquelle le mariage avec madame de Montesson était cité comme une action louable.

Le duc de Chartres (Egalité) était entré dans le monde, âgé de 16 ans, sous les auspices d'un gouverneur, le comte de Pons-St.-Maurice, d'un génie commun, mais honnête homme et bien éloigné d'être corrompu et corrupteur. Mais le prince écoutant les subalternes employés dans son éducation, ceux-ci lui montrèrent le chemin de la prostitution pour celui de la vertu. Une femme débordée nommée Deschamps, fut la première qu'on lui donna pour le corrompre; des bras de cette femme, il passa

dans ceux des plus célèbres prostituées, fréquentant les maisons publiques qui environnaient son palais. Il partageait ses plaisirs avec le prince de Lamballe, fils unique du duc de Penthièvre, dont il voulait épouser la fille. Les parisiens conçurent dès ce moment un tel mépris des moralités et du caractère du duc de Chartres, qu'on l'accusa d'avoir séduit, prostitué et empoisonné, avec des femmes gâtées, le prince de Lamballe, pour réunir sur la seule tête de mademoiselle de Penthièvre, la succession de sa maison avec l'expectative de la charge de grand amiral, possédée par le duc de Penthièvre. Et, lorsqu'après le 10 août, la fureur des Orléanistes eut immolé la princesse de Lamballe, les parisiens répétèrent que le duc de Chartres avait tué le mari de cette princesse pour recueillir les biens fonds de l'héritage, et que maintenant il assassinait l'épouse pour hériter des pensions viagères dont étaient grevés ces fonds. M. le duc de Chartres avait réussi en effet à épouser mademoiselle de Penthièvre, et la cour et la ville s'accordaient à dire que toutes les vertus étaient réunies dans cette princesse, comme tous les vices et toutes les erreurs l'étaient dans l'esprit et le cœur de son mari. Uni à cette femme aussi vertueuse que belle, le duc de Chartres

continua de vivre en libertin, de parcourir les lieux de débauche de la capitale et d'y commander des soupers fins. Les plaisirs de mariage n'avaient pour lui rien de piquant, les orgies sales étaient ses délices. Il avait élevé près de Paris un temple à la prostitution où sa cour se permettait des scènes impudiques de toutes les espèces; il avait donné à ce mauvais lieu le nom de *folies de Chartres*. Là étaient conduites, de nuit et les yeux bandés, les prostituées les plus hardies, plutôt que les plus séduisantes, et elles y étaient transportées quelquefois jusques au nombre de cent à cent-cinquante; elles y trouvaient un repas splendide qu'elles étaient obligées de prendre toutes nues; et lorsque les vins brûlans, les liqueurs et les alimens du plus haut goût avaient jeté ces femmes dans la situation des bacchantes de l'antiquité, elles tombaient ivres et pêle-mêle dans les bras des laquais du duc d'Orléans, dans les siens, et dans ceux de la compagnie. En été, les chaleurs de la journée vivifiaient ces étranges bachanales; en hyver, de grands feux allumés dans la salle des festins, opéraient le même effet.

Ces orgies lui ont été reprochées en 1784, dans des pamphlets publiés par M. de V...., qui avait à se reprocher de s'y être fort souvent

déshonoré lui-même. *Un jour*, dit-il, *je me trouvais à une des parties fines du duc de Chartres, nous étions tous nuds comme la main, ainsi que notre chef; cela n'empêcha pas de faire honneur au repas. Lorsqu'il fut terminé, le prince donna le signal pour que chacun prît ses plaisirs à sa guise. Tabourets, chaises, fauteuils, bergères, sophas, ottomanes, dans un instant furent occupés, et monseigneur se promenant en long et en large, gémissait de pitié sur les faiblesses de la pauvre humanité.*

Le duc de Chartres témoignait son amitié à ceux auxquels il était particulièrement attaché en leur donnant des fêtes de cette nature. Il y invitait également des hommes et des femmes. Les plus célèbres courtisanes, mademoiselle Michelot, mademoiselle Duthé se trouvaient novices et souvent étrangères au ton et aux actions de ces étranges spectacles. D'autres fois le prince se donnait à lui-même la fête qu'il partageait avec les plus célèbres libertins de la capitale, faisait avec eux des paris, sous les auspices d'un dieu dont le nom n'est pas reçu dans la bonne compagnie. Dans ses attitudes effroyables, le prince recevait les vœux, les offrandes et les sacrifices des compagnons de

ses orgies, plaisantant de leurs libations impures.

Il imagina bientôt de multiplier ces orgies, en appelant à son secours le génie des arts et l'imagination des plus habiles mécaniciens. Il établit dans un appartement du Palais-Royal, destiné à ses jouissances, des figures nues et en relief, auxquelles il ordonnait les jeux de l'amour et toutes les variétés des jouissances; des machines invisibles, obéissant à volonté, allumaient les sens des assistans.

Le duc de Chartres se souciait fort peu que le public connut ou ignorât les anecdotes scandaleuses que nous citons. Il paria un jour à Versailles, qu'il retournerait tout nud, à cheval et au galop au Palais-Royal; les compagnons de ses plaisirs furent les premiers à rougir de cette pétulance; ils le conjurèrent de commencer la partie en partant, non de Versailles, mais de ses écuries. D'autres compagnons de ses débauches, soutenant le pari, jurèrent qu'il ne partirait même pas de ses écuries; le duc de Chartres gagna le pari.

C'est au duc d'Orléans que nos jeunes seigneurs doivent le ton et la mode d'avoir à leur service ces jockeis de bonne mine qu'on tirait des boues de Paris, et du rang de la populace, pour les élever dans la dépendance et

l'usage des plaisirs. C'est lui qui forma ces premières associations de beaucoup de jeunes libertins dont les occupations ne consistaient qu'à tenir des conseils pour la recherche de quelque nouvelle ordure. Devenu dans cette circonstance le pair et le compagnon de toutes sortes de mauvais sujets, ils répandirent le bruit qu'il était avare avec les courtisanes les plus célèbres; ils l'accusèrent de profiter des dépenses du comte d'Artois, Sylphe qui prenait soin de mademoiselle Duthé; ils déclarèrent qu'il profitait également des sommes que le prince de Soubise donnait à la fameuse Michelon; et qu'il s'unissait d'amitié et de préférence aux jeunes seigneurs inexpérimentés qui voulaient bien se ruiner pour faire avec monseigneur des *parties fines*.

La fameuse spéculation lucrative du Palais-Royal, souleva bientôt contre lui la capitale toute entière. On se souvient que son jardin était environné de belles maisons dont la valeur principale provenait de la vue et des entrées dans ce jardin; le duc de Chartres imagina de le clore par des bâtimens qui profiteraient de cette vue : de là la grande opération des galeries du Palais-Royal, qui masquèrent les maisons environnantes. Les propriétaires se réunirent et

soutinrent contre lui le fameux procès, qu'il gagna malgré la rumeur publique et les plaintes de toute la France indignée de voir dans un prince autant de cupidité. Son père lui en fit des reproches et lui dit un jour que, *tenant après le roi, le premier rang dans la monarchie, il était surprenant qu'il s'occupât d'une manière si peu convenable à son auguste naissance.* Le parti du duc de Chartres était pris, il avait dit qu'un écu valait mieux pour lui que l'estime du public. On disait qu'il avait conçu le plan d'établir dans ses bâtimens un foyer de prostitution et d'infamies, et d'en faire le repaire et le point central de tout ce qu'il y a d'immonde et de vicieux dans la capitale. Toutes les espèces de libertinages orduriers y formèrent sous ses yeux des établissemens et profitèrent d'abord de la localité privilégiée qui en empêchait les poursuites légales. Bientôt ce chef-lieu de prostitution fut si pourvu de tout ce qui peut contribuer aux plaisirs d'une vie commode, libertine et oisive, qu'on eut dans la même enceinte des tripots, des jeux, des mauvais lieux, des lycées, des cabinets littéraires, et toutes les sortes d'amusemens. Conservons pour l'histoire de nos immoralités l'anecdote suivante :

L'année 1789 fut l'époque principale de la licence révolutionnaire de ce palais fameux, et le public était invité à voir deux sauvages nouvellement arrivés dans la capitale. C'était uniquement un homme velu, couché dans un hamac fait à Paris, et se permettant en présence des spectateurs les jouissances du mariage.

M. le duc de Chartres était bien fait de sa personne, il aimait les exercices violens, les courses les plus hardies. En 1778, voyageant dans la Basse-Bretagne, il descendit dans des mines jusqu'à 500 pieds de profondeur; quelques années après il monta dans un ballon jusqu'à 500 toises d'élévation, et voulut voyager dans les airs avec un aëronaute.

Il aimait les arts et les mécaniques; il avait réuni dans un cabinet les métiers du peuple en miniature, et possédait en relief les mécaniques des manufactures de Lyon; il aimait à présider à de grandes entreprises en bâtimens. Il avait conçu le grand, le sublime projet de démolir les maisons de la cité de Paris, et de la rebâtir sur un nouveau plan. Il établit l'usage d'aller chercher à Londres des chevaux coursiers pour se donner la réputation d'un beau cavalier; il ouvrait des paris qu'un tel cheval ferait tant de chemin dans une heure ou emporterait le

prix sur un autre cheval. Il était parvenu à entraîner Marie-Antoinette à assister et présider ces courses, jusqu'à ce que le roi, à qui elles étaient fort désagréables, ordonna de les cesser. Marie-Antoinette qui dégradait souvent, au lieu de relever, les usages de la cour, voulut en jouer la parodie; elle ordonna plusieurs courses aux ânes, où elle se distingua une fois par une chûte.

Le duc de Chartres, le premier anglomane du royaume, en opposition sur cet article avec l'esprit de la cour, alla plusieurs fois à Londres, y acheta des propriétés et se fit recevoir dans plusieurs clubs; il en fut expulsé après le 10 août, par le prince de Galles, honteux enfin de la fraternité.

Les vertus opposées aux vices du duc de Chartres, étaient réunies dans la personne de madame son épouse. Élevée à l'école du vertueux duc de Penthièvre, elle avait la délicatesse, les agrémens, la prudence et la modestie de ce prince: elle souffrit avec beaucoup de constance des infidélités et du libertinage de son mari, ne cessant de l'aimer et de le lui dire jusqu'au moment, où parvenu au dernier degré d'ivresse révolutionnaire, il se confondit avec la horde de bandits avec lesquels il trouva la mort. Madame d'Orléans observait sans mur-

mure la vie scandaleuse de ce prince avec madame de Buff.... et se contentait de lui faire des remontrances paisibles; mais ses sentimens pour madame de Sillery n'étaient pas aussi endurans. Lorsque cette dame à qui le prince avait confié l'éducation de ses enfans, eut manifesté ses opinions révolutionnaires; lorsqu'on fut instruit dans la maison de Penthièvre de ses principes sur la première constitution, sur la cour de France et sur les premiers révolutionnaires; lorsque le duc d'Orléans eut déclaré qu'il persévérait à confier ses enfans à l'institutrice dont madame d'Orléans connaissait les principes destructeurs de l'ancien ordre établi en France, madame d'Orléans sortit de son caractère; elle refusa ses bonnes graces à madame de Sillery et s'exprima à son égard en des termes très-désagréables. Elle disait au contraire de madame de Buff.. qu'elle ne pouvait être indifférente sur une femme qui aimait son mari avec autant d'ingénuité. Mais parce que madame de Sillery élevait les princes dans les sentimens des jacobins, elle fit à son mari des représentations sur les dangers de cette mesure, auxquels madame de Sillery répondait en écrivant au duc d'Orléans qu'il était le plus patient des maris.

CHAPITRE VIII.

La province de Bretagne travaillée ensuite par les agens de l'Angleterre.—Privilèges de cette province anéantis par la révolution arrivée dans la magistrature. — Les chefs des mécontens envoient une députation au duc d'Orléans, père de Philippe-Égalité; ils lui offrent la couronne et une armée soldée par l'Angleterre. — Belle réponse du duc d'Orléans. — Les anglais continuent leurs projets hostiles et secrets contre le repos de la maison de Bourbon.

L'Angleterre, avertie que la France entretenait depuis la paix de 1763 des intelligences secrètes avec les américains, s'occupait aussi du projet de nous révolutionner. Louis XV fut averti à tems que l'Angleterre n'était pas étrangère à l'insurrection de la magistrature; c'était alors le seul corps susceptible de fermentation en France; M. de Maupeou la supprima.

La Bretagne, dans tous les tems, avait été travaillée par les émissaires de l'Angleterre. Les

Les intelligences des mécontens de cette province sont assez connues; mais on ignore que dans le moment où la France était le plus agitée contre la révolution opérée par M. de Maupeou, le duc d'Orléans vit arriver à Villers-Cotteret une députation de six mécontens de cette province, qui lui déclarèrent, d'un ton breton, que leur province, furieuse contre le roi Louis XV, était disposée à un soulèvement universel; ils ajoutèrent *que leur insurrection serait conduite par des chefs qui avaient conçu le plan de détrôner le sardanapale qui régnait à Versailles, qui exilait ses princes du sang, qui dépouillait la magistrature de leurs offices, de leurs propriétés et de leur liberté, qui déchirait le traité d'union de la Bretagne à la France, et ravissait militairement à toute une province, qui s'était unie librement, les priviléges, les lois et les conditions de l'association sociale.* Ils déclarèrent qu'ils étaient résolus de juger le duc d'Aiguillon, ancien commandant de leur province, pour ses exactions et sa tyrannie, et de tout oser pour assurer leur révolution, pourvu que lui, premier prince du sang, demeurant observateur et passif pendant cette révolution, consentît de sortir de son

exil, et se laissât couronner par quarante mille bretons, dont la paie était assurée.

Le duc d'Orléans, trop doux de caractère pour se confier à la fougue des bretons, aimait trop passionnément les arts paisibles, les plaisirs de sa cour pour entendre le langage d'une province dont l'irritabilité ne fut jamais qu'un sentiment de circonstance; et quoiqu'il se trouvât lui-même dans la disgrace et l'exil, il traita avec réserve les députés bretons, et leur dit qu'*il avait l'honneur d'être premier prince du sang, et qu'il mourrait premier prince du sang*. Ces députés jetèrent les yeux sur le duc de Chartres. C'est le même parti de mécontens qui depuis fonda, au mois de septembre 1789 à Versailles, le club breton, nommé à Paris, après le 5 octobre, *le club des jacobins*.

Le maréchal de Richelieu, de qui l'on tient cette anecdote, ignorait ce qui fut négocié avec le fils du premier prince du sang; mais on fut instruit que depuis cette circonstance les bretons et le duc de Chartres eurent des liaisons que la cour de Versailles ne cessa de contrarier. Des anglais s'immiscèrent dans ces secrètes intelligences. Le rétablissement de la magistrature ne tempéra et ne convertit, ni les bretons, ni le duc de Chartres.

Le roi, voulant pacifier toutefois la province de Bretagne, envoya le duc de Penthièvre tenir les états de cette province. Ce prince y était aimé, et il y avait un parti considérable. Le duc de Chartres s'imaginant qu'il pouvait y accompagner son beau-père, en demanda au roi l'agrément; mais le comte de Vergennes avertit le roi que ce prince n'allait à Rennes que pour y intriguer avec les mécontens et déranger le système pacifique et les projets de son beau-père. Louis XVI lui refusa la permission de faire ce voyage, en lui disant qu'il y avait si peu de tems qu'il s'était réuni à lui, qu'il ne croyait pas pouvoir accorder une séparation aussi prochaine. Louis XVI ordonna de négocier avec M. de la Chalotais, que le feu roi avait persécuté, et neutralisa les efforts du parti anglais en traitant avec des magistrats dont les malheurs avaient soulevé la province contre Louis XV.

L'émeute des blés dont on trouve l'histoire dans cet ouvrage se manifesta ; et les Anglais continuaient d'attiser le feu de la discorde. Quoique la cour ne connût jamais les profondeurs de cette révolte qui avait pour but d'assaillir les riches, les commerçans et le gouvernement ; elle en apprit assez pour se croire obligée d'user

de représailles, en favorisant de son côté l'insurrection des colonies depuis long-tems irritées contre l'Angleterre. Le roi se détermina à déclarer une guerre intestine et secrète aux anglais lorsqu'il fut convaincu qu'ils se mêlaient de susciter les bretons et le peuple dans l'affaire de l'émeute de 1775.

CHAPITRE IX.

Premières sollicitudes de la cour de France contre la maison d'Orléans. — L'exil du duc de Choiseul et la ruine des parlemens en 1771, entraînent aussi la disgrace des Orléans. — Raison de la reine pour tenir encore à la maison d'Orléans à cause du duc de Choiseul. — Ressentiment secret de Louis XVI. — Disgrace du marquis de V....., principal personnage dans le parti d'Orléans ; le fils de Melfort accuse le parti d'Orléans de projets de conspirations ; caractère du roi dans ces circonstances. — Désolation du marquis de V...... — Son portrait et son caractère, ses liaisons avec les chefs d'un parti mécontent en Angleterre. — Sa rupture avec le duc de Chartres ne le réconcilie point avec la cour de France. — Il meurt des suites de son chagrin.

LE marquis de V..... lieutenant-général des armées de la création du 5 novembre 1758, avait été le favori de Louis XV. Fils du ministre de la guerre de ce nom, neveu

du ministre des affaires étrangères, petit-fils du célèbre garde des sceaux du tems du régent, sa famille long-tems en crédit à la cour avait joui d'un autre avantage, celui d'être attachée à la maison d'Orléans, et par sentiment et par devoir, ayant occupé depuis la régence, la place de chancelier des ducs d'Orléans.

La maison d'Orléans ne donna aucun ombrage à la cour de Louis XV avant les affaires du parlement. Le duc d'Orléans, le plus riche propriétaire de la France et plus opulent même que la plupart des monarques européens de l'Europe dans la classe des sujets, employait sa fortune à la culture des arts et à la jouissance de toutes les sortes de plaisirs; mais à l'époque de l'exil du duc de Choiseul et à celle sur-tout de l'insurrection des princes du sang contre la révolution opérée en 1771 dans la magistrature, le marquis de V..... et une infinité d'autres seigneurs considérables, partagèrent la disgrace de la maison d'Orléans; ils furent écartés des emplois et désignés depuis ce tems-là à la cour sous le titre de *parti d'Orléans*, noyau primordial des révolutionnaires qui devaient désoler un jour et la cour et le royaume. Ne perdons point de vue ce parti dans le cours de ces mémoires.

Le duc de Chartres, devenu oisif et nul après le retour du parlement, se rendit célèbre par l'éclat et la nature de ses plaisirs. Cette partie de la cour, qui ne se réconcilia pas réellement avec la maison d'Orléans, avait à sa tête le roi lui-même, qui toute sa vie témoigna du mépris ou de l'indifférence au duc de Chartres. Louis avait été prévenu contre les Orléans par les mémoires du feu dauphin qui, seul héritier présomptif de la couronne, avait observé pendant toute sa vie les démarches de cette maison, que ses prétentions appelaient au trône, en cas de mort du fils unique de Louis XV. Le dévouement du duc de Choiseul à cette famille ayant augmenté les inquiétudes et les soupçons du dauphin, il légua ses opinions et ses sentimens à son fils, dans divers mémoires qu'il lui laissa et qui furent composés pour son instruction particulière sur cet article. Le duc de Chartres connut à peine ces dispositions de Louis XVI qu'il s'efforça d'en prévenir les suites possibles en attirant à ses parties de plaisir et à ses soupers fins, le comte d'Artois, en formant le projet de corrompre la reine, que son attachement au duc de Choiseul rendait encore favorable aux Orléans et suspecte au parti du chancelier Maupeou.

La nature des orgies du duc de Chartres l'avait fait accuser d'avoir perdu le prince de Lamballe pour éteindre la race masculine des ducs de Penthièvre et en épouser l'héritière; et maintenant on l'accusait de vouloir s'emparer de l'esprit de la reine et du comte d'Artois pour les séduire, les plonger dans les plaisirs et préparer, au profit de sa famille, une impuissance avantageuse; le chancelier Maupeou en arlait assez publiquement.

Le marquis de V....., admis dans ces orgies, s'y distinguait *par sa perversité*, dit un de ses intimes amis, dans ses mémoires manuscrits que je consulte. Louis XVI, secrètement désolé des liaisons de son épouse avec le chef de ce parti et le comte d'Artois, ne pardonna jamais ni au duc de Chartres ni à ses étranges compagnons de plaisirs, une conduite de cette nature. Le marquis de V..... fut l'objet particulier de son courroux. Louis ne pouvait s'imaginer qu'un seigneur aussi distingué par son nom, qu'un militaire à qui il ne manquait que le brevet de maréchal de France, qui lui était promis, pour arriver au faîte des honneurs; qu'un sexagénaire enfin, consentit de présider des parties de plaisir les plus sales. Louis XVI résolut de le perdre; et tel était le caractère

particulier de ses ressentimens, qu'il voulut le faire d'une manière éclatante. Le courroux du roi était d'ailleurs très-motivé. Le marquis de V..... était dans le parti d'Orléans le seigneur le plus remarquable par l'importance de son nom, par la noblesse de sa taille, les agrémens de sa figure, la force de son esprit, les vues de son ambition et la variété de ses connaissances militaires et administratives.

Il avait tout ce qui est nécessaire au chef invisible d'un parti. Ses habitudes et ses liaisons secrètes avec des anglais remarquables par leur naissance et par l'autorité qu'ils avaient dans les affaires de leur pays, étaient pour Louis XVI un autre motif d'ombrages et de sollicitudes. La maison d'Orléans et l'Angleterre étaient deux objets qui le tenaient dans un état de perpétuelle observation. Milord Rockingham, l'ami intime du marquis de V....., était à Londres, à la tête d'un parti très-puissant, et travaillait à faire à son profit une révolution ministérielle qui réussit. Le roi ne vit dans cet anglais et dans le marquis que deux conspirateurs qui tentaient de s'emparer de la puissance. Il était entretenu dans ses craintes par le comte de Vergennes et par M. de Maurepas, inquiets des fréquens voyages que M. de V.....

avait faits à Londres, et mal instruits par des rapports de leurs émissaires des liaisons qu'il y avait formées. M. Shelburne était un autre ami de M. de V.....: Louis XVI apprit qu'il aspirait à devenir ministre des affaires étrangères, comme il le devint en effet depuis. La cour de France éprouvait les plus singulières inquiétudes contre le parti d'Orléans; elle crut qu'il travaillait à la ruine de la maison régnante, et elle l'écarta sans cesse des places délicates et des emplois de confiance.

Le marquis de V..... se voyant enveloppé dans la haine du roi pour le parti d'Orléans, résolut de tout faire pour conjurer l'orage. Il était des premiers aspirans au bâton de maréchal, et il était difficile de n'être pas arrêté dans cette promotion, comme plusieurs autres seigneurs de la cour et du parti du duc de Chartres, auxquels le ministère manifestait des doutes, en les éloignant des places. Il se retira dans son château des Ormes, en Touraine où il commandait en qualité de lieutenant-général, s'occupant d'agriculture et de l'institution d'un haras à l'instar des plus renommés d'Angleterre.

L'entretien de cet établissement qu'il avait formé avec une magnificence royale, pouvait

être regardé comme une branche d'administration intéressante à protéger et capable de renouveler et d'améliorer la cavalerie française, comme il en avait conçu le projet. Il venait, l'hiver, à Paris pour rendre compte de ses inspections militaires ; et dans son commandement il s'occupait de perfectionner l'administration des postes, de la garde des côtes, de la confection des grands chemins et de tout ce qui intéressait les affaires du roi dans une grande province, en attendant sa promotion à la dignité de maréchal de France, dont il était digne et par ses lumières et par ses services.

Pour y parvenir et désarmer la colère secrète de Louis XVI, le marquis de V..... crut devoir ajouter une rupture éclatante avec le duc de Chartres. Mais tel était le caractère du roi, que cette rupture eût l'inconvénient de le rendre odieux à ce parti sans lui rendre les bonnes graces de Louis XVI. Le duc de Chartres, ayant obtenu depuis quelques mois, de son père, la cession du Palais Royal, fit une spéculation lucrative en bâtimens, qui souleva contre lui cent propriétaires du voisinage qu'il irrita en élevant dans son jardin les galeries qui l'environnent, au préjudice de la vue des maisons qui l'entouraient auparavant. On se

souvient de l'insurrection générale de ces propriétaires contre le duc d'Orléans. Ce prince accusa le marquis de V..... de les avoir ameutées contre lui. Le marquis avait en effet désapprouvé l'opération, et il avait dit au duc de Chartres, avec son ton de liberté : *Savez-vous, monseigneur, qu'une partie de votre considération tient à la grande allée du Palais Royal que vous allez faire couper.* Le marquis tenait la maison qu'il avait lui-même sur le jardin, de la magnificence du duc d'Orléans à cause des services de ses aïeux dans la maison du prince. Le duc de Chartres lui répliqua, qu'il pouvait laisser la maison si elle ne lui convenait pas sans la vue du jardin. *A la bonne heure*, lui répliqua M. de V....., *mais vous serez redevable à ma famille des déboursés faits du voyage de mon père en Allemagne, pour traiter du mariage contracté par le vôtre, avec la princesse de Bade.* Cette maison lui avait été donnée en dédommagement par l'aïeul du duc de Chartres. Le prince et le marquis se séparèrent avec éclat.

Cette brouillerie ne rendit point au marquis de V..... les bonnes graces de Louis XVI; et parce qu'il y avait à la cour du duc de Chartres des hommes faux, qui servaient les

deux partis de la cour et de la maison d'Orléans, on persuada à Louis XVI que la brouillerie du duc avec le marquis de V..... était simulée. Les liaisons du prince et du marquis avec l'Angleterre étaient toujours subsistantes, et le courroux du roi, si long-tems contenu, se manifesta.

M. de V..... étant un jour au château de Marli, inscrit sur la liste du souper du roi, une cour splendide et nombreuse, attendant le repas, environnait dans le salon la personne du roi, qui fit sur l'insignifiant duc de Fronsac, méprisé de tout le monde, l'essai de ce qu'il avait à dire de dur et de terrible au marquis de V...... *Monsieur de Fronsac*, lui dit-il, *vous êtes un vilain petit crapoussin ; vous gagnez ici l'argent de tout le monde ; aussi vous voyez que tout le monde vous déteste.* Le roi se tournant ensuite du côté de M. de V.....: *convenez*, lui dit-il, *que vous aimez bien aussi l'argent, et que c'est une belle chose que l'argent...... Sire*, lui répond le marquis, *l'argent est une bonne chose comme moyen ; comme but rien n'est plus méprisable.... Comme but ou comme moyen, tant que vous voudrez*, répartit le roi ; *mais pour vous en procurer, vous êtes un marchand de*

chevaux, un maître de poste, et vous faites en province l'état de notaire. Après cette apostrophe le roi continua sa conversation avec le prince de Poix. Le marquis de V..... désespéré entra chez M. de Maurepas qui lui conseilla de ne pas se montrer au souper quoiqu'il y fut invité, et se chargea de demander au roi un adoucissement et une réception favorable. Louis XVI fut inexorable, et c'est peut-être la seule fois qu'il parut avec du caractère. Le soir les courtisans répandirent dans la capitale que le roi avait donné le bâton à M. de V..... Le marquis se retira dans son commandement et s'occupa du projet de déssèchement des marais de Rochefort et de l'exécution d'un canal qui devait obvier aux inconvéniens de ce port qui ne permettaient d'armer les vaisseaux qu'en rade. Disgracié dans les deux cours du roi et du duc de Chartres, le parti anglais avec lequel M. de V..... avait formé des liaisons fit une révolution à Londres. Son ami, le lord Rockingham et M. Shelburne, furent faits ministres. M. de V..... offrit à M. de Vergennes des éclaircissemens sur le caractère du nouveau ministère et sur les moyens de préparer une pacification. Il trouva des amis qui parlèrent à MM. de Vergennes et de Ségur,

et qui firent valoir ses talens et ses services. Les deux ministres rendirent compte à Louis XVI des désirs de M. de V..... Le roi, toujours inflexible, permit aux deux ministres de dire de sa part à M. de V..... que l'anecdote de Marli ne porterait aucun préjudice à son avancement; qu'il serait de la première promotion du cordon bleu et qu'il ne perdrait pas son rang de maréchal de France. Le baron de Menou qui avait dans le caractère des affections libérales, et dans l'esprit des talens conciliateurs, se chargeant de donner à M. de V..... cette consolation, le trouva à sa campagne, mourant et accablé de chagrin. Il expira dans ses bras au château des Ormes. Neveu, parent, fils, petit-fils de quatre ministres; occupé toute sa vie de son élévation; né avec une ambition bien soutenue, peu souple de caractère, son attachement à la maison d'Orléans fut la source de sa disgrace; ses brouilleries avec cette maison ne le relevèrent pas du malheur, et ses orgies lui aliénèrent pour toujours le monarque.

Le parti d'Orléans, dès ce jour, calcula ce qu'il avait à craindre et à espérer de Louis XVI. L'attachement au premier prince du sang parut une exclusion aux faveurs de la cour. On a su depuis que le comte de Melfort, dont le père

couchait avec madame d'Orléans mère de *Philippe Égalité*, avait décélé dans une note (qui est dans les papiers de Louis XVI avec une déclaration analogue du marquis d'A....); qu'il s'était tenu chez M. de V..... des rassemblemens de conjurés qui cherchaient les moyens de renverser la famille royale. Le roi le crut si bien, que le jeune comte de Melfort, officier aux gardes françaises, très-attaché à sa personne, était neveu par sa mère du marquis de V..... Mais que ces intrigues ambitieuses et ces conjurations aient existé, ou qu'elles aient été simplement soupçonnées, ces anecdotes prouvent les défiances respectives du roi et des Orléans.

CHAPITRE

CHAPITRE X.

Portrait du prince de Condé, du prince de Conty, et du duc de Penthièvre, contemporains de Louis XVI.

ON voit par tout ce qui précède, que la maison d'Orléans affectait en général une opposition contraire au despotisme de la cour.

La maison de Condé, soumise aveuglément à tous les actes du pouvoir, développait un caractère absolument opposé; et cependant, quoique les français fussent déjà très-portés à favoriser les critiques et l'esprit d'opposition des Orléans, j'ai vu M. le prince de Condé jouir d'une plus grande considération que le duc de Chartres.

Nous accordions dans l'ancien régime ce sentiment aux grands qui étaient jaloux de le mériter, à ceux qui avaient un maintien et des réserves dans leurs actions. Nous le refusâmes aux princes qui manquaient de générosité dans les procédés et de loyauté envers tout le monde. Plus ils étaient grands et plus nous exigions de la dignité. Nous étions républicains dans la

monarchie, par la même raison que, sous la république, des bandits nous ont obligé de nous rappeler de nos moralités de l'ancien tems. Nous refusâmes donc toute considération au duc de Chartres, et quand une fois il eut élevé ces fameuses galeries qui offusquent encore les propriétaires qu'il relégua loin d'un jardin délicieux alors devenu le charme des agréables du tems, et de tout ce qui vivait à Paris dans l'oisiveté, dans l'opulence et dans les plaisirs, il put bien devenir intéressant à ceux qui voulaient une révolution en France; mais jamais il ne fut à nos yeux, ni un prince généreux, ni un prince loyal. Nous le rangeâmes sur nos tablettes dans la classe des princes d'une avarice grossière et mal séante, et telle était la sensibilité exquise des français dans cette circonstance, que le duc de Chartres, avare dans sa conduite privée et généreux dans sa politique, n'obtint que le mépris public, de la contradiction qu'il manifestait et dont il ne rougissait pas, entre ses principes et ses actions.

Un plan de politique et de conduite absolument opposé était la règle de M. le prince de Condé ; et, comme ce plan était analogue à sa naissance, on ne pouvait désapprouver qu'il fût ce qu'il était né, le soutien de l'autorité

royale. Sa popularité n'avait rien de grossier ni de commun, il s'était formé une société de gens de lettres et d'esprit composée de personnes d'un grand mérite. Le comte de la Touraille, Champfort, Grouvelle, Desormeaux, Valmont de Bomare, Saint-Alphonse, etc. etc. s'assemblaient au palais Bourbon et dînaient avec lui une fois par semaine. Ce palais et Chantilly étaient devenus le séjour des plaisirs purs et des arts instructifs et agréables. Cette réunion périodique avait donné au prince de Condé la plus grande considération. Les gens de lettres que je viens de citer n'étaient ni des hommes de parti, ni des philosophes destructeurs des anciennes institutions nationales. Mon ami Latouraille, trop peu connu et cruellement immolé par les tyrans de l'an 2, (le 8 thermidor) était facétieux, spirituel, l'ami de Voltaire, poète peu distingué, mais avec des talens naturels et agréables. Champfort est assez connu du public. Grouvelle portait dans cette société un esprit sage et délicat. Le savant le pittoresque Désormeaux, le plus érudit personnage, que j'aie connu, sur l'hisoire des cinq derniers siècles de la monarchie, Valmont de Bomare qui avait enseigné à trois générations l'histoire naturelle, rendaient cette société

infiniment intéressante. Valmont avait créé à Chantilly, aux dépens du prince, un des plus beaux cabinets qui aient existé dans le monde. La littérature, la physique et l'histoire jouissaient de la supériorité et de l'opulenee d'un prince du sang.

Le prince de Condé s'était fait un nom dès son jeune âge dans la guerre de sept ans. On citait de lui des traits de bravoure qu'il montra à la bataille d'Hastenbeck. On racontait que, sollicité de faire dix pas à gauche pour éviter la direction d'une batterie qui faisait à côté de lui un affreux ravage, il avait répondu à M. de la Touraille: *je ne trouve pas ces précautions dans l'histoire du grand Condé.*

Il se distingua depuis à la bataille de Minden, en 1759, à la tête de sa réserve chargeant l'ennemi sur une pelouse jonchée des cadavres des officiers de la gendarmerie et des carabiniers. Ses talens se développèrent davantage quand il eut à ses ordres un corps de troupes séparé, avec lequel il remporta divers avantages sur le prince de Brunswick. Louis XV, en récompense, lui donna les canons pris sur l'ennemi, et M. de Brunswick lui ayant depuis rendu visite à Chantilly, et n'ayant pas trouvé les canons que le prince de Condé avait sous-

traits à ses regards : *vous avez voulu*, lui dit-il, *me vaincre deux fois à la guerre par vos armes et dans la paix par votre modestie*, Le combat de Johannes-Berg acheva sa réputation. Seul avec une réserve inférieure, il remporta une victoire complette sur le prince Ferdinand. Il avait tenu son conseil de guerre au milieu des coups de fusil et tenu ferme sur-le-champ de bataille qui lui resta (1).

---

(1) Je tiens ces anecdotes militaires, du comte de la Touraille, son gentil-homme et son ami. C'est du fond de sa prison au Luxembourg, qu'il me les a envoyées à Genêve, écrites de sa main.

3 Thermidor de l'an II.

Je vous envoie, mon cher résident, les notes sur M. le P. de C., que je vous ai promises depuis plus de dix ans. Je ne veux pas finir sans remplir ma promesse. Je les écris du fond de ma prison ; elles sont peu circonstanciées : mais j'ai réuni toutes mes forces pour vous les donner et pour ne pas manquer à une ancienne parole. Dans l'agonie, la mémoire n'est plus à soi ; des tems plus heureux vous permettront d'écrire l'histoire. La nation voudra avoir des maîtres qui lui accorderont cette faculté. La nation les obtiendra. J'ai lieu d'attendre que vous ferez usage de ma note. Vous pourrez écrire un jour, que j'étais un bon français, tout comme vous, et que M. le P. de C. était digne de son sang et de son nom.

Le prince de Condé était dans ces circonstances dans l'âge de l'activité militaire. Vingt-cinq ans écoulés depuis, dans la galanterie, dans la mollesse et dans les intrigues de cour, changèrent les mœurs de ce prince, que l'histoire représentera toutefois, comme le dernier capitaine de la maison de Bourbon. Condé ne fut donc plus qu'un courtisan aussi peu heureux dans ses intrigues de cour que dans ses expéditions chevaleresques, contre la France révolutionnaire; car, nous le voyons errer depuis 1792, à la tête d'une troupe insignifiante. Quelle contradiction entre un de ces généraux, qui reconstituent la nouvelle France à la tête de nos armées, et ce prince de la maison de Bourbon, qui laisse périr journellement, les dernières troupes de la monarchie!

M. le prince de Conty, qui terminait sa carrière, mérite d'être cité dans ces mémoires. Favorisé de madame de Châteauroux, qui avait voulu en faire un roi de Pologne; chef de la correspondance secrète du feu roi, dont il laissa le porte-feuille au comte de Broglie; détesté de madame de Pompadour, qui n'avait pu ni dompter sa fierté, ni en faire un de ses courtisans, ni fléchir son caractère, il était à la tête de toutes les oppositions des anciens parlemens,

contre les édits de la cour. Il avait à ses gages et il caressait des gens-de-lettres qui lui donnaient des notes historiques sur les droits de la nation contre la puissance militaire des rois ; il donnait avec délices à leurs mémoires, l'autorité et l'importance qu'ils obtenaient en sortant de sa bouche. Disgracié de la cour parce qu'il avait pris un parti très-décidé dans les affaires du parlement, il vieillissait à l'Isle-Adam et montrait encore toute l'énergie du jeune âge quand il s'agissait de mettre quelqu'obstacle au pouvoir absolu. Sentant la mort approcher, il commanda un cercueil de plomb à sa mesure, et il s'était accoutumé à l'essayer très-fréquemment. Gêné dans ce réduit, il plaisantait sur sa prochaine destinée, qu'il considérait avec calme et tranquillité. Il voulut terminer ses jours par l'étude de l'astronomie, dont M. de Cassini lui donna quelques leçons. Le curé de la commanderie du Temple essayant de l'engager à recevoir les sacremens, lui offrit de l'aider si bien dans l'examen de sa conscience qu'il n'aurait à faire qu'un signe affirmatif ou négatif ; il mourut en 1776 en philosophe mécréant, sur une chaise percée.

Le duc de Penthièvre, le dernier de la race des princes légitimés qui avaient conduit tant

d'intrigues contre les princes légitimes sous le règne de Louis XIV leur auteur, et pendant la régence du duc d'Orléans, avait un caractère bien opposé. Il était connu par la faiblesse de son caractère, par la politesse de ses manières, par la timidité de sa conduite, et sur-tout par la réunion dans sa personne de toutes les vertus douces et paisibles. Il passait sa vie dans des exercices de piété, et il employait une partie de ses grands revenus à des actes de charité, la plupart ignorés et cachés avec soin. Au lieu de contrarier l'autorité royale, ou même les partis qui se manifestèrent en France en faveur de la liberté, M. de Penthièvre se portait volontiers à les pacifier. Après avoir appris la triste fin de sa bru madame de Lamballe, et celle sur-tout de Louis XVI, pour lequel il avait une grande vénération, ce prince mourut peu-à-peu de douleur dans une de ses terres, où il était adoré.

REGNE
DE
LOUIS XVI,
PREMIÈRE ÉPOQUE;

Ou le rappel du comte de Maurepas au ministère.

On marchait de plusieurs points différens vers un but encore vague et indéfini; mais tous les mouvemens se rapportaient à un mécontentement de la situation présente, à un goût général d'innovation.

Néanmoins, aussi long-tems que le peuple resserré dans le cercle étroit de ses pensées habituelles, n'en franchissait pas les bornes, il était facile au gouvernement de dominer la classe inquiète et raisonneuse de la société, et de l'arrêter au passage des idées spéculatives à l'action et à la volonté.

M. Necker : De la révolution française, section I, Tome I.

CHAPITRE XI.

Histoire du rappel du comte de Maurepas au ministère. — Intrigues opposées des tantes du roi et de la reine pour donner un mentor à Louis XVI. — *Influence des mémoires du feu dauphin dans cette circonstance. — Portrait des trois candidats. — La reine est éconduite. — Les tantes du roi l'emportent sur elle. — Comment M. de Maurepas l'emporte sur le cardinal de Bernis et sur M. de Machault. — Portrait de M. de Maurepas. — Il étudie le caractère du roi. — Ce prince s'attache à M. de Maurepas. — Le ministre confirme le roi dans sa haine contre le duc de Choiseul. — Ressentiment de la reine. — Maurepas écoute le vœu de la capitale dans ses opérations. — Il s'égare dans le rappel des parlemens. — Il manifeste son ressentiment contre les opérations du feu roi Louis* XV.

LE rappel de M. de Maurepas au ministère, considéré sous le point de vue de l'établissement de l'opposition à la tête du gouver-

nement, est la première et la plus importante des époques du règne du roi.

Ce prince ne continuait plus de gouverner suivant les principes établis. Un ministre exilé, mécontent, vindicatif, devenait le mentor du roi. C'était déjà une révolution de cour.

M. de Maurepas ne s'en tint pas là; il humilia, il anéantit un parlement soumis, pour rétablir un parlement sujet à des insurrections contre l'autorité absolue du prince.

Il appela ensuite, dans la personne de Turgot et de Malesherbes, la philosophie que l'ancienne cour avait persécutée, exilée, emprisonnée; et il établit dans le sein de l'état cette lutte mémorable et destructive qui éclata entre la vertu, appelée aux emplois, et les vices qui les occupaient antérieurement.

Il introduisit dans le gouvernement M. Necker, qui avait dans la tête le plan subversif de la monarchie militaire de la maison de Bourbon, pour assujétir l'autorité à des formes et à des lois constitutionelles.

Enfin il détrôna Géorges III en Amérique et brisa une des fleurs de la couronne d'Angleterre. Telles sont les grandes opérations de M. de Maurepas; étudions avec soin cet homme

qui doit attirer sur lui tous les regards de la postérité, puisqu'il a influé sur ses destinées.

Louis XVI, frappé du genre de maladie de son aïeul et des symptômes affreux qu'elle avait offerts, voulut, en montant sur le trône, se faire inoculer. La jeune reine qui lui avait inspiré cette résolution s'imagina de profiter de cette circonstance pour obtenir le congé des ministres qui lui étaient odieux, pour rappeler M. de Choiseul et pour éloigner les princesses du sang, filles de Louis XV, qui avaient servi leur père avec tant de zèle et d'assiduité, et qui avaient des intérêts et des vues opposées au rappel de M. de Choiseul. Pendant sa maladie, Louis XVI éloigna de sa personne les grands et les ministres qui avaient fréquenté le roi mourant; mais il ne voulut point se séparer de sa famille. Ainsi les tantes du jeune roi eurent le tems, avant de tomber malades de la petite vérole qu'elles avaient gagnée dans la maladie de leur père, de concourir avec la reine pour obtenir de son mari les ministres qu'elles désiraient, de rivaliser avec Marie-Antoinette à cet égard et de mériter son ressentiment.

La reine demandait très-instamment et par intérêt pour sa maison, le rappel de M. de

Choiseul, auteur de l'alliance autrichienne de 1758 et de son mariage en France. Les princesses, au contraire, regardaient le duc comme l'ennemi de la France, le ministre de la cour de Vienne, et l'empoisonneur de leur frère. Elles étaient, à la cour, à la tête du parti des Richelieu et de la Vauguyon, qui le proclamaient hautement. On voit combien la reine et les princesses devaient se détester. Mesdames firent valoir, contre Marie-Antoinette, tout ce que pouvait sur l'esprit du roi la mémoire et les principes du feu dauphin, son père, contre la politique et l'immoralité du duc de Choiseul. Elles s'efforcèrent à l'envi d'émouvoir sa piété filiale, citant les recommandations de leur frère, et lui représentant que la France était délivrée d'un ministre que l'audace et les prodigalités avaient momentanément rendu aussi puissant que le feu roi lui-même. Elles firent entendre à leur neveu, qu'en retirant de son exil le duc de Choiseul pour l'élever de nouveau au ministère, ses liaisons avec la reine, et son ambition, pourroient devenir encore plus dangereuses. Elles parlèrent du cardinal de Bernis, ancien ministre des affaires étrangères; de M. de Machault, ancien garde des sceaux, et de M. de Maurepas,

ancien ministre de la marine. (C'est du maréchal de Richelieu qu'on tient ces anecdotes secrètes).

Ces trois ministres étaient chers au feu dauphin de France, et aux enfans de Louis XV, depuis sur-tout qu'ils avaient été exilés par les intrigues de madame de Pompadour, si détestée de la famille royale. Ils étaient chers encore à la nation dont ils avaient conservé l'estime au fond de leur exil, et ils passaient tous trois pour des personnages éclairés et intègres. Sur ces considérations, le jeune Louis XVI se détermina à déférer au vœu de son père, manifesté dans ses mémoires, à celui de ses tantes et à celui du public, qui conservait encore aux trois ministres leur ancienne considération. Quant au duc de Choiseul, il fut mis de côté précisément à cause des instances extraordinaires de la reine et du portrait que le feu dauphin en faisait dans ses mémoires. Dans ces circonstances, le maréchal de Richelieu et le duc d'Aiguillon ne quittèrent point madame Adélaïde qu'elle n'eût obtenu du roi l'objet de leurs désirs.

Madame Adélaïde, assurée de l'exclusion du duc de Choiseul, ne pensa plus qu'au choix parmi les trois. On lut en famille, mais en l'absence de la reine, les mémoires du feu

dauphin ; il recommandait à son successeur les trois exilés, s'ils vivaient encore à l'époque d'un changement de règne. On résolut de soustraire aux regards de la reine des papiers de cette nature. On obtint du roi qu'il aurait dans ses petits appartemens des cabinets inaccessibles à la curiosité de la reine. On observa que le cardinal de Bernis avait très-imprudemment ouvert les voies à l'alliance avec la maison d'Autriche, et aliéné par-là les puissances secondaires dont la France était l'appui et la force et réciproquement; mais que l'abbé de Bernis, né honnête homme et bon français, s'était à peine engagé à signer le traité, par les suggestions de madame de Pompadour, vendue à la cour de Vienne, qu'il s'en était répenti et en avait fait pénitence pendant l'exil qui l'avait frappé au moment où ses regrets méritaient une récompense. L'abbé de Bernis, en conséquence, était cité par madame Adélaïde comme bon français, attaché à la maison de Bourbon par honneur et par principes : il fut indiqué comme homme d'esprit, bon à être appelé au gouvernement et se repentant d'avoir signé une alliance contraire aux principes de la famille, et cependant madame Adélaïde observa que le cardinal pouvait avoir
dans

dans le premier traité de 1756, avec l'Autriche, un titre capable de former un parti avec la reine. Cette considération l'engagea à observer que les intérêts de l'état devaient porter le roi à isoler son épouse et à bien approfondir s'il ne vaudrait pas mieux jeter les yeux sur Maurepas ou Machault. Sur ces observations, l'abbé de Bernis fut écarté; et d'Aiguillon qui conduisait l'intrigue, espéra pour son oncle Maurepas.

M. de Machault se trouvant plus impartial sur la question relative à la politique extérieure, Louis XVI se détermina en sa faveur. Il s'y détermina d'ailleurs, parce que Machault passait pour avoir un caractère de probité fortement prononcé. Le roi, dans cette circonstance, écrivit une lettre d'invitation à cet ancien garde des sceaux, dans laquelle il peint le caractère timide et embarrassé de son esprit, mêlé à un peu de fausseté. Il dit qu'il partage avec toute la France sa juste douleur sur sa mort de Louis XV, tandis que toute la France en avait appris la nouvelle avec délices. Il reconnaît qu'il a de grands devoirs à remplir, qu'il manque des connaissances nécessaires au gouvernement, et il invoque la probité et l'habileté de M. de Machault.

L'abbé de Radonvilliers rodant autour du

jeune roi dans ces circonstances pour placer un mot à-propos suivant ses vues, effrayé du retour de l'inflexible et sévère Machault, l'ennemi du sacerdoce, observa à madame Adélaïde que les mœurs de cet ancien ministre étaient très-sévères et très-jansénistes, et qu'il serait très-déplacé à la cour, dont le caractère avait beaucoup changé dans les dernières années de Louis XV. Il ajouta qu'il fallait s'attendre à des coups violens et terribles s'il était appelé; parce qu'il s'était rouillé dans son exil, tandis que M. de Maurepas avait conservé dans le sien la facilité, les graces et l'esprit des français. Il observa que la lettre invitatoire du roi qui appelait M. de Machault, pouvait convenir également à M. de Maurepas; et proposa de demander au roi d'en changer simplement l'enveloppe.

L'ex-jésuite Radonvilliers avait un but secret qu'il ne manifestait pas. Les jésuites et les sulpiciens ne pouvaient souffrir M. de Machault depuis que, par l'édit de 1748, il avait proscrit toute donation des biens-fonds au clergé de France. Radonvilliers était au contraire l'ami de M. d'Aiguillon dévoué aux jésuites et détesté des parlemens. Le jeune roi cédant à ses observations, permit que la même lettre,

signée en faveur de M. de Machault, fût adressée à M. de Maurepas. Radonvilliers et d'Aiguillon, sans le savoir, préparaient la ruine de l'état. M. de Maurepas était bien au-dessous de sa place dans les affaires relatives à la conservation d'un grand empire. M. de Machault était au contraire un homme réfléchi et profond, capable de le conserver comme l'ont été les empires de Russie, de Turquie, l'Angleterre et l'Autriche, etc. Machault avait une sorte d'esprit prévoyant, et Maurepas ne paraît s'être intéressé à conserver l'état que pour la durée de sa vie. L'abbé de Radonvilliers observant que le duc d'Aiguillon était le seul et dernier partisan qui restait aux jésuites dans le cabinet de Versailles, imagina que M. de Maurepas, oncle du duc, l'y maintiendrait. L'esprit de corps, dans cette circonstance, favorisa parmi les trois candidats le plus chétif, et M. de Maurepas, qui n'avait ni génie, ni caractère prononcé, ni des vues assez élevées pour devenir principal ministre, fut préféré.

M. de Maurepas avait été capable de régir autrefois une section du gouvernement, la marine par exemple. Encore n'avait-il rien fait de grand, de nouveau, ou de hardi pen-

dant son ministère, sous lequel les anglais finirent de détruire notre marine ; mais arrivé en 1774 à un âge décrépit, il était incapable de conduire un grand état, à cause de la faiblesse de son caractère et du jeu continuel et insignifiant des saillies d'imagination, avec lesquelles il traitait les affaires les plus sérieuses. M. de Machault pouvait effaroucher par sa probité dure et sévère ; M. de Maurepas au contraire, ayant les mœurs de la cour et du siècle, il était naturel qu'il fût préféré à Machault. Il jouissait, à la mort de Louis XV, de la réputation que méritait un ministre disgracié par un roi qu'on n'aimait plus. Il avait été fait secrétaire d'état sous le régent, à l'âge de 16 ans, et dès cet âge la nature lui avait donné le talent des plaisanteries. Il aimait les sciences, les arts et la littérature, à laquelle, s'il n'eût été grand seigneur, il se fût appliqué avec goût et succès. Il avait l'art de présenter aux deux rois, à l'indolence de l'aïeul, et à l'inexpérience du jeune Louis XVI, un travail facile et agréable qu'il assaisonnait d'anecdotes et de saillies piquantes qui le conservèrent ministre pendant 25 ans sous l'ancien roi, et jusqu'à sa mort sous le dernier. En arrivant à la cour, Maurepas avait com-

mencé à étudier son maître. Il le trouva d'un caractère timide, réservé, secret, tel qu'il le fallait pour régner à sa place, et il en profita. Il était à peine installé qu'il développa sa haine contre le feu roi qui l'avait exilé. Il donnait à Louis XVI des idées atroces, ou défavorables de tout ce qui s'était passé dans la destruction des parlemens et adoucissait l'esprit du jeune roi animé contre ces anciennes cours souveraines. Il assurait Louis XVI que son aïeul avait eu le projet de rétablir une portion du parlement. Il lutta d'abord pendant quelque tems avec le chancelier Maupeou, qui pénétra ses intentions; mais comme il voulait régner sans obstacle et demeurer en possession de l'autorité du roi sans concurrent, la ruine du chancelier Maupeou fut résolue. Il avait à sa disposition un magistrat de confiance à lui substituer, Hue de Miromenil, dont la qualité dominante dans le caractère, était de trembler sans cesse.

Louis XVI goûta beaucoup les premiers entretiens du comte de Maurepas, qui cherchait à lui plaire en lui racontant des anecdotes sentimentales sur le dauphin son père, pour lequel Louis XVI était pénétré de vénération. Maurepas confirma le roi dans la croyance que le

duc de Choiseul avait hâté la mort du feu dauphin, et ne cessa de le maintenir dans la résolution d'éloigner à jamais le duc de la cour, et sur-tout du ministère. Il présentait dans des mémoires manuscrits et dans ses conversations intimes le duc de Choiseul comme un dissipateur des deniers de l'état, qui, pour se former en France un parti inattaquable, avait prodigué plus de douze millions de pensions accordées inutilement à des gens sans autre mérite que celui d'être protégés par la maison de Choiseul.

Maurepas fit dresser un jour le tableau des graces accordées à toutes les maisons qui portaient le nom de Choiseul, et démontra qu'aucune autre famille en France ne coûtait le quart de ce qu'avait envahi celle de ce ministre. Ainsi à mesure que la reine tourmentait Louis XVI pour rappeler Choiseul à la cour, M. de Maurepas, travaillant en sens contraire, le faisait détester du prince. Sa haine pour M. de Choiseul l'avait élevé en place, la même haine l'y conserva. De là les premières animosités de Marie-Antoinette contre M. de Maurepas. Elle avait résolu de tout faire en France pour rappeler au gouvernement l'ami de sa maison et l'auteur de son mariage.

Les autres ministres travaillaient dans le même sens que M. de Maurepas. Il se servait adroitement de l'abbé Terray pour noircir le duc de Choiseul avant qu'il le précipitât lui-même du ministère des finances. Après l'abbé Terray, Turgot, qui avait du duc la même opinion, continua à en médire dans ses entretiens et ses travaux avec le roi. Le chancelier Maupeou, coupable envers le duc d'une partie de ce qu'il avait fait contre lui, s'unissait à ce parti. On allait jusqu'à dire que Marie-Antoinette était fille du duc de Choiseul, et on calculait les mois et les jours de la grossesse de Marie-Thérèse. On citait l'époque de l'ambassade du duc à Vienne pour donner quelque vraisemblance à cette opinion, que les seules dates contrariaient. Vergennes se trouvait par ressentiment et par principes l'ennemi de la diplomatie autrichienne. Lavrillière, qui avait exécuté les ordres du roi en l'exilant à Chanteloup, après avoir intrigué avec d'Aiguillon et madame Dubarry, y travailla autant que le pouvait un homme qui avait perdu son crédit et sa considération. Dans la famille royale les trois tantes du roi ne visaient qu'au même but. Ainsi de quelque côté que Louis XVI se tournât, il ne trouvait que des ennemis implacables du nom de Choiseul, à

l'exception de la reine, pleine d'un dépit secret de voir cette multiplicité d'oppositions à ses premiers penchans.

M. de Maurepas avait gagné la confiance du roi en se faisant un principe de ne jamais le contrarier ouvertement ; il lui donnait avec adresse la satisfaction de décider lui-même des plus grandes affaires d'état, en préparant de loin, et avec des détours, la décision qu'il laissait entrevoir. Il avait appris ce grand art des ministres sous le feu roi. Quand il voulait obtenir une signature contraire aux sentimens du roi, il ne l'attaquait jamais ouvertement. Il citait les anglais; il citait l'Espagne ou l'empereur ; il annonçait tel succès ou telle perte, suivant la nature de l'affaire qu'il voulait diriger, et le roi souscrivait aux avis contraires à sa propre opinion. Louis XVI portait la confiance et la bonté envers son ministre au point que lorsque le succès attendu ne suivait pas, il n'en faisait aucun reproche.

Le roi donna à M. de Maurepas un petit appartement près du sien pour le consulter sans cesse. Le ministre gagna si bien sa confiance que le roi allait travailler chez lui. M. de Maurepas devint premier ministre par le fait, et il en

eut la puissance sans en rechercher le dangereux éclat.

On s'appercevait qu'il ne voulait que terminer sa carrière sans commotion et sans bruit. Un artiste ayant présenté à madame de Maurepas différentes esquisses d'une médaille que la famille voulait frapper en son honneur, l'abbé de Veri, madame de Maurepas et les amis intimes de la maison écartèrent tout ce qui sentait l'adulation ou le style oriental, soit dans les inscriptions, soit dans les figures. Une seule esquisse de Gatteaux fut agréée ; elle représentait le dieu du silence, qui fermait la bouche à un panégyriste. Cette idée plut sur-tout à madame de Maurepas. Elle dit qu'elle caractérisait la modestie de son mari, qui désirait ardemment qu'on ne parlât jamais de lui.

M. de Maurepas était à la cour d'un accès facile ; il disait de bons mots à chacun de ceux qui avaient avec lui quelque intimité. Avec les autres son entretien était cauteleux, mais honnête et poli. Habitué à la retraite et à la simplicité pendant son long exil, il ne changea ni de ton ni de manières à la cour. Il se contenta d'un honoraire très-modeste pour concourir avec le roi, naturellement économe, aux plans de restauration des finances qu'il avait dans le cœur.

Quand il eut bien approfondi le caractère du roi, quand il eut obtenu toute sa confiance, il s'étudia sans cesse à empêcher que la faiblesse de ce prince ne fût connue, et ce fut un des plus grands biens qu'il ait procuré à l'état. Il représentait le roi comme un prince bon et juste, l'ami de l'ordre et l'ami des peuples. Il croyait que la seule réputation d'un roi faible et sans volonté était le plus grand malheur qui pût arriver aux français. Il avait de la sagacité, de la prudence, et voyait de loin l'issue d'une affaire. Il eût calculé les effets du rappel des parlemens si son caractère vindicatif et sa passion contre les opérations du feu roi ne l'avaient égaré; aussi n'apperçut-il point dans cette affaire d'état le précipice où tendait une opération aussi délicate et aussi dangereuse. Le parti opposé aux parlemens ne manqua point cependant de lui faire de telles observations sur les dangers de l'avenir, qu'on dirait aujourd'hui qu'elles ont été faites après coup, celles sur-tout de madame Adélaïde et de Monsieur; mais M. de Maurepas voulait achever sa carrière en repos, et céder aux cris qu'on poussait de tous côtés pour le rappel des magistrats; il voulait se délivrer de Maupeou, homme ferme et doué de beaucoup de génie, qui pouvait le renverser et

donner un grand caractère à un autre ministère; il voulait se donner le plaisir de la vengeance en renversant la principale opération du règne du feu roi, et ces motifs perdirent la magistrature de M. de Maupeou.

La déférence de M. de Maurepas pour les opinions versatiles de la capitale, fut une faute très-grave de son dernier ministre. Le gouvernement, avant le règne de Louis XVI, obligeait la capitale à se conformer aux goûts, à la mode, aux principes et aux opinions de la cour; il suffisait qu'un pamphlet, un noël, un bruit attaquassent un membre de l'administration protégé du ministre règnant, pour que le sujet calomnié fut élevé à des emplois supérieurs. Sous Maurepas, qui voulait contenter tout le monde, éluder les orages et neutraliser les partis, la cour écouta les réputations de la capitale et la fougue passagère de ses désirs. Cette révolution, dans les relations du ministère avec les sociétés de la ville principale de l'empire, fut la première cause de la faiblesse et de la ruine du gouvernement. Il y avait dans Paris des sociétés où dominaient les philosophes et des esprits novateurs qui attaquaient sans cesse l'autorité et l'esprit de l'ancien gouvernement. M. de Maurepas laissa connaître sa timidité, et au lieu

de subjuguer l'opinion, à l'exemple des anciens ministres qui forçaient la capitale à donner son approbation aux décisions de l'état, ou qui s'en passaient, l'opinion de la capitale le subjugua. Ce ne fut donc pas la cour de Versailles qui gouverna la génération existante; mais la génération qui gouverna la cour, symptôme d'une révolution imminente.

CHAPITRE XII

Commencement de la carrière ministérielle de M. de Vergennes, élevé dans la diplomatie de son parent Chavigny. — Le roi de son propre mouvement l'appelle au ministère. — Raison pour l'opposer à M. de Choiseul.—Ses principes, sa haine pour la maison d'Autriche ; timidité de son caractère. — Dévouement à l'ancienne diplomatie. — Solution de plusieurs problêmes politiques relatifs à son administration.— Ennemi secret, mais timide de la reine. — Vains efforts de cette princesse contre lui. — Il s'en joue. — Il jouit de la confiance du roi. — Il le fortifie dans les principes anti-autrichiens du dauphin. — Il respecte l'alliance de 1756, mais il réprime constamment, en secret, l'ambition de l'Autriche.— Son caractère le porte à louvoyer.

MONSIEUR de Vergennes, élève de Chavigny, son parent, ambassadeur de France en Portugal, fut d'abord ministre de France, près la cour de Trèves, en 1750, et ministre à Hanovre, près

le roi d'Angleterre en 1752. Il retourna à Trèves en 1754, et fut nommé en 1755 ministre plénipotentiaire à Constantinople, où il prit le caractère d'ambassadeur jusqu'à son rappel en 1769, sous le ministère de M. de Choiseul. Il se retira l'année suivante en Bourgogne dans ses terres avec une espèce de disgrace; mais rappelé par le duc d'Aiguillon, il fut envoyé en Suède pour y diriger une révolution en faveur du roi Gustave et du parti français, dégradé par la faction Russe; et fut appelé au ministère au moment de l'avènement de Louis XVI, à la couronne.

M. de Vergennes avait été le disciple de M. de Chavigny, célèbre dans l'art diplomatique: i avait reçu les principes de l'ancienne politique française dans sa pureté primitive, avant qu'elle fut adultérée par les systêmes autrichiens de l'abbé de Bernis et du duc de Choiseul. Le corps diplomatique français choisi par le cardinal de Fleury ou par d'Argenson, n'était pas encore infecté de la doctrine qui le dégrada dès le moment où M. de Kaunitz se fut emparé de l'esprit de madame de Pompadour.

On comptait alors dans notre corps diplomatique M. de Saint-Aignan, qui destinait dans le sacré collége le célèbre Lambertini,

à la papauté. On y trouvait le neveu de Fénélon notre ambassadeur en Hollande, illustre par sa vertu, ses talens et ses connaissances profondes. En Russie la Chetardie retirait la princesse Elisabeth du néant pour en faire une impératrice. En Suède, Saint-Séverin préparaît de loin la révolution de 1772. C'est avec de tels collègues que Vergennes se trouva en correspondance dans le corps diplomatique.

Ce fut le roi lui-même, sans aucune influence de M. de Maurepas, qui l'appela au ministère; madame Adélaïde y contribua. Les mémoires du feu dauphin, l'ayant indiqué d'ailleurs, comme un politique pacifique, sage et élevé dans la connaissance des intérêts de la maison de Bourbon, le roi, ferme dans sa résolution d'opposer un tel personnage aux partis et aux intrigues que la reine Marie-Thérèse, sa mère, et l'empereur s'efforçaient d'établir en France, dépêcha lui-même deux couriers avant l'arrivée de M. de Maurepas; l'un à M. Dumuy, qui était alors à son commandement et l'autre à M. de Vergennes, ambassadeur à Stockholm. M. de Choiseul avait occupé toute l'Europe de sa renommée et de son esprit audacieux. Le roi qui craignait ce génie hardi et remuant, voulut lui opposer un ministre qui suivît une

route différente et qui eut un caractère opposé, un ministre sur-tout, que M. de Choiseul avait disgracié et qu'il avait tenté de rendre vil et ridicule lorsqu'il le rappela de Constantinople après son mariage avec mademoiselle Anne Duvivier, et lorsqu'il le força à se retirer en Bourgogne (1).

Pour connaître profondément Louis XVI, l'histoire ne doit jamais perdre de vue la fermeté secrète de ce prince pour le maintien des intérêts politiques de sa maison à l'égard de l'Empereur. Ce qu'il y a même de très-remarquable en lui, c'est que sa fermeté sur ce point était combinée et incompatible avec sa grande faiblesse dans les autres affaires d'état. M. de Vergennes se trouve donc à son aise avec le roi, ainsi que M. de Maurepas; et l'un et l'autre profitèrent si bien des inclinations de Louis XVI, qu'ils ne cessèrent de l'entretenir dans les défiances que lui avait inspiré d'ailleurs le dauphin, son père. De là, l'éternelle impuissance de la

(1) M. de Choiseul répandit que mademoiselle Duvivier était esclave, ayant des enfans de son maître; il publia cette anecdote dans les libelles que son parti colportait contre ses adversaires dans la diplomatie, et contre le parti des jésuites.

reine,

reine, et des intrigues du parti de Choiseul, contre MM. de Vergennes et de Maurepas, qu'elle essaya si souvent de faire renvoyer du ministère et toujours inutilement.

De là, la lutte secrète de la cour entre le parti du feu dauphin, et celui de la reine; ou ce qui est le même entre le parti de Choiseul et l'ancienne diplomatie française réduite à la simple défensive, parce que le roi ne voulait pas rompre avec la cour de Vienne, ni s'exposer à réunir l'Autriche et l'Angleterre, comme en 1740, pour se lier avec Frédéric, dont la politique immorale et intéressée, n'était pas sûre depuis l'exemple de la défection dans la guerre de 1741.

De là, les soins particuliers de M. de Vergennes, pour éloigner la reine de la connaissance des papiers et des détails de la politique secrète du feu dauphin de France, dernier rejeton des Bourbons, qui avait professé les anciens principes diplomatiques de la France, dans leur pureté. Louis XVI fut si scrupuleux observateur du secret à cet égard, que la reine ignora sans cesse le local même qui contenait les papiers et les mémoires particuliers que M. de Vergennes multipliait pour maintenir le roi dans les principes dont il avait hérité du feu dauphin de France.

De là les sollicitudes perpétuelles de la reine et les expédiens criminels qu'elle se permit plusieurs fois pour apprendre de son mari des faits politiques dont elle croyait la connaissance nécessaire aux intérêts de sa maison. On n'a pas oublié que le parti de M. de Vergennes ne cessa de proclamer qu'elle donnait à ce prince des boissons enivrantes pour lui faire dire ce qu'elle communiquait ensuite au comte de Mercy, ambassadeur de sa mère; tandis que la faction d'Orléans proclamait d'un autre côté qu'elle en agissait de la sorte pour vider le trésor royal et enrichir son frère.

De là l'ouverture de ce petit escalier que le roi fit pratiquer dans ses petits appartemens pour communiquer secrètement avec madame Adélaïde, recevoir d'elle les avis urgens, les avis ignorés, et sur-tout des consolations qu'elle ne cessa de lui donner ensuite dans les dernières circonstances de 1789.

De là les mémoires secrets et de prévoyance que M. de Vergennes donnait directement au roi après les avoir rédigés et copiés de sa main, dans lesquels, la veille de l'arrivée à Versailles de l'archiduc, ou de Joseph second, le ministre annonçait au roi tout ce que, le lendemain, Joseph ou les archiducs devaient proposer contre les intérêts de la France, ensorte que

toutes les réponses de Louis XVI étaient prêtes pour tous les cas.

De là cette correspondance secrète, active et passive, ignorée jusqu'à ce jour entre le roi et le ministre, dans laquelle M. de Vergennes tenait le prince dans un perpétuel éveil sur la personne et les vues de la reine; correspondance conservée avec un soin égal, par le roi dans ses petits appartemens au-dessous de la pièce des enclumes, et conservée par le ministre dans un secrétaire dont il envoya la clef au roi quelques jours avant sa mort; correspondance dans laquelle il indique la convenance de conserver l'alliance avec la maison d'Autriche, et l'urgente nécessité de si bien circonvenir l'empereur, qu'il ne partit plus de notre traité pour lier les mains à la France, et la dégrader aux yeux de l'Europe en la privant de sa liberté.

De là le ton de confiance que le comte de Vergennes avait pris avec le roi, au point que le prince et le ministre ne se dissimulaient plus l'attachement désordonné de la reine pour sa maison, et que le roi envoyait des courriers à M. de Vergennes, lui prescrivant le silence sur tel et tel des faits que le prince voulait laisser ignorer à la reine, dans l'affaire surtout de la Bavière.

De là cette liaison indissoluble de Maurepas et de Vergennes que la haine de la reine rendit encore plus étroite. Maurepas exilé par madame de Pompadour, qui avait conçu le plan de former un ministère de ses créatures, avec lesquelles elle établit en France la politique autrichienne, et Vergennes rappelé de son ambassade, par ordre du duc de Choiseul, ennemi déclaré de toute politique qui conservait les anciennes affections des français, avaient sans cesse à lutter ensemble contre les intrigues obscures du parti qui leur préparait encore, pour les mêmes raisons, des destitutions semblables.

De là les plaisanteries de M. de Vergennes sur les intrigues de la reine qui ne cessait de travailler à sa disgrace. Le comte de Vergennes calculait si juste sur les affections du roi, qu'il se donnait le plaisir de plaisanter dans toutes les rencontres, sur les vains efforts de la reine.

De là le bon mot peu connu de M. de Vergennes, lorsqu'à la mort de M. de Maurepas la reine redoublant d'intrigues pour lui ravir la confiance du roi, ce ministre repartit: *On ne sait pas que j'ai fait vœu de mourir ministre en place.* Depuis des siècles en effet les intrigues de différentes puissances étrangères, avaient

précipité les ministres de ce département sans attendre leur mort naturelle.

De là cette sagacité et ces soins de M. de Vergennes pour se conserver l'amitié de M. de Maurepas, pour se soutenir de son crédit; pour se défendre des coups secrets de la reine; pour capter de concert avec lui la bienveillance du roi; pour maintenir ce prince dans ses défiances contre l'ambition de la maison d'Autriche; et, suivant l'avis d'un courtisan très-fin et très-adroit de qui je tiens l'observation, pour diriger contre le seul Maurepas toutes les intrigues de Marie-Antoinette. M. de Vergennes affectait de travailler en ministre subalterne, avec le principal ministre sans s'en croire offensé, et avec si peu de jalousie, que M. de Maurepas rendait souvent compte au roi du travail des affaires étrangères comme de son propre ouvrage. C'est dans ces circonstances que les talens de M. de Vergennes et la nullité de M. de Maurepas dans les affaires de la politique, donnèrent l'occasion au comte d'Aranda, d'écrire à Madrid, qu'il causait avec M. de Maurepas, et qu'il négociait avec M. de Vergennes.

De là l'animosité sans cesse accroissante des deux partis, de celui de M. de Vergennes contre

celui de la reine, et réciproquement; animosité qui fut portée au point que les partisans de M. de Vergennes publièrent hautement que ce ministre avait été empoisonné par le machiavelisme de la reine.

De là l'animosité du parti de Loménie et de la reine, qui attaqua ce ministre au-delà du trépas, l'accusant d'avoir accumulé des millions aux dépens de l'état.

De là cette réaction contraire du parti de M. de Vergennes, qui accusa la reine du même délit, et s'unit au parti d'Orléans pour persuader à la nation que la reine était toujours de cœur et d'ame autrichienne; qu'elle dilapidait les finances de l'état, et enrichissait de nos deniers l'empereur son frère.

Ce qu'il y a de très-remarquable dans les deux haines intestines de la cour, c'est que le roi spectateur des débats et des accusations réciproques, ne cessa d'aimer tout-à-la-fois et la reine et son ministre; de se confier à celui-ci, et de prendre des mesures envers l'autre pour conserver à son cabinet une administration vigilante contre les entreprises de la cour de Vienne.

On reconnaîtra cette vérité dans l'affaire de l'ouverture de l'Escaut, dans laquelle

Louis XVI soutint son caractère contre l'ambition de Joseph II, l'obligeant à se contenter d'une somme d'argent et de renoncer à ses prétentions.

On la reconnaîtra dans l'affaire de la Bavière, lorsque la maison d'Autriche fut obligée de renoncer à son système favori d'agrandissement et d'incorporation d'un pays que depuis des siècles elle convoite, en voyant la France d'un côté et la Prusse de l'autre, résolues de tout entreprendre pour l'y obliger.

On la reconnaîtra encore dans la discontinuation du système de partage de la Pologne, sur lequel l'Autriche sonda vainement notre cabinet, système qu'elle n'a songé à reprendre que dans la circonstance où la France s'est trouvée en état de guerre avec elle.

On la reconnaîtra enfin dans les affaires relatives à la Turquie, que la France soutint avec un tel intérêt sous M. de Vergennes, que la maison d'Autriche et la Russie elles-mêmes refusèrent de se réunir et de s'armer contre la Porte Ottomane, comme elles l'avaient projeté.

M. de Vergennes porta donc au cabinet de Versailles toute l'énergie d'un grand caractère, quoiqu'il fût naturellement pusillanime et indécis, puisqu'il obligea l'Autriche malgré toute

l'influence de la reine en France, et malgré l'opiniâtreté de caractère de Joseph II, à se maintenir dans les bornes de la modération; il punit même en France les partisans des opinions exagérées en faveur de l'Autriche. Ce n'est pas Linguet, fougueux aristarque qui de nos jours fut mis à la Bastille, mais bien l'agent secret de l'Autriche, qui défendait ses prétentions sur l'Escaut et ses projets diplomatiques.

RÈGNE

DE

LOUIS XVI,

SECONDE ÉPOQUE;

Ou le rétablissement des parlemens.

La jeunesse des parlemens.... se lassant tout-à-coup de vivre obscurement au milieu des procès et des querelles particulières, chercha le bruit et la renommée. On marchait ainsi de plusieurs points.... à un goût général d'innovation...... Le parlement demanda la convocatiou des États-Généraux, dès le mois d'août 1787, et tandis que par un arrête formel il accusait le gouvernement de réduire la monarchie française à l'état de despotisme, de disposer des personnes par lettre de cachet, des propriétés, par délits de justice, des affaires civiles et criminelles, par des évocations ou cassations, et de suspendre le cours de la justice par des exils particuliers ou des translations arbitraires...... Il marquait ses regrets d'avoir adopté si long-tems d'autres prindipes.

M. Necker : De la révolution française. Tom. I.

CHAPITRE XIII.

Intrigues de la cour de Louis XVI *pour le rétablissement des parlemens anéantis sous le règne précédent. — La cour se divise en deux partis à cet égard. — Intérêts du parti de la reine, qui désirait le retour des parlemens exilés et détruits. — Intérêts du parti de monsieur, qui demandait la conservation des parlemens établis. — Caractère du tiers-parti. — Les princes du sang se divisent d'opinions. — Le ministère lui-même se partage. — M. de Vergennes et M. de Muy contrarient le retour des parlemens de concert avec les restes du ministère de Louis XV. M. de Maurepas prépare leur retour ; il fait exiler Terray et Maupeou. — Journée dite la Saint-Barthelemy des ministres. — Le roi observateur et silencieux pendant les débats qui déchiraient l'autorité royale et l'analysaient aux yeux des peuples.*

LOUIS XV, après avoir exilé le duc de Choiseul, se jeta dans les bras des ennemis de

ce ministre. Dans sa débilité anticipée, ce prince renforçait son caractère de la haine et de l'énergie que le parti opposé manifestait contre ce duc. Le chancelier Maupeou, le maréchal de Richelieu, le duc d'Aiguillon et madame Dubarry l'environnaient presque exclusivement. Le parlement perdant avec le duc de Choiseul le seul appui qu'il avait à la cour, et le roi ne voyant plus que des ennemis de la magistrature, soit en s'occupant de ses plaisirs, soit en s'occupant des affaires d'état, le parlement détesté à la cour de Versailles succomba de toute nécessité à la volonté militaire du gouvernement courroucé contre lui. Le roi toutefois s'apperçut bientôt que sa puissance avait des bornes lorsqu'elle n'était pas appuyée du consentement de la nation. Les anciens magistrats avaient sans doute de grands torts à se reprocher; mais une fois dépouillés et exilés, ils intéressèrent en leur faveur et la France et l'Europe. Tout ce qui était né avec un cœur sensible au malheur et à la persécution, et tout ce qu'il y avait dans le monde et dans la république des lettres, d'hommes à caractère et d'écrivains opposés à la volonté absolue du gouvernement, manifesta des inquiétudes ou des mécontentemens. On oublia les vices et les

fautes de l'ancienne magistrature pour ne parler que des familles qui l'avaient illustrée depuis des siècles par les talens et la vertu; et au contraire on parla beaucoup du défaut de délicatesse et de lumières de plusieurs membres du nouveau parlement, et on passa sous silence les lumières et la probité du reste de ses membres. On appelait l'ancienne magistrature LE PARLEMENT ET LA COUR DES PAIRS DE FRANCE. La nouvelle était appelée par dérision LE PARLEMENT-MAUPEOU.

Louis XV, en abolissant les parlemens, avait montré beaucoup de fermeté et d'injustice; mais lorsqu'il vit les princes du sang, les pairs du royaume, et sur-tout une violente opposition résister aux coups qu'il portait à la magistrature, sa colère et ses ressentimens s'adoucirent. Les amis des anciens parlemens répandirent que le roi faisait peu de cas de son nouvel ouvrage; ils assurèrent qu'il voulait le réformer, et son successeur était à peine monté sur le trône qu'ils partirent de cette supposition pour préparer leur rétablissement. Voici l'état des personnages qui composaient les deux partis.

PARTI *Des parlemens anéantis et exilés par Louis* XV, *en* 1771.	PARTI *Des parlemens établis par M. de Maupeou, en* 1771.
La reine.	Monsieur.
Le comte d'Artois.	Les trois tantes de Louis XVI.
Le duc d'Orléans.	La religieuse carmelite à St.-Denis.
Le duc de Chartres, (*Egalité*).	Le duc de Penthièvre.
Le prince de Conty.	Le chancelier de France.
La majorité des pairs du royaume.	La minorité des pairs du royaume, et spécialement le duc d'Aiguillon et le maréchal de Richelieu.
Le duc de Choiseul et sa faction.	Les restes de l'ancien ministère de Louis XV, spécialement l'abbé Terray, le duc de Lavrilliere, Bertin, Deboynes, le prince de Soubise, les comtes du Muy et de Vergennes, nommés ministres par Louis XVI.
Le comte de Maurepas.	
La minorité janséniste du clergé, et son parti.	
Les évêques philosophes.	
Une portion de la république des lettres.	

La majorité du clergé.
Les jésuites, leur parti, et leur chef M. de Beaumont, archevêque de Paris.
Les dévotes de la cour, ayant à leur tête madame de Marsan.

Troisième parti intermédiaire qui avait flotté et était passé d'un parti dans un autre en 1774.

Le prince de Condé.
Le comte de la Marche fils du prince de Conty.
Plusieurs pairs de France.

Ainsi était divisée la France en 1774; tel était l'état des factions et la clasification hostile de ses individus qui naguères vivaient de si bonne intelligence, travaillant à l'envi à la tranquillité de l'état, avant les derniers troubles du parlement.

Le troisième parti, celui du prince de Condé versatile et indécis dans ses principes, n'avait pu se fortifier en France. La nation le voyait dans cette circonstance sans intérêt parce qu'elle demandait une décision franche et pure de

l'une ou de l'autre opinion, et parce que *le système d'amalgame*, qui seul pouvait sauver la nation, qui seul y avait rétabli la paix après les scènes sanglantes de la ligue, et qui seul avait, par une transaction, donné la paix à l'Angleterre, après les deux révolutions contre la maison de Stuart, n'était pas connu. L'opinion de M. d'Aiguillon, qui de deux parlemens voulait en faire un seul, était couverte de sarcasmes et de ridicules. Les deux partis voulaient sans milieu, l'un le retour, l'autre l'exil absolu des anciens parlemens.

Qu'on approfondisse les combats que se livrèrent en France ces deux factions. C'était le choc du parti de la liberté naissante contre le despotisme; le choc du parti de la religion contre la philosophie; le choc du parti de l'autorité militaire et absolue contre le parti de l'autorité tempérée.

Il n'est pas donné à tous les états, à tous les peuples de connaître le prix et l'intérêt des amalgames politiques. Une nation qui est engagée à des querelles qui la mettent dans un état de révolution accroissante ou imminente n'est pas encore capable des ressources moyennes. Il faut qu'un peuple ait bien long-tems enduré des tourmens de la part des partis extrêmes avant

avant de pouvoir jouir du bienfait des transactions; il faut que les deux partis armés soient absolument usés et détruits pour que la masse nationale puisse se faire entendre, pour qu'elle puisse condamner l'un et l'autre des partis hostiles et ambitieux qui l'ont tourmentée pour satisfaire à leurs jouissances et à leurs passions extrêmes.

Le résultat de la guerre de la liberté, en Suisse, contre la maison d'Autriche, fut la singulière *juxta-position* de toutes sortes de gouvernemens aristocratiques, démocratiques, mixtes, militaires, catholiques et protestans pour l'utilité, le choix et le goût de tout le monde. La paix intérieure en fut la conséquence jusqu'à ce que le directoire la leur ravit.

L'Amérique, après la guerre de la liberté et de l'indépendance, a été forcée pour jouir du repos de créer un gouvernement qui tient de la royauté, de l'aristocratie et de la démocratie. En Angleterre, quand les trois partis eurent tué, pillé, saccagé et gouverné tour-à-tour en tyrans, les parties belligérantes étant épuisées, il fut donné définitivement au corps de la nation, de se faire entendre et de réunir tous ses enfans. C'est à cette immortelle transaction que la Grande-Bretagne doit sa prospérité et sa gloire; et cette résistance qu'elle oppose à

la grande nation continentale. Henri IV devenu le monarque de tous les partis, eut l'adresse singulière, après avoir beaucoup biaisé, sondé et tâtoné, de pardonner à tout le monde, et d'appeler à son conseil des ligueurs et des royalistes; des catholiques romains et des protestans. C'est ainsi qu'il fonda la maison de Bourbon qui régnerait encore, si Louis XVI avait connu la doctrine des amalgames; s'il eût appelé Choiseul et d'Aiguillon à son conseil; s'il eût parlé en maître à ces deux factieux; s'il leur eût ordonné sous peine de son indignation royale d'enfouir sous ses pieds leur haine et leur ambition, et de soumettre à son autorité leurs factions. Mais il est de fait que deux partis opposés, tant qu'une révolution est armée, sont insociables; parce que le parti intermédiaire de la masse ne parle point encore, parce qu'il n'a que des désirs, qu'il est terrorisé, observateur, timide et nul. On est obligé forcément de laisser comme en 1774, les royalistes et les patriotes se dévorer et s'entre détruire. Le seul bénéfice des tems et des circonstances, l'affaiblissement de leur population, de leurs forces, de leurs richesses qu'ils emploient à leurs sanglantes vengeances, en les réduisant peu-à-peu, leur enlève ou le gouvernement

révolutionnaire ou l'influence dans les gouvernemens et les soumet à la volonté nationale. Alors arrive l'époque des grandes transactions sociales. Alors commence le repos des peuples et le silence des factions.

Mais Louis XVI ne pouvait à son avènement à la couronne, commander facilement l'amalgame des deux partis. D'abord cette doctrine n'était pas connue; ensuite les opinions de la nation qu'il avait à diriger s'étaient toutes constituées dans l'un ou dans l'autre parti. Voyez quelles pauvretés et quel dénuement dans le parti mixte du prince de Condé et du comte de la Marche! La sagesse toutefois était dans cette minorité méprisée et balotée des deux partis opposés. L'énergie des parties belligérantes, plus forte que la puissance militaire d'un roi nul et observateur, qui permit que M. de Maurepas se partialisât dans cette querelle, étouffait toute idée de sagesse et de rapprochemens; et Louis XVI et M. de Maurepas n'ayant pu dompter le parti des parlemens exilés, qui était le parti menaçant de la liberté en souffrance; Louis XVI et Maurepas se trouvèrent bien moins capables de soumettre les deux partis à-la-fois.

Quant à la force relative des deux factions en état d'hostilité, elles se balançaient assez en

crédit et en puissance pour faire redouter une querelle longue et intestine. Louis XVI d'ailleurs ne manifesta d'opinion qu'au moment de la décision ultérieure.

A l'égard des individus de chacun des deux partis, tous ceux qui désiraient le retour du parlement n'avaient pas le même but; et ceux qui demandaient qu'il restât dans son exil, étaient mus par des desseins différens. Il est devenu nécessaire de développer ce cahos, puisque la cour n'eut pas l'adresse de dissoudre les deux factions extrêmes en les subdivisant, comme le doit un gouvernement dans des circonstances aussi embarrassantes. La différence des vues secrètes des partis, préparait d'ailleurs à la France de grands évènemens.

Louis XVI était à peine monté sur le trône, que le duc d'Orléans et le duc de Chartres, manifestèrent avec éclat leur opinion en faveur des parlemens supprimés. Ils présentèrent à Louis XVI des mémoires que ce prince communiqua au chancelier Maupeou pour y répondre. Les Orléans dans tous les tems, avaient protégé la magistrature; dans tous les tems ils avaient affecté de se trouver à la tête de l'opposition. Ils n'avaient jamais oublié que le parlement avait cassé le testament de Louis XIV,

et dépouillé des plus favorables concessions, les princes légitimés pour en revêtir Philippe d'Orléans, en lui adjugeant la régence de France et l'autorité absolue. La magistrature de son côté se souvenait que le régent avait rendu aux parlemens la prérogative de faire des remontrances dont ils avaient abusé depuis si long-tems et dont ils abusèrent depuis pendant tout le règne de Louis XV. Le fils du régent élevé dans ces principes, avait professé hautement les opinions religieuses des jansénistes et la doctrine des parlemens ; et maintenant le duc d'Orléans, petit-fils du régent, prince d'un caractère décent, aimable et paisible, continuait de soutenir le système de sa maison ; mais avec les formes d'une opposition sage, réservée et silencieuse, se retirant loin de la cour pour ne pas se compromettre ; se rapprochant quand elle lui promettait le retour de la magistrature, et s'éloignant définitivement dans ses terres, quand il se vit trompé, et sur-tout chez son épouse à Sainte-Assise, chez madame de Montesson, sa femme, son conseil, son bonheur et son appui, dans des circonstances aussi difficiles.

Son fils, le *duc de Chartres*, si connu depuis sous les noms de *duc d'Orléans* et de CITOYEN

Egalité professait avec son père le systême de la maison; mais avec cette roideur de caractère, avec ce tranchant et cette aigreur dans les moyens qui animent au lieu de fléchir un parti contraire. Il partageait sous Louis XV ses principes et sa résistance avec tout ce qu'il y avait d'immoral dans le parti opposé à la ruine des parlemens. Sous le nouveau roi il s'unit au comte d'Artois, chéri de ce parti par l'analogie de ses mœurs; et s'attacha à la reine qui se partialisa dans ces affaires en faveur des anciennes magistratures. Le parlement Maupeou sentit où aboutirait la coalition de la reine, d'un frère du roi déjà très-audacieux de caractère, et des Orléans qui conservaient le titre et les prérogatives des premiers princes du sang, et jouissaient de l'influence de leur grande fortune. Maupeou qui dirigeait son parti, résolu de tout faire pour diviser les forces de cette réunion redoutable, accusa la reine de fréquenter le duc de Chartres, sous le prétexte des affaires du parlement et en réalité pour des parties criminelles de plaisir. Ce moyen tenté pour la détacher du comte d'Artois et du duc de Chartres, ne servit qu'à la priver peu-à-peu de la considération que les français lui avaient témoignée jusques dans cette circonstance.

Marie-Antoinette, en protégeant la magistrature exilée, agissait conformément aux intérêts de la maison d'Autriche. L'ancien parlement était le principal appui du duc de Choiseul, et Marie-Thérèse ne cessait dans ses instructions de recommander un ministre, qui avait succombé aux coups qui lui avaient été portés comme auteur du traité de 1758 et comme chef du parti autrichien qu'elle avait su établir dans le ministère et à la cour. Il y avait d'ailleurs une ancienne bienveillance dans la maison d'Autriche en faveur des parlemens anéantis : cette maison n'avait à redouter de la France que la puissance militaire d'un gouvernement qui poursuivait avec tant de succès, avant le traité de 1758, le système de démembrement de la maison d'Autriche. Le corps opposé à cette puissance militaire, le corps qui pouvait refuser l'argent et contrarier les plans de la cour, le corps ennemi naturel de la puissance militaire de la cour de Versailles, était depuis le grand cardinal de Richelieu l'ami nécessaire et naturel que la maison d'Autriche trouvait en France. Marie-Antoinette, qui n'oublia jamais à la cour qu'elle était née archiduchesse, ainsi que je le prouve de toutes parts dans cet ouvrage, ne pouvait donc point partager avec la maison de

Bourbon les sentimens haineux que professait la cour de Versailles contre l'ancienne magistrature, et ce fut une des sources de la haine que lui vouèrent les tantes du roi. On sait d'ailleurs, quelle était l'affinité des parlemens et du jansénisme. Le chef et le fondateur de ce parti avait établi sa doctrine à Ypres, sous la domination de la maison d'Autriche; ainsi, Marie-Thérèse en recommandant les parlemens à sa fille, agissait suivant les maximes de ses ancêtres, qui n'avaient jamais trouvé d'autres serviteurs secrets en France que les parlemens et les jansénistes. La reine fit donc tous ses efforts pour obtenir le rétablissement des parlemens en qualité d'amis du duc de Choiseul et de persécuteurs déclarés du duc d'Aiguillon; et comme l'appui futur d'un ministre qu'elle avait résolu de rétablir. Le comte d'Artois n'était toutefois dans son parti que par légèreté et par inconséquence, parce que la reine s'y trouvait, et parce qu'elle exigeait de lui qu'il parut favorable aux anciens parlemens.

Quant au prince de Conty, c'était par théorie, et pour conserver les anciens usages de la monarchie, qu'il refusait de s'unir à la nouvelle magistrature. Il accordait sa bienveillance aux

écrivains qui fouillaient dans les plus vieux titres et diplômes, pour en déterrer quelques faits ou quelques droits favorables aux parlemens. Désagréable à la cour sous madame de Pompadour, mécontent sous madame Dubarry, éloigné de Versailles pendant le premier éclat contre les parlemens, il jouissait de la considération accordée à tous les mécontens. Son opposition à l'opération de M. de Maupeou était fière et éclatante. La cour, sous Louis XV, avait réussi à fléchir le comte de la Marche, fils du prince de Conty, et à le détacher du parti de son père et des anciens parlemens. C'était celui qui porta depuis le titre de prince de *Conty*, et que nous connoissons encore aujourd'hui sous le nom de *citoyen Conty*. Son père s'écria dans cette circonstance : *Je savais bien que le comte de la Marche était un mauvais fils et un mauvais mari ; mais j'ignorais qu'il fût un mauvais citoyen.* Le vieux prince de Conty disait hautement qu'un ami des opérations de M. de Maupeou n'était ni français, ni citoyen, ni homme probe. L'esprit factieux séparait les enfans de leurs pères en ce tems-là comme aujourd'hui. Et cependant les pairs de France, qui la plupart avaient vieilli avec le feu roi dans les délices et la débauche d'une nouvelle caprée, avaient perdu le carac-

tère et le ton nécessaires à la conservation des partis. La majorité des pairs avait protesté contre la ruine des parlemens ; mais plusieurs avaient déposé leur acte chez des notaires affidés, d'où ils pouvaient retirer, suivant les circonstances, les preuves d'une contradiction insignifiante. Le seul duc de Choiseul, actif et remuant du fond de son exil, opposait aux mesures de Louis XV le mécontentement d'un puissant parti qu'il s'était créé en France au profit de la maison d'Autriche. Il avait un appui dans les évêques jansénistes comme ami des parlemens ; il en avait un autre dans les évêques philosophes, qui commençaient à poindre sous ce nouveau règne, et prenaient de l'influence, soutenus à Paris par les encyclopédistes, et à la cour par M. de Maurepas.

Celui-ci, rappelé à la cour, voyait l'orage que préparait le parti de l'ancien parlement, et travailla dès le moment de sa rentrée dans les affaires, comme l'égoïste qui place en viager toute sa fortune. Il semblait que Maurepas s'était résolu de conduire la machine de l'état pendant sa vie, et de l'abandonner à ses destinées et à ses dangers ultérieurs. Il ne se sentait pas assez de courage pour continuer l'ardente lutte de Maupeou. Le génie du chancelier l'of-

fusquait et lui faisait craindre une chûte. Pendant son premier ministère il avait été l'ami des parlemens, et n'avait jamais aimé les jésuites. Dans le recueil qu'il fit pendant sa retraite, des écrits et des gravures qui avaient paru pendant son ministère, j'ai vu qu'il protégeait les jansénistes et les parlemens. La révolution de Maupeou, qui avait ruiné ces derniers, était contraire aux opinions du peuple, dont Maurepas redoutait les plaintes et les attroupemens. Souvent on l'entendit dire en plaisantant : *Je ne veux pas être traîné sur la claie pour les affaires de M. de Maupeou.* Il haïssait le feu roi, qui l'avait retenu pendant trente ans en exil; il aimait le feu dauphin, opposé à son père et à la favorite, qui avait contribué à sa disgrace: il était donc l'ennemi naturel des nouveaux parlemens. Ainsi chaque personnage du parti des parlemens supprimés était mû, dans l'affaire du rappel, par des motifs personnels et différens, et nous verrons dans la suite comment ces motifs se développèrent.

LE parti de la nouvelle magistrature avait d'autres raisons d'état à opposer au parti antécédent. Les trois tantes de Louis XVI, et surtout madame Adélaïde, la plus spirituelle et la

plus entreprenante, étaient tendrement attachées à la mémoire du feu roi leur père ; il leur était devenu bien plus cher depuis qu'au péril de leurs jours elles avaient, par les services les plus dégoûtans, étonné la cour entière pendant sa dernière maladie. Elles voyaient avec douleur le plan de destruction du dernier ouvrage du roi, et le triomphe d'un parti qu'il avait cru devoir sacrifier pour la sûreté de l'état. Elles avaient été élevées, comme le feu dauphin leur frère, dans une haine implacable contre les parlemens, et ne voyaient qu'avec humeur les manières que prenait à la cour la jeune Marie-Antoinette, qui accordait publiquement sa protection à la magistrature abolie par le feu roi. Le retour du parlement et du duc de Choiseul, qu'elles regardaient comme le meurtrier de leur frère, devait à leur avis, hausser encore le ton de la reine, si cette princesse réussissait à les rétablir. La tante du roi, carmelite à Saint-Cloud, professait les mêmes sentimens ; mais pour des considérations particulières qui résultaient de l'opposition éternelle que le parlement exilé avait témoigné au clergé, dont elle était ouvertement la protectrice depuis qu'elle était religieuse carmelite à Saint-Denis. Unie intimement à Beaumont, archevêque de

Paris, et aux évêques les plus fervens, elle disait que la religion serait en péril dès le jour de la rentrée des parlemens. *Nous serions bien surprises que la reine pensât comme mon père ou comme mon frère*, disait madame Adélaïde à madame Louise au sujet des parlemens; *nous la surprenons tous les jours avec de nouvelles opinions contraires aux intérêts de la maison de France.*

Quant à Monsieur, frère du roi, il suffisait que la reine eût pris le parti de Choiseul et des parlemens pour qu'il prît celui de Maupeou et du duc d'Aiguillon. Son naturel le porta sans cesse à favoriser le parti contraire au gouvernement: et dans la circonstance où le ministère parut favoriser des principes de liberté en préparant le retour de la magistrature, Monsieur professa les principes des Moreau et des écrivains qui proclamaient les maximes d'une puissance militaire et absolue.

Le prince de Condé et le comte de la Marche, qui avaient protesté avec les princes et les pairs au commencement des affaires, s'étaient rangés définitivement dans le parti de Louis XV. Condé, né courtisan, l'avait fait en conséquence de ses principes sur l'autorité militaire des rois, et du mépris qu'il affectait de toute

contradiction élevée contre l'autorité établie. Le comte de la Marche s'y était porté davantage pour s'éloigner d'un père qui l'avait sans cesse tyrannisé, et pour se dévouer à un gouvernement devenu son appui et son asîle.

Quant aux restes de l'ancien ministère de Louis XV, il manifestait sans cesse son amitié pour le parlement de M. de Maupeou. Il avait dispersé l'ancienne magistrature; il avait organisé la nouvelle; il était incapable de jouer le rôle d'un repentir simulé. La Vrillière, qui avait signé tant de lettres-de-cachet contre les magistrats, répugnait à des signatures contraires. Maupeou et Terray, qui avaient abandonné les intérêts de leur corps, ne voyaient qu'avec effroi les suites d'un rétablissement.

Le clergé, après tant de coups portés par l'ancien parlement, jouissant d'un calme qu'il devait à l'opération de M. de Maupeou, redoutait avec raison le retour des anciennes querelles. Beaumont, plusieurs fois exilé pour les mêmes débats, et les jésuites qui pleuraient encore sur les ruines de leurs établissemens, étaient furieux du retour d'un corps qui les avait détruits et qu'ils avaient réussi à dissoudre à leur tour.

Tel était l'état de la France, des esprits et

des factions à l'avènement de Louis XVI sur le trône. Observons que c'est ici la première opèration favorable à la liberté que le gouvernement prépare lui-même. Il s'agissait du rappel solennel d'un corps qui avait disputé pied-à-pied le terrein à l'autorité; et de la destruction d'un autre corps soumis, qui depuis en était devenu le soutien. Il s'agissait du rétablissement de l'austère opposition des jansénistes, contre les plaisirs et les volontés de la cour, et de l'humiliation du parti jésuitique, qui, depuis l'élévation de M. d'Aiguillon, avait pris le dessus. Il s'agissait d'un nouveau coup-d'état qui allait changer le caractère des opérations de l'autorité, et d'un coup de parti qui allait relever la machine de l'état renversée d'un côté, pour l'établir dans le sens contraire.

Sous le cardinal de Fleury, l'état était gouverné suivant les maximes de Louis XV.

Le duc de Choiseul en renversant le parti et l'ordre des jésuites, en protégeant les principes de la philosophie naissante, donna du ton aux principes opposés.

L'exil de Choiseul et l'appel au ministère du duc d'Aiguillon, rétablit les anciennes maximes de Louis XIV, les principes de l'autorité absolue, et anéantit les parlemens.

Maintenant, le parti opposé des anciens parlemens se trouvant en souffrance, profitait de la faiblesse du gouvernement pour reprendre ses places perdues, et reconstituer légalement à côté du trône l'opposition austère des parlemens. Les circonstances des tems devaient bientôt élever ce parti au-dessus de la force réelle et militaire de la cour.

Dès le cinquantième jour après l'avènement du jeune Louis XVI, au trône, M. de Maurepas manda M. Hue de Miroménil, magistrat distingué parmi ceux qui étaient en exil. M. Hue avait partagé avec M. de Maurepas les douleurs de la proscription et les avait adoucies par une de ces complaisances qui flattent des hommes du caractère de M. de Maurepas. Ce dernier aimait les boufonneries, les pointes d'esprit et les farces; Hue, voulant lui plaire, jouait la comédie et les rôles de Crispin : c'est ce M. Hue, que M. de Maurepas se proposait de créer garde des sceaux d'un roi jeune et faible de caractère, pour reconstituer l'ancienne magistrature.

Le projet de ce choix transpira. Bientôt les membres du parlement de M. de Maupeou se trouvèrent de toutes parts et tout-à-coup accablés des insultes provoquées et payées par le ministère

ministère. Ils s'étaient dévoués au despotisme de Louis XV et maintenant son successeur les châtiait à cause de ce dévouement. Les magistrats assaillis s'assemblent pour conférer sur les bruits de leur destruction, et arrêtent d'écrire à Louis XVI, en le suppliant de faire connaître ses volontés à son fidèle parlement, de calmer ses inquiétudes et de dissiper par son autorité des bruits sinistres contraires au crédit du corps et au bien du service du roi. Le président vit plusieurs fois le chancelier Maupeou. Il le trouvait dans les plus cruels embarras, ne donnant plus aucune réponse.

Au commencement de juillet 1774, madame Adélaïde, les évêques dévots, Beaumont archevêque de Paris, madame de Marsan, l'abbé de Radonvilliers, ex-jésuite qui avait été employé dans l'éducation de Louis XVI, voyant leur faction en péril et les menaces d'un retour de l'ennemi commun, entourent Louis XVI et le trouvent encore disposé à maintenir l'autorité absolue de la monarchie et la dispersion de l'ancienne magistrature ; mais le parti du chancelier Maupeou attaque le jeune prince du côté le plus sensible. Maupeou connaît la haine que Louis XVI porte au duc de Choiseul et accuse ce courtisan d'avoir répandu le

bruit en Europe, que ni le roi, ni ses frères, n'auraient jamais d'enfant. Dans cette circonstance, il accuse les Orléans, et spécialement le duc de Chartres de conspirer contre la tranquillité de l'état en se faisant dans l'ancienne magistrature un parti contraire aux intérêts de la branche espagnole. Il déclare que c'était là le seul but des Orléans et le plan d'une maison qui n'avait jamais désespéré de régner en France aux dépens de la sûreté et de la tranquillité des héritiers légitimes de la couronne. Le roi se crut très-offensé de ce projet que M. de Maupeou attribuait à la maison d'Orléans. Les esprits s'animaient; les factions s'aigrissaient; la police se vit obligée de défendre de parler, et de l'ancien et du nouveau parlement. Ce n'était pas le compte des tantes du roi. Pour toucher leur neveu, elles se rendirent par extraordinaire chez lui: et, sans être ni annoncées, ni attendues, elles se jetèrent toutes trois à ses pieds, le suppliant les larmes aux yeux, de ne pas déshonorer la mémoire de leur père, en rétablissant une magistrature criminelle qu'il avait humiliée; mais, d'approfondir les suites d'une opération qui allait rétablir un corps rebelle à l'autorité royale et détruire une magistrature choisie et soumise.

Madame Louise, plus hardie encore, se plaignit au roi de la conduite de la reine dans cette circonstance et lui rapporta tous les bruits qu'on répandait contre sa conduite et ses mœurs, et contre le parti qu'elle se permettait de prendre dans une affaire de cette nature. Le roi lui répondit, de se borner elle-même à s'occuper des affaires relatives au monastère qu'elle avait choisi pour sa retraite : mais il ne la convertit pas.

Le jour du service du feu roi, à Saint-Denis, approchait, et l'animosité était si forte qu'on doutait si les deux partis voudraient s'y trouver en présence. Il fallut que la cour négociât elle-même avec les princes, les pairs et la magistrature établie par Louis XV, pour organiser ce service. Le prince de Conty et la maison d'Orléans ne voulurent pas y paraître avec la nouvelle magistrature. Le parlement et les pairs de France dans les anciens services des rois étaient en concurrence pour les protestations d'usage : *Nous ne protestons pas aujourd'hui*, dirent les pairs de France : *le parlement est absent.*

Le conseil d'état était divisé dans le même sens. Le comte de Vergennes, disgracié jadis par M. de Choiseul, et professant une doctrine

contraire, tant sur la politique extérieure que sur celle du gouvernement dans l'intérieur, était opposé au retour des parlemens anéantis par Louis XV. Récemment revenu de son ambassade en Suède, où il avait anéanti les pouvoirs du sénat, pour relever l'autorité du parti français et royal; religieux, même dévot, partisan des jésuites, faible de caractère, réservé dans ses opinions, il s'exprima avec énergie dans ces circonstances. Croyant appercevoir la ruine de la monarchie, dans le retour des magistrats anéantis et exilés, on le vit réunir toutes ses forces et prononcer un discours sur l'ancien et le nouveau parlement, digne des regards de l'histoire par ses principes et ses observations.

L'ancien parlement exilé, disait-il, *a-t-il mérité les châtimens du feu roi?*

Le roi pouvait-il supprimer les parlemens en vertu de son autorité?

Dans les deux cas, ne serait-il pas plus dangereux de rétablir le parlement exilé, que de laisser subsister le nouveau avec les défauts mêmes qu'on lui reproche?

Ce ministre donnait lui-même la solution de ces questions différentes. Il peignait les anciens parlemens comme les rivaux de l'autorité

royale, et comme coupables des excès les plus dangereux au maintien de l'état. Il prouvait que dans la balance des deux pouvoirs, celui des parlemens devait céder à celui du gouvernement, dont il dérivait par la nature des choses. Il prouvait sa doctrine avec les écrits du célèbre Daguesseau. Il disait que si la magistrature renversée était jamais rétablie, le roi s'ouvrait un précipice dans lequel il verrait périr la monarchie. M. de Vergennes est mort avant l'époque mémorable où ces parlemens dépouillèrent Louis XVI de la puissance d'établir des impôts.

Maurepas, qui professait des opinions contraires, répondit avec des pointes et des jeux de mots à M. de Vergennes. Le roi, ébranlé et indécis, combattu par son amour du peuple, d'une part, et de l'autre par le désir de conserver son autorité, ne voulant, cette fois, se ranger ni du côté de Vergennes, ni du côté de Maurepas, leva la séance; mais Maurepas qui voyait des orages s'élever, qui ne voulait pas *être traîné sur la claie*, et qui s'était déjà attiré la haine du parlement de M. de Maupeou, résolut de hâter la catastrophe qu'il préparait à la magistrature actuelle, par la disgrace éclatante des ministres du feu roi,

qui formaient la majorité du conseil et qui s'opposaient au rétablissement de la magistrature en exil.

La disgrace de Terray et du chancelier Maupeou fut exécutée le jour de la fête de St.-Barthélemy. Le peuple de Paris, transporté de joie, l'appela LA SAINT-BARTHELEMY DES MINISTRES. L'éternel porteur des lettres-de-cachet, le duc de la Vrillière, notifiant au chancelier Maupeou la disgrace du prince, le chancelier, sans s'émouvoir, répondit en homme qui avait approfondi et calculé le caractère du roi et de Maurepas. *Voilà les sceaux*, dit-il à M. de la Vrillière, *le roi peut en disposer: quant à ma dignité de chancelier de France, je la garde, elle ne peut m'être ôtée que par un procès, suivant les lois constitutives de l'état.* Maupeou reçut et congédia la Vrillière en observant avec lui le cérémonial d'un chancelier de France en place, en crédit, et qui ne se levait pas de son bureau, même quand il arrivait un ministre de la part du roi.

Le parti des parlemens exilés triomphait; mais incapable de jouir en paix de la victoire, il souleva les clercs des procureurs et autres jeunes gens intéressés, et la nuit du 28 au 29

août on brûla, à la lueur des flambeaux, les effigies du chancelier et de l'abbé Terray. Le parlement de M. de Maupeou voulut informer contre ces réjouissances nocturnes, et l'archevêque de Paris voyant son parti chanceler tint des assemblées. Madame Louise écrivit de St.-Denis, au roi, des lettres plus pressantes. Cette fois elle parlait au nom de la divinité protectrice des augustes destinées de la maison de Bourbon. Le parti vainqueur suscitant le peuple, la capitale se livrait à des réjouissances extraordinaires, motivées sur le retour des parlemens et la chûte de Terray et de Maupeou, et le roi qui n'avait pas été bien reçu des parisiens la dernière fois qu'il était passé par les boulevards, savait que depuis sa résolution, favorable aux parlemens exilés, on avait pris des mesures, à Paris, pour atteler le peuple à son carosse pour le porter en triomphe jusqu'au château de Versailles. Le prince de Conty, l'un des chefs du parti des parlemens exilés, voulant jouir dans cette rencontre du triomphe de sa cause et paraître à l'opéra, y fut couvert des applaudissemens d'un peuple ivre de plaisir en voyant approcher le retour des parlemens, et sur-tout le repentir de l'autorité qui allait honorer la persécution.

L'autorité n'était plus infaillible en France. Dans ces circonstances, le ministère ne pensait qu'à exécuter les résolutions de M. de Maurepas. Depuis quelques semaines le vieux ministre réunissait chez lui périodiquement Turgot, Miroménil et Sartine, et se concertait avec eux pour préparer sa contre-révolution parlementaire. Le duc d'Orléans en attendait l'issue avec tranquillité à Ste.-Assise, et la reine, piquée contre mesdames tantes, gardait son mari à vue, pour empêcher des communications qui pouvaient ou l'ébranler ou le rejeter dans l'indécision.

Les railleries, les affronts et les insultes grossières annonçaient à la magistrature de M. de Maupeou le coup prochain que la reine et le comte de Maurepas lui préparaient. Le premier président se rendait à Versailles pour fléchir le comte, d'où semblaient partir les affronts et les sarcasmes. *Nous ne pouvons plus nous montrer en public*, disaient les commissaires du parlement députés à la cour pour faire des remontrances. *Prenez des dominos*, leur répondait le comte, *et vous ne serez ni insultés ni connus*, sarcasme indigne de l'autorité royale, et que j'ai entendu citer pendant dix ans, à Paris, toutes les

fois que le roi avait besoin de quelqu'un pour une opération délicate. Le président Rolland, membre de l'ancien parlement exilé, demanda à Miroménil de pouvoir revenir à Paris vacquer à ses affaires, et se montra chez lui en cérémonie et en habit de président, pour le remercier. Le garde des sceaux fit avertir les autres exilés qu'ils pouvaient demander un retour. Leur fierté, dans leur retraite, annonçait déjà ce qu'ils seraient un jour, quand ils seraient en place. Ils s'obstinèrent à jouir de l'importance de leur exil et de l'intérêt qu'ils inspiraient. A la vue de cette étrange conduite de M. de Maurepas, nous crûmes approfondir quelques-uns des malheurs d'un jeune monarque, dont la bonté et la justice étaient déjà l'objet des mépris de cette magistrature, qui abusait avant son retour, de l'intérêt que la France témoignait sur son exil.

Dans les provinces, les parlemens établis par Louis XV éprouvaient chaque jour des avanies plus grossières. Celui de Bretagne se trouva, un matin, sans avocats pour plaider, et livré aux insultes de la populace; il consulta M. Hue de Miroménil, garde des sceaux, qui répondit conformément à son caractère, *d'une manière ambigue.* Le parlement, ainsi dégradé,

offrit sa démission, il demanda de se retirer en pays étranger et de pouvoir vendre ses terres, pour se soustraire à l'opprobre et aux injures qui étaient devenus la récompense ultérieure d'un aveugle dévouement aux ordres du feu roi. M. Hue ne fit aucune réponse.

Le conseil du roi était encore divisé de sentimens : Miroménil, Maurepas, Sartine et Turgot insistaient pour le retour de l'ancien parlement exilé.

Le comte de Vergennes, Daguesseau, Bertin et la Vrillière, demandaient la conservation de celui qui était établi. Du Muy, l'ami du feu dauphin, fit valoir tout ce que la mémoire de ce prince pouvait avoir d'influent sur l'esprit du jeune roi. La Vrillière se distingua par sa fermeté à blâmer la conduite des parlemens exilés. Mesdames tantes, qui boudaient à Bellevue, et qui n'étaient pas du voyage de Fontainebleau, où ces scènes se passaient, résolurent de partir pour aller tenter encore de fléchir leur neveu. Monsieur écrivit un mémoire en faveur des parlemens de M. de Maupeou. La reine en produisit un second dans le sens contraire. Il est tems de considérer la révolution que M. de Maurepas préparait dans le sein du gouvernement.

CHAPITRE XIV.

Développement des principes de droit public, soutenus par Monsieur, frère de Louis XVI, pour laisser les anciens parlemens dans leur anéantissement. — Tableau des dangers de l'autorité royale, dépendans de leur retour. — Soumission jésuitique des parlemens actuels. — Insurrection janséniste des parlemens envoyés en exil. — Prédictions de Monsieur, frère du roi.

Le roi, simple spectateur de ces débats, désolait les deux partis par la nullité de son caractère. Ce prince, toutefois, ne manquait ni de sagacité ni de prévoyance. La force seule manquait à son caractère pour l'exécution de ce qu'il jugeait convenable à ses intérêts. Les plus graves considérations, dans ces circonstances, étaient mises par les deux partis sous ses yeux. D'un côté on lui présentait les parlemens exilés comme des corps factieux toujours animés contre l'autorité royale, toujours prompts

à l'ébranler, toujours prêts à s'en approprier une partie, et toujours harcelant le gouvernement français, obligé définitivement, pour finir ces querelles, à détruire cette violente opposition et disperser ses individus. Les mémoires de ce parti parlaient à-peu-près en ces termes :

« Si le roi rétablissait les parlemens exilés, la France verrait bientôt des sénateurs républicains comparables aux sénats de Gênes, de Venise ou de Berne, s'établir dans son sein, et le roi en deviendrait à peine le doge. Ces parlemens, ennemis des principes d'un gouvernement monarchique, rétabliraient bientôt leurs anciennes prétentions, et contesteraient à la maison royale son autorité légitime.

» Voyez ce qui se passa en Bretagne au retour du parlement dissous et rétabli pendant les affaires du duc d'Aiguillon. Les revenans, rendus à titre de grace à leurs fonctions, en expulsèrent leurs collègues, qui avaient été des magistrats fidèles; ils interdirent les uns, ils décrétèrent les autres, ils les avilirent tous; ils anéantirent leurs jugemens et leurs arrêts, ils s'unirent aux autres parlemens du royaume, ils allumèrent un feu général qui ne fut éteint

que par la destruction totale de la magistrature, en 1771.

» D'après cet exemple, comment réunir des magistrats proscrits à des magistrats en place? Les uns proclament comme vertu ce que les autres appellent des crimes; les uns se font de l'obéissance au roi un devoir, les autres en font un de la résistance.

» On demande le retour de la magistrature comme un bien de paix! Quelle paix que celle qui est achetée au prix de l'autorité royale, de l'abandon, de la ruine, du déshonneur et du sacrifice des plus fidèles sujets. Cette paix, d'ailleurs, n'est-elle pas illusoire et incertaine? Les magistrats, irrités par la persécution, auront-ils abjuré les maximes de résistance qu'ils professent?

» Dans l'ordre actuel, au contraire, quels avantages pour l'état! La magistrature a-t-elle méconnu la source de son autorité? Elle a compté sur la parole inviolable du feu roi, qui prononça lui-même ces paroles mémorables: *Je ne changerai jamais.* Elle a remplacé des magistrats qui, par une défection combinée, avaient mérité cette indignation royale: elle accourut à la voix du souverain et aux cris de la France

qui demandait au roi des magistrats : elle a tout sacrifié. Pourrait-elle rentrer dans le néant? »

C'est dans ces circonstances que Monsieur, frère du roi, produisit son mémoire contre les parlemens exilés. « Cette magistrature, disait-il, avait élevé dans l'état une autorité rivale de celle des rois pour établir un monstrueux équilibre, dont l'effet était d'enchaîner l'administration et de jeter le royaume dans l'anarchie. Que restera-t-il d'autorité au roi, si ces magistrats, liés par une association générale, forment encore un corps qui puisse opposer une résistance combinée; si, maîtres de suspendre à leur gré leurs fonctions, ils interceptent dans toutes les provinces le cours de la justice que le roi doit à ses peuples? C'est pendant leur désobéissance générale, à cet égard, que le feu roi fut obligé de les priver de leurs offices pour rendre à ses sujets ce qu'il leur devait, l'exercice de la justice. Depuis des siècles, les parlemens faisaient une guerre intestine aux rois. C'était sous prétexte du bien public et de l'intérêt des peuples, qui étaient toujours sacrifiés : et maintenant l'état peut-il, en rappelant cette magistrature à des fonctions dont on l'a privée si justement, reconnaître qu'il a été injuste et qu'il l'a opprimée? Le feu roi sera-

t-il atteint, condamné et convaincu d'avoir foulé, vexé, exilé et dépouillé ses plus fidèles magistrats! Quel exemple pour les successeurs du roi! Louis XVI condamnera-t-il son prédécesseur? Pour le maintien de la couronne, Louis XV avait élevé les magistrats qui sont en place; et il avait exilé ceux qui la foulaient aux pieds. Louis XVI livrera-t-il ceux qui la relevèrent, à ceux qui avaient résolu de la dégrader?

Le roi confisquera-t-il les places de la magistrature obéissante et en place, qui a remis la couronne sur la tête des rois, pour les donner à celle qui avait commencé à le détrôner? Livrera-t-il la personne des magistrats fidèles à la risée publique, aux injures et aux persécutions d'une magistrature vindicative et victorieuse à son retour? Livrera-t-il de nouveau son royaume aux persécutions d'une magistrature ennemie du clergé et rivale de la noblesse, qui sont les vrais appuis du gouvernement? Le livrera-t-il à une magistrature qui pressurait le peuple par le fléau des épices, qui jugeait pour de l'argent, et qui dans ses jugemens plaça toujours dans sa balance, et ses passions et ses principes? A-t-on oublié que cette magistrature exilée excita dans le peuple les mou-

vemens les plus dangereux, qu'elle répandit l'argent pour le diriger vers ses séances pour intimider le gouvernement: Quel homme sage ne craint pas pour l'avenir d'après cet exemple? Sous un roi jeune et bon ne tentera-t-elle pas de nouvelles entreprises? Appuyée d'une partie des princes, n'osera-t-elle pas espérer de réduire un jour la cour? Et voyant sur-tout qu'elle n'a plus à craindre la substitution d'un autre grand conseil, ne se portera-t-elle pas à tous les excès possibles?

» On me dira que les magistrats exilés ne rentreront que sous les conditions les plus gênantes; mais quelle caution offrent-ils au roi de leur fidélité à les remplir? Ils entreront doux comme des agneaux; arrivés en place, ils seront des lions, et prétexteront les intérêts de l'état, du peuple et *du seigneur-roi.* En désobéissant, ils déclareront ne pas désobéir; la populace viendra à leur secours, et l'autorité royale succombera un jour accablée du poids de leur résistance. Tel sera le résultat du sacrifice de la magistrature soumise, à la magistrature exilée et rebelle.

» Honoré de la confiance du roi, et comptable à la nation des mesures qu'il lui proposera, M. de Maurepas ne manquera pas de voir dans l'exil

l'exil de la magistrature un jugement solennel et juste, auquel il n'est pas permis de toucher. Il regardera la révolution opérée par Louis XV, comme le soutien de l'état et de la paix intérieure dont nous jouissons depuis trois ans, et il conservera à la France la stabilité que cette révolution assura au gouvernement ».

CHAPITRE XV.

Développemens des principes de droit public soutenu par la faction favorable aux parlemens exilés, pour obtenir leur rétablissement. — Tableau des dangers du despotisme résultant de leur anéantissement actuel. — Prédictions de la maison d'Orléans si les anciens parlemens n'étaient pas reconstitués.

LES différens mémoires, notes et remarques du duc d'Orléans et de son parti en faveur des parlemens exilés étaient également pressans et spécieux. Ils formaient une liasse de trente et quelques pièces. La protestation des princes du sang contre l'abolition des parlemens du 4 avril 1771, en était la principale et la plus concluante. Louis XVI était à peine monté sur le trône, que la maison d'Orléans mit sous ses yeux son mémoire particulier, accompagné de ces différens mémoires pour obtenir le retour de la magistrature exilée. L'importance de cette grande affaire exige que nous en conservions ici l'esprit et les assertions principales comme monu-

ment d'un droit public que la révolution devait bientôt anéantir, et comme pièce justificative de la dernière situation et condition politique des français.

Dans ces différens mémoires, les princes déclaraient qu'ils étaient animés de la défense des intérêts de la nation, du roi, de sa race, de la noblesse, de la pairie et des peuples. Ils citaient leur conscience, leur honneur et leur attachement à ces intérêts *jusqu'à la mort.* Ils protestaient contre toute séance forcée ou volontaire des princes du sang, *contre leur propre séance même* dans tout autre parlement que celui de Paris, contre les confiscations des offices et contre tout établissement d'une cour différente de celle qui existait avant l'exil. Ils déclaraient qu'ils ne pouvaient reconnaître la cour des rois, des princes et des pairs dans la nouvelle institution de M. de Maupeou ; ils assuraient que le véritable parlement était toujours composé du roi, des princes du sang, de la pairie et des membres dont les offices avaient été arbitrairement confisqués sans forfaiture et sans jugement préalable. Ils s'élevaient contre les violences exercées sur les personnes des magistrats exilés par des gens de guerre, pendant la nuit. Ils tonnaient contre les lettres

d'exil et contre les peines éventuelles insérées dans ces lettres de cachet. Ils en appelaient à la postérité de la légitimité de leurs réclamations, se plaignaient de ce que tout accès auprès du trône avait été fermé à de justes et respectueuses représentations; ils se déclaraient uniquement justiciables de l'ancien parlement, comme membres nés de cette compagnie, qu'aucune confiscation n'avait pu ni mutiler, ni anéantir; les charges étant inamovibles et personnelles sauf la forfaiture et les cas prévus. Ils invoquaient le droit public, les lois, les coutumes de France qui, par leur essence, étaient indestructibles relativement à la stabilité de la magistrature. Ils citaient Louis XIV qui s'était lui-même reconnu sujet aux lois de son royaume, et avait témoigné vouloir régner non moins par l'autorité que par l'amour, la justice et l'observation des formes et des règles établies.

Ils avançaient que la noblesse du royaume, les pairs et les princes du sang royal avaient le droit de ne pouvoir être jugés que par le premier corps de magistrature inamovible, indestructible et nationale; que sous quelque forme que cette magistrature eût existé en France, soit qu'on l'eût appelée *Champ-de-Mars*, plaids, cour plénière, états-généraux ou parlement,

elle avait été dans tous les tems une des parties essentielles du gouvernement français, concourant avec le monarque au bien de l'état, à la confection, à la publication et à l'exécution de la loi; que l'inamovibilité était de l'essence des magistratures auxquelles étaient confiées les fonctions suprêmes et importantes, ayant été de tout tems regardées comme les sauvegardes de la liberté publique, comme des remparts contre l'autorité arbitraire et enfin comme inhérentes à l'ordre des lois fondamentales de l'état; que par conséquent des fonctions aussi augustes exigeaient dans les magistrats, les pairs et les princes du sang, la plus grande sûreté dans leur exercice, afin qu'en rendant la justice aux peuples, ils n'eussent point à craindre l'influence de l'autorité en suivant les principes de leur conscience; que la partie la plus précieuse du droit public de la France était celle qui assurait à des corps inamovibles et avoués de tout tems par les rois et par la nation, la stabilité nécessaire à la conservation du droit général de la nation et des individus, à l'invocation des lois, à la réclamation des droits, au recours au prince, à la vérification des lois, à leur parallèle avec les lois antérieures et aux représentations nécessaires pour conserver

l'harmonie, les moralités et le droit public de la nation.

Telles étaient les maximes générales des mémoires et des protestations des princes du sang. L'abbé Mably, réputé le plus savant publiciste de son siècle, et l'érudit le plus profond dans la connaissance des droits de la nation, était le rédacteur secret de ces ouvrages. Aussi quand on fit paraître, vers les approches de la révolution, ses *Observations sur l'histoire de France*, le gouvernement s'empressa d'en enlever l'édition et de la renfermer à la bastille. Le parlement avait recours à un auteur différent; c'était le président de Meinières, qui avait par son savoir donné beaucoup d'inquiétudes à madame de Pompadour, lorsqu'elle se mêlait des affaires des parlemens. Ce président fournissait aujourd'hui des pièces précieuses à la défense de sa compagnie.

Les parlemens portaient bien plus loin que les princes du sang, leurs principes et leurs assertions. Ils pénétraient jusques dans le dédale des droits primitifs de la nation et du prince: ils touchaient aux limites qui séparent la monarchie et le despotisme; *ils déchiraient*, suivant l'expression des partisans de l'autorité absolue, *les voiles religieux qui, pour le bonheur des*

peuples, en cachaient les points de contact. Ils s'élevaient contre l'adage des monarques français, qui dans leurs édits et leurs discours d'appareil, proclamaient sans cesse depuis des siècles *qu'ils ne tenaient leur couronne que de Dieu;* ils opposaient à cette assertion royale, que si le roi tenait de Dieu sa couronne, c'était de la même manière et par la même opération, que la divinité dirige par sa providence chacune des affaires de ce monde. A cette politique de joindre le ciel à la monarchie, ils opposaient la succession généalogique des monarques français, et l'élection ou l'assentiment des peuples depuis l'élévation nationale et volontaire de Pharamond sur un bouclier.

Quant à l'assertion militaire, que le roi tenait son autorité de l'épée, la magistrature et ses partisans opposaient dans leurs mémoires, que Hugues Capet, le chef de la race régnante, avait été élu au mépris des droits antérieurs d'une autre famille. *La conquête d'une couronne par les armes,* disaient-ils, *n'est pas un droit; c'est l'assentiment des peuples qui la donne.*

Suivant ces observations, le roi n'était ni propriétaire, ni maître absolu de la couronne. Il en la tenait que comme dépôt et pour gou-

verner suivant les lois. Il ne pouvait donner à l'état une forme arbitraire; il n'en était que la partie la plus noble, la partie souveraine, mais bien différente des princes qui gouvernent à Tunis, à Tripoli et à Constantinople, où l'autorité est unie au généralat, tandis qu'en France les rois s'étaient dépouillés, depuis Clovis, de ce généralat, pour se revêtir de la puissance suprême, législative et administrative, si distincte de la puissance de l'épée, pour devenir non le chef d'une troupe armée et conquérante, mais celui d'un grand état, qu'ils devaient commander par la loi, et non par le glaive; pour diriger la force militaire non contre l'état, mais contre les ennemis de l'état, en séparant, sous peine de dénaturer le caractère de la nation des francs, les fonctions de l'épée d'avec celles du sceptre et de la couronne. C'est ainsi qu'on analysait les prérogatives et les devoirs des *rois des francs*.

De ces observations générales, les princes, les magistrats, les publicistes et les partisans des parlemens exilés concluaient dans leurs différens mémoires, que la révolution de Louis XV contre la magistrature était injuste, contraire aux intérêts de l'état, subversive de ses formes essentielles et constitutives. Ils assu-

raient que le despotisme militaire succédait en France à une monarchie tempérée, et le servage royal, au caractère franc et libre des citoyens. Ils appelaient *usurpation arbitraire des propriétés*, les actes du gouvernement relatifs à la dissolution des parlemens, et ils déclaraient que la puissance royale s'était dénaturée par la révolution opérée en 1771 dans la magistrature. Telle est la substance des mémoires favorables aux parlemens exilés; on y trouve la qualité de CITOYEN employée pour la première fois avec intention.

Jean-Jacques Rousseau avait déjà donné à ce mot une valeur inconnue au vulgaire : mais les parlemens, qui en connaissaient la force, l'adoptèrent dans leurs remontrances; ils substituèrent peu-à-peu, depuis cette circonstance, le mot de citoyen à celui de *sujet des rois de France*; qui était la dénomination ordinaire, qui désignait antérieurement les rapports des français avec les monarques, tant la langue et les mœurs nationales indiquaient l'acheminement des français vers un autre ordre politique, et l'affaiblissement des anciennes maximes.

Le mémoire particulier de M. le duc d'Orléans à l'avènement de Louis XVI à la couronne, pour en obtenir le rétablissement de la

magistrature, ne renfermait point ces nouveaux principes de droit public ou de philosophie. M. le duc d'Orléans se bornait à représenter à Louis XVI, avec beaucoup de retenue, de décence, de sentiment et de respect, que la couronne avait retiré beaucoup d'utilité de la forme constitutionnelle des parlemens. Il montrait que cette compagnie, à laquelle l'assentiment des rois et des peuples avait conservé *le droit* de faire à l'état des remontrances, et le *pouvoir* de maintenir de toutes ses forces nos lois fondamentales, ne pouvait être détruite, dépecée, expropriée de ses charges, sans les plus graves inconvéniens pour les intérêts du roi et pour les intérêts de l'état. Il disait que notre histoire était pleine d'exemples mémorables et des fautes commises par un gouvernement trop heureux s'il eût écouté les anciennes remontrances, et d'évènemens favorables dont le succès avait dépendu du concours de la magistrature avec le gouvernement. M. le duc d'Orléans employait des expressions propres à toucher *le cœur paternel de Louis XVI, si enclin*, disait-il, *au bien et à la justice*, et il lui en demandait un nouveau témoignage en le conjurant de rendre aux parlemens leur existence, et de les rappeler de leurs exils.

CHAPITRE XVI.

Caractère de Louis XVI *au milieu de ces débats. — Remontrances des parlemens établis. — Réponse du roi. — Rétablissement des anciens parlemens. — Chansons du parti janséniste victorieux. — Chansons du parti moliniste vaincu dans cette circonstance.*

Je viens de rapporter les raisons les plus spécieuses du parti qui demandait le rappel des parlemens, et celles du parti qui voulait les maintenir dans leur exil. L'émotion des esprits était profonde. La nation sentait l'importance de cette grande cause ; elle tenait aux principes de son existence et à la durée des formes de sa constitution. Il s'agissait de savoir si, d'un côté, le monarque pouvait établir une puissanee purement militaire, ou s'il devait respecter les formes d'une monarchie tempérée. On a vu que les représentations de Monsieur étaient prophétiques; il avait recueilli les idées, les discours, les mémoires de ses tantes, de M. de Vergennes, de M. du Muy, de madame de

Marsan, de l'archevêque de Paris, et sur-tout des jésuites. La réunion de leurs vues et de leurs principes était la seule raison d'état qu'il eût fallu consulter pour la conservation de l'ancienne monarchie. Le roi, qui avait le jugement sain, avoua depuis à madame Adélaïde que le parti qu'elle avait pris dans ces débats était le plus sûr, et qu'il était plus prudent de conserver les affaires dans l'état où son aïeul les avait laissées. Mais il avoua que l'amour de son peuple, qui paraissait désirer le rétablissement de l'ancienne magistrature, l'avait emporté sur l'amour du pouvoir, et qu'il avait résolu de rappeler les parlemens, principalement pour mettre un frein aux abus de l'autorité royale... Une révolution est imminente, et le gouvernement se dénature lorsqu'un état appelle exclusivement à son administration les opinions et les partis jansénistes. Louis XVI en était assez instruit, et cependant il commença lui-même cette profonde et métaphysique révolution, en signant le retour de l'ancienne magistrature exilée et rebelle à l'autorité, et l'anéantissement de la magistrature soumise. Nous verrons le roi dans plusieurs circonstances de son règne, soutenir cette révolution qu'il avait commencée en 1774, et favoriser sans cesse les intérêts popu-

laires de la liberté naissante, de préférence aux intérêts du pouvoir.

Le 21 octobre 1774 est l'époque de la signature de la circulaire qui fixait aux exilés le jour de leur retour. La chambre des vacations du parlement de M. de Maupeou effrayée, fit au monarque ses représentations sur les bruits qui se répandaient de la ruine prochaine d'un parlement, qui n'avait accepté des charges que pour obéir au roi. Louis XVI, indulgent pour la magistrature exilée, parut injuste, sévère et moqueur envers la magistrature docile; il lui répondit qu'*il était surpris que sa chambre des vacations lui fît des remontrances sur des bruits populaires*, et la prévenait qu'il lui ferait savoir ses intentions. Monsieur représentait qu'il était devenu impossible de faire un grand conseil de ce parlement qui serait avili, conspué, poursuivi et chargé de malédictions, d'injures et de coups de bâton; *je résume*, disait-il au roi son frère, *les services du parlement actuel et les crimes du parlement exilé. Le parlement actuel a remis sur la tête du roi la couronne que le parlement en exil lui avait ôtée, et M. de Maupeou que vous avez exilé a fait gagner au roi le procès, que les rois vos aïeux soutenaient contre les parle-*

mens depuis deux siècles : le proc ès éta jugé, et vous, mon frère, vous cassez le jugement pour recommencer la procédure.

La chambre des vacations se voyant au bord du précipice, prit un arrêté inutile, et en invoquant les principes de la monarchie ébranlée, elle déclara l'autorité royale en danger, et annonça sa chûte.

La magistrature soumise au roi, était en effet conspuée par la puissance royale et la magistrature désobéissante était récompensée. Il ne manquait, en France qu'une constitution, pour renverser de fond en comble l'ancienne monarchie.

Dans cette affaire le roi ne manqua ni d'instructions ni de conseils ; il recueillait avec soin les opinions et les mémoires ; il les classa dans son cabinet avec un soin particulier ; il mit en tête des mémoires des deux partis, ces mots : *Opinions favorables au retour des anciens parlemens ; opinions favorables aux parlemens actuels*, et il embrassa celle qui fut pour lui la plus funeste. Le parlement s'unit quelques années après, aux mécontens du royaume : il s'unit aux orléanistes, et contribua avec eux à le détrôner.

Les parlemens exilés étant rentrés en place, ou plutôt la révolution populaire en leur faveur étant consommée, le parti victorieux se réjouit par des fêtes et des chansons suivant notre caractère national. *Collé*, secrétaire du duc d'Orléans, chanta la victoire des parlementaires sur l'air : *Chansons, chansons*, comme il suit :

Un esprit fort, (1) dont notre histoire
Nous conservera la mémoire
Dans tous les tems
Aux compagnons de sa victoire,
Disait qu'il ne fallait pas croire
Aux revenans.

Il s'en souvient : ils s'en souviennent ;
Mais quand les revenans reviennent,
Après quatre ans,
Leur apparition notoire
Force d'en revenir à croire
Aux revenans.

Grand roi, ta divine puissance
Évoque les ombres en France :
Spectres errans,

---

(1) M. de Maupeou, disait à tous les magistrats qu'il établissait dans le parlement, de ne pas craindre les *revenans*.

Apparaissez, bravez l'envie,
Louis rend l'honneur et la vie
Aux revenans.

Les dieux, sont dieux par leur clémence,
Et c'est à regret qu'on encense
Les dieux tonnans;
Deviens Dieu par ta bienfaisance.
Tu l'es déjà par la présence
Des revenans.

Sur ces ombres patriotiques,
Et de leurs couronnes civiques,
Tout rayonnans,
Plâne le romain Malesherbes,
L'un des grands et des moins superbes,
Des revenans.

Toi, Miroménil, ombre fière,
Toi, du trône et de la barrière,
L'un des tenans;
Avec quel doux transport, chère ombre,
Nous t'avons d'abord vu au nombre
Des revenans.

Toi, revenant, qui fus des nôtres,
Toi, qui fais revenir les autres,
Et le bon tems;
Ministre sans titre et sans gages,
Maurepas, reçois les hommages,
Des revenans.

A

Au comble aujourd'hui de la gloire,
Puisse-tu lire notre histoire,
Dans cinquante ans!
Tu t'y verrais, sur ma parole,
Jouer le plus auguste rôle
Des revenans.

M. de Beaumont, archevêque de Paris, humilié de toutes parts, opposa la chanson de son aumonier, à celle de Collé, secrétaire du duc d'Orléans. La voici :

L'esprit fort (1) vainqueur des obstacles,
Avait appuyé ses oracles
Sur le bon sens,
L'esprit frivole (2) a mis sa gloire
A consacrer dans notre histoire,
Les revenans.

Quoiqu'en disent les préambules,
Et toutes royales cédules;
Hochets d'enfant;
Pour le trône et pour son ministre,
C'est un phénomène sinistre,
Qu'un revenant.

Sortis gonflés de leurs ténèbres,
Résolus pour être célèbres
D'être insolens,

(1) Maupeou.
(2) Maurepas.

Tyrans sans frein, et sans contrainte,
Ils vont justifier la crainte
Des revenans.

Applaudis-toi, romain Malsherbes,
D'être jugé le moins superbe
De ces tyrans,
Plaise à Louis, que sous ta trace,
Disparaisse la populace
Des revenans!

Toi, long d'échine, et court de vue,
Phrasier bouffi, monseigneur Hue,
L'un des tenans;
De Sixte-Quint, froid plagiaire,
Recule et cède la barrière
Aux revenans!

O roi! tu cherches la justice,
Et l'on conduit au précipice,
Tes pas tremblans;
Où sont les rênes de ton trône?
Hélas! ta main les abandonne
Aux revenans.

Redoutes le calme éphémère
Dans le foyer parlementaire,
Étincelant;
On va discuter ta clémence,
Et te mettre dans la balance,
Des revenans.

CHAPITRE XVII.

Considérations sur les ministres laissés par Louis XV à son successeur ; sur leurs principes et leur caractère ; sur les vices de leurs moralités et la force de leur autorité. — Considérations sur la journée dite la Saint-Barthélémy des ministres. — *Portraits de Boynes et de Terray, du prince de Soubise, de Maupeou et du maréchal du Muy. — Oubli des anciens principes militaires de la maison de Bourbon dans le ministère. — Premiers établissemens de la liberté dans le sein du gouvernement.*

LOUIS XVI, pour consommer une révolution dans la magistrature en opérait une très-remarquable dans le ministère. Arrêtons nos pas et considérons l'influence et le caractère de la journée dite la *Saint-Barthélémy des ministres.*

Louis XVI, à son avènement au trône avait trouvé l'autorité confiée à des personnages

enclins au despotisme. Leur morale était atroce; mais l'autorité établie en ce tems-là, était assise sur toutes ses bases.

Cet abbé Terray, si vil et si méprisable, avait de la force dans le caractère et des moyens dans l'esprit pour soutenir l'autorité royale. Le chancelier Maupeou, l'auteur de cette révolution terrible contre la magistrature qui étouffa les premiers élans de la liberté en France, avait un caractère analogue à celui de Terray.

La Vrillière, cet homme dont on cite l'apathie et la faiblesse, ne semblait exister depuis tant d'années dans le ministère que pour y exécuter des ordres militaires.

Le duc d'Aiguillon héritait de ses ancêtres du système de la puissance militaire toute pure et sans l'alliage d'aucune opposition.

De Boynes et Bertin, le prince de Soubise, lui-même, n'avaient d'autre opinion que celle de l'autorité absolue.

Louis XVI, en congédiant M. d'Aiguillon, avait établi M. du Muy et M. de Vergennes, qui avaient des opinions analogues. En sorte que de quelque côté que se tournât M. de Maurepas, pour l'exécution de ses projets sur le rétablissement des parlemens, il trouvait

des hommes sourds à sa voix et des opinions opposées.

La *Saint-Barthélémy des ministres*, évènement ainsi appelé du jour de l'exil des ministres de Louis XV, est la grande époque de la chûte des anciens principes sur l'autorité royale, et celle du premier établissement du parti de la liberté dans le sein du gouvernement. On vit monter ce jour-là, à côté du monarque, toutes les opinions proscrites, et l'on vit triompher toutes celles qui avaient résisté à la puissance de la maison de Bourbon. Louis XVI, rappela ce jour-là, des magistrats offensés par Louis XV, pour occuper les premières places du gouvernement ; il établissait à côté de lui une majorité dans le ministère, ennemie des grands et des individus qui avaient des vengeances à exercer et des exils à punir à leur tour. M. Hue de Miroménil, M. de Malesherbes, sortant de leur exil, avec les principes et les mœurs de la magistrature éloignée de la cour et en opposition avec elle, devaient en s'unissant à M. Turgot, à M. de Maurepas, et depuis à M. de Saint-Germain, détruire les institutions les plus précieuses à la nature du pouvoir, qui avait sévi avec rigueur et avec injustice contre eux pour y introduire ce

jansénisme funeste de principes, de mœurs e d'opinions qui a accéléré la révolution de 1789.

Si la cour eût continué d'avoir près d'elle un seul magistrat professant le rigorisme suivan l'ancienne sagesse de l'état, Louis XVI eû satisfait cette partie nombreuse des français qu voyait avec intérêt un membre de la magistrature dans le sein du gouvernement; mais la composition d'un ministère entièrement formé d'une magistrature sévère et mécontente, l'avilissement des parlemens soumis et la victoire des parlemens indociles, suivant le projet de M. de Maurepas, étaient la destruction évidente et définitive de l'esprit de la monarchie tel qu'il existait en ce tems-là. Le sein même du gouvernement renfermait dès 1774 son principe de décadence.

Qu'on se souvienne du profond mépris dans lequel tombèrent les la Vrillière, les Bertin, les Terray, les Maupeou.

Qu'on se rappèle, au contraire, de la haute renommée qu'acquirent les Malesherbes, les Turgot, les Maurepas, et qu'on juge maintenant de l'égarement des français qui voulaient vivre sous le gouvernement monarchique.

Les premiers, en soutenant obscurément cette forme de l'état dans le conseil, étaient

conspués du public : les derniers, en l'anéantissant avec éclat, étaient comblés de ses faveurs. Et, cependant, qui de nous n'eût pas dit dans cette circonstance que la probité de Turgot était l'ame et la vie d'une puissance bien constituée, et que l'immoralité de Terray en était le fléau ? Qui n'eût pas dit que les opinions politiques de Turgot étaient le salut de la France, et que les mœurs de Terray en étaient la destruction ? Le malheur des tems voulut que les différentes classes de vertus et de talens fussent mal placées par Louis XVI. Leur position relative fut la source des révolutions. Voyez ci-après l'histoire du ministère de MM. Turgot, Malesherbes et Saint-Germain.

Boynes était un homme capable et instruit ; mais un peu sauvage. Le travail le retenait dans son cabinet avec plaisir. Il était le premier homme de l'état pour le contentieux. Le parti d'Aiguillon l'avait associé à Maupeou dans le ministère pour se tirer d'embarras, et sans chercher, s'il en était capable, on le fit ministre de la marine. D'Aiguillon fit sentir en même-tems à Maupeou, que de Boynes était là pour le remplacer, s'il ne tenait ferme dans le plan de la dissolution de la magistrature. Cette ruse tenait Maupeou sur ses gardes.

Le roi fit précéder le renvoi de Boynes par diverses démonstrations d'amitié et de confiance. Elles persuadèrent à quelques personnes que ce prince saurait se contrefaire et témoigner, ainsi que ses prédécesseurs, de l'amitié à ceux qu'il voudrait le lendemain affecter d'une disgrace. M. de la Vrillière arriva dans la rue des martyrs chez de Boynes, lui porter le remerciement du roi, et Turgot lui succéda.

Le prince de Soubise était le seul des seigneurs de la cour qui demeurât vraiment fidèle à la mémoire du roi. On citait de lui une anecdote touchante. Lorsqu'on porta si scandaleusement sans cérémonie et sans observer aucune étiquette, le cercueil de Louis XV, à Saint-Denis, cercueil dont quelques pages qui l'accompagnaient brûlaient d'être débarrassés : le fidèle Soubise, seul de la nombreuse cour que le roi avait eue de son vivant, suivit ses restes inanimés, et ne s'en sépara que lorsque son corps fut renfermé sous la voûte destinée à le conserver.

Ses liaisons anciennes avec le roi lui avaient ôté beaucoup de sa considération, et il avait résolu de se retirer de la cour. Mais, cette anecdote de dévouement à la mémoire du feu roi plût à Louis XVI, qui lui fit ordonner par

madame de Marsan, de revenir à la cour et de prendre sa place dans le conseil.

L'abbé Terray avait montré dans le parlement, d'où le chancelier Maupeou le tira pour en faire un ministre des finances, beaucoup de facilité dans le travail et un talent particulier pour en imposer aux juges par ses rapports. Parvenu au ministère, il s'empara des caisses d'amortissemens, suspendit le remboursement et l'effet des édits concernant la libération des dettes de l'état. En 1770, il métamorphosa en rentes viagères les tontines dont les revenus s'accroissaient en faveur des survivans et diminua les arrérages des effets royaux. Ces actes de mépris de la propriété, excitèrent contre lui la fermentation de tous les rentiers qui avaient disposé de leurs capitaux en faveur de l'état. Il répondait à leurs plaintes qu'il fallait bien laisser crier les malheureux qu'il écorchait. Il répondait à M. Dillon, archevêque de Narbonne, de qui je tiens l'anecdote, et qui lui observait que c'était prendre l'argent des français dans leurs poches, pour le donner à Louis XV. *Où voulez-vous donc, monseigneur, que je le prenne?*

Les membres des parlemens, voyant qu'il éludait les formes usitées et capables de réprimer

ces actes de violence du ministère, murmurèrent hautement contre lui, et se joignirent aux rentiers, aux porteurs des effets de l'état et aux pensionnaires dont l'abbé Terray suspendait les paiemens. L'abbé, voyant qu'ils travaillaient à le renverser d'un ministère où il voulait, comme l'abbé Dubois, devenir cardinal, en se vendant comme lui au parti des jésuites, prévint leur projet et s'unit plus intimément au chancelier Maupeou pour accélérer la ruine des parlemens. Plus ces cours souveraines s'animaient contre lui et plus il opposait des banqueroutes aux plaintes des malheureux, aux cris de la justice souffrante et aux remontrances des parlemens (1).

(1) Avec son front d'airain, l'abbé Terray eût été un excellent directeur de la république française; avec cette différence, toutes fois, que les talens et la hardiesse de l'abbé se bornaient à des friponneries subalternes, au préjudice des rentiers; tandis que le directoire fort de son triomphe, le lendemain du 18 *fructidor*, développait en grand le système de ses violences, et ses plans dévastateurs de la fortune des français, en ordonnant cette sorte de loi agraire, qui, pour alléger annuellement la condition des propriétaires du sol de la France, envahissait les deux tiers des propriétés de nos rentes confiées à la probité de

M. du Muy était de tous les ministres de Louis XVI celui que l'histoire citera avec le plus de louanges. C'était un homme aussi doux de caractère et de mœurs que ferme et courageux dans ses opinions religieuses et politiques. L'amitié du feu dauphin lui avait donné une réputation de vertu et d'honneur qu'on n'a point oublié encore. Il avait refusé le ministère sous le dernier règne de Louis XV; mais il accepta celui de la guerre sous son successeur. On le nommait, avec raison, *le Montausier de la cour de Louis XVI*, parce qu'il ne

---

l'état. Quels moyens restait-il donc au bon génie de la France, qui résista à tant de coups, pour rétablir le gouvernement dans la jouissance de l'ancienne confiance des français, après des injures de cette nature faites aux propriétés par une autorité que nous avions établie pour les défendre? La seule journée du 18 *brumaire*, pouvait venger la nation des effets du 18 *fructidor*.

Puissent les Terray et les directeurs, avoir commencé et fini cette série de banqueroutes, de dévastations et de tyrannies que j'endure avec mes concitoyens depuis mon extrême jeunesse, par ordre de nos gouvernemens! L'année écoulée depuis la journée de Saint-Cloud, est pour nous un grand motif de confiance et d'espoir.

(*Note de l'auteur de ces mémoires.*)

s'était jamais départi de ce ton de décence, de probité et de délicatesse dans les procédés, qui furent si rares vers la fin du règne antérieur. M. du Muy répondit à ceux qui furent chargés de lui proposer le ministère, en 1771, que ses principes ne lui permettaient pas d'avoir cet honneur. Il fit entendre qu'il ne voulait point fréquenter madame Dubarry, qui avait assujéti tous les ministres à lui présenter des hommages fréquens. M. du Muy avait une grande piété, il eût cru manquer à ses principes religieux, s'il eût fréquenté la favorite des rois. Quinze jours avant d'ordonner l'opération cruelle qui lui donna la mort, il fit graver la pierre sous laquelle il devait être enterré aux pieds du dauphin, père de Louis XVI. La veille de l'opération, il prit congé du roi, lui dit qu'il avait mis ordre aux affaires de ses bureaux, pour qu'il n'y eût pas de lacunes entre son successeur et lui. Le roi l'embrassa les larmes aux yeux et lui souhaita une guérison prompte. M. du Muy se prépara à la mort, reçut les derniers sacremens, et sans avertir sa femme, il ordonna au chirurgien de commencer l'opération de la pierre. Le hasard veut que madame la maréchale du Muy pénètre dans sa chambre au moment critique,

elle fait un cri ; . . . le frère Côme, opérateur, manque son coup, et la plaie s'étant enflammée, le ministre meurt peu de tems après, dans les convulsions. M. le maréchal du Muy a laissé à la république son fils, le général du Muy, qui n'a pas quitté nos armées depuis 1792, et qui les a commandées avec fidélité, avec zèle et courage : il a fait la campagne d'Egypte avec Bonaparte.

M. le maréchal du Muy avait de la sagesse dans l'esprit et de la prévoyance. Devenu ministre, il ne cessa de contrarier les opérations de Maurepas et de Turgot ; il disait hautement que ce dernier ministre ruinerait la France en voulant l'enrichir, et qu'il la dégraderait en voulant la réformer. MM. de Malesherbes et Turgot se réunirent pour lui trouver un successeur qui eût l'esprit des réformes, et l'on verra quel homme dangereux (M. de Saint-Germain), succéda au sage maréchal du Muy.

A sa mort, le ministère fut vivement sollicité. On parlait pour MM. de Castries, de Puysegur, d'Hérouville, d'Ennery, de Vaux, de Breteuil et du Châtelet. Toute la cour fut en mouvement pendant quinze jours. La reine demandait, avec beaucoup de zèle, le retour

de M. de Choiseul. Les deux ministres, Turgot et Malesherbes, débarrassés des Maupeou, des Terray, ne songèrent plus qu'à exécuter à leur aise leurs plans de réformation. Ils tenaient des comités secrets chez M. de Trudaine pour l'abolition de la corvée et de la mendicité, pour le rétablissement des pays d'état dans leurs anciens droits, pour la restitution aux protestans de la plupart des privilèges que Louis XIV leur avait enlevés, pour l'abolition des jurandes, pour détruire la distinction des rangs en confondant peu-à-peu les conditions, pour préparer enfin une convocation des états-généraux. Ils commencèrent toutes ces réformes par l'abolition des parlemens de M. de Maupeou, dévoués à l'autorité absolue. Reprenons l'histoire des parlemens, et examinons l'usage qu'ils firent de l'autorité que le roi leur rendit.

CHAPITRE XVIII.

Conduite du parlement envers Louis XVI, *au moment de sa rentrée, et le matin de sa réinstallation.*

Les craintes de Monsieur et de l'archevêque de Paris commencèrent bientôt à se réaliser. Le parlement exilé était à peine dans ses bancs, le matin du jour de l'arrivée du roi à Paris, pour le rétablir, que l'un des magistrats insulta à l'auteur même de son rétablissement, au comte de Maurepas. Ce ministre, la veille de cette cérémonie, avait été recueillir, à l'opéra, les applaudissemens du public. Il se présentait aujourd'hui au parlement pour continuer ses jouissances. Le doyen du conseil, M. d'Aguesseau l'eût à peine apperçu dans la grand chambre, qu'il lui déclara qu'il n'avait pas le droit d'entrer dans l'assemblée du parlement. D'Aguesseau se trouvait placé au milieu d'un cercle de magistrats. Un avis adopté à l'unanimité ne déconcerta point le ministre: *Soyez tranquille*, dit-il à M. d'Aguesseau et aux magistrats, *je ne suis pas ici pour siéger*,

mais pour lanterner au parlement; il monta effectivement *incognito* dans la lanterne destinée aux étrangers, pour jouir de son ouvrage.

La cérémonie du rétablissement fut imposante et auguste. Le parlement enregistra les édits de son installation, qui dénaturaient sa police intérieure pour l'avenir; mais le 2 décembre, les chambres assemblées se soulevèrent contre les mesures du gouvernement et contre ces édits. M. d'Ormesson, premier opinant, proposa l'examen des actes du lit de justice et d'en extraire les articles sujets à des représentations. Le président de Gourgues, pour augmenter l'importance des réclamations, demanda la convocation des princes et des pairs, qui fut arrêtée unanimément. Ainsi le parlement était à peine installé, qu'il travaillait à s'unir aux grands de l'état contre l'autorité paternelle du roi, à laquelle il devait son existence et son retour de l'exil.

La capitale, cette fois, et les grands de l'état, s'indignèrent de la ligue des princes, des pairs et du parlement contre les édits de Louis XVI. Déjà l'on entendait dire, dans le parti même favorable à leur retour, qu'on avait mal fait en les exilant, et qu'on avait mal fait encore en les rappelant à leurs fonc-

tions

tions. Le parlement de M. de Maupeou avait été agréable au haut-clergé, aux généraux, aux grands de l'état, aux premiers financiers et à tout ce qui était partisan de l'autorité absolue de la maison de Bourbon. Les soulèvemens de la nouvelle magistrature indignant ce parti, le premier et le plus puissant dans l'état, le parlement rétabli eut besoin de recourir à l'agitation des gens de la basoche, émus par les procureurs et par les conseillers du châtelet et du parlement, pour opposer leurs farces et leurs cris à l'opinion irritée des grands et de tout ce qui avait en France quelqu'amour de l'ordre. Que ceux qui désirent aujourd'hui le retour de l'ancien régime, réfléchissent sur les nuances des partis que je viens simplement d'indiquer; qu'ils approfondissent ces variétés d'intérêts; ces balancemens de l'ancienne autorité et des corps; ces chocs de leurs principes et les oppositions relatives de leurs prétentions; c'est la réunion de toutes ces choses qui constituait la monarchie telle qu'elle était encore en 1788. L'ancienne France était le résultat de l'existence et de la *juxtaposition* des intérêts alors constitués et permanens dans la monarchie. L'ordre public et la stabilité politique de l'ancien régime étaient

l'effet nécessaire de la sage direction donnée à ces différens partis. Aujourd'hui (8 *brumaire an* 9) la révolution et nos mœurs ont anéanti ces intérêts, ces chocs, ces positions relatives des ordres de l'état, et celui qui travaillerait au rétablissement de ce régime, ne serait plus qu'un homme dénué des connaissances les plus ordinaires de ce qu'était un régime qu'il n'est plus donné dans notre situation actuelle, de rétablir après la destruction de ses fondemens.

Fort de sa basoche et se trouvant en opposition à l'opinion dominante contre lui, le parlement fit contre les édits de la cour, des représentations avec le ton de liberté et d'indépendance qu'il affectait avant son exil. Il demanda le rétablissement de la chambre des requêtes que les édits supprimaient et surtout les anciennes formes de police intérieure, que le roi n'avait abolies que pour empêcher le retour des anciennes insurrections de la magistrature, pour prévenir ses refus scandaleux de rendre la justice aux citoyens, ses démissions embarrassantes et tous les écarts d'une compagnie où l'égalité des droits fut sans cesse en opposition à l'inégalité des rangs qui les contestait. M. d'Ormesson, magistrat remarquable parmi ceux qui soutenaient au parlement

le parti du roi, ne lui fut pas dévoué en cette occasion. Le prince de Conty prit les intérêts de la magistrature. Le duc de la Rochefoucault, fort des mémoires de l'abbé de Mably, ce même pair de France, que nous avons vu jouer un rôle démocratique pendant la constituante, remonta jusqu'aux principes de la monarchie et de la constitution française, réclamant les droits des peuples libres et demandant les états-généraux, que ne pouvaient suppléer ni les parlemens, ni les princes, ni les pairs. Monsieur, frère du roi, pour éluder les remontrances, proposa de décider qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, mais son avis ayant été rejeté et ayant à choisir entre ceux de la Rochefoucault, de d'Ormesson et du prince de Conty, il se rangea du parti de ce dernier, qui tendait à faire des remontrances. Bientôt toute l'assemblée se souleva contre la destination du parlement de M. de Maupeou, que le roi semblait, dans ses édits, conserver en corps, comme pierre d'attente, pour menacer encore de remplacer le parlement.

La cour de Versailles, déconcertée, était résolue de mollir sur la destination du parlement de M. de Maupeou et sur la cour plenière, si le vœu du parlement se mani-

festait unanime ; et Monsieur se trouvant tout décidé contre ces mesures, déclara quelles étaient les intentions du roi à cet égard, et promit que la cour plenière ne serait jamais rétablie. L'assemblée se borna à faire au roi des remontrances contre les édits de sa rentrée.

Mais le 21 janvier 1775 le roi répondit, aux chambres assemblées, d'une manière négative à toutes leurs demandes. Le prince de Conty, à son passage, fut béni et applaudi de la basoche bien endoctrinée. Monsieur, au contraire, et le comte d'Artois, furent accueillis très-froidement. Le roi déclarait que ses édits ne contenaient rien qui portât atteinte aux lois fondamentales du royaume, qui ne sauraient être changées : le parlement, en enregistrant sa réponse, déclara qu'il ne manquerait aucune occasion de faire au seigneur-roi toutes remontrances sur les innovations qui pourraient être contraires à la constitution de l'état, et protesta contre le lit de justice qui l'avait rétabli dans ses offices, en ces termes :

« La cour, considérant que dans le lit de justice la publication des lois a été faite sans examen préalable, et d'une manière illégale, déclare qu'elle n'a pu, ni dû, ni entendu donner un avis à ce qui pouvait être contraire

aux intérêts du royaume, au service du seigneur-roi ». Le parlement témoignait d'ailleurs sa reconnaissance et son respect pour l'acte de justice et de bonté *du seigneur-roi* en faveur de ses parlemens.

Le président d'Ormesson observa qu'on ne devait point fatiguer ce prince par des remontrances multipliées. Conty et le duc d'Orléans demandaient des représentations itératives; Monsieur, M. le comte d'Artois et l'archevêque de Paris, qui fut hué du peuple en sortant, demandaient un silence absolu et définitif. L'opinion du duc d'Orléans et du prince de Conty fut écoutée; et le 21 mars 1775 le parlement convoqué et composé des princes et des pairs, approuva ses remontrances itératives. Il observait au roi que la cour plenière était un grand tribunal, différent dans sa composition, de ce que l'on avait jadis connu en France sous cette dénomination. Il la qualifiait de *grand conseil*, de *bureau judiciaire extraordinaire*, incapable de suppléer en rien le parlement; il déclarait les précautions prises contre la formation des chambres contraires au service du roi.

Le roi ayant répondu au parlement qu'il n'appartenait qu'à lui de convoquer les pairs

du royaume, ceux-ci nommèrent des commissaires pour juger l'opinion de la cour à cet égard; les princes du sang se réunirent chez le prince de Conty pour leurs prétentions distinctes de celles des pairs. Le roi, dans l'embarras, finit cette querelle en laissant les parlemens constitués comme ils l'étaient sous son grand-père, sans précautions contre leurs violences et leurs insurrections.

Ainsi le retour des parlemens fut l'époque d'un premier triomphe de la magistrature sur l'ancienne autorité législative du roi, et la fameuse procédure entre la couronne et les parlemens recommença de nouveau.

CHAPITRE XIX.

Le parlement de M. de Maupeou est reconstitué en grand conseil. — Conduite de la cour de Versailles à l'égard de cette magistrature si dévouée à ses ordres. — Louis XVI fléchit et retire ses édits désagréables au parlement rétabli; il menace et il ordonne l'exécution de ses volontés au parlement soumis et démis, qu'il constitue en grand conseil.

TANDIS que la cour de Versailles fléchissait en présence d'un parlement indocile que la basoche bénissait, la populace et la basoche insultaient au parlement de M. de Maupeou en présence même des partisans de l'autorité absolue d'un prince spectateur silencieux de ces catastrophes. Les huées du peuple qui poursuivirent le parlement de M. de Maupeou quand il se rendit au Louvre pour y siéger comme grand conseil, étaient moins douloureuses que les mépris que Louis XVI lui préparait à Versailles.

Ce grand conseil, humilié de se voir l'instrument des caprices de la cour, de sa première

métamorphose de grand conseil en parlement, de sa seconde métamorphose de parlement en grand conseil, et de sa destinée actuelle qui l'obligeait de servir en France de pierre d'attente pour une autre révolution, eut la force d'envoyer au roi des députés pour représenter l'impossibilité d'exister comme autorité purement comminatoire contre l'indocilité éventuelle des parlemens. C'était-là l'esprit des instructions de son président. Ce personnage devait citer l'ancienne animosité des parlemens comme contraire et dangereuse à l'existence morale du grand conseil. Le roi, fatigué de représentations, refusa de recevoir le président qui lui portait la parole pour sa compagnie, et ce ne fut qu'après les sollicitations multipliées de madame Adélaïde et de madame de Marsan, à qui l'enfance du roi avait été confiée, que Louis XVI se résolut d'admettre le président. *J'ai lieu d'être surpris*, lui dit ce prince, *qu'après vous avoir notifié mes volontés si bien manifestées en mon lit de justice, vos pas n'aient été que pour vous y opposer. Je veux être obéi, et ce ne sera que lorsque vous exécuterez ponctuellement l'édit qui vous concerne, que je pourrai examiner vos demandes.* Le roi leur ordonna de MÉRITER

sa protection par leur obéissance, et c'était leur obéissance même qui les avait jetés dans le néant et le mépris. Le 4 décembre 1774 le grand conseil s'assembla pour entendre cette réponse du roi. Ce corps était docile de son naturel ; il déclara que, mettant sa confiance aux bontés du roi, il se conformait à ses ordres, et allait procéder au réglement de ses semestres.

La désolation et la honte étaient peintes dans ces circonstances sur le visage du parti jésuitique vaincu, c'était sa seconde defaite. Si M. de Choiseul l'avait proscrit en 1762 et soulevé contre lui les parlemens ; si les proscriptions de ces corps l'avaient laissé respirer, leur résurrection le replongait dans le néant, et il devenait probable que ce serait pour toujours. L'archevêque de Paris qui, sous le règne du feu roi, manifestait ses mécontentemens contre la cour en refusant les sacremens au parti qui professait des opinions religieuses contraires à celles de l'archevêque, tenta de nouveau de recommencer ses anciennes querelles. Un ex-jésuite, l'abbé Madier, curé de St.-Benoît, eut ordre de refuser les sacremens à des parlementaires jansénistes ; le roi, en exilant ce curé, appela l'archevêque de Paris,

et lui dit : *Vos querelles ont jadis attiré sur vous des châtimens par ordre de mon aïeul, je ne vous exilerai pas, comme lui ; mais si votre conduite vous livre vous-même à la rigueur de la justice, je n'en arrêterai pas le cours.*

M. de Beaumont ne refusa plus les sacremens de l'église aux parlementaires jansénistes, et la cour rappela l'abbé Madier de son exil, persécution qui lui mérita la faveur et la confiance des tantes du roi, dont il avait embrassé le parti, il fut nommé leur confesseur. J'ai beaucoup connu l'abbé Madier, mon compatriote. Il avait de la grace dans le maintien et dans la conversation ; il avait un esprit délicat et beaucoup d'attachement à son parti, sur lequel il m'a raconté quelques anecdotes curieuses ; il était sorti de son caractère en se montrant avec éclat contre le nouveau parlement. Ce fut là la dernière scène des deux factions jésuitique et janséniste avant la révolution, après avoir long-tems agité la France sous le règne précédent.

C'est dans ces circonstances que le parti de l'archevêque et d'Aiguillon répandit à la cour un mémoire manuscrit contre M. de Maurepas, je vais en rappeler les plus notables observations.

« C'est à vous, M. le comte, que j'adresse les reproches que tout bon français est en droit de vous faire ; mais je vous préviens que je n'ai ni le ton léger, ni le caractère frivole, et que je vous abandonne le talent de traiter les matières les plus graves avec des boufoneries.

» La révolution que vous opérez dans la magistrature, partage les opinions sur votre compte. Les uns pensent que vous vous couvrez de gloire, et les autres d'opprobre. Ceux-là vous regardent comme le sage mentor du roi ; ceux-ci disent qu'après avoir avili Louis XV par vos chansons, vous trahissez le roi par vos conseils. Devinez dans quelle classe je me range. Je tais l'intrigue qui vous a ramené à la cour, mon respect pour une grande princesse, pour madame Adélaïde, qui est pénétrée de douleur d'y avoir contribué, ne me permet pas de dire quels secrets efforts vous avez faits jouer, ni comment vous avez dupé M. d'Aiguillon, qui se flattait de tirer de votre élévation de plus grands avantages.

» Avant de laisser connaître au roi le rappel des parlemens que vous aviez résolu en secret, vous rendites suspect à ses yeux tout ce qui pouvait en traverser le plan. Vous avez dénigré les ministres alors en place : vous jetâtes des

soupçons jusques sur la famille royale ; vous n'épargnâtes pas même la reine : les moyens infâmes que vous prîtes pour la brouiller avec le roi, et que vous rejetâtes sur le chancelier Maupeou, seront tous dévoilés un jour (1).

» Après avoir isolé le roi, après vous l'être asservi exclusivement, vous ne voulûtes pas d'abord lui proposer le rappel des parlemens, mais vous concertâtes un grand mémoire avec le duc d'Orléans, que ce prince présenta au roi, ce qui vous donna l'occasion de parler à S. M. de l'objet de ce mémoire. Vos premières tentatives se bornèrent à lui inspirer des défiances et des soupçons sur l'ouvrage de son aïeul. Vous lui persuadâtes avant de prendre un parti, de s'instruire parfaitement du fond de cette affaire.

» Quand vous eûtes conduit le roi sur ce point, vous demandâtes mémoires sur mémoires, Target et Elie de Beaumont les composèrent, vous inondâtes le cabinet du roi de leurs mémoires. Le roi vous proposa de discuter l'affaire dans son conseil : vous en aviez déjà noirci plusieurs membres ; vous le détournâtes

(1) L'auteur parle de la brochure intitulée l'*Aurore*, qui accusait la reine de se prostituer au duc de Chartres.

de cette idée. Que vouliez-vous dans l'abolition du nouveau parlement ? détruire par jalousie l'ouvrage d'un autre, satisfaire à votre vanité, assouvir votre ressentiment contre le feu roi, à qui vous n'avez jamais pardonné de vous avoir châtié si justement, contre qui vous avez tenu les propos les plus indécens, et dont vous avez voulu flétrir la mémoire. Vos calomnies contre ses ministres produisent leur effet. Ils sont renvoyés. Qui prenez-vous pour exécuter vos plans ?

» Vous prenez M. de Miroménil, votre parent, petit homme sans génie, sans mœurs, sans biens, noyé de dettes, vivant d'aumônes secrètes, uniquement connu par son esprit de sédition et de révolte. Vous ne pouviez pas proposer au roi de renvoyer MM. du Muy et de Vergennes qu'il venait de nommer ses ministres, et leur inflexible probité vous effrayant, vous vous concertez avec MM. de Sartines, Turgot et Miroménil, comité formé par vous pour traiter de l'affaire la plus importante de la monarchie. Vous convenez avec eux d'un secret inviolable. Mais quand on voit aux pieds du roi, dont l'ame est si étrangère au vice, les dépositaires de son autorité ramper dans les mines de l'intrigue avant de

faire éclater leurs desseins, on conclut avec évidence qu'ils ne veulent pas le bien.

» Les esprits les plus prévenus ne peuvent désavouer, que la révolution de 1771 ne fût avantageuse au roi à bien des égards. Plusieurs provinces avaient recouvré le droit d'avoir dans leur sein une justice souveraine. La vénalité qui dégrada les lois et les ministres, était supprimée dans ces tribunaux; les épices, fléau ruineux pour celui-là même qui gagne son procès, y étaient abolies; la paix était rétablie dans l'état. La révolution dont vous êtes l'auteur renverse tous ces avantages et leur substitue les anciens abus. Elle n'est utile qu'aux magistrats que vous rétablissez dans leurs fonctions, et ce bien est balancé par le mal que vous faites à ceux que vous destituez. Ainsi le bien particulier est nul, le mal général de la nation est certain.

» Quant aux intérêts du roi, il s'agit de savoir si son autorité est plus ou moins affermie, et cette question n'est plus un problême. Vous cachez avec soin, au roi, ce qui se passe; mais pouvez-vous vous cacher à vous-même avec quel mépris on traite par-tout l'autorité. Voyez la conduite de votre nouveau parlement; l'arrêté du 30 décembre 1774, pris par les

princes, les pairs et la magistrature, renverse de fond en comble les barrières que vous aviez établies par le lit de justice qui rappelle les parlemens et pose des principes opposés à ceux que vous vouliez établir. La réponse que vous avez dictée au roi ne détruit aucun de ces principes, et d'ailleurs par un arrêté ultérieur le parlement déclare qu'il y persiste. Appeler tout cela des protestations de forme; c'est abuser de la jeunesse du roi. Jouez tout le monde, à la bonne heure, c'est votre système, mais ne jouez pas votre maître, votre roi, votre bienfaiteur; soyez franc une fois dans votre vie, et convenez que dans l'état actuel des choses, le roi et le parlement restent chacun dans le sien, c'est-à-dire, ayant les armes à la main comme en 1770, et qu'ils sont prêts à se battre quand l'occasion se présentera. Soyez sincère sur le silence momentané des parlemens de Rouen, d'Aix et de Rennes. Convenez qu'ils attendent le rétablissement des autres pour adopter les principes anarchiques du parlement de la capitale. Vous avez donc replongé l'autorité royale dans les entraves où elle était en 1770. Vous n'avez donc ni voulu, ni fait le bien du royaume; vous n'avez rien fait pour l'autorité royale; vous avez conduit

Louis XVI dans le précipice et vous le laissez-là. Si vous avez voulu réellement conserver son autorité, vous êtes le plus inconséquent des hommes; et si vous lui avez présenté les projets de réorganisation du nouveau parlement pour lui tendre un piège et l'amener au but que vous vous proposez, vous êtes le plus méchant des hommes. On vous accuse de dire, dans vos comités, qu'il faut brider le roi, dont le caractère n'est pas arrêté. On accuse la duchesse de Grammont de répéter qu'il faut que les Bourbons rendent aux grands ce qu'ils leur ont volé.

» Ce que j'observe dans cette rencontre, *c'est que vous humiliez la puissance du roi et ses appuis; c'est que vos faveurs sont prodiguées aux esprits républicains, et qu'il suffit d'être attaché au roi pour être par vous, écrasé.* Je ne vous souhaite point de mal, je désire qu'on vous laisse aller mourir en paix à Pontchartrain, près de vos carpes, vous y ferez une chanson sur votre disgrace et vous serez consolé ».

M. de Maurepas répondit à cette lettre, par une douzaine de lettres-de-cachet qui frappèrent des malheureux auteurs incapables de l'avoir faite.

CHAPITRE

CHAPITRE XX.

Suite du portrait de M. de Maurepas. — Continuation de la lutte engagée en 1775, entre ce ministre et les amis de l'autorité absolue du roi. — Critiques répandues contre lui à la cour. — Seconde lettre manuscrite contre ses opérations et contre les premières opérations de M. Turgot. — Ses liaisons secrètes avec les parlemens. — Sa manière de gouverner le jeune roi. — On annonce à M. de Maurepas, dans un pamphlet manuscrit, que sa conduite mène l'état à la république. — Copie de ce pamphlet, donnée par le maréchal de Richelieu, à l'auteur de ces mémoires.

Il ne manquait pas dans ces circonstances de sages observateurs de la marche des évènemens, qui avertissaient le gouvernement des fautes qui préparaient sa ruine. La première lettre répandue en manuscrit, par le parti des dévots, fut bientôt suivie d'une seconde qui venait de la même source; je la tiens du maréchal de Richelieu qui en me la délivrant dans sa bibliothèque, ajoutait : *la voilà cette fameuse prophétie à l'accomplissement de*

laquelle tout ce que je vois semble s'acheminer, si la fortune de l'état ne le relève de ses dangers, si on n'arrête ces opérations que le public applaudit, et que réprouvent les principes d'une solide monarchie. En me disant ces mots, il me donne la pièce qui suit, et qui doit rester dans les mains des libraires propriétaires de mon ouvrage, avec le caractère d'authenticité quelle porte avec elle.

« J'apprends, monsieur le comte, que ma première lettre vous a donné de l'humeur, et que vous vous êtes mis en colère comme un enfant. Ce trait de faiblesse auquel je ne m'attendais pas, suspend le dessein que j'avais de vous envoyer l'histoire complette de vos inconséquences, de vos intrigues et de vos trahisons, depuis que vous êtes entré dans le ministère et que vous avez été rappelé à la cour; mais mon amour pour le gouvernement de ma patrie et mon zèle pour le roi, me forcent à vous mettre encore sous les yeux quelques tristes vérités (1).

» Dans un comité dont vous étiez l'ame, vous avez décidé deux grandes et fameuses questions, l'une sur la subsistance des peuples,

(1) Voyez la première lettre du même auteur, dans ce volume, chapitre XIX, page 247 et suivantes.

l'autre sur l'autorité royale. Le parti que vous avez pris sur la première, porte la désolation, la famine et la mort dans plusieurs provinces. Les émeutes et les révoltes y annoncent le comble du malheur et du désespoir.

» Votre décision sur la seconde est également funeste à l'autorité. Je me chargerais de vous démontrer facilement qu'elle a plus perdu depuis le mois de novembre dernier, (1774) que depuis le règne de Louis XIV jusqu'en 1770 : j'ai eu le courage de vous dire, et de vous prouver qu'après avoir flétri Louis XV, par vos chansons, vous trahissiez Louis XVI par vos conseils. Envain vous récriez-vous contre cette assertion, plus vous la nierez, plus vous me donnerez occasion de la confirmer par de nouvelles preuves.

» Bien des gens ont été surpris de voir le parlement aller si vîte et ne témoigner au roi sa reconnaissance que par de nouvelles prétentions. Pour moi, j'en ai conclu que vous étiez d'accord, et que vous aviez promis de livrer l'autorité royale. Vous avez exécuté cet affreux complot relativement aux principes avancés dans les représentations du parlement, et vous continuez de le suivre dans l'affaire du duc de Richelieu.

» Le parlement a rendu un arrêt pour convoquer les pairs : le roi a dit au premier président que c'était à lui à convoquer les pairs de son royaume, et malgré cette réponse du roi, le lendemain les pairs ont été convoqués en vertu de l'arrêt ; quoique suivant tous les principes et tous les exemples, le parlement ne puisse, dans aucun cas, convoquer les pairs, vous laissez subsister et exécuter un arrêt, c'est-à-dire, que vous faites semblant de conserver au roi l'ombre du droit et que vous en abandonnez la réalité au parlement. Sa majesté peut ignorer comment se consomme cette indigne perfidie; mais ne vous flattez pas de vous dérober à tous les regards: on sait que M. Hue se concerte par vos ordres, avec les meneurs du parlement, qu'ils combinent ensemble les démarches de ce corps, et les réponses du roi; qu'ils conviennent, en un mot, de tous les moyens de dépouiller peu-à-peu le monarque et de lui faire illusion. On vous rend compte des résultats, vous les approuvez, et tout marche selon votre plan; je vous défie de nier ces faits. C'est ainsi que vous livrez à chaque occasion le jeune prince qui a eu le malheur de vous honorer de sa confiance.

» Vous vous faites un jeu de le tromper sur

tout. Vous avez la force de lui dire que tout va bien, et que les petites difficultés qu'entraîne la révolution, s'aplaniront d'elles-mêmes. Comment pouvez-vous, sans rougir, vous abaisser à un tel mensonge ? Vous savez que tout le royaume est en feu, que l'administration de la justice est presque totalement suspendue par-tout, que dans les parlemens où vous avez voulu allier les anglais avec les français, vous avez mis le poignard dans la main de la moitié de la magistrature contre l'autre ; que les esprits sont aigris d'une manière irréconciliable, et que la guerre civile est dans tous les cœurs. De quel front osez-vous, après cela, assurer au roi, que tout va bien ? N'ai-je pas raison de dire que vous le trahissez ?

» Mais ce qui décèle le plus votre projet, c'est la persécution que vous faites essuyer à tous ceux qui furent fidèles au roi en 1771. Le royaume est couvert de ces malheureuses victimes de l'obéissance ; leurs plaintes ne parviennent à vous que pour éprouver un refus ou une goguenarderie encore plus accablante. Vous, en ricannant, et le seigneur Hue en levant les yeux au ciel, vous les opprimez l'un et l'autre avec fureur. Une tyrannie sanguinaire et farouche révolterait moins que cet air froid

et moqueur avec lequel vous immolez tous ces honnêtes citoyens.

» Lisez l'histoire d'Angleterre ; voyez pendant long-tems le parlement aux prises avec le roi ; le parti de l'opposition l'emporte à la fin. *De lâches ministres persuadent au monarque d'abandonner les défenseurs de son autorité. Ils sont écrasés. Le parlement en devient plus audacieux. Le roi veut reprendre ses droits ; mais il ne trouve plus de mains pour le servir, et* LE TRÔNE TOMBE SOUS LES COUPS DE LA LICENCE RÉPUBLICAINE.

Je ne sais si les choses iront jusqu'à cet effrayant période ; mais votre conduite les y mène en droite ligne, et vous êtes secondé au mieux par M. Hue (1). Affectant auprès du roi la douceur, la justice et même la religion, reprenant hors de là son caractère faux, menteur et vindicatif, c'est de tous les

(1) Ce pauvre M. Hue avait été bien averti. Il ne manquait pas de recevoir des remontrances très-motivées qui indiquaient les résultats des opérations du ministère ; mais qu'importent aux gouvernemens égarés, ivres de leur pouvoir, les avis des gens sages et observateurs ! ils s'en indignent, ils frappent, ils punissent la vérité, souvent le zèle. M. de Maurepas embastillait les faiseurs d'observations : les révolutionnaires ont fait pis encore, ils les tuaient.

tyrans subalternes le plus vil et le plus fanatique : au reste il faut qu'il gagne son argent. Ce n'est pas pour être équitable que de banqueroutier vous l'avez fait garde-des-sceaux, et qu'il a passé de la plus profonde misère à la plus fastueuse opulence. Je n'ignore pas que l'ex-jésuite Radonvilliers vous aide aussi beaucoup à obséder et tromper le roi.

» J'aurais grande envie de vous proposer à tous trois un axiôme politique à méditer. *Le gouvernement monarchique* DEVIENT RÉPUBLICAIN, *quand les dépositaires de l'autorité royale abusent de leur dépôt pour se faire obéir au nom des lois, en désobéissant eux-mêmes au législateur;* mais je sens que ce grave sujet est supérieur à vos faibles lumières, et trop contraire à vos desseins d'avilir le roi. Tenez, monsieur le comte, nous sommes tête-à-tête, parlons sans humeur et loyalement. Je conviens de bonne foi que vous êtes le plus fin courtisan et l'intrigant le plus adroit du monde; que vous possédez au suprême degré l'art de servir et de nuire. Convenez aussi que vous ne savez rien; que vos connaissances ne s'étendent pas au-delà du petit cérémonial de la cour, et qu'il est bien plus aisé de plaisanter et de chansonner que de gouverner des empires. »

Ainsi parlait, au mois de janvier 1775, le parti des Richelieu, uni à l'archevêque de Paris. C'est dans la cour même, que dès le commencement de son règne, le jeune roi apprit que ses destinées, ses ministres et leurs opérations le conduisaient à l'échafaud. Des égards pour les constituans, la crainte de paraître calomnier leurs intentions, le désir de vivre sous un gouvernement paisible sans lui donner de nouvelles inquiétudes, en évitant de l'effrayer et de lui rappeler les craintes du maréchal de Richelieu, m'ont empêché, en 1790, de publier cette pièce qui devait terminer les mémoires du maréchal de Richelieu.

Ainsi nous sommes arrivés à la seconde année du règne du roi, et les évènemens destructeurs de la monarchie se multiplient à cette époque. La prophétie des malheurs de Louis XVI est déjà faite avec solennité ou officiellement, 1°. par le parti des courtisans le plus attaché à la conservation de la monarchie; 2°. par l'assemblée du clergé de France, qui dépose ses craintes, ses vues et ses prophéties dans les remontrances de 1770. Les deux premiers ordres de l'état avaient donc présenté, désigné, annoncé les catastrophes sanglantes de 1792, et vingt-deux ans d'avance.

265

REGNE

DE

LOUIS XVI,

TROISIÈME ÉPOQUE;

Ou les trois ministères de Turgot, Malesherbes et Saint-Germain.

Il y a de certains maux dans un état, qui doivent être soufferts, parce qu'ils empêchent de plus grands maux. Il y a d'autres maux qui sont bien moins pernicieux qu'une loi plus juste ou une loi plus raisonable. Il est une espèce de maux que l'on peut corriger par le changement ou la nouveauté, qui est un mal, et fort dangereux. Il y a d'autres maux cachés et enfoncés sous la honte et sous le secret; on ne peut les fouiller et les remuer qu'ils n'exhalent le poison et l'infamie: les plus sages, doutent s'il est mieux de connaître ces maux que de les ignorer. On tolère quelquesfois dans un état un grand mal, parce qu'il détourne des inconvéniens irremédiables. D'autres maux renversent les états, et sur leur ruine en élèvent de nouveaux.

La Bruyere, Caractères. Chap. X.

CHAPITRE XXI.

Passage de l'ancienne politique de la France vers une politique opposée. — Vues générales sur les ministères paisibles et sur les ministères réformateurs. — M. Turgot est le premier ministre qui développe dans le gouvernement le systême du perfectionnement de l'esprit humain et des institutions politiques. — Des ministres qui avaient gouverné la France telle qu'elle était constituée, *et des ministres qui voulaient la gouverner* telle qu'elle devait être constituée. *— M. Turgot commence et M. Necker continue le systême de la perfectibilité.*

La seconde époque du règne du roi nous montre l'autorité prêtant une main secourable à l'opposition, la relevant de son état de dégradation, d'exil et d'anéantissement pour la reconstituer dans le parlement.

La troisième époque va nous montrer l'autorité, qui appelle dans le sein même du gouvernement la vertu opprimée sous le règne du feu roi.

Mais dans la première opération, l'opposition triomphe sous Louis XVI de l'autorité militaire du roi. Dans la seconde opération, au contraire, l'autorité semble s'aviser de sa marche rapide vers un monde politique nouveau; et elle renverse son propre ouvrage par la disgrace ou la démission de MM. Turgot, Malesherbes et Saint-Germain.

Une foule de ministres insignifians avaient gouverné la France pendant le règne de Louis XV. Cinq ou six personnages s'étaient distingués dans l'espace de soixante ans, dans le gouvernement, par la nouveauté de leurs principes et la hardiesse de leurs mesures.

Un seul s'était rendu célèbre par la tempérance de ses vues et de ses opérations, c'était le cardinal de Fleury, qui fut près de 30 ans ministre, et qui avait pour maximes de *laisser aller la France toute seule, suivant l'expression de Benoît* XIV; *de la livrer sans contrainte à son génie national et de s'occuper uniquement d'en empêcher l'altération.* Sous ce cardinal, la France fut puissante au dehors et heureuse dans l'intérieur; tandis que sous les ministres hardis et entreprenans, elle souffrit de toutes les agitations dont ils furent les auteurs ou les mobiles.

M. Turgot est le premier ministre qui sous Louis XVI osa s'écarter des règles de conduite du cardinal de Fleury. Ce magistrat avait conçu un plan pour *gouverner la France, non point telle qu'elle était; mais telle qu'il avait cru qu'elle devait être*. Ce plan en devint le fléau. Il ignorait comme les esprits inquiets et novateurs, la sage maxime de *vivre avec les hommes, tels que la nature les a constitués;* il voulait rendre les français *tels qu'il les avait conçus et qu'il les voulait.* Il trouva la vertu mécontente, timide, souvent persécutée et réfugiée dans l'opposition; il écouta ses plaintes, il tenta de l'appeler dans le gouvernement, et ne sut ni calculer ni apprécier les forces relatives de la vertu qu'il voulait honorer et celles des abus qu'il voulait détruire. Le vice et la vertu étaient depuis la civilisation de la monarchie, deux grands ennemis irréconciliables, et personne ne devina que du choc de leurs intérêts résulterait la ruine de l'état.

A côté de Turgot, nous trouverons le vertueux Malesherbes, qui professait encore la doctrine de la perfectibilité; mais il s'apperçut bientôt que l'ancienne France vieillie et corrompue par les mœurs des derniers règnes, était encore plus puissante que la France qu'il voulait réformer. Il

se retira sans efforts, d'une cour qu'il crut incapable de concourir avec lui à un plan de réformation.

M. Necker succédant depuis à l'un et à l'autre de ces philosophes, et reprenant à la cour le *systéme de la perfectibilité*, tenta un bien plus grand nombre d'expériences réformatrices sur une génération d'hommes qu'il voulait rendre aussi plus juste et plus parfaite. Le beau idéal en gouvernement, en finances et en législation, agitant l'imagination de tous ces hommes illustres, ils ne purent jamais comparer avec sagesse, et sur-tout avec quelque prévoyance, le bien dont ils voulaient combler la France, au mal effectif qu'ils opéraient. Les résultats de leur spéculation doivent dicter à un historien équitable les jugemens qu'il veut porter sur ces théories nouvelles. Une génération entière séduite par l'appât de leurs promesses, travailla avec nos réformateurs à l'établissement de la vertu dans le gouvernement et à la dégradation du vice.

L'auteur de ces mémoires partageant les griefs de ses contemporains contre les abus du tems, contribua à les proscrire dans la première partie de cet ouvrage, publiée en 1790, sous le titre de *Mémoires du maréchal de*

Richelieu; mais la génération suivante, celle que nous voyons primer, onze ans après, et sur-tout dans les circonstances présentes, refuse de reconnaître dans les opérations de la génération antérieure, la nécessité du beau antique et idéal de l'âge d'or, que cette génération voulait établir dans nos institutions sociales; et refusant de reconnaître que cette génération ait même trouvé la route qui devait les y conduire, l'historien dans l'embarras de juger les systêmes opposés de ces deux générations contigues doit marcher avec timidité; il doit recueillir des faits, les plans de chaque époque, et se contenter quelquefois de laisser aux générations futures le droit qu'elles ont d'appeler à leur tribunal ces deux générations en litige, que nous avons vu ou que nous voyons s'écouler. Il commence d'ailleurs à s'élever aujourd'hui des débats dans la république des lettres, entre les disciples et les ennemis des réformateurs de la politique de la France. On reprend à présent dans la république des lettres, la question de la perfectibilité, après ses ravages si connus dans l'administration. Multiplions donc les matériaux nécessaires au jugement des opinions opposées de ces deux générations.

CHAPITRE XXII.

Anecdotes sur la jeunesse de M. Turgot; sur le caractère qu'il commença à développer dès son jeune âge. — Il étudie en Sorbonne. — Il y est élu prieur. — Il fait son séminaire à Saint-Sulpice. — Ses opinions sur l'influence de la religion sur la marche de la civilisation. — Tableau de ses opinions politiques et religieuses en ce tems-là.

Monsieur Turgot était âgé de 47 ans lorsqu'il fut choisi ministre; il portait un nom que son père avait rendu respectable dans l'administration de la capitale, et dès son enfance l avait témoigné ce qu'il serait un jour. Il achetait des livres aux pauvres écoliers pour leur donner des moyens de s'instruire, il était modeste, simple, sérieux, réfléchi et timide. La nature lui avait donné des qualités tellement opposées au caractère de la plus brillante jeunesse de son tems, qu'il se trouva depuis l'âge tendre en opposition avec les opinions et les mœurs de son siècle. Si la nature lui eût également donné le don de la souplesse

et

et l'habileté des courtisans, non-seulement il eût consommé la révolution qu'il conçut depuis pour détruire les abus de l'administration, mais il l'eût accomplie en triomphant dans sa place des contradictions.

La philosophie qui préparait de loin de grandes subversions, levait la tête en France, vers le milieu du XVIIIme siècle contre l'église. C'est dans cette circonstance que M. Turgot fut destiné par ses parens à l'état ecclésiastique. Il fit son séminaire à Saint-Sulpice et fut prieur de Sorbonne; il suivit ses cours *avec distinction et avec une véritable piété*, dit l'auteur des mémoires sur M. Turgot, que je tiens du marquis de Turgot son frère. Il fut chargé cette année-là d'un discours d'appareil, dans lequel il établit avec beaucoup d'éloquence, l'*utilité que les peuples avaient retiré de la religion chrétienne*. Cette anecdote est un trait mémorable pour l'histoire, parce que Turgot devint dans la suite l'ennemi d'un culte qu'il poursuivit sans cesse *comme l'ouvrage d'une superstition inutile*. Dans son discours l'abbé Turgot cite les écrits et la langue des romains, les lois, la morale, l'histoire du premier peuple du monde auquel nos ancêtres succédèrent immédiatement dans les

Gaules, et dont la connaissance et les traditions sont le seul ouvrage de la religion chrétienne. *L'étude de la scholastique,* dit l'abbé Turgot, *préserva l'Europe de l'ignorance profonde à laquelle les barbares du nord, destructeurs de l'empire romain, nous auraient dévoués. Il n'y eut pas un prêtre qui après l'étude d'un traité de logique, d'un traité de morale, et d'un traité de métaphysique, ne devint en France une sorte de magistrat conservateur de la doctrine d'Aristote et de Platon qu'on avait accommodée à la morale chrétienne. La subtilité de la métaphysique scholastique donna aux esprits une précision d'idées, et la méthode analytique inconnue aux anciens, qui contribua depuis aux progrès de la bonne philosophie. Les disputes contre les sectes hétérodoxes aiguisèrent l'esprit humain, elles produisirent la rivalité et l'émulation dans les esprits. La morale des chrétiens devint la morale universelle et le lien qui rapprocha et unit toutes les nations par l'analogie des mœurs et des opinions.*

La morale des payens n'avait connu que l'art de former des citoyens d'une telle nation, ou des philosophes distingués par la préé-

minence de leurs maximes supérieures à celles de leurs contemporains. La morale chrétienne au contraire, avait pour base des maximes et des devoirs obligatoires, et créait dans l'homme un nouvel homme ; elle était la protectrice de l'égalité des droits, elle travailla à la destruction de l'esclavage domestique et de celui de la glèbe ; elle contribua par la douceur de ses maximes à fléchir l'esprit inquiet et turbulent des peuples de l'antiquité. Telles furent les premières opinions de l'abbé Turgot relativement aux effets de la religion chrétienne sur l'esprit des peuples modernes.

CHAPITRE XXIII.

Des premières idées philosophiques de M. Turgot. — Système de la perfectibilité de l'espèce humaine dont il est le premier auteur. — Il en applique les maximes aux affaires d'état. — Il fait connaître en France les poésies erses d'Ossian.

DANS un second ouvrage encore inédit, M. Turgot à l'âge de vingt-trois ans, établit une doctrine que nous voyons aujourd'hui occuper les plus beaux esprits de la république française, qui oublient de citer son auteur. M. Turgot conçut l'idée que l'esprit et le cœur humain se perfectionnaient chaque jour et développa sa doctrine dans l'ouvrage qu'il intitula : *Tableau des progrès de l'Esprit humain depuis le premier état de l'homme presque sauvage jusqu'à nos jours, et de ce qu'on doit en attendre de l'avenir.* Il observe les peuples de l'Asie, comme les créateurs des sciences. Il trouve la perfection des arts limitée par la nature, et les progrès des sciences sans bornes. Il montre les arts mécaniques, faisant même

dans les siècles d'ignorance, des découvertes mémorables, parce que les gens de métiers ne cessent jamais d'opérer et de constater des expériences. Il prétend que les sciences doivent leur avancement à la perfectibilité accroissante de l'esprit humain, perfectibilité que M. Turgot croyait indéfinie et dont il se fit un corps de doctrine qu'il n'abandonna jamais dans la suite; mais dont il fit un des principes et de la philosophie, et de son administration. Dans cet ouvrage il prévoit, il prédit ce que nous avons vu s'effectuer, la séparation des colonies anglaises de leur métropole. Il annonce que cet évènement étendrait la liberté du commerce et ferait respecter les droits des hommes réunis en corporation de peuples. Ce discours était le présage de la carrière que M. Turgot se proposait de remplir. M. de Condorcet a développé ce système dans un ouvrage publié par la Convention nationale après le 10 thermidor.

Le vertueux Turgot ne prévoyait pas les suites du système de la perfectibilité appliqué aux affaires d'état dans une monarchie où dominaient ce qu'il appelait des abus et des vices. Le droit naturel fut son premier guide lorsqu'il fut appelé à l'administration; c'est dans cette circonstance que dans le concours

du droit naturel des peuples et du droit positif établi en France, les droits de la nature furent sans cesse par lui préférés aux droits d'institution. C'était un grand acheminement vers l'invention de *la déclaration des droits de l'homme;* c'est aussi dans cette circonstance que M. de Saint-Priest le père, intendant de Languedoc, me disait *que, si ce magistrat mettait dans ses rapports officiels des préambules sublimes dans l'esprit de Puffendorf ou de Grotius, ses conclusions étaient la plupart injustes. Dans une monarchie florissante et qui jouit du repos, la désobéissance d'un magistrat à des lois précises en faveur d'un droit plus sacré, est un crime; et de tous les abus d'un grand état, le plus grand est de vouloir les réformer.* C'était-là, en général la manière de penser des intendans, sur M. Turgot et sur sa théorie. Mais telle était la nature du système de M. Turgot sur la perfectibilité, et tel fut son zèle réformateur que, dédaignant le rôle passif du vulgaire des intendans administrateurs, *presque tous hommes à routine*, disait-il, il s'écarta des routes connues et frayées pour suivre la ligne la plus droite, le droit le plus stricte. De là, ses principes administratifs

sur le commerce, sur l'agriculture, les jurandes, les manufactures et les formes de l'administration de l'état qu'il voulait faire adopter à la fin de 1775, et qui devaient, comme on en jugera, établir et commencer cette année là, la révolution que nous avons vu s'opérer en France en 1789.

M. Turgot avait porté le principe de la perfectibilité, dans son intendance de Limoges où il fut appelé en 1761. Son système, qui avait été purement spéculatif jusqu'alors, se changea en zèle et en une sorte de passion qui est encore *innominée* et que j'appelerais l'*amour du plus* PARFAIT, ou *du beau idéal*, en empruntant cette expression des artistes.

Un intendant de province dans l'ancienne France était l'homme du gouvernement chargé de l'exécution en détail des ordres du roi. Il décidait provisoirement de plusieurs affaires, jugeait des questions litigieuses sur le commerce et les finances; mais par voie purement administrative et sous la réserve de l'appel au conseil d'état. Il établissait les impôts; il appercevait les opinions dangereuses à la tranquilité publique; c'était *l'œil de l'état* dans les administrations provinciales placé à côté de l'œil et de la force du commandant militaire; ces deux

autorités, *la force et l'administration* s'observaient réciproquement. De la combinaison de cette balance militaire et magistrale ressortait le calme et la prospérité intérieure de la France, qui duraient depuis des siècles; mais avec des abus résultans de la nature des choses et sur-tout du secret de leur correspondance avec le gouvernement, qui priva trop souvent les villes et les campagnes du droit naturel et positif d'être entendues du souverain administrateur de l'état.

C'est à M. Turgot que nous devons la connaissance des poésies erses. Il avait été touché du genre de beauté simple et originale des poèmes d'Ossian, que Macpherson avait fait connaître à la république des lettres. M. Turgot en traduisit des lambeaux dans le journal étranger et dans les variétés littéraires avec des réflexions sur la poésie des peuples sauvages. Turgot y paraît lui-même profond philosophe; il traduisit de l'allemand la *Messiade*, de Klopstock, et la *mort d'Abel*. Il traduisit de l'italien le *Pastor fido*; du grec *l'Iliade*; de l'hébreu, le *Cantique des Cantiques*; et du latin, des morceaux de tous les chefs-d'œuvres littéraires des Romains.

CHAPITRE XXIV.

Ministère de M. Turgot. — Conditions sous lesquelles il accepte la place. — Son mémoire à Louis XVI. — Son amour du peuple. — Analogie de ses principes populaires avec ceux de ce prince. — Mémoire du chevalier de Turgot, remis à l'auteur de ces mémoires, sur l'état de la recette et de la dépense à l'avènement de M. Turgot au ministère; sur la liberté du commerce des blés; et sur les écrits de M. Necker contre M. Turgot.

MONSIEUR Turgot n'accepta le ministère des finances que sous plusieurs conditions: qu'il serait fait des économies, et qu'il serait soutenu par le prince; qu'il ne serait pas fait de banqueroute; qu'il ne serait point établi de nouveaux impôts ni ouvert des emprunts. Il motivait ses conditions sur les raisons suivantes: si on augmente les impositions, le cœur du roi doit en être blessé, car les peuples sont obérés. S'il est ouvert des emprunts, ils opèrent un moment d'abondance, mais ils diminuent le revenu

assuré ; ils obèrent les générations suivantes ; ils nécessitent une multiplication indéfinie de nouveaux emprunts qui peuvent seuls instantanément libérer l'état de ce fléau et aboutissent à une banqueroute nécessaire et définitive.

M. Turgot demandait pour obvier à un inconvénient : de réduire la dépense au-dessous de la recette, et à un tel point que l'état économisât annuellement vingt millions pour se libérer des anciennes dettes ; il ne trouvait que dans cette mesure, le salut de l'état. Nous voyons aujourd'hui les effets de la doctrine opposée des emprunts, et la sagesse des premières idées de Turgot.

Pour effectuer le plan de la diminution de la dépense, M. Turgot demandait le concours du ministre des finances et des autres ministres en présence du roi, pour statuer des états de dépenses et assurer la balance avec les recettes.

« Quant aux largesses des rois, il faut vous armer, dit Turgot à Louis XVI, de votre bonté contre votre bonté même, et considérer d'où vous vient cet argent que vous pouvez distribuer à vos courtisans, et comparer la misère du peuple auquel on est obligé de l'arracher par des exécutions

rigoureuses, à la situation des personnes qui ont des titres à vos libéralités.

» Tant que la France sera aux expédiens pour assurer le service, votre majesté sera dans la dépendance des financiers qui seront les maîtres de faire manquer par des manœuvres de place, les opérations les plus importantes; l'autorité ne sera jamais tranquille, parce que les mécontentemens et les inquiétudes des peuples, sont toujours des moyens dont les intriguans et les mal intentionnés se servent pour exciter des troubles. C'est donc de l'économie que dépend la prospérité de votre règne, le calme dans l'intérieur, la considération au-dehors, le bonheur de la nation et le vôtre.

» J'entre en place dans une conjoncture fâcheuse par les inquiétudes répandues sur les subsistances, fortifiées par la fermentation des esprits; depuis quelques années, par la variation des principes dans les administrateurs, par quelques opérations imprudentes, et sur-tout par une récolte qui paraît avoir été médiocre. Sur cette matière, comme sur beaucoup d'autres, je ne demande pas à votre majesté d'adopter mes principes sans les avoir examinés et discutés, soit par

elle-même, soit par des personnes de sa confiance en sa présence; mais quand elle en aura connu la justice et la nécessité, je la supplie d'en maintenir l'exécution avec fermeté, sans se laisser effrayer par les clameurs qu'il est impossible d'éviter en cette matière, quelque parti que l'on prenne. Voilà les points que V. M. a bien voulu me permettre de lui rappeler. Elle n'oubliera pas qu'en recevant la place de contrôleur général, j'ai senti qu'elle me confiait le bonheur de ses peuples et le soin de faire aimer sa personne et son autorité; j'ai senti le danger auquel je m'exposais; j'ai prévu que je serais seul à combattre contre les abus, contre la foule des préjugés qui s'opposent à toute réforme, et qui sont un moyen si puissant dans la main des gens intéressés à éterniser les désordres; j'aurai à lutter contre la bonté naturelle et la générosité de V. M. et des personnes qui lui sont le plus chères. Je serai craint, haï de la plus grande partie de la cour. Je serai un homme dur, parce que j'aurai représenté à votre majesté, qu'elle ne doit pas enrichir même ceux qu'elle aime le plus, aux dépens de la subsistance de son peuple. *Ce peuple auquel je me serai sacrifié est si aisé à tromper, que peut-être*

j'encourrai sa haine par les mesures même que j'emploirai pour le défendre contre les vexations. Je serai calomnié et peut-être avec assez de vraisemblance pour m'ôter la confiance de V. M. et son estime. La réputation d'intégrité et de bienveillance publique qui ont déterminé votre choix en ma faveur, me sont plus chères que la vie ; et je cours les risques de les perdre, même en ne méritant à mes yeux aucun reproche. J'ose donc lui répéter ce qu'elle a bien voulu entendre et approuver. La bonté attendrissante avec laquelle elle a daigné presser mes mains dans les siennes, comme pour accepter mon dévouement, ne s'effacera jamais de mon souvenir ; elle soutiendra mon courage, elle a pour jamais lié mon propre bonheur avec les intérêts, la gloire et le bonheur de votre majesté. »

Telles étaient les expressions de M. Turgot à Louis XVI le lendemain du jour qu'il fut nommé ministre. Sa lettre est du 24 août 1774 à Compiégne. M. Turgot, touché de la popularité du roi, s'étudiait sans cesse à l'entretenir dans ses dispositions; il disait que l'amour du roi pour le peuple et pour la justice facilitait toutes ses opérations. Le roi de son côté ne désavouait pas ses sentimens populaires. *Je ne*

connais en France, disait-il, *que deux hommes qui aiment bien sincèrement le peuple, M. Turgot et moi.*

L'abbé Terray, congédié du ministère, avait laissé le département de la finance dans le plus grand désordre. M. Turgot dressa un tableau méthodique de l'état de la recette et des dépenses pour l'année 1775, qui présentait un excédent de 22 millions de dépenses au-dessus de la recette, plus 78 millions d'anticipations, outre une dette exigible arriérée considérable. L'Angleterre n'avait pas encore ému les mécontens de l'intérieur contre nos *déficit.* M. Turgot le combla, laissant à sa retraite les dépenses balancer les recettes.

L'opération la plus remarquable de M. Turgot, fut d'abord le rétablissement de la liberté du commerce intérieur des grains, de province à province. *Ce bienfait contrariait des intérêts particuliers très-puissans*, me disait le chevalier de Turgot dans le mémoire que j'ai de lui sur son frère; « ce bienfait plut à la nation, à l'exception de M. Necker, qui en combattit le principe avec animosité et dans une circonstance délicate et dangereuse à l'autorité et au crédit du ministre en place. Mon frère ne parlait que de liberté relative dans l'inté-

rieur, où il voulait établir la balance entre les bonnes et les mauvaises récoltes locales, entre les provinces riches en blé et les provinces fertiles en d'autres denrées. Mon frère laissait l'exportation aussi bien interdite qu'elle l'avait été par l'abbé Terray. L'arrêt du 13 septembre 1774 fut toutefois un signal de M. Necker et de ses amis pour attribuer à mon frère des opinions qui ne se trouvent pas dans l'arrêt. C'était dans M. Necker et ses amis le dépit d'Alexandre, qui pleurait de voir son père prévenir des conquêtes qu'il voulait faire lui-même; car M. Necker avait les mêmes opinions; mais c'était aussi dans M. Necker un dépit criminel envers l'état et envers la justice, puisqu'il attaquait des plans qui concouraient à régénérer la France et le plus précieux de ses départemens, celui du commerce et de la finance. M. Necker établissait dans son ouvrage, qu'il opposa au ministère de mon frère, que la liberté d'exporter des grains n'était pas nécessaire aux progrès de l'agriculture en France, comme si mon frère avait exigé cette liberté pour notre prospérité agricole. M. Necker admettait même la liberté d'exportation comme pouvant contrarier l'agriculture, comme s'il avait eu l'opinion contraire à discréditer. »

« C'est précisément dans ces circonstances que se manifesta l'émeute fameuse dite des blés; mon frère se trouva directement attaqué par les écrits de M. Necker et par les insurrections des brigands; puisque vous écrivez l'histoire, je vais vous donner des faits sur la vérité et l'exactitude desquels vous pouvez compter (1). »

---

(1) On trouvera l'opinion du chevalier de Turgot, sur l'insurrection, après le chapitre relatif à ces troubles.

CHAPITRE

CHAPITRE XXV.

Histoire de la révolte des blés ; elle se manifeste le même jour dans plusieurs provinces, à Versailles et à Paris. — Le parlement veut en connaître ; la cour s'y oppose. — Développement du pouvoir militaire. — Portrait des parisiens dans cette circonstance, peints par leur conduite. — Caractère du roi. — La potence de quarante pieds. — L'amnistie. — Condorcet sur cette émeute ; les causes en sont problématiques, et cependant l'Angleterre paraît s'y être immiscée.

LA postérité recherchera les causes de l'émeute des blés, et peut-être cette cause sera-t-elle à jamais enveloppée de nuages. Ce qu'on peut dire, après beaucoup de réflexions, de plus vraisemblable, c'est que le gouvernement autorisant la liberté du commerce des grains dès le 17 septembre 1774, les monopoles en opposition avec la liberté, et les anciens approvisionnemens du gouvernement favorisèrent les troubles. Chaque parti des acapareurs et des

amis de la liberté se tâta, et la fermentation éclata au mois de mai.

Cette émeute avait été annoncée par les troubles de Dijon du 20 avril pour la même cause. Les paysans abattirent en Bourgogne un moulin appartenant à un monopoleur. Ils allèrent de là chez un conseiller du parlement Maupeou, accusé de monopole, et fracassèrent ses meubles. Latour-du-Pin, commandant de cette ville, les irrita bien davantage quand il leur dit d'*aller broutter l'herbe, qui commençait à pousser.* Sans l'évêque, qui harangua les insurgés, le désordre était à son comble à Dijon, où l'on crut un moment que la haine populaire se portait sur les membres du parlement Maupeou.

Pontoise parut être le principe et le centre du mouvement. Le premier mai l'émeute y éclata, et le 2 elle se manifesta à Versailles. Le roi parut au balcon, parla au peuple, et ne put être écouté. Le lieutenant de la prévôté de Versailles s'apperçoit du tumulte, et soudain le prince de Beauvau, capitaine des gardes, le prince de Poix, gouverneur de Versailles et des gardes-du-corps, se montrent à cheval, et tiennent conseil. *Faut-il que le roi parte pour Chambord,* disaient-ils, *faisons garder la*

grille? L'avis du roi prévalut, et par son ordre on publia le pain à 2 sous. A ces mots la canaille disparut, et ne déchira plus les sacs de farine.

Les brigands s'étaient vantés qu'ils viendraient à Paris; et quoiqu'on eût mis sur pied le guet, les gardes-françaises, les gardes-suisses, les mousquetaires et autres divisions de la maison du roi en état de service, ils entrèrent par diverses portes à la même heure, pillant les boulangers sans exception. Voyant toutefois une boutique où le maître avait mis avec prudence l'écriteau *boutique à louer présentement*, les insurgés passèrent outre sans assaillir la boutique vacante.

Le roi, par humanité, avait ordonné de ne pas tirer sur ces bandits. Les mousquetaires causaient avec eux, comme depuis les gardes-françaises avec le tiers-état en 1789. Turgot à Paris écrivait au roi que l'intendant, loin de pacifier les troubles, les animait. Saint-Sauveur, l'ami de Turgot et de la liberté du commerce, ajoutait que Lenoir et Sartine préparaient pour le 3 des troubles à Paris.

Le 3 les mêmes agitateurs des marchés voisins furent encore rencontrés à Paris. Dès sept heures du matin ils pillèrent la plupart des boutiques des boulangers qui distribuaient du pain

à la populace. Tout finit à onze heures. A midi M. de Biron s'empara des carrefours et de divers postes. Les parisiens sortirent à une heure des maisons *pour chercher l'émeute*, qu'on ne pouvait rencontrer nulle part. Le soir Maurepas parut à l'opéra. On s'était apperçu ce jour-là du dessein d'ouvrir les prisons de Bicêtre pour unir les prisonniers aux brigands. Turgot fit arrêter Saurin et Doumer, commis de M. de Chaumont, les déclara fauteurs des troubles, et raconta au roi qu'un meûnier de Montmartre avait soutenu le siège de son moulin et repoussé les brigands seul à coups de fusil. Le roi lui envoya cent écus.

Le parlement prenant part à l'émeute prit des arrêtés contre le système de la liberté du commerce des grains; Malesherbes et Turgot se réunirent pour ôter au parlement la connaissance de ces affaires administratives. L'arrêté du parlement fut militairement arraché par autorité du maréchal de Biron. Le parlement fut mandé pour le 5 mai, et M. Turgot obtint une signature en blanc du roi pour le commandement des troupes, qu'il mit à sa disposition.

M. Turgot avait déclaré au premier président que le roi ne voulait pas que le parlement s'occupât de cette affaire; le roi écrivit au par-

lement qu'il avait découvert *en partie les sources de la fermentation, qu'il comptait être bientôt instruit de toute la machination, et qu'il ne voulait pas que l'activité mal éclairée du parlement traversât ses vues.* Le parlement s'en rapporta à la sollicitude du roi.

Le roi avait commis la faute le 2 à Versailles de réduire le pain à 2 sous; il fut rétabli de suite au prix courant sur l'avis de M. Turgot. A Paris on rassura les boulangers; on leur donna des factionnaires pour la garde des boutiques; on força à cuire ceux qui, glacés de terreur, refusaient de le faire, et on assura les subsistances. Les troupes du roi allant délivrer sur le chemin de Versailles deux mousquetaires arrêtés par les mutins, il y eut un combat à coups de fusil d'un côté, et de l'autre de pierre, où vingt-trois paysans attroupés furent tués. On trouva un révolutionnaire ayant un cordon bleu, qui motionnait le peuple des campagnes, étendu sur le carreau.

Les bourgeois de Paris plaisantant de ces évènemens, les marchandes de modes imaginèrent de se mêler aussi de l'insurrection : elles changèrent la dernière mode, et l'on porta des bonnets *à la révolte* dès le troisième jour.

Un curé apprenant qu'on choisissait le moment de la grand'messe pour insurger sa paroisse, se déshabille, fait un sermon, se met à la tête de ses paroissiens et tombe sur l'émeute.

Le même jour il y eut des soulèvemens à Lille en Flandre, à Amiens et à Auxerre. On fit courir dans les provinces de prétendus arrêts du conseil d'état, pour forcer à vendre le blé à moitié de son prix. L'après-midi (3 mai) on afficha l'ordonnance de police, qui laissait aux boulangers la faculté de vendre suivant le taux du blé, et qui prévenait, par des précautions, de nouveaux désordres. Cet acte était signé *Lenoir*.

Ce fut le dernier acte de ce magistrat, qui manifestait dans cette circonstance des principes opposés à Turgot ; le ministre ôta désormais de l'attribution de la police, celle des subsistances. M. Turgot avait dit au roi qu'il ne répondait de rien si M. Lenoir restait en place. Cependant Louis XVI assura M. Lenoir que le connaissant dans des principes opposés à Turgot, ses services ne lui étaient plus en ce moment utiles, mais qu'il n'oublierait pas ceux rendus à son aïeul dans diverses circonstances, ajoutant qu'il ne les ignorait pas.

Albert, fameux économiste, succéda à M. Lenoir ; c'était un homme probe, éclairé, d'une amitié sûre ; incapable de déjouer les ruses du parti Lenoir ; M. Turgot choisissait mal.

Il fut remis, ce jour-là, par madame de Brionne, à la reine et au roi, un tableau du royaume, alors en état de crise. On y demandait le retour de M. de Choiseul, auteur du mémoire. Le roi répondit à son épouse : *Qu'on ne me parle jamais plus de cet homme.* On dit au château que le parti Choiseul dirigeait l'émeute contre le parti Turgot.

Une poissarde porta au château de la farine gâtée, à la reine ; elle avait l'air d'une furie, les yeux égarés, la figure ardente. Elle fut arrêtée.

Cependant les vivres ne circulaient pas avec facilité. Pour en protéger l'arrivage, le maréchal de Biron ordonna des campemens. Les mousquetaires noirs furent placés sur la rive de la Marne, les gris sur la basse-Seine, les gendarmes et chevaux-légers sur les rives de la haute-Seine, les gardes-françaises, les suisses et les invalides gardèrent les boutiques et les faubourgs. Il fût défendu de s'attrouper et d'exiger le pain au-dessous du prix courant, sous peine d'essuyer le feu des troupes royales,

et d'être jugé prévotalement. *N'avons-nous rien à nous reprocher dans ces dispositions*, disait le roi à M. Turgot, suivant sa conscience timorée?

Le parlement, nonobstant les ordres du roi, fait afficher l'arrêté du 4 mai, qui ordonnait des informations. Les mousquetaires brisent la planche de l'imprimeur, et couvrent ses affiches de l'ordonnance du roi.

Le lendemain, 5 mai, le parlement reçoit l'ordre de se rendre en corps à Versailles, en robes noires. Il avait fait des difficultés d'enregistrer les lettres-patentes qui attribuaient à la Tournelle, dans le premier mouvement du roi, la connaissance des délits des insurgés. Le parlement observa que la Tournelle ne devait pas recevoir du roi des ordres directs, et prît l'arrêté du 4, que le ministre anéantit par un arrêt du conseil. Le parlement, arrivé en présence du roi, ce prince lui dit qu'il voulait arrêter des brigandages *qui dégénéreraient bientôt en rebellion*, et pourvoir à la subsistance de Paris. Le garde des sceaux déclara que le roi voulait réprimer avec activité la combinaison des rebelles et la famine, et donner à la jurisdiction prévotale toute la puissance dont elle était susceptible, promettant

de laisser au parlement, après la pacification, la recherche des chefs des insurgés et des auteurs de la rebellion. Après quelques contradictions secrètes du prince de Conty et de Fréteau, seul opposant parmi les membres du parlement, le roi les congédia en défendant de faire aucune remontrance, et en déclarant qu'il comptait qu'ils ne mettraient aucun retard aux mesures qu'il allait prendre pour empêcher un pareil évènement durant son règne. Le lit de justice était du 5 mai.

Le maréchal de Biron était, dans cette circonstance, à la tête de 25 mille hommes et prenait les ordres de M. Turgot. La commission prévotale fit pendre un gazier et un perruquier à une potence de 40 pieds de haut. Ils y montèrent en criant au peuple *qu'ils mouraient pour sa cause.* Le lendemain, le roi signa une amnistie, et le peuple de Paris continuant à plaisanter, appela M. de Biron *le général des farines.*

La sédition n'avait point pour cause réelle la rareté des blés. Ils étaient dans les marchés en quantité suffisante, et particulièrement dans les provinces ravagées par le pillage. Elle n'était pas occasionnée davantage par l'excès de la misère; le blé avait été plus cher et aucun

murmure ne s'était fait entendre. Le brigandage était excité par des hommes étrangers aux paroisses qu'il avait à dévaster. Des gens mal vêtus et sortis de la populace, avaient dans leur poche des louis et des écus pendant l'insurrection, et pendant qu'ils détruisaient les blés et les pillaient. Ils brûlaient les magasins et les granges, et se disaient les *défenseurs des droits du peuple*, qu'ils excitaient au pillage, ajoutant que le gouvernement favorisait les grands aux dépens du peuple.

Louis XVI, dans cette circonstance développa encore plus d'humanité et de réserve que ses ministres et que M. Turgot lui-même. N'oublions pas, pour nous faire de ce prince l'idée que l'histoire veut que nous en ayons, que se livrant à ses impressions naturelles, il diminua le prix du pain, que le ministère rétablit le lendemain à son ancien prix. L'amnistie fut l'ouvrage de sa volonté, et il ne consentit à la potence de 40 pieds, qu'à condition de l'amnistie subséquente. Le roi, dans son instruction aux curés, dit quelques jours après: *Mon peuple en connaissant les auteurs du trouble, les verra avec horreur.* Mais le roi, mieux instruit et plus prudent, résolut dans la suite d'en cacher les causes. Il brûla

lui-même les notes et les papiers qu'il en avait. Il y avait encore dans le conseil assez de sagesse pour taire des délits politiques difficiles à prouver et dangereux à punir.

L'histoire de l'émeute des blés, par Condorcet, l'intime ami de Turgot et son historien, n'en dit pas davantage ; lui qui fut si osé dans ses écrits. « Le parlement, dans le trouble, dit l'académicien, rendit un arrêt qui, en défendant les attroupemens, suppliait le roi de faire baisser le prix du pain. L'arrêt qui fut affiché le soir de l'émeute, pouvait la renouveler le lendemain. M. Turgot part de nuit, réveille le roi et les ministres, propose son plan, le fait agréer, et les affiches du parlement sont couvertes des placards du roi, qui défendent, sous peine de mort, les attroupemens. Le parlement, mandé à Versailles, apprend, par un lit de justice, que le roi casse son arrêt, et attribue au prévot des maréchaussées le jugement des séditieux. Ces séditieux disparurent.

Là se borne le savoir ou les paroles de M. de Condorcet.

On a cependant attribué la cause de cette émeute ;

1°. Aux anglais. Ils disaient que nous étions les auteurs des troubles de l'Amérique ;

2°. A la maison d'Orléans. On disait qu'elle convoitait la couronne.

3°. Aux fermiers-généraux. On les croyait intéressés dans le monopole.

4°. Aux monopoleurs. On les disait également intéressés à ce commerce honteux.

5°. Aux banquiers. On assurait qu'ils étaient chargés des frais de l'émeute par les puissances étrangères.

6°. A l'abbé Terray, au clergé, à M. de Maupeou, à son parlement, etc.

Un historien sage et prudent se borne à peindre cette insurrection sans accuser légèrement des partis ou des individus. Un système administratif erronné, mal conduit, et traversé par des embuches secrètes, a pu occasionner ces émeutes. Turgot avait tout fait pour seconder son plan de la liberté du commerce des grains. Pour le renverser, les monopoleurs ont pu susciter les troubles. Il voulait établir une concurrence entre les blés étrangers et les blés nationaux : pour cet effet, il avait négocié des achats et des importations. Une contre-opération de la part des monopoleurs fit manquer ce projet. Malgré cette incertitude, des indices de police persuadèrent que l'Angleterre n'était pas étrangère à l'insurrection.

En finissant le récit de cet étrange soulèvement, l'histoire ne peut passer sous silence la conduite de la Suède à notre égard. Malheur aux nations insensibles aux bienfaits! La Suède, cette puissance qu'on a appelé, avec tant de raison, *la France du nord*, au bruit des séditions qui avaient pour prétexte la pénurie des blés, envoya à la France, en présent, deux vaisseaux chargés de blé.

CHAPITRE XXVI.

Histoire de l'opposition élevée contre le ministère de M. Turgot. — M. Necker publie son ouvrage contre le systême de la liberté du commerce des blés de M. Turgot. — Ressentiment du ministre contre M. Necker. — Le chevalier Turgot remet à l'auteur de ces mémoires des notes sur les causes de l'émeute des blés. — Vues des insurgens sur cette émeute, suivant la famille de M. Turgot.

La doctrine de M. Turgot sur la liberté des grains, agitant les esprits depuis son élévation au ministère, les inquiétudes augmentèrent à l'époque de l'arrêt du conseil du 7 avril 1775. L'émeute des blés se manifesta le premier mai suivant; les potences furent dressées le 18. Quinze jours avant, M. Necker avait publié son livre du commerce des blés contre les opinions de M. Turgot; M. de Maurepas favorisa l'ouvrage, en secret, et M. de Pezai, qui détestait M. Turgot, l'ayant fait circuler chez plusieurs courtisans, les esprits s'enflamèrent.

L'ouvrage polémique de M. Necker est écrit d'un ton sentimental. La touche et les ornemens de style, qu'on a trouvés depuis dans les œuvres du même auteur, se font remarquer de toutes parts dans celui-ci. Le gens du monde, les magistrats, les dames de la cour le lurent. Quelques personnes reprochèrent à l'écrivain d'avoir laissé la question sur la liberté du commerce des grains indécise, d'avoir écrit sans vouloir déplaire à aucun parti, ce qui ne faisait qu'augmenter l'incertitude. Tous lui reprochèrent de l'avoir composé, imprimé et publié dans une circonstance où il devait opérer une révolution dans le gouvernement, plutôt que dans les opinions. M. Turgot, averti que l'ouvrage devait être mis en vente, voulut s'opposer à sa publication. L'ouvrage en parut avec plus d'éclat.

Aucune expression ne peut rendre le ressentiment ni les termes de M. Turgot, lorsque M. Necker publia ce livre. M. Turgot était intimément persuadé que ses opérations étaient le salut de la France, et n'avaient d'opposans que les ennemis du bien public. M. Necker n'était encore connu que comme un riche banquier, un étranger opulent, que ces concitoyens avaient créé, par accident, mi-

nistre de la petite république de Genève, près la cour de France. Sa réputation littéraire n'était pas encore suffisamment établie par l'éloge de Colbert, qu'avait couronné l'académie, ouvrage auquel l'auteur avait même refusé d'apposer son nom, comme sur celui du commerce des grains. Les amis de M. Necker accusèrent M. Turgot d'avoir tenté de faire rappeler, par les genevois, leur ministre Necker, et les amis de M. Turgot accusèrent M. Necker d'avoir abusé du crédit de sa place, dans le corps diplomatique, pour connaître, des bureaux de la politique en 1763, les approches de la paix, et acheter, pendant la baisse, des actions en Angleterre, qui devaient doubler à la paix prochaine. Pezai, qui avait de la vanité, de la hardiesse et beaucoup de suffisance, ne cessa dès cet instant de poursuivre ouvertement M. Turgot, par ses petits vers, par des sarcasmes et par des bons mots. Les économistes, de leur côté, répondirent à l'ouvrage de M. Necker par des pamphlets. M. de Condorcet, pour défendre son ami, se distingua dans cette circonstance. Le parti de M. Necker publia, par représailles, l'estampe où M. Turgot est représenté en cabriolet avec madame la duchesse d'Enville,

Dupont

Dupont (de Nemours), de Vaisnes et les abbés Beaudeau et Roubeau le tirent, foulent des amas de blé, la voiture verse, et madame d'Enville montre, d'une manière très-libre, cinq mots écrits en grosses lettres; LIBERTÉ, LIBERTÉ, LIBERTÉ TOUTE ENTIÈRE.

Ce qui paraît avoir le plus offensé les deux frères Turgot contre M. Necker, c'est l'attachement que ce dernier paraît avoir montré à réfuter le système de liberté du commerce des blés pour l'exportation. *C'est combattre*, disaient les deux frères, avec amertume, *des opinions que nous n'avons jamais professées. Le système du gouvernement, dans l'arrêt du* 13 *septembre, ne dépassa pas la liberté intérieure; l'arrêt du conseil et les lettres-patentes se bornaient à établir la liberté intérieure. C'était donc un ouvrage d'une mauvaise foi évidente, que celui qui a attribué au gouvernement, au mois de septembre* 1774, *l'opinion de la liberté du commerce illimitée.*

Quant à l'insurrection, le chevalier de Turgot l'expliquait ainsi en 1784.

« L'arrêt du conseil, du 7 août 1775, avait réprimé les tentatives des administrateurs français, qui avaient voulu gêner l'importation des grains étrangers en France. Il en était

beaucoup arrivé en conséquence, du nord et de la Hollande. Les provinces où le soulèvement populaire se manifesta, n'étaient pas celles où le blé se vendait au plus haut prix. Ceux qui le pillaient, n'étaient pas des hommes affamés. Ils répandaient dans la rue et dans la rivière ce qu'ils pillaient. Ils ne paraissaient avoir envie, dans ce désordre, que d'augmenter le prix du blé et de le retenir chez les propriétaires. Les pillards avaient avec eux de l'or et de l'argent, et leur marche était si réglée, que leur projet ultérieur parut être d'affamer Paris, sans-doute pour y opérer des soulèvemens. Sous ce point de vue, le mouvement fut bien dirigé comme opération insurrectionnelle, et dans les meilleurs principes de l'art militaire, sans-doute sous la conduite d'un général expérimenté. L'insurrection était soumise à de telles régularités et connexions, qu'après les premières tentatives le plan fut deviné, et dès le troisième jour ils furent prévenus par-tout où ils se présentèrent, par les troupes qui leur furent opposées. La marche pour affamer Paris était également conduite avec intelligence; mais l'espoir de soulever les parisiens, en pillant leur pain, et en le jetant, sous leurs yeux, dans la boue, produisit un effet contraire à leur attente. Le peuple de

Paris, observateur de ces scènes, y venait comme au spectacle, attiré par la nouveauté et la plaisanterie des plaintes des insurgés.

» Le gouvernement ne trouva de dangers réels dans cette émotion, que celui de détruire une grande quantité de comestibles; celui de soulever de proche en proche les provinces; celui d'effrayer le commerce; celui d'intercepter les arrivages des denrées et d'empêcher momentanément les approvisionnemens des grandes cités; celui de détruire la morale publique en persuadant la populace effrénée qu'elle pouvait disposer des comestibles d'autrui. M. Turgot, en payant sur-le-champ 50 mille francs au négociant Planter pour la valeur d'un bateau de blé qu'on lui avait pillé, rassura les marchands de blé. Six cent mille francs furent dépensés, par l'état, pour de pareils sacrifices, et les auteurs de cette étonnante insurrection virent leurs projets anéantis et confondus ».

Voilà, monsieur, des bases pour vos travaux historiques, me dit M. le chevalier Turgot; les ennemis de mon frère sont aujourd'hui tout-puissans, et il est oublié; mais la vérité percera à travers les nuages sous lesquels on s'est plu à l'envelopper. (*M. Turgot en dit bien davantage quelques mois après.*)

CHAPITRE XXVII.

Détail du ministère de M. Turgot. — Ses opérations pendant l'année 1775.

Le système de M. Turgot, et ses premières opérations administratives, nous ont conduit de la loi sur le commerce des blés à l'histoire de la révolte. Il faut reprendre les détails de son administration.

M. Turgot regardait comme une base de ses opérations, l'amélioration des propriétés et de leur produit. C'est sur ce produit, qu'il se proposait principalement d'établir les revenus de l'état. En entrant au ministère, son premier travail fut de rédiger le tableau de la dépense et de la recette. La dépense pour 1775 était supérieure de 22 millions à la recette présumable. L'état était obéré de 78 millions d'anticipations, et chaque département était chargé d'ailleurs d'une dette exigible très-considérable. Les pensions étaient arriérées de trois années: tant le désordre et les dilapidations avaient été outrées vers la fin du règne du feu roi.

Par un arrêt du conseil, du 25 septembre 1774,

il cassa le bail de 30 années des domaines du roi, et substitua une régie de neuf années. Les croupiers grévaient les places des fermiers-généraux; il respecta les croupes établies, et les abolit pour l'avenir. Il sextupla les revenus de l'état dans la régie des fermes, et supprima quatre intendans de commerce.

Les fermiers-généraux, à l'époque de la signature de leurs baux, étaient dans l'usage de donner cent mille écus au ministre des finances. Ce présent, dans l'ancien régime, était connu sous l'ignoble dénomination de *pot-de-vin*; et comme dans les révolutions de cour, qui agitèrent la fin du règne de Louis XV, les fermiers-généraux observèrent que les contrôleurs généraux, exilés ou démis peu de tems après leur élévation, ne recevaient pas tous le pot-de-vin, la ferme-générale en divisa la somme à cinquante mille francs par an, afin qu'un plus grand nombre de ministres des finances fût dans le cas d'en profiter. Malgré cette mesure, les fermiers-généraux se trouvèrent encore de si mauvais calculateurs, qu'à l'époque de la retraite de M. Turgot, il eût fallu diviser de nouveau ces cinquante mille francs annuels en six parties, puisqu'en l'année 1776 le porte-feuille des finances passa,

en quelques mois, de M. Turgot à M. de Maurepas, à M. Bertin, à M. de Clugny, à M. Taboureau et à M. Necker, qui traita ce *pot-de-vin* comme M. Turgot.

M. Turgot, en effet, humilié de la seule dénomination du présent, ordonna de distribuer les trois cents mille francs aux curés de Paris pour procurer du travail aux pauvres, en recueillir le profit et multiplier les ressources. Le public, convaincu jusqu'à ce moment qu'on n'ambitionnait le ministère, en France, que pour le plaisir de s'enrichir et de commander, admira le ministre qui, pour la première fois, dans l'espace des siècles, introduisait à la cour la délicatesse et le désintéressement. La capitale, édifiée, l'appela *le ministre vertueux*.

Cet acte, se trouvant en opposition avec les mœurs d'une foule d'aspirans au ministère, fit à M. Turgot des ennemis secrets. L'émotion et la reconnaissance populaire, devinrent des sources de mécontentement et la première cause des railleries contre le ministre, qui parlait à la cour de vertu et de désintéressement. Mais, ferme dans ses principes de délicatesse, M. Turgot continua son plan de réforme. Il avait ôté aux hôpitaux le privilège exclusif de vendre de la viande pendant le carême, comme privi-

lège religieux qu'il était en sa puissance d'anéantir ; bientôt après il s'occupa, contre le vœu du clergé, d'un systême général de tolérance.

Au milieu de l'année 1775 il s'occupa, pendant le sacre du roi, de la suppression de la compagnie des marchands privilégiés de Rheims, et pourvut à leur remboursement. C'est dans ce même but qu'il résilia le bail des poudres. L'art du salpétrier, perfectionné chez les autres puissances, était dans l'enfance chez les français. Les fermiers, qui n'avaient qu'un bail de six ans, étaient trop ignorans et trop peu de tems à portée de s'instruire pour créer l'art. Tout ce qui avait passé des baux avec le roi murmura contre M. Turgot. Cependant il substitua, aux fermiers ineptes du bail, un homme intègre, nommé le Faucheux, et lui adjoignit le célèbre chymiste Lavoisier. L'infortuné! Il y trouva la mort. La cruauté et l'avarice le précipitèrent du poste où la vertu et les talens l'avaient appelé. Lavoisier contribua à perfectionner l'art des nitrières. Le ministre répandit sa méthode; et il envoya jusques dans l'Inde des savans, pour y examiner les causes de la perfection de l'art.

Quelque tems après, on cria bien davantage

contre les innovations. M. Turgot mit en régie les messageries, cassa les baux et unit l'entreprise à l'administration des postes. Il voulait établir les postes aux chevaux de quatre en quatre lieues, et donner aux maîtres de poste l'inspection des routes, à laquelle ils sont si intéressés. Il autorisa les pays-d'état à emprunter à 4 pour cent, les sommes qu'on leur offrait pour rembourser les capitaux placés à cinq; cette opération allait changer le taux de toutes les rentes sur l'état, qu'il voulait libérer. Il déclara que plusieurs arts soumis aux maîtrises étaient des professions libres ; il voulut que chaque fabricant pût vendre où il voudrait, et il détruisit, par cette réforme, l'obligation de vendre exclusivement dans un lieu et à un tel prix.

CHAPITRE XXVIII

Élévation de M. de Malesherbes l'ami de M. de Turgot au ministère. — Portrait de ce philosophe. — Ses opinions sur les jugemens politiques de la république des lettres; sur les protestans et sur les philosophes. — Dialogue curieux entre M. Malesherbes et l'auteur de ces mémoires. — Projet littéraire de M. de Malesherbes.

Monsieur de Malesherbes était d'une sincérité et d'une naïveté étrangères à son siècle et au ministère auquel il fut appelé. Dans ses discours on ne trouvait pas même la nuance des faussetés tolérées dans la société. La naïveté était l'ornement principal de son esprit ; on voyait sa pensée et ses sentimens se développer sans étude, sans préméditation et sans efforts. Je l'ai vu gai, et par fois enfant et folâtre au château de Malesherbes. Sa naïveté se changeait aussi quelquefois en énergie. Les mouvemens de son ame étaient spontanés et comparables à ceux des artistes animés du feu

de leur art, lorsqu'il s'agissait de trois objets qui étaient chers à son cœur ou à son esprit, la BIENFAISANCE, LA LIBERTÉ et le PROGRÈS DES LUMIÈRES ET DES ARTS.

Il en donna des preuves qui attestèrent combien il était pénétré de ces grands objets qui ont occupé la fin du XVIIIme siècle; on le vit dans un âge assez avancé monter dans un ballon de Montgolfier pour tenter une expérience.

Sa naïveté à la cour avait été le sujet des plaisanteries des courtisans élevés dans l'art du faux et des artifices; ils l'appelaient le *bonhomme*. Il était en effet incapable des méchancetés usitées dans ce pays-là; mais il leur disait leurs vérités avec le ton d'un magistrat poli, ne se permettant qu'un demi-sourire qu'il opposait aux prétentions des courtisans qui lui faisaient des demandes injustes. Ce sourire était connu de ses amis et des personnes de considération qu'il fréquentait, comme la seule malice dont il fût capable envers les hommes qu'il méprisait ou dont les principes étaient opposés aux siens. Son expression différait alors de celle de son ami Turgot, dont le visage prenait des formes méprisantes dans les mêmes conjonctures; elle différait de celle de l'abbé

Terray, qui dissimulait profondément; de celle de M. de Calonne qui éludait, faisait semblant de ne rien entendre; de celle de M. Necker qui affectait des formes de grandeur dédaigneuses; de celle de M. d'Aranda qui faisait une dissertation contraire et persuasive et la terminait en disant deux ou trois fois *vous comprenez.... vous entendez bien*; de celle enfin de d'Alembert qui enfantait une épigrame.

M. de Malesherbes, directeur de la librairie, sous le règne de Louis XV, avait sans cesse aidé et protégé la philosophie naissante; il professait contre le clergé de France les *opinions rivales de la magistrature* et les *principes hostiles des philosophes.* Il protégeait les gens de lettres qui écrivaient contre la religion chrétienne, et favorisait secrètement l'impression de leurs ouvrages, éludant en leur faveur la sévérité des lois qu'il observait avec rigueur à l'égard des écrivains religieux. La république des lettres administrée suivant ces maximes, se trouva en peu de tems renouvelée. Il parut une infinité d'ouvrages avec des permissions tacites ou verbales, qui changèrent les opinions et les mœurs qui dominaient dans l'ancien régime, et donnèrent au clergé les vives inquiétudes qu'il manifestait dans ses remontrances.

C'est alors que M. de Malesherbes déclara hautement dans ses écrits et dans ses propos que les décisions de la république des lettres étaient des sentences d'un tribunal; il disait que ce tribunal était indépendant de tous les pouvoirs, et qu'il devait seul entraîner le respect des autres puissances, apprécier tous les talens et prononcer sur tous les genres de mérite, dans un siècle où chaque citoyen pouvait parler à la nation entière, dans des livres, et devenait en France ce qu'étaient les orateurs de Rome et d'Athènes au milieu du peuple assemblé. M. Necker, dans la suite, appela ce tribunal l'*opinion publique*, et c'est dans ce sens que ces deux ministres doivent être considérés comme novateurs en politique, professant l'un et l'autre la doctrine que *la république des lettres* et l'*opinion publique* étaient les régulatrices des gouvernemens dont le premier devoir fut, dans tous les empires, de régulariser eux-mêmes l'*opinion publique* comme *la république des lettres* indistinctement, pour ne pas en être étrangement régularisés.

M. de Malesherbes et M. Necker crurent l'un et l'autre qu'un heureux enthousiasme, s'étant emparé de tous les esprits, le tems était arrivé où tout homme capable de penser et d'écrire devait s'occuper du bien public. Cette opinion

était dans M. de Malesherbes comme dans MM. Necker et Turgot, le résultat de leurs plans de perfectibilité de l'espèce humaine. La monarchie française quoique plus heureuse et plus florissante qu'aucune puissance de l'Europe, était l'objet de leurs satyres et de leur dérision. M. de Malesherbes porta son zèle réformateur au point de dire avec solennité, le jour qu'il fut reçu à l'académie française : *J'ose prédire qu'à l'avenir nul de vous ne rappelera le souvenir des siècles d'héroïsme et de barbarie, sans détester ce qui a fait l'admiration de nos ancêtres.* Le siècle de la philosophie faisait le procès au siècle de la chevalerie.

M. de Malesherbes le faisait lui-même au despotisme et à la superstition. Quand il eut en main la puissance des lettres de cachet, on le vit avec délices déchirer celles que le feu roi avait signées contre les philosophes ; tandis qu'on lui attribuait d'avoir fait signer à Louis XVI celle qu'il expédia contre le marquis de Brunoi, célèbre en France par les sommes qu'il dépensait en processions et en ornemens d'église. Brunoi fut relégué dans un couvent avec une pension.

M. de Malesherbes mécréant et philosophe, ne cachait pas sa doctrine aux gens de lettres

qu'il aimait beaucoup, ni à sa société; mais il ne manifestait pas dans sa terre de Malesherbes ses sentimens à ses vassaux. J'ai observé avec beaucoup de soin ce personnage célèbre, dans son château, à l'époque où une montagne des environs excitait en 1782, la curiosité des naturalistes de la capitale. Pour le peindre je vais rapporter mot à mot ce qui fut dit entre nous sur les opinions, et je renvoie aux journaux de Paris du mois de mars 1782, pour les détails relatifs à la montagne.

Dialogue entre M. de Malesherbes et l'auteur de ces mémoires.

MALESHERBES. — *Allons à la messe*, me dit-il en souriant, *je ne veux offenser ni le curé ni les opinions de ces bonnes gens; je ne veux pas perdre leur confiance. Mais de retour à Paris, donnez cette anecdote à M. de Condorcet; assurément il voudra faire de moi après ma mort un grand homme dans son éloge, et il citera ce trait qu'il lira en public à l'académie.*

SOULAVIE. — *Il y a cent ans aujourd'hui que Lamoignon de Baville tyrannisait mon pays dont il était l'intendant, et voyez quelle*

est en France la mobilité des opinions et du caractère national : Lamoignon de Baville fut l'instrument du fanatisme, et Lamoignon de Malesherbes est aujourd'hui l'ami de la philosophie. Baville fut le tyran des protestans, et Malesherbes leur protecteur s'occupe de leurs malheurs. Baville remplissait de protestans, et les tours d'Aiguemortes et le fort de Brescou, comme je l'ai appris du maréchal de Richelieu commandant de Languedoc, qui m'a dit en avoir mis en liberté après plus de trente ans de prison ; et Malesherbes a commencé son ministère par la flétrissure ineffaçable qu'il a imprimée sur toutes les prisons d'état.

MALESHERBES. — *Quand je parcours les mémoires manuscrits de la famille, quand je lis les ordres que M. de Baville exécutait au nom du roi, dans votre pays, je voudrais pouvoir retrancher de ma famille le nom de l'intendant de Languedoc, devenu odieux ; heureusement les détails de son administration ne sont pas connus.*

SOULAVIE. — *Ils sont si connus que les protestans fugitifs et irrités en ont appelé au tribunal de l'histoire, et ont publié chez l'é-*

tranger, quatre volumes IN-QUARTO, *où l'abbé Raynal a puisé ses portraits et ses plaintes sanglantes contre le gouvernement de Louis* XIV. *Le portrait de Bavillc que m'a lu Raynal, je l'ai retrouvé dans l'histoire que je vous cite, et il ne tient qu'à vous de disposer de mon livre où se trouvent tous les actes de l'intendant.*

M. de Malesherbes ajouta que cet ouvrage serait pour lui un nouveau motif de réparer les maux faits à la France, par Lamoignon de Baville intendant de Languedoc.

M. de Malesherbes avait conçu l'idée de rendre la ville de Paris la capitale des gens de lettres de tout l'Univers. Les étrangers y auraient apporté les productions des sciences et des arts comme dans une Thèbes nouvelle, qui recevait des tributs de tout le monde connu par ses cent portes. Paris devenait le rendez-vous des sciences et des arts : un journal relatif à leurs progrès, devait y être rédigé pour servir de canal à toutes les connaissances.

Tel est le vertueux personnage que M. de Maurepas, sur les instances de M. Turgot, voulut donner au roi dans un moment de maladie, pour s'assurer que Louis XVI aurait pour ministre de sa maison un homme intègre.

M.

M. de Malesherbes refusa long-tems le ministère. Il vit plusieurs fois Louis XVI en particulier: et *je n'acceptai*, me dit-il, à Malesherbes; *que lorsque j'eus reconnu par moi-même, que ce prince était simple dans ses mœurs, ami des réformes, qu'il avait des moralités, et lorsque le roi m'eût promis qu'il ne me ferait signer aucune lettre-de-cachet que celles que je lui demanderais moi-même; et, encore, que je ne serais ministre que par intérim, avec la faculté de reprendre ma liberté sans réclamation de sa majesté.*

Le roi voulant obtenir sa confiance, le fit ministre, en le nommant secrétaire d'état; il remplaçait M. le duc de la Vrillière qui l'était lui-même depuis cinquante-deux ans. M. de Malesherbes commença son administration, par une visite de la bastille dont il fit sortir sept prisonniers. Quelques jours après, il parla au conseil d'une réforme de la maison du roi. Turgot et Malesherbes y demandèrent à ce prince l'honneur de supporter la haine des courtisans qui la blâmoient; Turgot parla de faire un nouveau cadastre du royaume, qui soumettait les grands comme le peuple aux contributions. Le comte du Muy opposé aux

deux philosophes, répondit que les plus accrédités des ministres, qui, sous Louis XIII et sous Louis XIV l'avaient inutilement tenté, avaient été forcés de renoncer à ce projet, à cause des résistances invincibles qu'il n'était pas des intérêts du roi de renouveler. Le prince retira le mémoire et ne manifesta aucune opinion.

CHAPITRE XXIX.

Considération sur la révolution opérée dans le ministère à l'époque de la chûte de M. de la Vrillière et de l'avènement de M. de Malesherbes au ministère de la maison du roi. — Tableau de l'administration des cinquante années de ministère de M. de la Vrillière. — La maison de Bourbon depuis un demi-siècle usait sa puissance militaire. — Elle confie ses destinées en 1775 à la philosophie appelée à l'administration de la maison du roi. — Phénomènes de la métamorphose de la puissance militaire en administration philosophique.

LE philosophe qui réfléchit sur la marche des passions humaines, l'observateur des évènemens qui préparent les grands changemens dans la politique, doit arrêter ici ses pas.

On rencontre M. de Malesherbes guidé par la probité, l'amour de l'humanité, remplaçant un ministre dont le nom était devenu à-peu-près une injure.

On voit d'un autre côté M. de la Vrillière, célèbre par ses actes de despotisme, et ministre en France depuis la régence du duc d'Orléans, sortir enfin du ministère.

D'un côté, Malesherbes porte dans le gouvernement, dans le ministère de la maison du roi, l'amour de la liberté.

D'un autre côté, M. de la Vrillière termine une administration toute militaire et absolue; une administration qu'il avait dirigé pendant un demi-siècle, et il la dépose dans les mains de la philosophie qui put à peine la garder quelques mois.

M. de la Vrillière avait vu passer sous ses yeux, pendant cinquante ans de ministère:

1.° Le règne de la folie, celui de l'abbé Dubois alternativement janséniste et jésuite. *Janséniste*, pour devenir ministre quand ce parti dominait; jésuite pour obtenir de Rome la calotte de cardinal.

2°. M. de la Vrillière avait vu passer sous ses yeux le règne de l'affreuse madame de Prie, maîtresse de M. *le duc* premier ministre et père du prince de Condé, dont l'administration fut conduite par des principes si gauches, si insignifians et si militaires.

3°. Il avait vu les trente années de ministère du sage cardinal de Fleury, qui avait régénéré la France par ses seuls principes de modération, et en permettant que cette nation active et ingénieuse agît de son propre mouvement suivant le cours naturel de son génie.

4.° Il avait vu l'inconséquence, les vices, les haines, le mauvais ton, la politique subalterne, gauche et fausse de madame de Pompadour, dirigeant la diplomatie, les armées et le ministère de la première puissance de l'Univers, qu'elle parvint à dégrader et à placer dans la classe des nations du second rang.

5°. Il avait vu la France déshonorée sous madame Dubarry et Louis XV anéanti dans les bras du vice et d'un vice qui ajoutait à sa nature le défaut de la pusillanimité; c'est-à-dire, le vice méprisable et faible qui conduit les états au précipice, ou à la dissolution intérieure.

6°. Il avait vu le vertueux Louis XVI, nul et compté pour rien sous Louis XV, monter sur le trône, y appeler la vertu et l'amour de la liberté.

M. de la Vrillière avait signé un nombre incalculable de lettre-de-cachet, tant sous le

régent que sous le règne de Louis XV et même de Louis XVI.

Le ministère avait d'abord embastillé et exilé des molinistes amis du pape, pour plaire au régent, qui avait à plaire lui-même au parlement de qui il tenait son autorité.

Il avait embastillé ensuite les jansénistes, amis du régent et ennemis du pape, pour plaire à l'abbé Dubois qui voulait obtenir de la cour de Rome une calotte de cardinal.

Il avait embastillé depuis, les ennemis de la cour de Rome quand le cardinal de Fleury voulut devenir pape. (*Voyez à cet égard les manuscrits de Ledran, janséniste et chef des bureaux des affaires étrangères qui nous a dévoilé le secret d'état du cardinal de Fleury.*)

Il avait embastillé les philosophes qui manifestèrent leurs premieres opinions dès le milieu du dix-huitième siècle.

Il avait vu exiler ou embastiller plusieurs fois les parlemens opposés à la cour, et d'abord sous le régent qui les exila à Pontoise. Ils furent deux fois exilés depuis, sous le cardinal de Fleury et madame de Pompadour; et définitivement sous M. d'Aiguillon, et sous madame Dubarry. Et maintenant, après avoir exilé

M. de Choiseul et les parlemens, sous M. de Maupeou, il exilait sous le règne de Louis XVI, l'abbé Terray et M. de Maupeou lui-même, qui avaient ordonné tous ces exils. En sorte que la maison de Bourbon avait tellement usé sa puissance, qu'il n'y avait en 1774, en France aucune opinion, ni aucun système religieux ou politique dont M. de la Vrillière n'eût exilé son auteur, pendant le demi-siècle qu'il avait occupé le département des lettres-de-cachet.

Presque tous les ordres de l'état étaient affectés en 1774, qu'il n'y eut pas une règle de conduite dans le gouvernement pour l'administration de la puissance qui privait les français de leur liberté. Les jansénistes et les jésuites, les parlemens et les autorités les plus dévouées au roi, les opinions du despotisme et de la liberté, tout était frappé indistinctement. La France indignée, désirait que la cour eût un plan de conduite, et elle crut que la philosophie le dicterait à l'autorité. Telle fut la cause de l'élévation de M. de Malesherbes. Ce magistrat frappé d'une lettre-de-cachet en 1771 devenait le ministre des lettres-de-cachet en 1775, et n'acceptait la place qu'à condition qu'il n'en signerait plus.

La philosophie se voyait donc établie à côté

du trône. A cette époque j'ai vécu et demeuré avec le premier aumônier de madame, il m'a assuré que M. Turgot avait converti le roi à la philosophie, et sur-tout à *l'économisme*.

La philosophie s'était établie dans la famille royale. Mesdames tantes, et Monsieur, lui étaient opposés; mais la reine et le comte d'Artois la favorisaient en secret.

Elle s'était établie dans le clergé. La masse de ce clergé était sans doute, religieuse, dévote, pieuse, croyante, superstitieuse, crédule à l'extrême; mais elle était impuissante parce que la partie philosophique, c'est-à-dire, une minorité audacieuse, athée et liguée avec le gouvernement, la dominait.

La philophie s'était établie dans le ministère: nommer Maurepas, Malesherbes, Turgot; c'est dire, avec quelle hardiesse elle se montrait à la tête du gouvernement.

La philosophie dominait enfin dans la république des lettres. Voltaire vivait encore et un de ses sarcasmes étaient plus influent, plus terrible, plus fatal aux anciennes institutions que toutes les lettres-de-cachet du gouvernement n'étaient favorables à l'autorité absolue. Ces lettres-de-cachet, les censures de la Sorbonne, les actes du parlement au lieu d'être

des punitions ou des actes flétrissans, étaient devenus des brevets d'honneur et des lettres de noblesse, d'une nouvelle espèce. C'est dans cette circonstance de nos mœurs, de notre hardiesse, de nos progrès dans les routes de la philosophie et de la nouvelle réforme nationale, que le ministre de la maison du roi, successivement titré *comte de Saint-Florentin et duc de la Vrillière*, ayant son ami, son parent, son protecteur à la tête des affaires de France, est forcé de descendre du ministère. Toute sa vie il avait administré la monarchie avec des lettres-de-cachet, lancées contre les différentes sortes de novateurs qui l'assaillaient de toutes parts; et maintenant le signataire de tant d'ordres arbitraires en recevait un lui-même, non de la volonté royale, mais de la puissance de la philosophie offensée, qui exigeait que l'ancien pouvoir fléchit à son tour en sa présence: et nous verrons ci-après, sur quel ton.

Ainsi M. de la Vrillière tombait dans le néant, et dans sa chûte il remettait l'usage de l'autorité dans les mains victorieuses de la philosophie introduite à côté du roi dans le gouvernement. La puissance militaire, *le bon plaisir du roi* tombaient dans la boue, la liberté

sortait du néant ; et Louis XVI, auquel il ne reste plus d'autre place que celle que lui conserveront les historiens sagaces et justes, les historiens amis de la patrie comme de la vraie république, Louis XVI, qui avait de la prévoyance, de l'esprit, des connaissances, qui semblait voir de loin l'issue des révolutions qu'il organisait lui-même dans l'état, restait observateur tranquille des opérations qui renversaient peu-à-peu sa monarchie ; ou n'y apportait de remède définitif que lorsque le mal était incurable.

Dans cette catastrophe de l'ancienne politique, il est à remarquer toutefois que la philosophie persécutée à la cour, et maintenant appelée à la cour, s'y trouva dans un monde nouveau et bien étranger. La Vrillière avait su s'y soutenir un demi-siècle. Malesherbes en quelques mois y trouva son crédit en péril ; et quand il se fut retiré, le bon Louis XVI put dire avec vérité, comme il a été observé dans cet ouvrage, *il n'y a ici que M. Turgot et moi qui aimions le peuple.*

Il est à remarquer enfin que l'erreur majeure du gouvernement dans l'administration des lettres-de-cachet, consistait bien moins dans l'usage de la puissance de priver les français de leur liberté, que dans le défaut de règles et de

plan de conduite de la cour à cet égard. Quelle était donc la destinée des français, des jansénistes par exemple, favorisés à l'avènement de Louis XV au trône, embastillés en 1720 quand Dubois veut être cardinal; embastillés de nouveau quand Fleury veut devenir souverain pontife; protégés enfin sous le duc de Choiseul, et récompensés? Un français, pour avoir eu une morale austère, des opinions rigides, pouvait être sept à huit fois emprisonné dans sa vie. Il fallait donc avoir dans ses mœurs et dans ses opinions, une versatilité comparable à celle d'un gouvernement battu par toutes les tempêtes, pour être assuré de sa liberté. C'est la variété, c'est la dissonance, c'est l'opposition relative de tous les partis mécontens, et leur coalition singulière contre le gouvernement, qui usa la puissance des lettres-de-cachet, et substitua à la Vrillière le vertueux Malesherbes, qui tenta de régulariser cette partie de l'administration du pouvoir.

CHAPITRE XXX.

Des principes d'administration de M. de Malesherbes, extraits de ses mémoires remis au roi après sa retraite. — Ses opinions sur les lettres-de-cachet. — Il veut établir un conseil particulier, pour en déterminer l'usage. — Il professe l'opinion de la nécessité de convoquer les États-Généraux et des États-Provinciaux. — Il demande la prépondérance du Tiers-Etat dans ces assemblées. — Il réfute les opinions des grands sur le mode de leur constitution. — M. de Malesherbes était en 1775 *un révolutionnaire de* 1789.

DANS un mémoire remis au roi par M. de Malesherbes, ce ministre s'exprime ainsi :

« J'ai trouvé à la bastille et à Vincennes plus de la moitié de ceux qui y étaient enfermés depuis plus de quinze ans ; ils étaient tombés en démence ou dans un tel degré de frénésie qu'il n'a plus été possible de leur rendre la liberté ». En conséquence ce ministre persua-

dait le roi de nommer lui-même un conseil pour les lettres-de-cachet, sans la participation des ministres d'état.

» Jai frémi lorsqu'à mon avènement au ministère, je me suis trouvé assis sur mon bureau vis-à-vis d'un seul commis, et lorsque j'ai été le maître absolu de prononcer arbitrairement de terribles condamnations. . . . .

» . . . . Si d'autres ont plus d'assurance que moi, c'est peut-être une raison de plus pour que le roi leur donne des associés dans l'exercice de cette justice. J'ajoute que si j'avais proposé au roi ce projet, étant encore dans le ministère, on aurait pu croire que je voulais m'en donner la gloire. Qui sait si on n'aurait pas cru que je voulais m'arroger une autorité sur les autres départemens, en me flattant d'avoir toujours une principale influence sur les commissions dont j'aurais été l'inventeur? Mais après ma retraite, si le roi, de son propre mouvement, veut imposer cette loi à ses ministres, la gloire en sera à lui seul, et cette gloire ne sera pas aussi médiocre aux yeux de toute l'Europe, que les gens de cour et de bureaux le pensent. »

Dans ce mémoire M. de Malesherbes pense qu'il est fâcheux que les peuples n'aient pas

d'autres représentans que les parlemens : *ces corps aiment de jouer un rôle*, dit-il au roi.

Malesherbes étant encore exilé en 1774, avait envoyé à M. de Maurepas à l'avènement du roi au trône, un mémoire sur les États-Généraux et sur les États des provinces. Les grands de la cour étaient favorables à ce projet ; leurs grandes possessions devaient leur donner une puissante influence. *Ils seront des tyrans grands seigneurs, qu'on substituera*, dit Malesherbes, *à des tyrans-ministres, et la tyrannie sera encore plus oppressive entre les mains des grands.*

« Un gouverneur de province conseillera au roi de les assimiler aux États de Bourgogne.

» Un grand seigneur riche en terres les voudra comme ceux de Bretagne ; et s'il veut vivre dans ses terres, il sera le chef de ce pays-là.

» Un grand prélat voudra les constituer comme ceux de Languedoc, de Provence et de Bigorre ; tandis qu'il faut une constitution d'états provinciaux qui assure à tous les sujets la liberté de défendre leurs droits et de veiller à leurs affaires sans porter atteinte à l'autorité royale, et sans qu'un seul ordre fût l'oppresseur des autres. » M. de Malesherbes, comme M. Turgot, pensait que la prépondéranne du Tiers-

Etat était la seule mesure capable de prévenir toute oppression.

On avait prévenu le roi contre les sentimens religieux de M. de Malesherbes, dans la circonstance où il fut question de l'appeler au ministère. « Mon amitié pour la plupart de ceux qu'on appelle aujourd'hui philosophes, dit-il dans son mémoire, et mon goût pour la lecture de leurs ouvrages, ne m'ont jamais aveuglé sur les excès auxquels ils se porteraient si on les laissait les maîtres, et personne n'a jamais respecté plus que moi la véritable piété : je me rends cette justice, et je fais cet éloge de moi-même, parce qu'il m'est nécessaire pour obtenir du roi, qu'il veuille bien écouter avec attention et sans prévention les importantes vérités que j'oserai lui présenter. »

Malesherbes ne témoignait aucune satisfaction dans les travaux de son ministère; il paraissait misantrope, rêveur, et se croyait trop étranger à la cour, qui refusait d'adopter ses réformes. Il demanda au roi sa retraite. Le roi céda à ses instances. M. de Malesherbes m'a dit qu'il avait osé sonder alors le roi sur ses dispositions pour M. Turgot, et que le prince évita de les lui faire connaître.

Il se plaint de ce que dans la dernière assem-

blée du clergé, comme dans les dernières affaires du parlement, le motif unique des délibérations a été d'attaquer des ministres qui déplaisaient à ces corps, et dont ils craignaient l'influence dans le conseil du roi. Ce motif, dit-il, n'existe plus dans le conseil du roi actuellement.

Malesherbes était issu de la maison de Lamoignon, célèbre dans l'histoire par ses vertus et ses mœurs. Dans la circonstance où Louis XV avait résolu la ruine des parlemens, il était premier président de la cour des aides. Il avait demandé dans les remontrances dont il était le rédacteur la convocation des États-Généraux. Il y observait que les cours de justice ne suppléaient qu'imparfaitement aux fonctions de ces assemblées nationales. Il avait ajouté que la France n'était pas dédommagée; qu'elle était sans organes, et il demandait la convocation de ses députés. Il partageait cette opinion avec M. Turgot, ainsi que ses principes sur l'organisation démocratique de ces états qu'il eût voulu composer de propriétaires et des seuls propriétaires. M. de Malesherbes et M. Turgot étaient à cet égard des révolutionnaires de 1789.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXI.

Résultats du système d'administration de M. de Malesherbes, ministre et secrétaire d'état, remis à Louis XVI par M. de Malesherbes, peu de tems après sa retraite. — Portrait de Louis XVI, écrit par M. de Malesherbes dans cette circonstance. — Projet de réforme de la maison du roi. — Zèle du ministre pour l'effectuer. — Opposition des courtisans.

La doctrine de M. de Malesherbes est toute comprise dans le mémoire que j'ai trouvé dans les porte-feuilles du roi, ainsi que dans les pièces incluses dans le chapitre précédent.

« Le roi est parvenu au trône, disait M. de Malesherbes, dans un moment où l'économie était demandée par le vœu général de son royaume, épuisé par les dissipations des derniers règnes.

» On ne tarda pas à reconnaître que le roi n'avait aucun de ces goûts dispendieux qui ruinent les états, ni le faste de Louis XIV, ni une passion immodérée pour les plaisirs,

ni aucune de ces fantaisies enfantées si souvent par l'oisiveté des princes. On reconnut au contraire en lui les deux vertus les plus opposées aux dissipations, la justice, et un amour inné pour l'ordre et la règle.

» Il ne faut pas que le roi ignore que les acclamations si générales et si flatteuses qui ont éclaté lors de son avènement, ont été dûes en grande partie à l'opinion conçue de lui à cet égard; car quand une nation est aussi malheureuse que l'était alors la nation française, ce sont ses vrais besoins qui la font penser et agir, et de tout ce qui avait été critiqué dans les derniers tems, rien n'avait aussi réellement affecté le peuple, que l'excès des impôts, attribué à l'excès des dépenses.

» De toutes les dépenses, celle sur laquelle on demandait le plus d'économie et de réformation, était celle de la maison du roi.

» Dans la guerre, la marine, les affaires étrangères, en même-tems qu'on demande la diminution des dépenses, on craint aussi de diminuer les forces du royaume; mais dans la maison du roi, on n'a pas la même crainte; tout ce que le roi pourra réformer sera pris sur lui-même, et si on craint que la splendeur du trône n'en soit diminuée, j'ose dire que le

roi est assez bon pour n'avoir pas cette crainte, et que ce n'est point par la pompe et par la magnificence qu'un roi de France est respecté.

» J'ose l'assurer, qu'à l'exception des seules personnes qui composent sa cour, personne ne lui sait gré de ce pompeux appareil qui l'environne, et que l'extérieur le plus simple, le retranchement de tout faste et de toute superfluité, ne fera qu'augmenter la vénération qu'il inspirera à ses sujets et aux étrangers.

» La réformation des dépenses dans cette partie est donc la plus généralement désirée, c'est celle qui fera le plus d'honneur au roi, et dont les peuples auront le plus de reconnaissance, parce qu'elle lui est personnelle. En effet, elle ne peut être l'ouvrage d'un ministre; car il faut que le roi lui-même consente, avec connaissance de cause, à chacun des sacrifices qu'il faudra faire: c'est celle qui donnera l'exemple de l'économie qu'il est si nécessaire d'apporter dans les autres parties de l'administration. C'est celle aussi qui établira sur une base solide, le crédit si nécessaire aux finances.

» Ce crédit renaîtra aisément, quand on verra que le roi sait faire le retranchement sur lui-même; sans cela, les projets d'économie

ne seront attribués qu'à des ministres dont la fortune chancelante ne peut inspirer une confiance solide.

» C'est ce que je pensais avant d'être appelé auprès de la personne du roi, et ce n'est point une façon de penser qui me soit personnelle : ce n'est point ce qu'on appelle aujourd'hui un système, c'est la façon de penser de la France entière et de l'Europe, à l'exception des personnes de la cour, qui, malheureusement sont les seules qui approchent du roi. Sa majesté a jugé à propos de m'appeler au ministère et de me donner le département de sa maison ; elle sait avec combien de répugnance je m'en suis chargé, et qu'il a fallu un ordre exprès de sa majesté, par lequel elle a bien voulu me marquer que ce serait pour un tems court.

» Sans entrer aujourd'hui dans toutes les causes de mon éloignement d'une place aussi éminente, une des principales était la nécessité de cette réformation et le peu d'aptitude que je me sentais pour ce travail qui n'a aucun rapport avec celui que j'ai fait toute ma vie. Je m'expliquai là dessus avec M. de Maurepas et avec M. le contrôleur-général, et le roi ne l'a pas ignoré.

» On me répondit que je serais dispensé de

ce soin, qu'un plan général de réformation économique de la maison du roi, serait fait par ordre de M. le contrôleur-général, et présenté au roi; et qu'après son approbation, l'exécution seule concernerait mon département, et il m'était aisé de prévoir que cette exécution ne commencerait qu'après que je serais sorti du ministère.

» Le projet de faire faire le plan de réformation de la maison du roi par des personnes étrangères à cette administration, avait des avantages et des inconvéniens: l'avantage est, qu'il est difficile qu'un homme élevé dans la maison du roi, imbu des principes qui y règnent, attaché à de certains préjugés chers à ceux qui vivent dans l'atmosphère de la cour, tranche dans le vif sur de certains abus qui, à ses yeux, sont des lois fondamentales. L'inconvénient est, qu'il est bien difficile qu'un homme qui n'est point versé dans les détails de cette administration, ne se trompe pas sur beaucoup d'objets, malgré l'exactitude des mémoires qu'on lui fournit.

» Au reste, le plan de M. le contrôleur-général, aurait pu être modifié par ceux qui connaissent mieux le service de la cour, et d'après mes conventions, je me reposais sur

ce travail, et j'en attendais le succès, quand M. le comte de Saint-Germain a été nommé ministre de la guerre.

» M. de Saint-Germain est un grand homme de guerre, qui en possède tous les détails; au lieu que moi, je n'ai jamais été courtisan, ni écuyer, ni maître d'hôtel, ni maître de garde-robe; aussi la marche de M. de St.-Germain a été bien différente et beaucoup plus rapide; il a débuté par entreprendre les plus grandes et les plus difficiles réformations: je ne sais si l'on rend un compte sincère au roi de l'effet que font sur toute la France les opérations de M. de Saint-Germain. J'ose lui attester que le peuple ne lui sait mauvais gré que de celles qu'il n'a pu faire, et que le ministre dont il est si important de conserver la réputation, en perd une partie toutes les fois qu'il est arrêté dans sa marche, et obligé à ne pas faire, ou à ne faire qu'en partie, les réformes qu'il avait projetées. »

CHAPITRE XXXII.

Suite de l'administration de M. Turgot, année 1776. — Ses principes sur les rentes viagères.

Après une interruption, durant quelques semaines seulement, des dilapidations de la cour, et après une égale durée d'une économie sévère, M. Turgot diminua les anticipations de 28 millions, tant est riche en moyens notre incomparable nation! Et tant il est vrai qu'elle n'a besoin que d'un gouvernement sage pour faire des prodiges en quelques mois de tems par la seule réforme des dilapidations.

M. Turgot regardait la loterie royale de France comme un impôt tendant à corrompre le peuple insensiblement. Il pensait de même sur les rentes viagères; elles déterminent l'égoïste à sacrifier à ses plaisirs ses devoirs envers sa postérité; elles grèvent l'état d'un intérêt double; elles sont nuisibles à la population et détruisent les liens de famille.

Sa doctrine sur l'emprunt était celle de nos grands ministres. *Ne pas emprunter* avait été

une des conditions écrites et préalables qu'il avait présentées au roi pour l'acceptation du ministère ; tandis que son successeur parut ne l'avoir accepté que sous celle d'emprunter perpétuellement : et cependant M. Turgot voulait établir un emprunt toujours ouvert à quatre pour cent par an d'intérêt, non comme recette, mais pour opérer la conversion générale de nos anciens emprunts, qui étaient à cinq pour cent, en emprunts à quatre ; il en avait fait l'essai dans les pays d'état et voulait en quelques années diminuer d'un cinquième une partie de la dette constituée.

La caisse d'escompte fut établie en 1775, par M. Turgot, ou plutôt autorisée sur la demande des actionnaires ; elle devait payer au roi dix millions à quatre pour cent, et être remboursée de cette somme en treize années. Elle avait un fonds de cinq millions pour les escomptes de ses billets souscrits par trois signataires respectables. Ces cinq millions devaient augmenter chaque année du remboursement assuré par le gouvernement ; cette compagnie aurait tiré son crédit du fonds constitué sur le gouvernement et de la confiance qu'on avait encore aux moralités de l'état en 1775, pendant la seconde année du règne du roi.

A cette époque Louis XVI avait déclaré formellement qu'il ne voulait pas faire banqueroute ; qu'il voulait économiser, libérer l'état, assurer la fortune des rentiers. Le titre de *Louis le Sévère* que ce jeune prince s'était promis de mériter un jour, était un garant, alors suffisant, à cause du caractère du peuple naturellement confiant, pour effectuer la spéculation de la caisse d'escompte. Le renvoi de M. Turgot, et la cour mieux connue, donnant aux actionnaires des craintes sur leurs fonds, les dix millions qui devaient être comptés au trésor royal le 1er juin 1776, furent retenus par les actionnaires.

M. Turgot s'occupa du grand projet de la navigation intérieure; il établit d'Alembert, Bossut et Cordorcet à la tête de ces travaux. Il fonda pour y réussir une chaire d'hydrodinamique en faveur de l'abbé Bossut célèbre mathématicien, qui la remplit encore. L'épizootie donna lieu à l'institution de la société royale de médecine, qui s'occupa désormais de la géographie médicale et de la connaissance des causes des maladies locales. Il acheta le secret du remède contre le ver solitaire, et le publia.

Il favorisa Parmentier, qui améliorait le pain du soldat ; l'abbé Morellet qui composait un dictionnaire du commerce, et l'abbé Roubeau qui écrivait l'histoire des finances de France, depuis la fondation de la monarchie. Il envoya Saint-Emond aux Indes, étudier la nature et l'art de fabriquer le salpêtre, (le vaisseau périt dans le trajet) ; il envoya au Pérou Dombey, et l'abbé Rosier en Corse pour l'établissement d'une école d'agriculture et perfectionner dans cette île, les huiles et les vins.

Les gabelles produisaient au roi 50 millions ; mais elles en coûtaient 80 aux contribuables. Ce genre d'impôt était devenu odieux au menu peuple, aux petits propriétaires des campagnes ; il résolut de l'abolir un jour.

M. Turgot avait aussi projeté d'anéantir le droit de traite ; il pensait que cette opération nous donnerait sur l'Angleterre une supériorité prodigieuse et capable de l'empêcher de lutter à l'avenir contre nous. L'Angleterre perçoit annuellement une somme de 72 millions de valeur de France établis sur ces droits de traite. Forcée d'en faire le sacrifice, elle eût vu sa puissance perdre cette partie considérable de ses revenus, sous peine de voir s'établir en

France le commerce particulier sur lequel ce droit est fondé. M. Turgot pensait que dans le concours des efforts de deux états voisins, pour grever d'une somme aussi considérable le commerce, la conduite de la puissance qui refuse de le grever de 72 millions, doit attirer à celle-ci la préférence du commerce.

M. Turgot avait découvert que les anglais portaient le mépris du droit des nations au point qu'ils avaient encore à Birmingham en 1775, une fabrique presque publique de pièces de deux sous au coin de France. Cette monnaie était devenue à Calais, à Dunkerque et dans nos cités littorales un objet considérable de contrebande. M. Turgot voulait obtenir amiablement la cessation de cette injure faite à la France, et comptait y remédier par un singulier remède. En fabriquant des pièces d'argent de deux sous en forme d'anneau, il voulait anéantir celle de billon contrefaite en Angleterre, et ne conserver que la monnaie inférieure de cuivre pur.

M. Turgot se proposait de supprimer les trésoriers et les receveurs-généraux des finances; il voulait monter à la manière des banquiers, chaque semaine avec les receveurs locaux, une correspondance suivie de comptabilité dont les

formules et les tableaux auraient été imprimés pour économiser le tems ; il voulait faire payer en province les dépenses locales de l'état par les receveurs, pour simplifier les opérations de la dépense et ne laisser arriver à Paris que le numéraire excédent qui ne pourrait être dépensé à sa source.

FIN DU TOME SECOND.

Henri de Savoie. Anne de Lorraine.	César de Vendôme. Françoise de Lorraine.	Henri IV. Marie de Médicis.	Philippe III, roi d'Espagne. Marguerite d'Autriche.	Jacques I. Anne de Dannemarck.	Henri IV. Marie de Médicis.
L… XI… / …arles-…édée, …c de …nours.	Elisabeth de Vendôme.	Louis XIII.	Anne d'Autriche.	Charles I, roi d'Angleter.	Henriette-Marie de France.

…ARIE-JEANNE BAPTISTE de Savoie.

PHILIPPE MONSIEUR, Frère de Louis XIV.

HENRIETTE-ANNE STUART.

…DÉE II …e.

ANNE-MARIE D'ORLÉANS.

MARIE-ADELAIDE de Savoie.

PIECE JU[S

Du chapitre second du tome

DANS lequel il est traité des [
catholiques du midi de l'Euro[
leurs races avec un sang étra[

Pour mettre à la fin du Tome II

Il résulte du tableau père et de ses aïeuls, était un sur-c erpétuellement contractées par la maisc , de Lorraine, d'Autriche et de Bavièr i IV, par les pères et les mères, par l s le trisaïeul de Louis XV; et Marie d

Philippe III, roi d' ite d'Autriche autant de fois sa trisaï

Dans la même ligne s et trisaïeules de Louis XV, six pers n des Médicis, onze mâles, ou filles d son de Savoie, trois de la maison de L de la maison de Stuart, et une princ

En remontant vers s XVI, et en remontant vers sa mère, Marie-Thérèse et Lorraine, par Franç il résulte que depuis des siècles les fam ent et exclusivement entr'elles, contre